

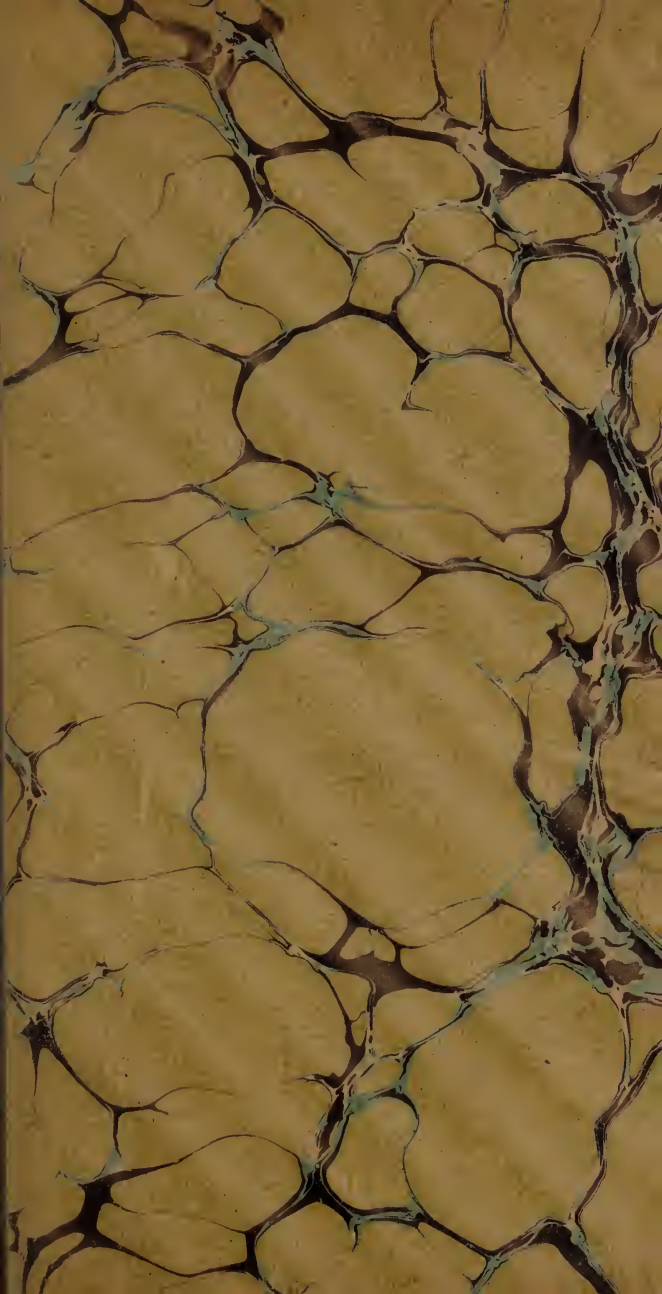
5.4.10.

Library of the Theological Seminary
PRINCETON, N. J.

Division BX1668

Section P96

v. 2





LE MARTYROLOGE

DE

L'ÉGLISE DU JAPON

LE MARTYROLOGE

DE

L'ÉGLISE DU JAPON

1549 — 1649



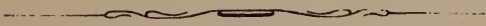
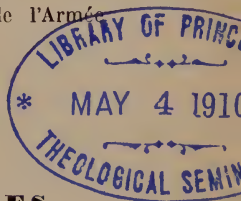
Par l'abbé PROFILLET

Ancien Aumônier de la Flotte et de l'Armée



TOME II

LES VÉNÉRABLES



PARIS
TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR
33, RUE DU CHERCHE-MIDI, 33

—
1897

CHAPITRE III

Les Vénérables

Nous comprenons sous ce titre les martyrs du Japon, qui n'ont été jusqu'ici ni canonisés, ni béatifiés, ni même, que nous sachions, déclarés Vénérables par le Saint-Siège. Ce titre de « Vénérable » que nous leur donnons, n'a donc, à nos yeux, qu'une valeur honorifique.

Parmi ces Martyrs, nous comptons : trente et un Prêtres de la Compagnie de Jésus; sept Prêtres de l'Ordre de Saint-Augustin; dix Prêtres de l'Ordre de Saint-Dominique; deux Prêtres de l'Ordre de Saint-François; un Prêtre de l'Ordre des Trinitaires; deux Prêtres séculiers, l'un Japonais et l'autre Sicilien.

*
* *

ACAFOCHI MICHEL, Japonais de Tasoco, en Fingo, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de dix-neuf ans.

Le 16 novembre 1614, Safioyé se rendit en Arima pour y sévir contre les chrétiens. Il avait réuni l'année précédente le gouvernement de cette contrée, laquelle était aussi du domaine immédiat du Chôgoun, au gouvernement de Nangasaki, et il avait à cœur de faire éclater son zèle en déracinant la religion dans les possessions impériales. Il n'osait pas d'ailleurs commencer par Nangasaki, car un soulèvement était à craindre, et d'autre part la révolte d'Ozacca et la guerre qui venait d'éclater entre Findeyoret Daïfousama l'obligeaient de réaliser dans un bref délai la réduction des Arimans. Il partit donc avec Souroungadono, commissaire impérial, et une force d'environ dix mille hommes, formée des contingents de Satsouma et de Figen. Cette armée se rendit d'abord à Chimabara. Safioyé y fit proclamer des menaces terribles. « Les chrétiens, disait-il, désiraient la mort afin d'être vénérés comme martyrs ; ici, l'on ne voulait pas les mettre à mort, mais prolonger leur vie dans de cruels supplices et dans des épreuves irrésistibles. La plus sensible de ces épreuves devait être de réduire les femmes en servitude, et de conduire les plus belles à Méaco, pour y peupler les sérails et les lieux de débauche. Si les populations renonçaient à la religion de Jésus-Christ, elles seraient exemptées des impôts et des services publics, et l'on

ferait venir dans leurs ports des navires chinois pour y faire le commerce et enrichir la contrée. »

Les habitants de Chimabara répondirent « que plus lente serait la mort, et plus les chrétiens acquerraient de mérites et deviendraient dignes des récompenses célestes. Quant à leurs femmes et à leurs filles, elles ne perdraient point l'honneur, mais verraient leurs épreuves en rehausser l'éclat. »

Les persécuteurs trouvèrent à Cotchinotson la même fermeté. Ils firent inscrire dans cette dernière place cent douze chefs de maisons avec leurs familles, et passèrent plus avant.

Ils se divisèrent en trois bandes; Safioyé et Souroungadono devaient résider dans la capitale d'Arima, laquelle était à deux lieues de Cotchinotsou. Figendono se réserva la ville et ses dépendances. Le prince de Firando devait examiner les chrétiens de Chingwa et Obama, situées à l'occident, et le prince de Satsouma ceux de Miye, Chimabara, Ariye et des autres places.

Safioyé chargea de présider comme juges à l'œuvre d'Arima Matsouchiro, son ami, et Gonzayémon, fils de Souroungadono. Les « Wotonas » d'Arima et les chefs des villages comparurent au tribunal et répondirent avec fermeté. Le lendemain, 21 du mois, on les

convoqua sur l'ancien emplacement du collège. Il en parut environ deux cents. Les moins courageux avaient fui. L'on inscrivit les noms des présents, et on les conduisit à un endroit voisin, où avaient été en dernier lieu le collège et l'église paroissiale de la Compagnie de Jésus, élevés par le prince Protais d'Arima et ruinés par Michel, son fils apostat. Mille soldats gardaient l'enceinte; au centre se trouvaient vingt satellites munis de cordes. A mesure que les chrétiens entraient, ils étaient saisis avec des crocs de fer par la chevelure ou par les oreilles, trainés, accablés de coups, dépouillés nus, liés étroitement et foulés aux pieds, frappés sur le visage même avec des souliers de paille imprégnés de fange, ce qui était le dernier des affronts, selon les mœurs japonaises. Pendant tout ce temps, ils récitaient à haute voix des psaumes et des prières; on les obligea de se taire, en les frappant avec violence.

Soixante-dix persévérèrent dans la foi. On les mit en garde pour la nuit dans des maisons de la ville. Le 22 au matin, on les ramena, la hart au cou, et on les soumit à de nouvelles épreuves. Trente-quatre eurent les jambes placées entre deux ais, que l'on serra violemment, et l'on monta dessus; les os de plusieurs s'en trouvèrent rompus; quelques individus faiblirent et renièrent la foi. En même temps, on

menaça d'exposer nues les femmes et d'écraser les enfants. On faisait tout pour en diminuer le nombre. On renvoya plusieurs individus, qui étaient compromis seulement comme hôtes, et d'autres, sur les sollicitations de leurs parents.

Enfin, malgré que l'on eût annoncé qu'il ne serait fait aucun martyr, et que ce fût contraire aux ordres impériaux, l'on choisit, afin de faire un grand exemple, dix-sept des plus constants, et on les décapita le 22 novembre. Parmi eux étaient Michel Nichi Chitchiroyémon qui, au moment où on l'attachait, voyant que d'autres chrétiens étaient nus, arracha son vêtement, afin de partager leur humiliation ; Adrien Ocouméra Jouyémon, qui, voyant son frère accablé sous les coups et tout couvert de sang, lui dit : « Mon heureux frère, ayez bon courage, car votre sang est bien employé pour ce Dieu qui a répandu pour vous tout son sang » ; Jean Nacamura Sosouké, qui demanda de mourir le dernier de tous, afin de pouvoir encourager les autres, et qui se plaça vers la partie latérale du terrain, et put accomplir jusqu'à la fin la mission qu'il s'était donnée ; enfin l'humble André Yoconzou Jinchiro, qui se déclarait un si grand pécheur qu'il croyait à peine pouvoir être sauvé, si ce n'est par la voie du martyr, seul moyen à ses yeux d'acquitter sa dette immense envers la majesté divine. Dans la torture, on

lui avait brisé les jambes, et il se traîna sur les genoux pour aller à la mort. Le lendemain, pour compléter le nombre de vingt, l'on immola Thomas Cacounay, dont on avait dit faussement qu'il avait apostasié et deux autres.

Michel Acafochi, qui fut l'un des martyrs, était de race noble. Fait prisonnier dans la guerre, il fut vendu à un marchand d'Arima, qui était chrétien. Il menait dans la maison de son maître une vie exemplaire. Apprenant que des chrétiens étaient torturés, il se sentit enflammé du désir de mourir pour Jésus-Christ, et accourut au lieu des supplices ; trouvant la porte occupée par des soldats, il franchit l'enceinte. Rejeté par les ministres, qui avaient pitié de sa jeunesse et de son courage, il entra de nouveau, fut dépouillé et traité comme les autres.

Après ces supplices, les corps des victimes furent hachés en pièces, et les débris jetés en un monceau. Les têtes furent mises à part et gardées par des soldats.

Les gentils étaient dans l'admiration, et ils disaient : « Si ces hommes n'avaient pas connu que leur religion était la voie du salut, auraient-ils enduré de pareils supplices et la mort même, avec l'allégresse qu'ils ont fait paraître, sans garder souvenir de femmes, ni d'enfants, ni de parents, ni de rien au monde ? »

Pendant l'examen d'Arima, les Satsoumans suivirent le littoral dans la direction de l'Orient, et allèrent à Miye, à Chimabara et dans les villages. Ces gens de guerre, accoutumés à ne verser le sang qu'au milieu des combats, firent à l'avance inviter les chrétiens à s'éloigner pour un temps; la plupart se rendirent dans les montagnes. Les Satsoumans feignirent d'avoir exécuté les ordres, et déclarèrent qu'il n'y avait plus de chrétiens dans le pays.

*
**

ADAMI, JEAN-MATTHIEU, Prêtre de la Compagnie de Jésus, né à Mazzara, en Sicile, arrive au Japon en 1604. Il est exilé à Macao en 1614. Il revient bientôt au Japon, et accomplit pendant dix-neuf années des travaux et des voyages continuels, surtout dans les provinces du Nord; il meurt enfin pour la foi, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 22 octobre 1633.

*
**

AGATHE, de la province d'Omi, brûlée vive pour la foi, à Méaco le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
**

AGATHE, épouse du V. Arasouki, décapitée

pour la foi, à Omoura, le 9 octobre 1621. Elle était enceinte et âgée de dix-sept ans. (Voir V. Arasouki.)

*
* *

AGATHE, épouse du V. Thomas Chingoro, précipitée dans la mer avec une pierre au cou, pour la confession de la foi, à Chimabara, le 21 février 1627, à l'âge de cinquante-neuf ans. On lui avait auparavant coupé plusieurs doigts de la main. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

AGNÈS, belle-mère du V. François Kisouké Womoghi, hôtesse des religieux, décapitée pour la foi, à Conga, le 23 février 1627, à l'âge de soixante-quinze ans.

*
* *

AGNÈS, épouse du V. Matthieu Rocoubioyé, décapitée pour la foi, à Nifonmatchi, en Wô-chou, le 8 février 1632.

*
* *

AKITA, LOUIS, né dans le Chicocou, de parents très nobles, ancien officier de l'amiral Augustin Tsoucamidono, fut décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 18 décembre 1625.

*
**

ALBERT DU SAINT-ESPRIT, Prêtre de l'Ordre de la Très Sainte-Trinité. Ce religieux, né à Messine, et fils religieux du couvent de cette ville, se rendait à Gênes, quand il fut pris par des corsaires turcs et conduit à Constantinople. Il fut acheté par un marchand de Babylone, qui l'emmena au Japon. C'est là que la divine Providence avait marqué le terme de ses épreuves et préparé sa couronne. Après avoir enseigné secrètement, il osa prêcher en public. Mais, bientôt, amené devant le gouverneur, il fut soumis à d'incroyables tortures. On le tenailla longtemps avec des fers rougis, jusqu'à lui découvrir le cœur ; enfin on lui arracha ce cœur palpitant. Son martyre eut lieu le 17 avril 1634, à Nangasaki.

*
**

ALBERT, né dans l'île de Timor, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de dix-sept ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
**

ALEXIS, fils du V. Jacques Ficozayémon, décapité pour la foi, à Courosaki, en Omoura, le

28 septembre 1630. Il était Confrère de la Courroie.

*
* *

ALVARO, Cafre, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de quarante ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

AMBROISE, Japonais, Confrère du Saint-Rosaire et catéchiste des PP. Dominicains, mort de misère, après quatre mois de captivité pour la foi, dans la prison même de Nangasaki, vers le 30 mai 1619. Il était aveugle.

*
* *

ANDRÉ, contremaitre de navire, Confrère du Saint-Rosaire, hôte des PP. Dominicains, condamné à mort avec treize autres personnes, pour avoir pris part au débarquement du prêtre François, fils de Toan, gouverneur de Nangasaki, et en conséquence brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 23 novembre 1618.

*
* *

ANDRÉ, né à Todgi, en Boungo, fils du V. Léon Chinyémon, massacré pour la foi, à

Ousouki, en Boungo, le 28 mai 1624, à l'âge de vingt-cinq ans. (Voir V. Léon Chinyémon.)

*
* *

ANDRÉ, lépreux, mort de faim et de misère, pour la foi, dans la prison de Yédo, en 1626 ou 1627.

*
* *

ANDRÉ, fils de la V. Marie (d'Omoura), décapité pour la foi, en Omoura, le 30 août 1627.

*
* *

ANNE, épouse du V. Mathias Choan, brûlée vive pour la foi, en Tsoungarou, le 4 août 1617. (Voir V. Choan Mathias.)

*
* *

ANNE, épouse du V. Jean Jifioyé Chimanda, décapitée pour la foi, à Cocoura, en Bougen, le 28 février 1618.

*
* *

ANNE, de la province de Tamba, mère du V. Thomas Yoyémon, brûlée vive pour la foi, à Méaco le 7 octobre 1619.

*
* *

ANNE, née à Yourino-Chonaï, en Dewa, épouse

du V. Joachim, décapitée pour la foi, à Mizzousawa, en Wôchou, le 6 novembre 1620, à l'âge de soixante ans. (Voir V. Joachim d'Yourino-Chonaï.)

*
**

ANNE, épouse du V. Jean Anzaï, morte pour la foi, à Chendaï, en Wôchou, à l'âge d'environ soixante-dix ans. (Voir V. Anzaï, Jean.)

*
**

ANNE, mère du V. Matthieu Ghengoro, décapitée pour la foi, à Coubota, en Dewa, le 4 août 1624. Elle était de Térazawa, en Chembocou.

*
**

ANNE, lépreuse, morte de misère et de faim, pour la foi, dans la prison de Yédo, en 1626 ou 1627.

*
**

ANNE, épouse du V. Louis Inyémon, décapitée pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629, dans un âge avancé. (Voir V. Inyémon, Louis.)

*
**

ANNE, épouse du V. Jean Mino, crucifiée et frappée à mort, pour la foi, à Foyo, en Dewa, le 19 janvier 1629. (Voir V. Mino.)

*
**

ANNE, mère du V. Jean Mitchicava, brûlée vive et à feu lent, pour la foi, à Yédo, le 13 janvier 1632.

*
**

ANNE, épouse du V. Jean Vomori Kiyémon, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, en Wôchou, le 8 février 1632.

*
**

ANNE, épouse du V. Valentin Nacamaki Mondo, décapitée pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1632.

*
**

ANNE, X., brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
**

ANTOINE, de Yamato, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
**

ANTOINE, fils du V. Jean Tchoan, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 24 juillet 1620.

*
**

ANTOINE, X., brûlé vif pour la foi, près de Yédo,

le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

ANTOINE, de Chimabara, fils du V. Paul Outchibori Sacouyémon, submergé avec une pierre au cou, pour la confession de la foi, à Chimabara, le 21 février 1627. Il était encore jeune. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

ANTOINE, fils de la B. Françoise, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 17 août 1627, à l'âge de vingt-cinq ans.

*
* *

ANTOINE, compagnon du V. Léon Courobioyé et Tertiaire profès de Saint-Dominique, mis à mort pour la foi, en 1628, probablement à Nangasaki.

*
* *

ANTOINE, Balallais, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

ANTOINE, Cafre, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le

3 août 1640, à l'âge de vingt-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

ANTOINE, Chinois, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de huit ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

ANZAI, JEAN, mort pour la foi à Chendaï, le 1^{er} février 1624, à l'âge de soixante-dix ans. Il était médecin de profession, et ancien hôte du P. Jacques de Carvalho, Jésuite. Anne, sa femme, était d'un âge également avancé. Souwo, le principal gouverneur, les fit mener au fleuve qui traverse la ville et plonger dans les eaux à demi glacées ; on les descendait par intervalles, tantôt jusqu'aux genoux, tantôt jusqu'à la ceinture. Après trois heures, on les fit sortir du fleuve, et on les mit nus sur des chevaux ; et on les conduisit par la ville, en s'arrêtant à chaque rue pour les inonder d'eau froide ; enfin ils expirèrent plus riches en mérites que chargés d'années, laissant aux chrétiens leur merveilleux exemple, et ayant rempli d'admiration les païens eux-mêmes.

*
* *

APOLLINAIRE, mort de faim, pour la foi, dans un cachot, à Yédo, au mois d'août 1613.

Dans le mois d'août 1613, la persécution commença dans Yédo. Pour suppléer à la petite église franciscaine, détruite en 1612, le P. Sotélo avait érigé une petite maison et un oratoire couverts en paille, chez des lépreux, au lieu appelé « Asacousa », à une demi-lieue de la ville, et il y célébrait la sainte messe pour tous les chrétiens.

Le Chôgounsama reçut des rapports, où l'humble chapelle était représentée comme une forteresse, et il ordonna de faire une rigoureuse enquête à Yédo et dans les environs. Il fit constituer prisonniers dans leurs demeures les lépreux, et tous les chrétiens que l'on découvrit. On les enchaina avec des ceps aux pieds et de grands anneaux de fer au cou. Des satellites les gardaient le jour et la nuit.

Apollinaire, l'un de ces confesseurs, jeté dans un cachot infect, au bout de quatre jours passés dans une oraison continuelle, expira le premier de tous, par l'effet de la faim et de la puanteur du lieu.

Le P. Sotélo avait été pris avec ses fidèles. Ils étaient ensemble au nombre de vingt-sept, sans y comprendre Apollinaire, et tous furent condamnés au feu. Les seigneurs et principalement Idate Massamoune firent révoquer la sentence à l'égard du P. Sotélo.

Tous les Japonais furent successivement

martyrs. On avait demandé, dès l'abord, leur décision par écrit. Jean Mimbocou, catéchiste du P. Sotélo, la rédigea en termes pleins d'éloquence et la souscrivit au nom de tous. Voici cette profession de foi : « Dieu, Notre-Seigneur, a créé le ciel et la terre avec tous les êtres qu'elle renferme : il dirige et gouverne toutes les choses du monde et les choses éternelles qui ont rapport au salut, afin de sauver les hommes. Il est né d'une Dame toujours vierge, et il est le vrai Sauveur Jésus-Christ, et, pour le rachat de nos péchés, il a été mis sur une croix. Pour l'amour de ce Seigneur, malgré que Vos Seigneuries nous aient dénoncé la mort la plus terrible, ni à présent, ni à jamais nous n'abandonnerons pas sa sainte foi, et, en témoignage de notre résolution, nous vous remettons cet écrit. »

Le 16 août, on conduisit huit des chrétiens d'Yédo dans la prison publique, et de là à Tonchaï, lieu situé entre Yédo et Asacousa, pour y être mis à mort comme chrétiens et chefs de confréries. Leur sentence était ainsi conçue : « Les hommes qui ont violé la loi de son Altesse, et qui ont reçu la loi des Pères, et sont les chefs de certaines confréries, seront châtiés ainsi. Le 1^{er} de la 7^e lune. » — Ils furent tous décapités, et leurs têtes furent exposées durant sept jours.

Le 17 août, on fit venir les prisonniers d'Asacousa, au nombre de quatorze; ils furent également décapités. La sentence portait qu'ils avaient promis d'apostasier et qu'ils étaient relaps. C'était vrai pour trois ou quatre seulement qui avaient défailli, mais qui l'expièrent glorieusement. Les juges mentaient pour les autres. Pour tous ces martyrs, on éprouva les épées sur leurs cadavres, et les débris furent gardés sept jours.

Le 7 septembre, Jean Mimbocou, serviteur et catéchiste du P. Sotélo, excellent prédicateur, fut conduit à la mort en compagnie de Grégoire, serviteur et catéchiste des PP. Franciscains, et de deux jeunes gens Paul et Grégoire Yofioyé, pages d'un seigneur, et d'un gentil baptisé dans la prison. Jean Mimbocou prêcha la parole divine jusqu'au lieu du supplice. Ils furent tous décapités.

Laurent Itacoura, catéchiste des PP. Franciscains et insigne prédicateur, déploya un grand courage en présence de la justice. Il demeura cinq ans dans les fers jusqu'au jour de sa bienheureuse mort, en 1617.

*
* *

ARACAWA, ADAM, décapité pour la foi, à Foucouro, dans l'île de Chiki, le 5 juin 1614, à l'âge de soixante ans.

Il existait à Foucouro, village de l'île de Chiki, un bon chrétien nommé Adam Aracawa, ancien « Cambô » de l'église, et chargé par le missionnaire du soin d'assister les chrétiens, de baptiser les nouveau-nés, de visiter les malades et d'ensevelir les morts. Il fut vivement persécuté par Chiroyémon, bienveillant jadis et sympathique à la religion, mais alors empressé servilement d'obéir au Coubosama. Adam fut promené nu, et ensuite lié et suspendu entre deux poteaux. Il endura ce dernier tourment pendant toutes les journées, depuis le vendredi avant les Rameaux, 20 novembre 1614, jusqu'au samedi saint; la nuit, on le déposait dans une maison, de crainte que le froid ne le fit périr; car on évitait de faire des martyrs que les chrétiens auraient vénérés, ces honneurs excitant au plus haut degré l'indignation des païens. La femme d'Adam, nommée Marie, Chinoise d'un certain âge, fut conduite en un lieu infâme, et, saisie d'horreur, promit d'apostasier. Adam la fit repentir.

On finit par déposer Adam comme prisonnier dans la maison d'un chrétien; il y demeura soixante jours jusqu'à son sacrifice. Il consacra tout cet intervalle à de saints exercices, tels qu'il convenait à un futur martyr. Le gouverneur le fit menacer de lui faire couper les doigts des mains et des pieds, non pas tous ensemble, mais

un à un, et à mesure que chaque blessure aurait été guérie, de façon à renouveler la peine et accroître infiniment la peine. Adam protesta qu'il était disposé à tout souffrir, et qu'il espérait que Dieu lui donnerait la faculté de le faire pour son amour, et en expiation de ses propres fautes. Après cette réponse, Adam se sentit comme transformé et devenu plus parfait, et fut consolé par des joies vraiment célestes. Il eut une vision de la très sainte Vierge qui portait une croix entre ses mains, ce qui lui parut un présage de martyr. En effet, les conseillers de Chimandono, malgré la défense de ce seigneur de condamner personne à mort, invitèrent le gouverneur de Chiki à se débarrasser d'un rebelle incorrigible. Adam fut enfermé dans la citadelle pour être conduit de là au supplice. Le lendemain 5 juin, au premier chant du coq, Adam fut dirigé vers la place de l'exécution. La nuit était sombre et le chemin difficile; mais le saint vieillard bondissait comme un cerf, et ne broncha pas une seule fois. Arrivé sur le lieu même, il se mit à genoux et fit oraison pendant quelque temps. Bientôt le bourreau le frappa de son épée et le blessa d'abord à l'épaule. Deux autres coups furent nécessaires pour détacher la tête. Les reliques d'Adam furent mises dans un filet, liées à de grosses pierres et jetées à la mer. Les chrétiens

purent seulement recueillir la terre imprégnée de sang. Les païens, qui avaient été présents au supplice, affirmèrent que la tête du martyr, séparée du tronc, prononça par deux fois le nom de Jésus.

*
* *

ARASOUKI, PIERRE, décapité pour la foi, à Omoura, le 7 octobre 1621, à l'âge de vingt-six ans. Deux jours après son supplice, Agathe, femme de Pierre, enceinte et âgée de dix-sept ans, Justa, sa mère et Marie, sa sœur, furent décapitées dans le même lieu.

Pierre, baptisé dès l'enfance et qui avait toujours été pieux et intérieur, fut cité devant les juges pour avoir reçu des religieux. Il se disculpa de certaines calomnies, afin de mourir à titre de chrétien, et non pour une autre cause. Il alla au supplice en récitant le *Confiteor*.

Sa mère et sa sœur, tentées par le juge, résistèrent héroïquement. Et Agathe, veuve de la veille, répondit ces belles paroles au juge qui lui offrait de faire élever l'enfant dont elle était enceinte : « Le gage précieux de l'amour de mon mari, gage que je porte dans mes entrailles, je ne veux le confier à personne sur la terre, et je le remettrai dans le ciel à son père. En effet, j'ai la confiance que par l'intercession de mon mari, et bien plus encore, grâce à l'infinie

miséricorde de Dieu, j'obtiendrai le privilège de donner ma vie pour Jésus-Christ. » Condamnées toutes trois à mourir dans la nuit même, elles s'habillèrent comme pour un jour de noces, et se mirent en chemin, accompagnées par trois cents chrétiens. Elles partagèrent leurs rosaires entre tous, donnant un *Ave Maria* à chacun. Agathe occupa le milieu, à la place même où son mari avait reçu la mort ; Justa s'agenouilla à sa droite, et Marie à sa gauche. Après une longue oraison, elles furent décapitées. Le corps de Pierre et un autre furent portés au P. Collado, Dominicain.

*
* *

ARANJO, MICHEL, Chinois, né et marié à Macao, matelot à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-sept ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

ARIYÉMON, MELCHIOR MORO, décapité pour la foi, à Fonconofara, près Nangasaki, le 28 octobre 1630, à l'âge de quarante ans.

*
* *

ARIZÔ, PIERRE, Coréen, âgé de vingt-huit ans, ancien trésorier du prince, Confrère du Rosaire et Majordome à Yédo d'une confrérie du Cor-

don de Saint-François, fut arrêté pour avoir fait passer des fruits de primeur aux chrétiens prisonniers, et fut massacré dans sa maison, à Omoura, le 19 juillet 1619.

*
* *

ARROYO (ALFONSE de), Prêtre de la Compagnie de Jésus, Italien, mort pour la foi, dans le nord du Japon, après avoir eu tous les membres sciés, vers le mois de juillet 1643.

*
* *

ATCHATCHA, SABINE, brûlée vive et à feu lent pour la foi, à Coubota, en Dewa, le 18 juillet 1624.

*
* *

AURE, épouse du V. Jean Banzay Cansouyémon, décapitée pour la foi, à Yonezawa, en Dewa le 12 janvier 1629. (Voir V. Yémoné, Louis.)

*
* *

BALTHASARD, cousin du V. Jacques Cangayama Faito, décapité pour la foi, à Figo, forteresse du Boungo, le 15 octobre 1619, à l'âge de quarante-sept ans. Il était né dans la forteresse de Tacazzouki, dans la province de Tsounocouni. Il avait dix ans lorsqu'il reçut le baptême des mains du P. Louis Froëz, Jésuite.

Il devint le collecteur des revenus du prince de Boungo, mais sous l'autorité de Yetsoundono, prince de Bougen. Il était comme le père des autres chrétiens, et le protecteur principal de la Compagnie de Jésus. Exilé primitivement, il reçut enfin la sentence de mort. Il rendit grâce aux ministres et alla faire ses adieux à sa mère, à sa femme et à sa fille. Puis les ministres demandant avec respect : « Où Votre Seigneurie désire-t-elle mourir ? » il exprima le vœu d'imiter le Christ, son Rédempteur, qui, étant l'innocence même, voulut mourir hors de Jérusalem, en public, entre deux assassins infâmes ; et il sollicita les mêmes humiliations. En signe d'allégresse, sa femme et sa fille lui lavèrent les pieds, au seuil de sa demeure. Jacques, son fils de quatre ans, embrassa ses genoux, et lui demanda la faveur de l'accompagner et de mourir avec lui pour Jésus-Christ.

O profondeur des desseins divins ! Le Père, ignorant l'arrêt qui comprenait son fils, lui permit de venir au lieu du supplice. Avant de mourir, il prononça de magnifiques paroles, et reçut la mort comme un prix de victoire. Le jeune enfant, s'agenouillant devant la dépouille sacrée, alla rejoindre son bienheureux père.

*
* *

BALTHASARD, né à Chimabara, fils du V. Paul

Outchibori Sacouyémon, et tout jeune encore, fut submergé avec une pierre au cou, pour l'amour de Jésus-Christ, à Chimabara, le 21 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

BARRETO, LOUIS, Prêtre de la Compagnie de Jésus, né à Moura, en Portugal, exerçait depuis vingt et un ans les fonctions de missionnaire, lorsqu'il fut envoyé de cette contrée à Macao pour y chercher du renfort; il s'embarqua ensuite dans cette ville pour retourner dans sa mission avec ses nouveaux confrères, mais, dans la rivière de Tchintchéou, le navire fut pris par une flotte chinoise, et tous les passagers furent massacrés. Le vénérable Père était âgé de soixante ans. C'était en 1611.

*
* *

BARRETO, MANUEL, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Portugais, né à Terra-Feira, dans le diocèse de Porto, meurt de détresse, pour l'amour de Jésus-Christ, dans les environs de Yédo, le 6 mars 1620, à l'âge de cinquante-six ans, après un séjour de trente ans au Japon. Il avait été en 1603, compagnon de Mgr de Cerquiera, et, en 1614, il avait été exilé à Macao.

*
* *

BÉATRICE, épouse du V. Damien Israï Inde-

goutchi, née à Tachinofama, dans l'île Ikit-souki, est décapitée pour la foi, avec sa mère et ses quatre enfants, dans l'île Nacaye, dépendant de Firando, le 5 mars 1624.

*
* *

BÉATRICE, lépreuse, décapitée pour la foi, en Omoura, le 29 juillet 1627. (Voir B. Beltran, Louis.)

*
* *

BÉATRICE, épouse du V. Dominique Courobioyé, est décapitée pour la foi, en Omoura, le 10 septembre 1628.

*
* *

BÉATRICE, épouse du V. Jean Sabioyé et Tertiaire de Saint-Dominique, décapitée pour la foi, en Omoura, le 11 septembre 1628.

*
* *

BENOÎT, né en Tsounocouni, charpentier de profession, mort pour la foi, en Boungo, le 6 avril 1614, à l'âge de quarante-sept ans.

Le Boungo fut grandement éprouvé en 1614. Après le départ des missionnaires, la persécution commença. Les premiers examinés furent deux maris avec leurs femmes et trois enfants : Benoît, sa femme Agathe, et leurs deux fils, Jean et Melchior : on n'a pas conservé le nom

des trois autres. On les dépouilla tous, et, dans leur nudité, on les promena dans la ville (probablement de Tacata). Benoît, durant tout le chemin, s'infligeait la discipline. Puis on les enferma dans des sacs, et on les entassa les uns sur les autres dans une enceinte palissadée, le long du chemin public. Ils demeurèrent ainsi pendant un jour et une nuit. Benoît, reporté mourant dans sa maison, expira au bout de deux jours, le 6 avril. Son corps fut brûlé, et ses cendres furent jetées à la rivière. On put seulement recueillir quelques ossements à demi calcinés, que l'on fit revenir à la Maison de Tous-les-Saints, à Nangasaki.

*
* *

BENOÎT, de Cawatchi, fils de la veuve Marthe, de Cawatchi, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619 : il n'avait que deux ans. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

BENZAYÉMON, THOMAS, mort pour la foi, dans un étang glacé du district de Nambou, en Dewa, le 5 novembre 1624.

*
* *

BOLDRINO, FRANÇOIS, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Romain, mort de misère pour la foi,

dans le nord du Japon, le 8 décembre 1633, à l'âge de cinquante-sept ans.

*
**

BONAVENTURE, décapité pour la foi, le 24 avril 1612. Il était intendant chez le seigneur d'un bourg situé entre Méaco et Yédo : il avait été converti à la foi par les Franciscains, ainsi que son maître. Après la mort de celui-ci, sa veuve se montra hostile à la religion, et Bonaventure ayant renversé des idoles, cette femme ordonna qu'il fût mis à mort, s'il ne reniait la foi. Il eut la tête tranchée.

*
**

BORGÈS, MANUEL, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Portugais, naquit à Estremos, dans le diocèse d'Evora. Il était fils de Dominique Deça et de Maria Lopez. Il entra dans la Compagnie de Jésus à Coïmbre, en 1601, à l'âge de seize ans. Il passa en Orient en 1608, et au Japon en 1612. En 1614, il alla en exil à Macao. Il revint au Japon en 1621, déguisé en soldat. Il accompplit pendant les douze années qui suivirent d'éminents travaux : il était le procureur des autres Pères cachés dans les montagnes. Il fut arrêté dans le Boungo et conduit à Nangasaki avec deux catéchistes qu'on avait pris avec lui. Le 16 août 1633, il expira, pour Jésus-Christ,

dans le supplice de la fosse. Il y avait été suspendu le 13, avec les FF. Joséph Réomouï et Jacques Chindo, novices reçus dans la prison par le Père, et trois autres Japonais, lesquels avaient expiré successivement.

Le supplice de la fosse nouvellement inventé, était le plus effroyable peut-être qui pût être mis en œuvre. On serrait très étroitement le corps de la victime avec des cordes, pour ralentir la circulation du sang, puis au-dessus d'une fosse de deux vares de profondeur et d'une vare de diamètre, on la suspendait et la faisait descendre vers le fond. Des tables échancrées vers leur centre, assujettissaient le corps et l'enclavaient par le milieu. De grosses pierres chargeaient les tables et rétrécissaient la clôture. Dans ce supplice, les martyrs distillaient le sang par la bouche, le nez et les oreilles. La mort ne vint pour plusieurs qu'au bout de deux, trois et même six jours. On avait soin de saigner les patients aux tempes, afin d'éviter la congestion trop rapide et de prolonger la peine.

*
* *

BOTO, FRANÇOIS DIAZ, Portugais, né à Lisbonne, pilote de navire, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de cinquante-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

BOUFILOYÉ, MATTHIEU, d'Yanaï, en Dewa, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

BOUGENDONO, MELCHIOR COUMAGAYÉ, décapité pour la foi, à Amangoutchi, le 16 août 1605.

Melchior Bougendono naquit au Japon en 1555 ; il descendait d'un fameux capitaine des temps anciens, nommé Coumagayé, et il devint lui-même un grand homme de guerre. Il était seigneur de Fiki dans la province d'Aki. C'est à l'âge de trente-quatre ans qu'il reçut le baptême : bientôt il convertit à la foi un grand nombre de ses compatriotes, et fit bâtir une église dans son propre domaine.

Quand Morindono, prince de Nangato et de Souwo, commença à persécuter les chrétiens, c'était en 1602, Melchior qui était l'un de ses principaux officiers ne se laissa pas du tout intimider par ses menaces ; il demeura, comme il avait été auparavant, le miroir et l'exemple de ses frères, et montra bien qu'il n'avait qu'un désir, c'était de procurer la gloire divine, soit par sa vie, soit par sa mort.

Il fit preuve, en 1604, d'une énergie singulière vis-à-vis de Sachendono, gouverneur général des Etats de Morindono. Ce, seigneur

se trouvant un jour à la table de Melchior, lui parla défavorablement de la religion chrétienne, disant que nul seigneur considérable ne voulait la professer, et qu'elle avait toujours été fatale à ceux qui s'étaient attachés à elle, comme à Augustin Tsoucamidono, grand amiral, à Constantin Yôchimouné, prince de Boungo, et à plusieurs autres. Melchior prit la défense de sa loi, et opposa aux exemples cités, celui de Morindono, que sa dévotion aux Camis n'avait pu préserver de la perte de plusieurs provinces, et ceux du bonze Ancosoudgi, du gouverneur Gibounochio et d'une infinité d'autres, qui, après avoir persécuté les chrétiens, avaient fait une fin malheureuse. Sachendono lui ayant répondu dans des termes peu mesurés, Melchior ne put s'empêcher de porter la main à son poignard. Sachendono, se levant alors de table, allait se retirer, et il en serait résulté quelque malheur, quand Melchior courut s'excuser à lui de son action trop vive ; mais afin de lui prouver qu'il n'abandonnait rien de ses convictions chrétiennes, il ajouta : « Cependant il vous est libre de m'ôter la vie, au titre de chrétien ; » et il tendit intrépidement le cou. Sachendono s'apaisa, et promit de ne plus inquiéter Melchior sur le sujet de la religion.

Quelque temps après, Morindono revint de la cour impériale, et sentant renaître ses fureurs

contre la loi de Jésus-Christ, il voulut encore exterminer le nom chrétien dans ses domaines, et résolut de commencer par Melchior, comme le chef et le soutien de tous les autres. Il lui fit enjoindre de renoncer à sa religion, et à revenir à celle de ses ancêtres. Melchior fit répondre qu'en toute autre chose il rendrait obéissance au prince ; mais qu'il donnerait sa vie plutôt que d'abandonner sa foi ; que si le prince voulait l'envoyer au supplice, il demandait d'être promené d'abord avec ignominie, à trois reprises différentes, à travers toutes les rues d'Aman-goutchi, sous la conduite d'un écorcheur d'animaux, c'est-à-dire d'un des derniers du peuple, tandis qu'on proclamerait que ce châtiment lui était infligé à titre de chrétien. Et afin que sa résolution fût rapportée fidèlement, il écrivit à ses amis une très belle lettre, les invitant à la communiquer au prince. Voici cette lettre :

« Dans le cours de cet hiver, j'ai entendu parler par des personnes graves des dispositions de mon seigneur à l'égard de ma religion, et je veux ici vous manifester toute ma pensée, en vous priant instamment d'en faire part au même seigneur dans l'occasion la plus prochaine. — Il y a près de quinze ans qu'étant dans la province de Bougen, et d'après les conseils de Dgiosouï, je me suis fait chrétien, et quoique, dans ma jeunesse, je sois demeuré

tiède et sans zèle, néanmoins depuis quatre ou cinq ans la dévotion et la ferveur se sont développées en moi par la grâce divine, et je reconnais de plus en plus que le salut de l'âme est plus essentiel que tout le reste. J'ai pris connaissance de la plupart des sectes japonaises, et j'ai constaté qu'aucune d'elles n'enseigne la voie du salut : bien au contraire elles sont toutes unanimes à déclarer que toute chose finit avec le corps, et qu'elle se résout dans le néant.

« On ne peut parler de même de la loi chrétienne, que je professe, et qui prescrit d'adorer un seul Dieu, créateur de l'univers, de respecter le prince et les parents, et de leur obéir, et d'aimer tous les autres hommes à l'égal de nous-mêmes ; elle nous commande encore d'autres choses, renfermées dans dix commandements ; et comme, en tout le reste, je ne m'écarterai jamais de ce que mon seigneur et maître voudra m'ordonner, je prie ce seigneur de me laisser vivre selon ma loi : j'estimerai cette grâce au-dessus de la rente la plus considérable.

« Quant à ce qui est dit que nous détruisons les Camis et les Fotokes, il est vrai que des jeunes gens, émus d'un zèle et d'une ardeur indiscrets, ont pu commettre à cet égard quelques violences ; mais on ne doit pas attribuer aux chrétiens en particulier ce que font un si grand

nombre de gentils, et principalement les sectaires Fotkéchous et Itochous, qui renversent avec fureur et qui mettent en pièces toutes les idoles, ce qui est un fait connu de tout le monde.

« Quand, nous autres chrétiens, nous faisons serment, nous faisons serment par le nom du Seigneur du ciel, alors même qu'on nous tailerait en pièces, ou bien qu'on nous offrirait des monceaux d'or et de pierreries, nous ne voudrions jamais offenser la Majesté divine : c'est pourquoi, si mon seigneur me dit que je dois abandonner ma loi, sous peine de perdre la vie, il peut m'arracher cette vie, et ce sera mon bonheur; le privilège de mourir pour la confession de Jésus-Christ comblera tous mes vœux. Je vous prie donc de dire à mon seigneur que s'il commande que je sois mis à mort à titre de chrétien, je promets de n'opposer aucune résistance, de me laisser lier avec une corde et entraîner au lieu du supplice, et enfin d'y recevoir l'espèce de mort qu'il lui conviendra de m'infliger : par le Seigneur du ciel et par le salut éternel de mon âme, je jure de ne point manquer à ma parole. »

Morindono fit encore quelques tentatives pour vaincre Melchior, puis il finit par le laisser en paix.

Mais cette paix ne devait pas être de longue

durée, car l'année suivante, Morindono s'attaqua de nouveau au généreux chrétien dont il devait faire un martyr.

Depuis longtemps déjà, Bougendonone ne doutait pas que les combats auxquels il avait été en butte ne dussent finir par la mort ; il s'y préparait donc avec zèle, et s'infligeait tous les jours la discipline. Morindono saisit le prétexte d'une dispute entre le gendre de Melchior, Aman Goroyémon, avec un seigneur idolâtre, nommé Masounda Guembara, au sujet des ouvrages d'une forteresse bâtie par le prince à Fanghi, sa principale cité. Melchior avait réconcilié les deux adversaires, à l'admiration de tous ; mais pendant le dissentiment, les travaux avaient été interrompus ; et Melchior, ayant reçu l'ordre de suppléer les deux officiers, s'était excusé par de justes causes d'obéir à l'heure même.

Le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, Morindono envoya mille hommes pour assiéger la maison de Melchior : deux officiers principaux, Yanaghisava Sanzayémon et le bonze Meogonjo, entrèrent dans la maison et dirent à Melchior, au nom du prince, qu'il eût à donner des otages : on ne dit rien qui fût relatif à la sentence de mort, car on voulait prévenir toute résistance.

En effet, c'est la coutume au Japon, que si celui qui doit mourir résiste ou s'évade, les

otages sont mis à mort; que s'il ne fuit pas, et ne résiste pas, la vie des otages se trouve respectée. Melchior livra son plus jeune fils François Inosouké, et son petit-fils Manuel Yosambouro, ce dernier allié à Morindono.

Melchior, en donnant ces otages, présumait avoir le temps de confesser la foi devant Morindono. Mais la maison continua d'être assiégée, et à cette vue, Melchior connut l'imminence du moment suprême, et passa toute la nuit à se préparer à la mort. Il avait eu d'abord la pensée de se défendre, et s'était armé d'une hallebarde. Mais il y avait pieusement renoncé.

Le 16 août au matin, les deux officiers entrèrent avec des soldats. Melchior tenait d'une main son chapelet et de l'autre une corde, pour servir à le lier. Les officiers lui annoncèrent deux griefs en raison desquels Morindono le condamnait à mort. Ces griefs étaient d'avoir pris une part à la querelle de son gendre, et d'être chrétien malgré les ordres réitérés du prince. Il lui était ordonné de s'ouvrir le ventre. Melchior consentit à subir la mort, mais refusa de commettre un suicide.

Il présenta aux deux envoyés la corde qu'il tenait en ses mains et les pria de le conduire étroitement lié vers Morindono pour être mis à mort, en sa présence, et avec ignominie. Ils n'y consentirent point. Melchior se retira dans

l'appartement intérieur, s'y revêtit de ses plus beaux habits, et rentra dans la salle. Il s'agenouilla devant une petite image et fit oraison durant quelque temps, puis tendit le cou à l'exécuteur. Ce fut un soldat nommé Chichimo qui lui trancha la tête. On porta ce trophée à Morindono. Celui-ci commanda que la femme, les enfants et les petits-enfants de Melchior, excepté le jeune otage qui lui était allié par le sang, fussent mis à mort, ainsi que les principaux serviteurs, et que tous les corps fussent réduits en cendres : le gendre chrétien fut compris dans la sentence, et l'on compta plus de cent victimes. Il est à remarquer, au sujet du gendre, que lorsqu'au Japon on fait mourir des seigneurs pour le motif de querelle, les deux parties doivent périr ensemble : ici l'on épargna l'adversaire. Melchior Bougendono Coumagayé était âgé de cinquante ans.

*
* *

BOUNCHOUBO, PIERRE, ancien bonze Yamabouchi du mont Corozan, mort lapidé pour Jésus-Christ, à Yanagawa, en Tchicoungo, le 26 novembre 1617, à l'âge de vingt-quatre ans. Après l'avoir placé dans une fosse à mi-corps, les bonzes avaient fait pleuvoir sur lui une grêle de pierres.

*
* *

BOUNOYÉMON MATHIAS, mort crucifié pour la foi, à Yédo, le 29 décembre 1623. (Voir V. Takéya, Marie.)

*
* *

BOUNYÉMON, PAUL ACAZAWA, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

BOUYÉMON, MANUEL, brûlé vif pour la foi, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

CABÉ, FRANÇOIS, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 29 décembre 1623. (Voir V. Takéya, Marie.)

*
* *

CACOSOUKÉ, PIERRE, mort pour la foi, à Sourounga, le 2 novembre 1614.

Au mois d'octobre 1614, sept chrétiens, enfermés depuis le 27 mars dans la prison de Sourounga, comparurent devant le juge Coufioye. Celui-ci, doux naturellement, mais effrayé d'apprendre que toute la prison devenait chrétienne et ne voulant pas être compromis auprès du souverain, fit un rapport sur ces conversions nombreuses. Le tyran condamna les confesseurs à

avoir les doigts coupés et une croix imprimée au front. Coufioye reçut à regret cet ordre sanguinaire et prescrivit à un magistrat de l'accomplir en sa place; et, en même temps craignant, ainsi qu'il le disait lui-même, un châtement du Ciel, il défendit à ses officiers de prendre part à l'exécution. On commença par imprimer le signe de la croix. La chair était brûlée jusqu'à la boîte osseuse. Puis on promena les victimes par les principales rues. Pierre entonna le *Laudate Dominum, omnes gentes*, et les autres lui répondirent. C'étaient comme les vêpres de l'éternité, dans laquelle ils croyaient entrer. On les conduisit au bord de la rivière « Abé », près d'un temple d'idoles, et on leur coupa les doigts des mains tout au ras, en six coups, trois pour chaque main; puis on les jeta à plat ventre, et on leur énerva les jarrets. On les laissa ainsi gisants sur la terre, avec défense à qui que ce fût de leur donner asile, ou seulement de panser leurs blessures. Cependant, à la nuit, les chrétiens recueillirent ces glorieux confesseurs, les portèrent à des cabanes de lépreux, et y lavèrent et pansèrent leurs plaies. Jean Dôjou expira dans la nuit même, et Pierre Cacosouké, le lendemain : c'était le 2 novembre, au lever du jour. Quatre autres, Pierre Sokiou, Joachim Soukécouro, Jean Chojiro et Jacques Chéyasur, vécurent.

Pierre Cacosouké, fils de parents chrétiens, était né à Nangasaki. Désireux du martyre, il alla en Fingo, où Casouyédono persécutait les fidèles. Voyant que ce seigneur ne sévissait que contre ses vassaux, il passa au Cami et de là à Sourounga, où il rencontra ce qu'il avait si passionnément désiré. Il avait eu la part principale dans la conversion des prisonniers.

*
* *

CACOUNAY, THOMAS MAZZOUCHIMA, chef de village, décapité pour la foi, à Arima, le 23 novembre 1614, à l'âge de trente-six ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

CACOUZAYÉMON, JACQUES, officier du prince Morindono, décapité pour la foi, à Fanghi, métropole du Nangato, le 20 avril 1618.

*
* *

CACOUZAYÉMON, LAURENT, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

CADGICHI, LAURENT, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

CAFIOYÉ, MARC, né à Omoura, en Wôchou, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Chendaï, le 1^{er} février 1624. (Voir B. Jacques Carvalho.)

*
* *

CAFOUCOU, LOUIS, d'Arima, Frère de la Compagnie de Jésus, compagnon du V. Benoît Fernandez, brûlé vif pour la foi, à Cocoura, vers le 29 septembre 1633.

*
* *

CAMON, ANDRÉ, brûlé vif pour la foi, à Chendaï, vers le 4 février 1624. (Voir B. Jacques Carvalho.)

*
* *

CANCHITCHI, JEAN ARAKI, de Conga, précipité pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627, à l'âge de trente-quatre ans. (Voir Sacouyémon, Paul.)

*
* *

CANDA (OU KIBIOYÉ), THOMAS, décapité pour la foi à Tonchaï, près de Yédo, le 16 août 1613.

*
* *

CANDA, LUC (OU LOUIS), décapité pour la foi, à Tonchaï, près de Yédo, le 16 août 1613.

*
**

CANDIDA, épouse du V. Jules Ando Yafioyé, brûlée vive et à feu lent, pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
**

CANDIDE, surnommé Bozou, et parent du V. Alexis Choyémoné, décapité pour la foi, à Fanawaza, près d'Yonezawa, en Dewa, le 12 janvier 1629, à l'âge de quatorze ans.

En 1628, Noucayama, à une lieue de Yonezawa, en Dewa, était presque entièrement habitée par des serviteurs du Tono, faisant partie de sa suite dans ses longs voyages. Ceux d'entre eux qui étaient chrétiens avaient reçu le baptême cette année même, après avoir été instruits par Antoine Anazava Fayémon. Le gouverneur Maicounoki Tacoumi ayant reçu l'ordre de commencer la persécution, plusieurs furent chargés de chaînes, présentant eux-mêmes leurs mains aux soldats, et joyeux de revêtir la livrée du Sauveur. Les femmes enviaient le sort de leurs maris ; et, quand arriva l'ordre de les saisir elles-mêmes, les deux derniers fils de l'un des chrétiens, enfants de six et douze ans, sur l'invitation de leur père, vinrent aussi s'offrir aux satellites : les cordes ayant manqué pour les attacher, ils suivirent sans liens.

Les hommes devaient mourir à Wocousambara, lieu de la justice, auprès d'Yonezawa ; un d'eux Jean Ariyé Kiyémoné, qui n'avait pas reçu sa condamnation, demanda vainement trois fois d'être réuni aux autres. Enfin il obtint la permission de suivre ; car il présumait trouver en chemin le messenger fatal. Les femmes devaient mourir dans le village de Noucayama. On se sépara dans une sainte allégresse, et dans l'espérance de se retrouver au ciel, où le lien nuptial est à jamais sanctifié dans la charité de Jésus-Christ, et où les âmes, régénérées dans le sang de l'Agneau, règnent dans la gloire au delà des temps et pour l'éternité.

Madeleine, épouse de Jean Kiyémoné, saintement jalouse du martyr, aurait voulu recevoir des chaînes, et être réunie aux autres femmes. Elle se retira dans son appartement pour faire oraison, languissant après sa condamnation. Une cour intérieure de la maison d'Ignace Soyémoné fut choisie pour le martyre des trois femmes et des trois enfants. Ces victimes subirent la mort avec un admirable courage.

A la même heure, les autres martyrs étaient conduits à Wocousambara. Jean Ariyé Kiyémon se recommandait à Dieu, pour ne pas être exclu de la compagnie sainte. Bientôt le message espéré survint, le mettant au rang des martyrs.

Les hommes au nombre de huit, moururent par l'épée à Wocousambara. Bientôt après, la femme de Jean reçut la nouvelle de sa condamnation et de celle de son mari, et alla recevoir la mort au lieu que ses compagnes venaient d'arroser de leur sang.

Chidogadaï, village à une demie-lieue de Yonezawa, envoya le même jour (12 janvier 1629) huit martyrs à Wocousambara. Fanawaza, village contigu à Chidogadaï, eut aussi ses martyrs : Alexis Choyémené, qui était allé devant le gouverneur pour démentir les paroles de quelques amis, ou plutôt ennemis, qui l'avaient dit apostat ; et son parent Candide, surnommé Bozou. En allant à la mort, Candide vit son cousin Alexis, qui était chargé de liens, tandis que lui-même était libre. Les soldats n'ayant pas de cordes, Candide ramassa sur le sol quelques bouts épars, les réunit, et obtint d'en être attaché. Sur le lieu du supplice, ils s'encouragèrent mutuellement à donner leur vie pour le Seigneur, qui les avait affranchis de l'éternelle mort, au prix de tout son sang. On les sollicita encore d'abandonner la foi. « Jamais, dit Candide, je ne trahirai mon âme immortelle pour l'amour de la vie terrestre. » Alexis avait alors vingt-six ans, et Candide quatorze. Tous deux avaient reçu le baptême un an auparavant.

Le lendemain 13 janvier, Ignace, enfant d'un an, neveu de Candide, fut décapité.

On exposa dans trois lieux différents les têtes de tous ces martyrs; vingt à Wocousambara, sur le chemin qui conduit au district de Mogami, et les autres sur deux voies principales avec des inscriptions ainsi conçues : « Tous ces individus ont été justiciés, le 18 de la 12^e lune, pour avoir été chrétiens, contre les lois du Japon. »

*
* *

CANIY, JAOCHIM, décapité, pour la foi, à Coura, le 29 juillet 1618.

*
* *

CANYÉMON, LÉON TAKENDOMI, officier de la principauté d'Arima, brûlé vif pour la foi, à Arima, le 7 octobre 1613.

L'an 1613, Safioyé, gouverneur de Nangasaki, et le boutefeux des païens, s'ennuyant de voir les chrétiens de la principauté d'Arima respirer encore, après tous les combats qu'on leur avait livrés, et d'un autre côté, voulant engager Michel ou plutôt Sayemondono, leur prince apostat, à faire quelque fausse démarche qui attirât sa ruine, fit semblant qu'il avait reçu de la cour impériale, des lettres par lesquelles on lui mandait que l'empereur était

mécontent du prince Michel, parce que celui-ci avait trop d'indulgence pour les chrétiens, qu'il souffrait les religieux d'Europe dans ses Etats, et qu'on le soupçonnait même d'être retourné à leur foi.

Le jeune prince prit feu à cette nouvelle, et, sans s'informer davantage de la vérité, il résolut sur l'heure de détruire cette calomnie par la persécution la plus sanglante qu'on eût jamais vue en Arima. C'est pourquoi le 1^{er} octobre, il fit comparaître en sa présence huit de ses principaux officiers, qui étaient chrétiens et de la première noblesse du pays, et, leur ayant parlé des lettres de Safioyé, il leur représenta la nécessité où il se voyait réduit d'obéir à Daïfousama qui le menaçait de le perdre, s'il ne ramenait ses sujets à la religion de l'empire; il ajouta qu'il ne leur demandait ni leur sang, ni leurs biens, ni même qu'ils quittassent leurs croyances, mais seulement qu'il les dissimulassent pour un temps, et que, s'ils lui donnaient cette marque de leur amitié, il ne les considérerait plus comme des sujets, mais comme de vrais amis à qui il serait redevable de sa fortune et de sa vie; il termina toutefois en leur disant que, s'ils lui refusaient cette satisfaction, il serait obligé de leur faire sentir les effets les plus redoutables de sa colère.

Ces paroles qu'il accompagna de prières et de

larmes, firent une telle impression sur le cœur de ces officiers que, de huit qu'ils étaient, cinq prirent le parti de dissimuler pour ne pas perdre leur prince dont ils croyaient la ruine inévitable. Les trois autres tinrent bon et répondirent au prince qu'ils ne pouvaient trahir leur conscience. La joie, qu'eut alors Michel d'avoir gagné cinq de ces officiers, l'empêcha de s'emporter contre les trois autres ; il renvoya donc ceux-ci, en disant qu'il leur donnait encore un peu de temps pour penser à ce qu'ils devaient faire, et que, s'ils étaient sages, ils ne s'exposeraient pas à périr misérablement avec toute leur famille. Après les avoir congédiés, il écrivit aussitôt au gouverneur de Nangasaki pour l'informer de ce qui venait de se passer, mais Safioyé lui répondit aussitôt que, pour intimider les chrétiens, il était absolument nécessaire de condamner les trois rebelles à être brûlés vifs et à petit feu, eux, leurs femmes et leurs enfants.

Le prince d'Arîma hésitait encore ; mais sa femme ou plutôt sa concubine, petit-fille de Daïfousama et païenne fanatique, lui ayant représenté que s'il ne suivait pas les conseils de Safioyé, c'en était fait de lui et de sa principauté, il prononça la sentence de mort et chargea les gouverneurs d'Arîma de l'exécuter au plus tôt

Cette sentence fut signifiée aux trois officiers

le 5 octobre, avec l'ordre de se rendre à une maison de la ville qui leur tiendrait lieu de prison. Le premier de ces illustres confesseurs se nommait Adrien Tafacachi Mondo ; le second, Léon Fayachida Soukényémon, et le troisième Léon Takendomi Canyémon. Les gouverneurs firent en même temps conduire à la maison où ils étaient, Jeanne, femme d'Adrien et Marthe, femme de Léon Soukényémon. Pour Monique, femme de Léon Canyémon, elle fut donnée en garde avec sa fille à l'oncle du prince Michel, à qui elle avait rendu de grands services. Léon n'avait qu'un fils nommé Paul, âgé de vingt-sept ans, qui fut condamné au feu comme son père et mené à la même maison. Adrien avait deux enfants, un fils qui n'avait que onze ans, nommé Jacques, et une fille appelée Madeleine qui en avait vingt. Elle avait fait vœu de virginité et vivait comme un ange sur la terre. Ils furent tous deux condamnés à être brûlés vifs, et menés à la prison où était leur père.

Monique était inconsolable de se voir séparée de son mari et privée de la couronne du martyr. Elle fit tous les efforts possibles pour se sauver du lieu où elle était enfermée, et quoiqu'elle eût été transportée dans un autre plus sûr, elle trouva le moyen de s'échapper et alla se jeter dans la maison où était son mari avec les autres prisonniers,

mais on l'en retira aussitôt , et on lui sauva la vie, ce qui lui fut une peine plus insupportable que le feu et la mort.

Aussitôt que l'on sut à Nangasaki que huit chefs des principales familles d'Arima, qui étaient la fleur de la noblesse, devaient ou renoncer à la foi ou être brûlés vifs, le supérieur des religieux de la Compagnie de Jésus envoya l'un d'eux de Nangasaki à Arima pour s'unir au Père qui demeurait caché dans cette dernière ville, afin de consoler et d'encourager les chrétiens persécutés.

A la nouvelle de l'exécution qui allait avoir lieu, quatre des cinq officiers qui étaient tombés se relevèrent et allèrent au-devant du Père, qui les cherchait lui-même comme des brebis errantes ; ces pauvres pécheurs étaient affamés du sacrement de Pénitence. Ne trouvant pas le Père, ils allèrent devant le juge et se déclarèrent chrétiens ; puis ils revinrent pour faire inventaire de leurs biens mobiliers, afin de les consigner au fisc, et allèrent de nouveau solliciter la grâce d'être incarcérés. Rejetés des geôliers, ils adressèrent au bonze, qui était le grand ami du prince, leur protestation écrite. Enfin, n'obtenant rien des hommes, ils se rasèrent et se condamnèrent eux-mêmes à l'exil. Le cinquième s'était retiré sur ses terres.

Un grand concours de peuple entourait la

prison. On voulait voir mourir les illustres victimes. Il ne se trouva pas moins de quinze à vingt mille personnes. Un grand nombre étaient allés camper sur le lieu désigné pour le supplice : c'était un vaste emplacement choisi devant la forteresse, à la face du ciel et de la terre, comme pour célébrer un acte aussi solennel. On y avait construit une sorte de maison remplie de bois et de fascines, et on l'avait entourée d'une forte palissade. Le matin du 7 octobre, on fit sortir les condamnés de leur prison. Ils avaient revêtu les habits de fête, envoyés par les chefs de la confrérie de la Sainte-Vierge; et ils furent liés les bras en croix, à l'exception de l'enfant. Chacun des martyrs s'avancait entre deux confrères, et tenait d'une main un cierge allumé et de l'autre un rosaire. Le premier en tête chantait les litanies de la Sainte Vierge. L'on passa en barque un ruisseau qui croisait la route; un noble chrétien voulait, par honneur, porter l'enfant sur ses épaules pour le faire traverser à gué, mais l'enfant s'y refusa modestement. Les chrétiens arrachaient les vêtements des confesseurs, les estimant déjà des reliques. Les bourreaux eux-mêmes demandèrent à l'avance le pardon de leurs victimes, et ceux-ci l'accordèrent avec joie. Quelqu'un ayant dit à l'enfant Jacques : « seigneur Jacques, seigneur Jacques,

souvenez-vous d'intercéder pour nous quand vous serez au ciel, » l'enfant leur répondit : « Pas encore, pas encore, il n'est pas temps ; mais je vous prie tous de me recommander à Dieu. »

Léon Canyémon monta sur une éminence et prononça quelques paroles ; on put seulement entendre ceci : « Nous mourons pour la gloire de Dieu et en témoignage de la foi, vous tous, mes frères, demeurez fidèles. » Alors Gaspard Yetayou, président de toutes les confréries, éleva devant les martyrs une grande image de Notre-Seigneur attaché à la colonne, afin d'exciter leur courage ; pendant ce temps, tous les chrétiens chantaient le « Credo », le « Pater » et l'« Ave ».

L'incendie fut allumé ; sur ce char d'Elie, toutes ces âmes allaient s'élever triomphantes au ciel.

L'enfant, de qui les liens furent consumés d'abord, alla vers sa mère, qui vivait encore. Elle lui dit : « Regarde le ciel. » L'enfant se serra contre sa mère et expira.

L'admirable vierge Madeleine, ramassant des charbons ardents, se les posa sur la tête, comme si elle eût dit : « Je les mets sur ma tête, en signe de vénération ; » elle les aimait et les adorait en reconnaissance de la faveur infinie que lui accordait le Seigneur. Et, reposant sa tête sur sa main droite, elle rendit l'âme.

Les chrétiens purent enlever les corps. Une personne même ravit par piété les mains de Madeleine. Tous ces vénérables restes furent transportés à Nangasaki ; le corps de Madeleine, recueilli par les chrétiens de Conzoura, fut bientôt après réuni aux autres. On les enterra dans le cimetière de la Compagnie de Jésus, au pied de la Croix.

Les chrétiens vénéraient le lieu de ce martyr, et tous ceux qui y passaient à cheval mettaient pied à terre et y faisaient oraison.

*
**

CANZAYÉMON, JEAN, décapité pour la foi, à Omoura, le 8 septembre 1627.

*
**

CANZO, DOMINIQUE, jeune chrétien d'une noble famille, crucifié pour la foi, à Firochima, en Figen, le 26 novembre 1616.

*
**

CANZOUÏÉ, COSME FAÏACHI, décapité pour la foi, à Wacamatsou, chef-lieu d'Aitzou, l'un des districts du Wòchou, le 23 janvier 1626.

Cosme était né dans le Congami qui forme un district du Wòchou. Il était au service de Sayemon Soukenoca, seigneur très hostile à la religion chrétienne. Ce seigneur voulut le faire

apostasier, et, pour le punir, lui redemanda trois années de sa rente. Cosme répondit qu'il n'avait point d'argent. et offrit, non seulement le peu de biens qu'il avait en sa maison, mais son épée et son poignard, consentant, si son maître n'était pas satisfait, à se laisser vendre pour acquitter le reste. Le seigneur prit l'épée (ce qui était un affront considérable, selon les mœurs japonaises) et relégua Cosme dans une cabane au milieu des montagnes, avec une grosse chaîne aux pieds. Cosme demeura toute une année dans cet exil. Le seigneur, l'ayant fait rappeler et le trouvant inébranlable, le condamna à perdre la tête. Le corps du martyr fut brûlé, mais les chrétiens recueillirent les cendres.

*
* *

CAPÈCE, ANTOINE, Prêtre de la Compagnie de Jésus, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 25 mars 1643, à l'âge de trente-sept ans.

Antoine Capèce naquit à Naples, d'une famille noble, le 11 août 1606. Orphelin de père à l'âge d'un an, il fut élevé par son admirable mère, plus religieuse que séculière dans sa manière de vivre. Il en recut le lait spirituel de la vertu. De ses deux frères, l'un était Jésuite et déjà prêtre, et l'autre chevalier profès de l'Ordre de Malte. Antoine, avec la bénédiction

de sa mère, entra dans la Compagnie de Jésus, à l'âge de dix-huit ans, le 30 juillet, veille de Saint-Ignace, en 1624. Alors sa mère se dépouilla de tout, et la famille, étant riche, abandonna la moitié de son bien à la Compagnie et, avec l'autre moitié, fonda un grand monastère de Carmélites déchaussées où elle entra, pour y demeurer la plus humble de toutes, refusant le titre de fondatrice et toute supériorité.

Le jeune Antoine, ayant émis ses vœux, fut appliqué pendant un an aux lettres humaines, et pendant trois ans à la régence. Dans la dernière année, dix-huit de ses disciples entrèrent en diverses religions, et l'attribuèrent au P. Capèce. Le Père vint alors à Rome, pour étudier la théologie. A sa troisième année, il apprit le miracle opéré à Naples en faveur du P. Mastrilli par l'intercession de saint François Xavier. En ce temps même, à la pensée de celui pour lequel Dieu différait l'entrée dans le Paradis, afin de lui faire perdre glorieusement la vie par le martyre, tous les désirs d'un grand nombre de religieux de la Compagnie étaient pour le Japon. Le Père général Vitelleschi rejetait la plupart de ces demandes. Capèce, qui avait pris pour sa médiatrice la très sainte Vierge, obtint d'être préféré. Alors arriva à Rome le P. Mastrilli. Les deux missionnaires devinrent inséparables. Ils partirent ensemble

de Lisbonne en 1635, et atteignirent Goa le 10 octobre de la même année. Voici le beau témoignage que le P. Mastrilli rendait en faveur du P. Capèce, dans une lettre qu'il adressait de Goa au P. François Capèce, frère du P. Antoine :

« Je me sens dans l'obligation de saluer en particulier mon cher Père François, tant en raison de mes obligations anciennes que de la fortune que j'aie eue d'être le compagnon inséparable de son ange de frère, le P. Antoine Capèce. Nous sommes allés ensemble de Rome en Espagne, où je suis resté quatre mois, tandis que Sa Révérence est passée en Portugal avec deux autres de mes compagnons. De Lisbonne à Goa, nous étions sur le même navire, et ici même, à Goa, nous sommes réunis dans la maison professe. Il m'est déjà désigné comme compagnon jusqu'à Macao, et finalement j'espère que nous achèverons ensemble le voyage de la vie, sans nous être séparés, et chacun sur sa croix. Je l'espère, d'après sa vertu très éminente, et par l'intercession de Votre Révérence. Je vous dirai que, sur le navire, il était le modèle de tous, tant de nos confrères que des séculiers. Il était si fervent qu'on devait le surveiller sans cesse, avec le commandement exprès de ne rien entreprendre sans une permission de ma part. Autrement les excès de son

âme, embrasée de l'amour divin, auraient gravement altéré sa santé.

« Très mortifié dans toutes choses, il me mit dans le cas de lui prescrire de ne point pratiquer à mon insu de mortification extraordinaire, car il s'était réduit à une telle abstinence que, durant tout le voyage, il ne voulait manger qu'une écuellée de riz à demi cuit, et il ne prenait rien autre de tout le jour, Il était très aimé et respecté de tous, et en particulier des séculiers, et tenu dans la plus grande estime, pour son esprit religieux et pour sa science. Notre bon Dieu l'assista merveilleusement, car, durant tout le voyage de Rome jusqu'aux Indes, il a joui d'une santé parfaite. Enfin, « l'Esprit du Seigneur est avec lui »; et Votre Révérence peut s'estimer bien heureuse de posséder en ces pays un si rare trésor, qui sera le complément et le sceau de toutes les grandeurs de sa maison. Que Notre-Seigneur vous bénisse du haut du ciel. Adieu mille fois, mon Père, et priez pour moi. De Goa, le 26 février 1636. »

Pendant le P. Antoine Capèce prit de nouvelles forces spirituelles sur le tombeau de saint François Xavier. Quant aux forces corporelles, il semblait ne se conserver en vie que par l'attente du martyre. Capèce et Mastrilli partirent en avril 1636 pour la Chine, s'arrêtèrent à Malacca, et, pour éviter les Hollandais,

durent se diriger vers Manille, où ils passèrent l'hiver. Mastrilli accompagna le gouverneur général à Mindanao. Capèce, au mois d'octobre 1636, fit voile pour Macao, en compagnie d'autres Pères. Mais le bâtiment fit naufrage, et les religieux préservés de la mort, durent s'arrêter à Manille jusqu'au mois de mars 1637. A cette époque, le P. Capèce put se rendre à Macao avec le capitaine général D. Dominique de Camara de Noronha. Il présenta au P. Rubino, Visiteur, l'ordre du Père général qui prescrivait de le faire passer au Japon. En attendant une occasion favorable, il enseigna la théologie au collège de Macao, cette académie où l'on préparait des martyrs. Les Macaïstes appréhendaient que le zèle des missionnaires n'amenât l'extermination du faible reste des chrétiens du Japon et l'anéantissement du commerce. L'une des deux choses, disaient-ils, était dommageable au service de Dieu, et l'autre au service du roi.

Le P. Capèce apprit à Macao le martyre du P. Mastrilli, et se jeta aux pieds des supérieurs pour être envoyé au Japon, selon la volonté du Père général. Il fut alors dirigé par le Cambodge avec le P. Albert Mecinski, pour aller du Cambodge à Manille, et de Manille au Japon. Mais il fut retenu trois ans au Cambodge, en vertu d'une décision nouvelle du Père Visiteur,

d'après les instances de la cité de Macao. Pendant ce long retard, le Père Antoine étudia profondément la langue japonaise. En arrivant à Manille, il écrivit à son frère une lettre d'adieux infiniment touchante. La voici :

« Je me dispose à cette heure pour passer au Japon. J'ai été deux fois sur le point de m'y rendre ; mais, les deux fois, par divers accidents qui survinrent, ou plutôt par l'effet de mes péchés, je n'ai pu voir se réaliser mes désirs. A présent, la bénignité de mon bien-aimé Seigneur, fermant les yeux sur mes imperfections et mes misères, et en vertu de sa miséricorde infinie, me permet de croire qu'il m'accordera enfin ce que j'ai désiré et que je désire depuis longtemps. Dans peu de mois (nous attendons seulement les vents favorables), je m'embarquerai avec plusieurs confrères ; et, s'il m'arrive une fois de mériter la mort, si désirée de moi, si longtemps invoquée, combien auront été bien employés mes travaux et mes voyages, mes sueurs, et tout ce que, jusqu'à cette heure, j'ai éprouvé et souffert ! Ce ne sera plus rien.

« Mon cher Père François, je vous embrasse de tout mon cœur. Au revoir dans le Paradis, où nous nous embrasserons de nouveau, et où, après un si long pèlerinage, nous serons rapatriés ensemble.

« De nouveau, je vous salue et vous embrasse.

Mon Père, au revoir dans le ciel. De Manille, le 5 août 1641. »

Le P. Rubino qui était allé à Macao en septembre 1641, pour tout régler dans cette résidence, revint à Manille vers la fin d'avril 1642. Le gouverneur avait fait préparer un navire avec de très grands frais pour transporter des religieux au Japon.

Le P. Rubino divisa ses compagnons en deux bandes. La première était composée de lui-même, et des PP. Marquez, Moralez, Capèce et Mecinski avec trois séculiers qui s'étaient offerts gratuitement pour ce périlleux voyage : Pascal Correa de Souza, Portugais, Thomas, Coréen, et Jean, Patanais.

Cinq autres Pères devaient partir l'année suivante : c'étaient les PP. Pierre Marquez, Alfonse de Arroyo, François Cassola, Joseph Chiara et le P. André Vieyra, ce dernier Japonais.

Enfin d'autres étaient destinés à venir successivement. Mais ce plan héroïque ne put se réaliser. Le but principal du P. Visiteur était de tendre une main secourable au P. Ferreyra, ou du moins de réparer, par d'autres martyres, le scandale de l'apostasie d'un religieux et d'un supérieur, et de donner cette satisfaction à la chrétienté japonaise, à la cour de Rome et à la catholicité toute entière.

Les voyageurs se déguisèrent en Chinois et montèrent sur le vaisseau, dont la destination apparente était de porter du secours au fort de Kélang dans l'île Formose : ce fort se rendit en effet le 9 juillet. On ignora les circonstances de la navigation ; mais le navire vint échouer sur une petite île du détroit de Satsouma, le 11 août 1642, jour même de la naissance du P. Capèce. Descendus sur le rivage, ils se promenèrent et baisèrent le sol. Ils se construisirent une cabane grossière, afin de se préserver des intempéries de l'air.

Peu de jours après, ils furent découverts et conduits à Nangasaki, où ils arrivèrent le 21 août. Le gouverneur s'applaudit de sa capture, et les fit jeter dans un cachot obscur et infect. Le lendemain, il les fit comparaître en sa présence. L'apostat Ferreyra servait d'interprète. Le P. Visiteur répondit au nom de tous, et s'exprima très éloquemment sur la religion ; en même temps, il adressa la parole en termes si sévères au malheureux Ferreyra, qu'il l'obligea de se retirer. Interrogé s'il ne connaissait pas les défenses de l'empereur, le Père répondit qu'il les connaissait ; mais qu'avant tout il devait obéir à la loi divine, et s'efforcer d'arracher aux enfers tant de milliers d'âmes, et de sacrifier sa vie même pour le salut de ces âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

Quelques jours après l'interrogatoire, les confesseurs furent mis à la torture, et d'abord éprouvés par le tourment de l'eau. Chose inouïe, ils l'endurèrent pendant sept mois, de deux jours l'un, ayant un jour de repos et un jour de peine, c'est-à-dire cent cinq fois. On les brûla par tout le corps avec des flambeaux et des fers rougis; et quand ils étaient sur le point d'expirer, on les ranimait par des remèdes, afin de les réserver pour de nouvelles peines.

On essaya pour le P. François Marquez, de le vaincre par les conseils et l'affection de ses parents. Il fut inébranlable. Les bourreaux étaient dans l'admiration, ainsi que le Hollandais Elserak, surintendant de la loge commerciale et témoin obligé de ces supplices.

Le 16 mars 1643, eut lieu pour la dernière fois le tourment de l'eau, plus cruellement que jamais; et le 17 mars fut prononcée la sentence qui condamnait les confesseurs à la fosse. Ils s'agenouillèrent et rendirent grâce à Dieu. Le gouverneur, ne comprenant pas leur sainte allégresse, fit répéter la sentence, en ajoutant que c'était pour le jour et l'heure mêmes. Les confesseurs répondirent en langue japonaise qu'ils avaient parfaitement compris.

On les lia très étroitement, avec les mains croisées derrière le dos; on leur rasa la moitié de la tête, et on la frotta de vermillon. Puis on leur

appliqua sur la bouche une plaque de fer, et on les mit sur de mauvais chevaux, avec cette inscription aux épaules : « L'empereur du Japon condamne ces gens à la mort, pour avoir prêché la foi romaine, depuis longtemps proscrite dans tous ses domaines. » Ils traversèrent dans ce misérable équipage les places principales de Nangasaki, donnés en spectacle aux hommes et aux anges.

Arrivés à peine au lieu de la justice, ils furent jetés violemment à terre, tirés les pieds en l'air, et leurs têtes glissèrent dans les fosses jusqu'à la ceinture. Puis on fit tourner les cordes, et on les laissa revenir, de façon à causer aux victimes un mouvement vertigineux, qui leur secouait la cervelle avec d'infinies douleurs. Des immondices pestilentielles avaient été répandues dans les fosses.

Les confesseurs demeurèrent suspendus durant plusieurs jours. Thomas, Coréen, le premier de tous, expira le 21 mars. Le P. Antoine Rubino succomba le 22 ; trois jours après le P. Albert Mecinski, et le même jour Jean le Patanais. On parla diversement du dernier qui parut aux bourreaux donner signe de faiblesse, et qui fut relevé, mais qui expira peu d'instants après, dans les sentiments les plus chrétiens. Pascal Correa mourut le 24. Les trois derniers vécurent neuf jours entiers. On alla dire au

gouverneur que la fraîcheur de leur visage ne faisait pas présager une fin prochaine. Il ordonna de les retirer, et, liés comme ils étaient, de les décapiter : cet ordre fut exécuté le 25 mars, fête de l'Annonciation.

Les corps furent taillés en pièces et réduits en cendres ; les cendres, ramassées dans des sacs de paille, furent semées en haute mer : « Comme si Dieu, dit le P. Pierre Marquez, qui écrivit la relation de ce martyr, et qui devait mourir pour Jésus-Christ quelques mois après, ne pouvait conserver au milieu de l'abîme cette poignée de cendres, et comme si cette poussière ne rayonnait pas d'un immortel éclat à la vue du Paradis, et ne devait pas ressusciter au jour du Jugement afin de jouir de son Créateur, pour la foi duquel elle avait perdu la vie. »

Les bourreaux déterrèrent un corps, présumé celui d'un jésuite, inhumé depuis vingt-deux ans et le réduisirent en cendres avec les autres.

La nouvelle du martyr parvint à Macao le 8 décembre, et de grandes fêtes furent célébrées à cette occasion.

*
**

CARDOSO, BENOÎT, Portugais, né à Porto, soldat, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août

1640, à l'âge de 19 ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

CARNEIRO, ANTOINE, né en Chine, matelot à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

CARRION, FRANÇOIS, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Espagnol, né à Médina del Campo, en Castille, empoisonné, en haine de la foi, dans le Firando, en mai 1590.

*
* *

CARRION, JEAN HENRIQUEZ, métis, né dans le diocèse de Cayan, aux Philippines, soldat, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-trois ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

CARVALHO (GEORGES DE), Prêtre de la Compagnie de Jésus, Portugais, empoisonné en haine de la foi, mort à Ikitsouki, en Firondo, le 5 mai 1592.

*
* *

CARVALHO (GONZALEZ MONTÉIRO DE), né à Meiam-

frio, en Portugal, ambassadeur portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de cinquante ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

CASOUYÉMON, JEAN BANZAY, éminent serviteur de Dieu, décapité pour la foi à Yonezawa, en Dewa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Yémoné, Louis.)

*
* *

CASSOLA, FRANÇOIS, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Portugais, né à Mouram, dans l'archidiocèse d'Evora, mort pour la foi, dans le nord du Japon, après avoir eu les membres sciés, vers le mois de juillet 1643. Il était alors âgé de soixante-huit ans, et avait cinquante et un ans de compagnie.

*
* *

CASOUÏ, PIERRE, Prêtre de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, dans le supplice de la fosse, après d'affreux tourments, à Yédo, en juillet 1639, à l'âge de cinquante et un ans.

Il était d'Imi, dans le Boungo, et fils de Romain Chibé et de Marie Fata. Il fut élevé au séminaire de la Compagnie. Exilé en 1614 à Manille, il désira faire le voyage de Jérusalem

et y alla par les Indes et la Perse. De Jérusalem, il se rendit à Rome, où il entra dans la Compagnie de Jésus le 20 novembre 1620. Il passa ensuite en Portugal, acheva son noviciat à Montoliveto, et y prononça ses vœux. En 1623, il revint aux Indes, désireux de se consacrer au ministère dans sa patrie ; et, trouvant l'accès difficile, il vint à Siam, où il exerça pendant deux ans la profession de rameur, espérant ainsi dissimuler son caractère et entrer sur une jonque japonaise. N'ayant point réussi dans son dessein, il revint à Manille, y exerça pendant deux ans encore le même état, et finit par pénétrer au Japon, en 1629, ayant pris littéralement « la forme d'esclave ». Il s'était embarqué avec le P. Michel Matzouda, un de ses compatriotes sur un navire acheté par le supérieur. L'équipage était composé de chrétiens exilés, qui se dévouaient non seulement aux difficultés de l'entreprise, mais aux chances du martyre. Le bâtiment se trouvait à la hauteur du Japon quand il fut assailli par une horrible tempête et vint se briser sur le rivage près de Chitchito. Les naufragés purent se procurer une barque du pays, sous la surveillance de soldats indigènes, et se rendirent à Bonotan, port du Satsouma. Conduits devant les magistrats, ils se firent passer pour des marchands et pénétrèrent ainsi dans la Tenca.

*
* *

CATHERINE, épouse du V. André, contre-maître de navire, affiliée au Saint-Rosaire, brûlée vive pour la foi, à Nangasaki, le 25 novembre 1618.

*
* *

CATHERINE, fille du V. Jean Fachimoto Tafioyé, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619, à l'âge de treize ans. (Voir V. Tchiou-sacou.)

*
* *

CATHERINE, veuve du V. Jean Yakinoura, née à Itchibou, décapitée pour la foi, en Firando, le 8 mars 1624, à l'âge de quarante-huit ans. Elle était noble de naissance et descendait des seigneurs du pays; on fit d'incroyables efforts pour la faire apostasier. A la fin, sans égard pour sa naissance, on l'attacha nue à un arbre : elle, afin de souffrir davantage, se meurtrit si violemment contre l'arbre, que le sang ruisselait de toutes parts. Les gentils étanchèrent ce sang, de peur que les chrétiens ne le recueillissent comme relique. Condamnée enfin à être décapitée, elle reçut glorieusement la mort. Jean Yakinoura, son époux, avait été lui-même décapité pour Jésus-Christ le 26 juillet 1622.

*
* *

CATHERINE, épouse du V. Tchiono Jofioyé, décapitée pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

CATHERINE, épouse du V. Simon Oia Jozayémon, décapitée pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

CATHERINE, Coréenne, épouse du V. Sixte Cazayémon, décapitée pour la foi à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

CATHERINE, brûlée vive pour la foi, en Omoura, avec la créature dont elle était enceinte, le 19 septembre 1627.

*
* *

CATHERINE, Tertiaire de Saint-Dominique, décapitée pour la foi, en Omoura, le 11 septembre 1628.

*
* *

CATHERINE, épouse du V. Thomas Sacoubioyé, décapitée, pour la foi, à Nangasaki, le 7 décembre 1629. (Voir V. Sacoubioyé Thomas.)

*
* *

CATHERINE, servante de la V^e Marie Souzouké, décapitée pour la foi, au Foccocou, le 5 août 1630.

*
* *

CATHERINE, fille du V. Pierre d'Ikiriki, décapitée pour la foi, à Ikiriki, près Nangasaki, le 28 septembre 1630, à l'âge de huit ans.

*
* *

CATHERINE, épouse du V. Martin Irobioyé, brûlée vive pour la foi, à Yénochima, près Nangasaki, le 28 septembre 1630.

*
* *

CATHERINE, épouse du V. Antoine Magosouké, affiliée à la confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

CAWACAMI, THOMAS, massacré pour la foi, à Arima, vers le mois de novembre 1613.

En 1613, le prince d'Arima, découragé par la victoire des serviteurs de Dieu, parut découragé de persécuter; néanmoins, et sous l'influence de Safioyé, gouverneur de Nangasaki,

il fit encore une autre victime. Thomas Cawacami, qui résidait autrefois au Fingo, et qui en avait été exilé huit ans auparavant par le tyran Canzouyé, s'était retiré sur les terres d'Arima. Il avait été « Cambo » ou portier séculier de l'église de Woriki, appartenant à la Compagnie de Jésus. Il fut condamné à mort, et les sbires envoyés pour l'immoler, le surprirent pendant son sommeil ; ils lui abattirent la main droite et le frappèrent à grands coups de sabre, le laissant à demi mort ; puis, après peu de temps, ils revinrent et l'achevèrent. Ses reliques furent portées à Nangasaki et déposées dans la Maison de Tous-les-Saints.



CAYÉMON, LÉON, tué pour la foi, à Ozacca, le 7 juin 1612, à l'âge de trente-cinq ans.

Léon Cayémon, naturel du Figen et baptisé depuis dix ans à Facata, vint à Ozacca, où il se mit au service d'un païen nommé Imanda Fanchiro qui le fit intendant de sa maison. Mais il arriva que la mère d'Imanda excita celui-ci contre Léon, afin de le faire apostasier. Léon, menacé de mort, comprit que la menace était sérieuse, et se prépara au martyre. En effet, le 7 juin 1612, Imanda répéta ses ordres, et, voyant Léon invincible, dégaina son sabre, et

abattit son serviteur à ses pieds, sans que Léon fit la moindre résistance.

*
* *

CAYÉMON, MITCHICAVA, brûlé vif pour la foi, à Nifonmatchi, en Wôchou, le 8 février 1632.

*
* *

CAZARIYA, THOMAS, hôte du B. Antoine Ichida, mort de misère en prison, pour l'amour de Jésus-Christ, et probablement à Nangasaki, vers le mois d'août 1632.

*
* *

CAZAYÉMON, SIXTE, Coréen, de Térázawa, en Chambocou, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

CAZZOUKÉ, PIERRE, du village de Firochima, batelier sur la mer et guide sur la terre du B. Vincent Carvalho, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Firochima, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

CÉCILE, servante dans la famille du V. Gabriel Itchinoché Chinchiro, née dans l'île Ikitsouki, décapitée pour la foi à Cochidomari, près Firando, le 3 mars 1624.

*
* *

CHEAKITCHI, JACQUES YAMADA, décapité pour la foi, à Wacamatsou, en Wôchou, le 8 février 1632.

*
* *

CHEIBIOYÉ, THOMAS, décapité pour la foi, à Wacamatsou, en Wôchou, le 12 février 1632.

*
* *

CHEICOURO, THOMAS BIGEN, d'Yanaï, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

CHEIKITCHI, JACQUES, fils du Vénérable Léon Izzoumo, décapité pour la foi, à Yonezawa, métropole de Dewa, le 13 janvier 1629.

*
* *

CHEISOUKÉ, ALEXIS SATO, de Chidogadaï, décapité pour la foi, à Wocousombara, près d'Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Candide.)

*
* *

CHEIZA, NACAGAVA (ou Anagava Zayémon), mort pour la foi, à Yédo, le 27 janvier 1630. Le 24 janvier 1630, Nacagava Cheiza, gen-

tilhomme du Chôgoun, qui avait renié la foi six ans auparavant, et qui s'était glorieusement repenti, fut enterré jusqu'à la poitrine, et eut le cou scié dans l'espace de trois jours, avec une scie de bambou. Fortifié par la grâce divine, il parut tellement supérieur à la souffrance, en vue de la couronne éternelle, qu'il était radieux de bonheur et comme enivré de la charité divine.

*
* *

CHEIZAYÉMON, DAMIEN OWARI, d'Yanaï, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

CHEIZAYÉMON, SIMON, mort pour la foi, à Hagata, près d'Ariye, en Arima, le 23 février 1627.

En 1627, dans Hagata, village dépendant d'Ariye, demeurait Simon Cheizayémon, vieillard de soixante-douze ans et que ses vertus avaient fait choisir pour être le prier de sa Confrérie. Traduit devant Mondo, gouverneur d'Arima, il reçut l'ordre de s'étendre sur un brasier ardent, et il obéit sans hésiter; sur de nouveaux ordres, il se retourna plusieurs fois sur ce lit de feu. Renvoyé chez lui pour guérir ses plaies, il survécut seulement dix jours et alla le 23 février recevoir sa couronne. Ses

enfants et la fille de l'un d'eux, âgée de quatre ans, avaient été tourmentés de même et n'avaient point faibli.

*
* *

CHEIZO, PIERRE CAWAI, fils du Vénérable Jean Cawai Tchiyémon, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (V. V. Ounémé.)

*
* *

CHEKIYÉMON, MATHIAS, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

CHENSOUKÉ, THOMAS, d'Ousouï, laboureur, décapité pour la foi, à Ousouï, en Chembocou, le 18 septembre 1624.

*
* *

CHENZAÏ, JEAN, mort de souffrance, pour la foi, avant l'heure du supplice, dans la prison pestilentielle de Méaco, le 30 septembre 1619. Ce médecin, qui était vénérable par ses années, était devenu sourd, et n'était plus attentif qu'à recueillir les inspirations célestes. « Mon crime serait trop énorme, dit-il à son juge, si dans ma vieillesse je reniais la foi qui m'a pris dans les langes. » Et dans la prison, il exaltait la

félicité réservée à ses derniers jours : « Après avoir été pendant tant d'années alimenté et soigné par mes frères, je me vois souffrant pour Jésus-Christ : que puis-je désirer de plus à cette heure suprême? » C'est ainsi que chargé d'années et orné de précieux mérites, il atteint le terme de son épreuve et de ses ardents désirs.

*
* *

CHÉZA, COUCHIFACHI, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 juillet 1618.

*
* *

CHÉZA, JACQUES (ou Souizayémon), décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 juillet 1618.

*
* *

CHIAN, THOMAS, né en Bounço, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

CHIARA, JOSEPH, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Sicilien, mort pour la foi, dans le nord du Japon, après avoir eu les membres sciés, vers le mois de juillet 1643.

*
* *

CHIBIOYÉ, THOMAS (ou Kitchibioyé), décapité

pour la foi, à Chimabara, le 31 mai 1630, à l'âge de cinquante-sept ans.

Boungondono, seigneur d'Arima, troublé par la capture du P. Barthélémi Gutierrez et le retour d'un grand nombre d'apostats, envoya de Yédo, où il était allé, des ordres très cruels, en même temps qu'il recommandait de veiller à l'existence de ses prisonniers. Il voulait les trouver vivants et disposer d'eux à son propre gré. Revenu dans le mois de mai 1630, sur-le-champ il se mit à l'œuvre. Il fit d'abord saisir des chrétiens de Conga, pour vérifier les circonstances du retour du P. Gutierrez; mais sa principale affaire était d'arrêter le P. Matthieu de Couros, provincial de la Compagnie de Jésus.

On exigea de tous les gouverneurs la liste des chrétiens de leur district, et l'on ordonna de leur faire adorer les idoles. Quelques-uns seulement faiblirent, mais le plus grand nombre endura les tourments, et demeura constant dans la foi. L'un de ces fidèles, éprouvé par la question de l'eau, déclara qu'il ne ressentait aucune souffrance, ayant appliqué les forces de son âme à méditer la Passion du Seigneur Jésus.

En Ariye, dont la population avait été si fervente en 1627, la persécution fut terrible, et un grand nombre succombèrent. Le 19 mai,

on mena les chrétiens à la maison du bonze. Sur deux cent quatre-vingts, cinquante seulement persévérèrent. On les conduisit à Chimabara, où les attendaient des tourments bien plus cruels. A plusieurs, on lia les membres avec des cordes fines, et l'on fit pénétrer ces cordes dans les chairs que l'on tranchait ainsi par segments. D'autres subirent le tourment de l'eau. Pour d'autres, on prit des bambous que l'on remplit de soufre et de matières fétides; puis on appuya l'un des bouts aux narines du confesseur, en obligeant ce malheureux à fermer la bouche, et l'on inséra des charbons ardents à l'autre extrémité. Ce tourment faisait évanouir les victimes et leur faisait ulcérer le visage. Une autre peine fut inventée encore; on perça les chairs avec des bambous aiguisés, comme avec des tarières, en pénétrant jusqu'aux os, et quelquefois on brisa les bambous dans la blessure. On appliqua encore des mèches allumées sur diverses parties du corps, ou bien on lia les victimes par les pieds et les mains, et, les suspendant, on les bâtonna violemment. Quelquefois on traçait un cercle, on y plaçait le confesseur debout avec les bras en croix, et on l'obligeait à retenir entre ses dents une solive longue de cinq à six palmes. Si le patient s'évanouissait, ou le ranimait pour recommencer plus tard. Une femme fut laissée pour morte.

Sa fille aînée nourrissait un jeune enfant; on saisit l'innocente créature, et avec sa tête, on frappa la mère au visage; l'autre fille, âgée de treize ans, fut brûlée cruellement, eut les oreilles et les mains percées avec le bambou, et fut laissée comme inanimée.

Des enfants de dix et douze ans étaient torturés à la vue de leurs parents, afin d'émouvoir ces derniers et de les dompter par l'amour naturel. On vit de ces enfants recevoir des charbons ardents sur la main ouverte et les conserver sans faire un mouvement. Un enfant de six ans à peine eut le corps déchiré par des tenailles, et on lui trancha la lèvre; il fut inébranlable. Bien peu d'enfants faiblirent, et les seuls qui faiblirent ne cédèrent qu'à l'exemple de leurs parents.

Enfin parmi ces étoiles qui avaient répandu de si vives lumières dans les persécutions précédentes, une multitude était tombée; mais cinquante conservèrent tout leur éclat, rendu plus resplendissant encore par la dernière épreuve.

Le 23 mai, Bouncondono fit conduire les cinquante à Chimabara, d'autres chrétiens devaient augmenter leur nombre.

Le 24 mai, sept des confesseurs furent conduits au martyre, à la vue de tous les autres; c'étaient Thomas Chibioyé, Paul Nagata, vieil-

lard de quatre-vingt-trois ans, Léonard Sacouzayémon, Jean Gonzayémon, Denis Jénicho, Marie, veuve, renommée par sa charité, Claire, de quatre-vingts ans, épouse de Paul Nagata. Le tyran avait résolu de donner la mort aux quatre premiers, même s'ils apostasiaient.

On avait creusé sept fosses, profondes de trois palmes et larges d'autant. Boungondono présidait au supplice, et voulant punir Léonard d'avoir démenti la signature qu'on lui avait faussement attribuée, il commanda de lui scier le bras droit, ce qui fut exécuté. Puis on entreprit de scier le cou des condamnés, d'abord avec la scie de fer, afin d'ouvrir le sillon, et ensuite avec la scie de bois ou de bambous dentelés, pour agrandir la plaie en déchirant les chairs, de manière à rendre la mort plus douloureuse et plus lente. Le premier jour, on leur fit subir trois incisions, et deux, les six jours suivants; à chaque épreuve, on jetait du sel dans les plaies pour les envenimer. On ranimait les confesseurs quand ils s'évanouissaient; mais ils furent laissés dans les fosses tout le temps, le jour et la nuit.

Le premier et le deuxième jour, on n'infligea pas de supplice aux autres confesseurs; mais le troisième et le quatrième jour, on les tortura de mille manières : par l'eau, par les bambous creux, par les roseaux acérés, par les mèches

ardentes ; enfin, et successivement, tous ceux-ci défailirent, à l'exception de Michel, âgé de vingt-quatre ans, naturel de Conga.

Cinq des sept premiers cédèrent le cinquième et le sixième jour ; et la dernière nuit, le nonagénaire Paul Nagata se rendit également.

Thomas Chibioyé était inébranlable comme la pierre vive, sur laquelle il avait fondé son courage et son espérance. Boun gondono, malgré sa fureur de se sentir vaincu, ne put contenir son admiration, et s'écria que si dans tout l'empire un homme était digne d'être appelé vaillant, c'était celui-là.

Les gentils demandèrent à Thomas s'il n'éprouvait aucune douleur : « Je ne suis pas insensible, répondit-il, et je ressens de vives souffrances ; mais la grâce divine me console et m'encourage au plus fort de la peine, et me fait envisager la récompense, que le Seigneur garde à ses fidèles, en échange d'une vie sacrifiée pour son amour. »

Le 31 mai, vers le soir, Boun gondono, voyant Thomas expirant, fit achever son supplice, et la tête fut détachée du corps.

Dieu permit que trois des tombés, Paul Nagata, Léonard Sacouzayémon et Jean Gonzayémon, après avoir été retirés de la fosse, en entendant l'arrêt de mort que le tyran prononça contre eux, pour le fait d'avoir recueilli et

d'avoir accompagné les prédicateurs, trouvasent leur salut dans cet arrêt même : ils se retractèrent et moururent en confessant Jésus-Christ. Ainsi furent récompensées leurs vertus anciennes, et la palme fut rendue à leur repentir.

Les têtes des martyrs demeurèrent exposées, et les cendres de leurs corps furent semées dans la mer.

L'octogénaire Claire ne survécut point à ses blessures. Elle mourut bientôt aliénée, d'esprit, et l'on a présumé qu'elle n'avait déjà plus conscience d'elle-même quand elle avait paru défaillir.

Michel de Conga, comme nous l'avons dit, avait résisté seul de ses compatriotes. Il avait demandé, mais sans l'obtenir, de remplacer l'un des six qui s'étaient rendus. Bouncondono le réservait pour mourir à Conga, par le même supplice. On lui associa Gonzalez Magoyémon, son père, et Jean Magosouké : ces deux derniers avaient apostasié; mais, condamnés comme hôtes, ils se repentirent. Ils eurent le cou scié dans l'espace de quatre jours; leur tourment, commencé le 27 mai, s'acheva le 31. Michel, quand son père avait défailli, s'était écrié : « Je n'ai plus de père ! » Il eut la consolation de le voir mourir pénitent, ainsi que son compagnon. Les têtes furent exposées, puis jetées à la mer, ainsi que les corps.

Thomas Chibioyé avait mené une vie admirable : cette vie, d'ailleurs, était celle d'un grand nombre de chrétiens zélés qui, dans l'absence des missionnaires, étaient les précepteurs et les soutiens de leurs frères. Thomas, étant doué de grands talents naturels, les faisait servir au salut des fidèles. Très zélé lui-même pour son propre salut, il s'appliquait à mortifier ses inclinations, et, dominant sa nature impétueuse, il avait revêtu la douceur de l'agneau. Il avait réservé dans sa maison un appartement de neuf pièces, et l'avait consacré à Dieu. Là, demeuraient les missionnaires, et il les servait, comme s'il était à leurs gages. Il réunissait les chrétiens pour leur faire entendre les prédications, et les faire participer aux divins mystères. Plusieurs fois dans le jour, il faisait oraison devant le crucifix, et, après la récitation du chapelet, il lisait à sa famille quelque'un des mystères de la vie et de la Passion de Jésus-Christ. Il s'empressait auprès des malades, afin de leur procurer le bienfait des sacrements ; et quand les Pères étaient éloignés, il baptisait les nouveau-nés. Il enseignait à ses frères les mystères de la foi, selon la mesure de sa science ; il réprimandait les pécheurs et encourageait les justes ; et si quelque'un avait le malheur d'abandonner la foi, toute sa charité s'employait à le faire réconcilier. Il refusa plus d'une fois

des emplois considérables, craignant de s'attédir dans le service de Dieu et de rencontrer des occasions d'altérer sa foi. En 1627, il avait été mis à la torture et avait survécu. Voilà comment cet admirable chrétien s'était préparé à conquérir la palme du martyre.

*
* *

CHICATCHI. . JEAN, décapité pour la foi, en Omoura, le 9 octobre 1621, à l'âge de quarante-quatre ans. Il était natif du Fingo; lors de la persécution, il passa en Omoura. Il était préfet de la Congrégation de Saint-Ignace. Il avait affermi dans la foi de pieux martyrs, et les avait accompagnés au lieu de leur sacrifice.

*
* *

CHIKI, PIERRE, décapité pour la foi, à Cochinosou, le 18 décembre 1625. Pierre, né de parents très nobles, était le seigneur de plusieurs places dans le Tchicoungo. Ses parents, ayant perdu leurs domaines lors de la guerre de Taïcosama, Pierre s'était mis au service de Boun-gondono, seigneur d'Arima. Il s'était fait chrétien lorsqu'il était tout jeune encore, contre le gré de ses parents. Ayant refusé de prêter un serment idolâtrique, il s'exila et se réfugia à Cochinosou.

*
**

CHIKIBOU, PAUL NICHIFORI, personnage illustre, président des Confréries, décapité pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Yémoné, Louis.)

*
**

CHIKIMI, MARTIN, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Japonais, mort pour la foi, dans le nord du Japon, vers 1643.

*
**

CHIKISOUKÉ, MICHEL (ou Chitchiyémon), du village de Miye, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
**

CHIMANDA, JEAN JIFIOYÉ, décapité pour la foi, à Cocoura, capitale du Bougen, le 28 février 1618.

*
**

CHIMAYAMA, PAUL, hôte des PP. de la Compagnie de Jésus, brûlé vif pour la foi, à Wacamatso, le 8 février 1632.

*
**

CHIMBIOYÉ, LOUIS, brûlé vif pour la foi, à Omoura, le 29 juillet 1627.

*
* *

CHIMOSOU, JOACHIM, d'Ousouï, en Chembocou, laboureur, décapité pour la foi, à Ousouï, le 18 septembre 1624.

*
* *

CHINCHIRO, THOMAS, de la province d'Yamachiro, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

CHINCHIRO, GABRIEL ITCHINOCHÉ, né en Firando, décapité pour la foi, à Ikitsouki, le 26 juillet 1622, à l'âge de vingt-trois ans. Gabriel, hôte des missionnaires et en dernier lieu du B. Augustin Ota, catéchiste du B. Costanzo, et Major dome majeur du Saint-Rosaire, avait été fait prisonnier dans sa demeure. Ayant appris que des chrétiens chancelaient dans la foi, il obtint de ses gardes la faculté de sortir le jour, promettant de revenir chaque soir. Il eut ainsi l'occasion d'encourager et d'affermir ses frères. Le 26 juillet, il fut condamné à mort. Conduit en barque à Ikitsouki, il prêcha pendant toute la route, et finit par ces paroles : « La religion chrétienne relèvera la tête en son temps, et se répandra dans tout le Japon. » Les gentils qui l'entendaient, touchés par son éloquence, promirent de se faire chrétiens. Agenouillé pour

mourir, il méditait les mystères du Saint-Rosaire.

*
* *

CHINCOURO, JEAN, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

CHINDÉ, JOACHIM, décapité pour la foi, à Cocoura, le 15 mars 1614, à l'âge d'environ cinquante ans.

En 1614, à peine l'ordre impérial de persécuter les chrétiens était-il publié que Yetoundono, prince de Bougen, ordonna de sévir contre eux. Le 12 mars, on convoqua les chefs de famille de Cocoura qui habitaient la partie de cette capitale appelée « Foucouôca » et on les réunit dans une bonzerie. On leur présenta un registre pour y signer leurs noms. Quelques-uns cédèrent, mais il y en eut deux qui résistèrent avec énergie : c'étaient Thomas Watanabé Chozayémon et Joachim Chindé, ce dernier médecin des pauvres, et qui faisait l'office de catéchiste des PP. de la Compagnie de Jésus. Joachim était, de plus, le premier préfet de la Congrégation de Saint-Ignace, érigée en l'honneur de la Sainte Vierge. Ces deux confesseurs furent alors liés et jetés en prison. Les autres chrétiens furent renvoyés

sans examen, et l'on publia qu'ils avaient renié. Le lendemain, qui était un vendredi de carême, on conduisit Thomas et Joachim à un bois de pins situé hors de la ville, et on les suspendit par les pieds à un arbre, l'un au-dessus de l'autre. Dans cette situation, suspendus au-dessus de la terre, ou plutôt élevés vers le ciel, ils s'exhortaient mutuellement à la patience. Ils demeurèrent ainsi trois jours et deux nuits. Détachés, ils reçurent la sentence qui les condamnait à avoir la tête tranchée. Ils furent conduits immédiatement au lieu du supplice et décapités. Joachim avait environ cinquante ans. Leurs têtes furent exposées, et les corps furent enterrés sur le lieu même. Mais, peu de jours après, les têtes furent recueillies par les chrétiens et envoyées à Nangasaki, et les corps furent ensevelis honorablement, en attendant une occasion favorable de les transférer. Le P. de Ruedo, Dominicain, avait confessé les deux martyrs quinze jours avant leur glorieux supplice.

*
* *

CHINDGIRO, JEAN, de Chitsou, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Chitsou, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

CHINDO, JACQUES, D'ARIYE, Frère de la Compa-

gnie de Jésus, fils du Vénérable Adrien Fido Fanyémon, élève du séminaire, fut aussi l'auxiliaire des Pères. Exilé à Macao, il revint avec le P. Manuel Borgès, et fut reçu novice dans la prison de Nangasaki, où on l'avait amené du Boungo, après son arrestation. Il fut condamné au supplice de la fosse, et il y mourut pour Jésus-Christ, le 16 août 1633, après y avoir été suspendu pendant cinquante heures.

*
* *

CHINGA, VINCENT (ou Ichizayémon), crucifié, pour la foi, la tête en bas, à Nacatsou, en Bougen, le 1^{er} mars 1618.

*
* *

CHINGORO, MATHIAS, décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613.

*
* *

CHINGORO, THOMAS, de Moki, en Fingo, frère du Vénérable Jacques Chitchibioyé, précipité pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627, à l'âge de cinquante-deux ans. (Voir V. Sacounyémon, Paul.)

*
* *

CHINGORO, MICHEL, fils du Vénérable Paul Na-

gata, mort pour la foi à Ariye, le 20 septembre 1630, après avoir eu le cou scié en plusieurs jours avec la scie de bambou.

*
* *

CHINKICHI, LOUIS, hôte des PP. de la Compagnie de Jésus, décapité pour la foi, à Firochima, en Aki, le 16 février 1624.

*
* *

CHINSOUKÉ, LÉON (ou Dgiosouké), de Méaco, brûlé vif pour la foi, dans le Tsoungarou où il était exilé, le 4 août 1617. (Voir Choan, Mathias.)

*
* *

CHINTARO, FRANÇOIS TOYAMA, décapité pour la foi, à Firochima, en Aki, le 16 février 1624, à l'âge de vingt-quatre ans. François était né de parents nobles dans la province de Cay. Il fut baptisé à seize ans. Il donna l'hospitalité aux missionnaires dans les provinces de Kinocouni et d'Aki, et il les accompagnait souvent dans leurs courses de nuit. Il était au service du prince d'Aki, quand pendant trente jours, il fut sollicité d'apostasier, mais ce fut en vain. Son beau-père l'ayant menacé de lui reprendre sa femme, il répondit « qu'il préférerait la loi de Jésus-Christ à sa femme et à tout au monde. »

Les soldats envoyés pour le mettre à mort, l'invitèrent à s'ouvrir le ventre. Le chrétien refusa et présenta sa tête. « Qu'il soit fait selon votre désir, » reprirent les satellites. François se rendit auprès de sa mère et lui adressa ces belles paroles : Voici venue, madame et ma mère, l'heure si vivement désirée et si longtemps sollicitée en vain dans mes prières ; réjouissez-vous avec moi de ce que je vais mourir, et rendez grâces à la Majesté divine pour le bienfait infini qu'Elle m'accorde ; enfin, pardonnez-moi toutes mes fautes de négligence ou toutes autres, et daignez me donner votre bénédiction. » A ces mots, le fils s'agenouilla ; sa digne mère, tout inondée de larmes, le releva, et, reprenant son courage et sa sérénité : « Dieu vous bénisse, mon fils, et vous donne la fermeté que je vous désire et qui vous est nécessaire à cette heure ! Je ressens votre perte plus que tout au monde : vous êtes mon soutien et ma consolation ; mais je suis toute heureuse de ce que vous mourez pour Jésus-Christ, de qui le nom soit à jamais béni, pour la grâce qu'il vous accorde, ainsi qu'à nous tous. »

François laissa comme adieu suprême à sa femme la sainte recommandation de conserver toujours Jésus en son cœur, et de tenir constamment son âme entre ses mains et d'être prête à mourir en témoignage de la foi divine.

*
* *

CHINYÉMON, MATTHIEU FOUCOUCHIMA , décapité pour la foi, à Cotchinotsou, en Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de quarante-sept ans, après avoir expiré dans les tourments.

En 1614, Safioyé, gouverneur de Nangasaki et Gonzayémon, fils de Souroungadono, commissaire impérial, après avoir ordonné les exécutions des martyrs d'Arima, passèrent à Cotchinotsou. Le 22 novembre, soixante-dix chrétiens comparurent volontairement au tribunal sur l'emplacement même de l'ancienne église de la Compagnie de Jésus, où l'on disait que devait avoir lieu le martyre. Un grand nombre d'entre eux avaient apporté des cordes, afin qu'on pût les lier. La place était environnée par trois rangs de soldats. Une garde occupait les abords du cimetière voisin, où se trouvaient les instruments de supplice.

Safioyé et Souroungadono se retirèrent sur les embarcations, Gonzayémon, assis sur un sépulcre de pierre, présida à l'enquête qui dura trois jours, du vendredi au dimanche. On fit venir au cimetière les chrétiens cinq par cinq. Arrivés au centre, chacun était saisi par deux satellites, et huit ou dix autres se précipitaient sur lui et l'accablaient de coups. Le sang leur ruisselait par les yeux, le nez et les oreilles.

On les mettait nus, et on les foulait aux pieds, en leur appliquant au visage des chaussures boueuses. Puis on les traînait devant le président. Un ou deux furent pendus à un arbre, ayant la tête en bas, les pieds et les mains relevés et une grosse pierre attachée sur le milieu du corps.

Le premier tourmenté fut Thomas Araki Cheyémon, l'un des principaux « Otonas » ou chefs de rue. Il survécut aux épreuves terribles qu'on lui fit subir.

A d'autres, on coupa les doigts des pieds et des mains, en commençant par le pouce et continuant par les autres doigts, réunis en faisceau et tranchés en huit fois. On appliquait sur le front de la plupart un fer en forme de croix, large de quatre doigts, qui était rougi au feu : tourment cruel, mais plein de consolation. A ceux qui répondaient en protestant de leur foi, on bâillonnait la bouche. Enfin on conduisait les victimes au pied des degrés, et on leur énervait les jarrets ; et, comme la blessure était très profonde, plusieurs en moururent. Michel, pauvre laboureur coréen, expira sur la place. Jean Naraya roula au pied des degrés, et mourut peu d'instant après. D'autres furent ramenés à leurs demeures, et succombèrent au bout de quelque temps.

Ceux qui survécurent devinrent un grand

exemple d'édification. Quelques-uns dirent au P. Orfanel, Dominicain, qu'ils n'avaient point ressenti de douleur, quand on leur avait coupé tous les doigts; qu'ils n'avaient éprouvé qu'un léger attouchement à la superficie, et qu'à l'impression de la croix rougie, ils avaient entendu le frémissement du fer, qui brûlait leur chair, et senti quelque chaleur, mais qu'ils n'avaient pas réellement souffert.

George Acafochi Tarobioyé donna une marque extraordinaire de respect à Paul Rioyēi Mottari qui avait été son serviteur. Celui-ci gisait énérvé sur la terre. George, s'adressant à lui par « Votre Grâce » au lieu de « Tu », se déchaussa devant lui, prenant d'une main ses sandales et posant l'autre main à terre, et passa en s'inclinant profondément; ce qui ne se faisait jamais que devant le Très Saint-Sacrement ou devant un grand prince. Lui-même fut décapité le 23 novembre.

On compta vingt-deux martyrs expirés sur la place ou qui succombèrent à leurs blessures. Le lieu de ce sacrifice devint un sanctuaire vénéré, dans la mesure de la liberté des temps. Les bourreaux déclaraient eux-mêmes que, s'il revenait au Japon de bons prédicateurs, ils s'empresseraient d'aller les entendre.

Des seigneurs et des officiers qui avaient été témoins des faits de Cotchinotsou, dirent: « Les Pères qui enseignent cette loi sont de merveil-

leux docteurs, et nous en sommes les témoins certains ; car nous-mêmes, afin d'acquérir de la gloire et des revenus, c'est-à-dire des biens visibles et palpables, nous estimons chose difficile de donner notre vie, tandis que ceux-ci l'exposent et la sacrifient sans la moindre peine, et endurent les tourments les plus excessifs pour le salut que les Pères enseignent, c'est-à-dire pour une chose que les yeux ne sauraient voir ni les sens pénétrer. » Gonzayémon, à qui plus tard on reprocha sa cruauté, dit : « J'ai agi à dessein ; je ne voulais faire qu'un petit nombre de victimes ; autrement, et si j'avais fait décapiter tout simplement les chrétiens, ce peuple tout entier aurait subi la mort. »

Matthieu Foucouchima Chinyémon qui fut du nombre des martyrs, habitait Cotchinotsou, mais il était originaire de Canzousa. Il mettait en parallèle sa voie douloureuse avec celle de Gethsémani, et se considérait comme accompagnant Notre-Seigneur, quand ce divin Sauveur allait répandre son sang précieux, et s'offrir au Père éternel en sacrifice pour tous, et pour lui, Matthieu en particulier ; et il exprimait sa confiance que ce Dieu, dont il suivait les traces, lui donnerait le courage et les forces nécessaires pour l'imiter jusqu'au bout. Dans son supplice, il eut la bouche meurtrie avec des pierres, parce qu'il ne cessait d'invoquer le nom

de Jésus. Il expira au milieu des tourments. On le décapita, et on mit son corps en pièces. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

CHINYÉMON, LÉON MISAKI, né à Todgi, en Boungo, massacré pour la foi, à Ousouki, en Boungo, le 28 mai 1624, à l'âge de soixante ans.

Au mois de mai 1624, Léon Misaki Chinyémon, qui, dans une persécution précédente, s'était montré faible, et qui s'était repenti, fut mis à mort avec ses trois fils, André, Thomas et Jean. Ces derniers avaient été cruellement torturés; ils avaient subi l'épreuve de l'eau; ils avaient eu les mollets serrés entre des bambous, de sorte que la chair cédant à la pression, était comme sciée et que le sang ruisselait. Le père, au moment d'arriver au lieu du supplice, se déchaussa pour entrer avec plus de respect dans la place bénie où il devait donner sa vie pour Jésus-Christ.

Un jeune fils du prince Tachenaca, digne de son père, assistait à ce supplice. On bâillonna les martyrs pour les empêcher de parler. Le barbare jeune homme, voulant faire éprouver le tranchant de ses épées, en fit frapper les martyrs entre la gorge et l'épaule, et l'on divisa les corps jusqu'à l'autre côté, dans la forme en laquelle un diacre revêt l'étole.

Ils moururent le 28 mai, par ordre d'Inaba Firocodono, seigneur d'Osouki, en Boungo.

*
* *

CHINYÉMON, MICHEL, hôte du Bienheureux Michel Canaya Nacachima, décapité pour la foi, en Omoura, le 9 septembre 1628.

*
* *

CHINYÉMON, PAUL, du village de Miye, fils aîné du Vénérable Louis Gonyémon, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630, à l'âge de quatorze ans.

*
* *

CHINZABOURO, LOUIS, de Cotchinotsou, précipité pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627, à l'âge de vingt-six ans.

*
* *

CHINZAYÉMON, JEAN, VOSAKI, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, en Wôchou, le 8 février 1632.

*
* *

CHINZO, SANCHE, commissaire de navire, Confrère du Saint-Rosaire, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 25 novembre 1618.

*
* *

CHINZO, PAUL, décapité pour la foi, à Chendaï, au commencement de février 1624. Son corps fut taillé en pièces. (Voir B. Jacques Carvalho.)

*
* *

CHIOUYÉMON, MICHEL, CONGANEMAROU, de Méaco, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de quarante ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

CHIROBIOYÉ, LIN TOMONANGA, gouverneur d'Omoura, Confrère du Saint-Rosaire, mis à mort pour la foi, à Omoura, le 4 novembre 1617.

Ce fut au mois de mai de l'année 1617 que le Chôgoun, pour accomplir l'une des principales volontés de Daïfousama, son père, le mit au rang des Camis Miôgin, c'est-à-dire des héros divinisés. Ayant appris trois mois après, par des rapports secrets, que Nangasaki renfermait encore de nombreux missionnaires, il fit adresser, par les régents de l'empire, de violents reproches à Mimboundono, prince d'Omoura : ce seigneur, qui avait été chargé de présider à leur départ pour l'exil, avait déclaré que tous les missionnaires étaient partis, et alors on lui

imputait de les avoir favorisés et d'avoir toléré le séjour de plusieurs d'entre eux, par connivence avec les chrétiens. Le malheureux Mimboundono, baptisé dans sa première enfance, et qui avait vu son père apostasier, sans en être ébranlé lui-même, avait fini par subir l'effet de ses mauvais exemples, et vaincu par l'intérêt politique, il s'était courbé sous la main de l'empereur, en devenant contre sa conscience, un persécuteur de l'Eglise.

Parmi ceux que Mimboundono employa particulièrement à la recherche et à la poursuite des missionnaires, se trouvait Lin Tomonanga Chirobioyé, gouverneur de Nangaye. Lin, fils de parents chrétiens et frère d'un prêtre de la Compagnie de Jésus, avait imité son maître dans l'apostasie. Chargé par le prince d'Omoura des fonctions du gouvernement, pendant un voyage que celui-ci faisait à la cour impériale, Lin fit arrêter et mettre à mort le P. Jean-Baptiste de Machado, Jésuite, et le P. Pierre de l'Assomption, Franciscain. Mais la contemplation de leur martyre et les prières des victimes le ramenèrent à la foi. Non seulement il rede-
vint chrétien, mais il employa tout son zèle à convertir les infidèles et à procurer le retour des apostats. Grâce à lui, les chrétiens eurent toute liberté d'entrer dans la prison, où étaient les PP. Zumarraga, Dominicain, et Apollinaire

Franco, Franciscain, pour se confesser; ces Pères pouvaient même y célébrer la sainte messe et y exercer les autres fonctions de leur ministère. Pour la confession seulement, ils étaient obligés d'attendre la nuit, à cause de la présence continuelle des gardes pendant le jour; ils écrivaient aux chrétiens pour les confirmer dans la foi, et accomplissaient un fécond apostolat.

Au retour du prince, les bonzes s'empressèrent de dénoncer le gouverneur, et Mimboundono fit demander à Lin si l'accusation était véritable : Lin lui fit répondre qu'elle l'était de tous points.

Trois jours après, le samedi 4 novembre, le prince le fit venir, et, s'étant adjoint comme assesseurs trois de ses principaux officiers, il lui réitéra les questions qu'on lui avait déjà posées. Lin répondit dans le même sens et parla avec une grande éloquence. Interrogé sur le fait de dire s'il était redevenu chrétien, il confessa hautement son retour.

Sur ces paroles, Mimboundono commanda à Feizo, l'un de ses officiers, de le tuer sur place, et lui-même sortit de la salle. Lin, sans opposer aucune résistance, fut mis immédiatement à mort à coups de cimeterre, tandis qu'il invoquait pieusement les noms sacrés de Jésus et de Marie.

*
**

CHIROBIOYÉ, PAUL, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
**

CHISABOURO, PIERRE, Catéchiste, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
**

CHITCHIBIOYÉ, LAURENT OZACCA, d'Yanaï, en Chembocou, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
**

CHITCHIBIOYÉ, JACQUES, de Moki, en Fingo, précipité dans la mer avec une pierre au cou, pour la confession de la foi, à Chimabara, le 21 février 1627, à l'âge de cinquante-six ans. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
**

CHITCHIROBIOYÉ, MATHIAS, décapité pour la foi à Akizzouki, le 15 mars 1614.

Mathias était l'un des plus anciens chrétiens convertis à l'époque où Michel Soyemondono, oncle de Thicougendono ou Cainocami, avait appelé les Pères de la Compagnie de Jésus, et où, dans l'espace de deux ans, il y avait eu cinq à six mille baptêmes. Mathias s'instruisit

alors à fond des choses de la religion, et s'approcha souvent des divins sacrements. Sa ferveur était si vive qu'il en faisait ressentir la puissante influence à beaucoup de ses compatriotes et qu'il en convertit un grand nombre. Lors de l'examen juridique ordonné par Yet-soundono, en vertu du décret impérial, soixante-dix des principaux chrétiens d'Akizzouki souscrivirent une déclaration écrite qu'ils n'abandonneraient jamais leur religion. Le gouverneur, ému de cette fermeté, transmit le document à son maître, et, dans le même temps, envoya dix soldats chez Mathias, comme pour être le plus zélé de tous. Ces satellites arrachèrent à Mathias le chapelet pendu à son cou et mirent en pièces les images des saints exposées dans sa maison. Mathias en versa des larmes; mais, s'étant remis, il dit à ces larrons et profanateurs : « L'intégrité de la foi chrétienne ne consiste pas dans les images et dans les chapelets, mais dans la constance et dans la pureté de l'intention, privilèges dont aucun de vous ne saurait me priver. »

Le prince, à la réception du message, envoya trois cents soldats, afin de réduire les désobéissants; mais l'appréhension de faire un carnage universel arrêta les gouverneurs. Mathias fut seul immolé. Vingt soldats allèrent le prendre à sa demeure et le conduisirent aux gouver-

neurs, qui le condamnèrent à être décapité. Sur l'heure même, il fut conduit au lieu de la justice et mis à mort. Le bourreau déclara que la tête séparée du tronc avait dit trois fois : « Jésus, Marie ! » Les reliques du martyr furent transportées à Nangasaki dans la maison de Tous-les-Saints.

*
* *

CHITCHIROYÉMON, MICHEL, de la ville d'Yachchiro, en Fingo, l'un des chefs des chrétiens d'Arima, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de soixante-quatre ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

CHITCHIROYÉMON, PIERRE LYNDA, mort en prison pour la foi, à Coumamoto, en Fingo, le 6 février 1632.

*
* *

CHITCHIROZAYÉMON, PIERRE GOTO, décapité pour la foi, à Arima, le 23 novembre 1614, à l'âge de cinquante-deux ans. (Voir V. Acafochi.) Il était Confrère du Saint-Rosaire.

*
* *

CHITCHIYÉMON, LÉON, né à Jonay, en Satsouma, décapité pour la foi, à Firasa, en Satsouma, le 17 novembre 1608.

Dans le mois d'août 1608, le prince de Satsouma, mal disposé pour les chrétiens, fit dire

au P. François de Moralez, Dominicain, que le Coubo se plaignait de ne voir à sa cour aucun des missionnaires qu'il savait en Satsouma, et que l'un d'eux ferait bien de monter à Méaco. Le P. de Moralez se rendit aussitôt à la capitale, où il fut bien accueilli.

Pendant l'absence du Supérieur, étaient demeurés les PP. Hyacinthe Orfanel et Joseph de Saint-Hyacinthe. Le prince ordonna aux chrétiens de renier la foi : ceux qui refusèrent se virent exilés. Les deux Pères voulurent inutilement parer ce coup funeste. Le P. Orfanel visita le prince, mais il n'en obtint que des civilités.

Il fut fait défense à tous les chrétiens d'aller à l'église, défense de laisser sortir les Pères de leur demeure, défense de rien introduire chez eux, pas même des aliments. Un jeune lépreux, nommé Jean, par reconnaissance, continua d'assister les Pères, et, en sa qualité d'infirmes, on le laissa libre d'aller et de venir, sans faire attention à lui.

Léon Chitchiyémon fut le premier martyr de la mission dominicaine. Le gouverneur de Firasa, Fongo Cangonocami, lui donna trois jours pour renoncer la foi. Léon répondit à ses parents et à ses amis qui tentaient de l'émouvoir : « Votre amitié est de cette vie, et mon devoir suprême est la vie éternelle. » Condamné à mort, il dit à sa femme infidèle : « Si vous

m'aimez, et si vous voulez me revoir dans la sainte union du Paradis, faites-vous baptiser. » Il engagea son fils aîné, âgé de seize ans, à suivre la même voie. Pour le plus jeune, âgé de sept ans, baptisé sous le nom de Michél, il voulut le laisser à l'Eglise. Il visita le P. Orfanel, non par la nécessité de se confesser, car il n'en sentait pas le besoin, s'étant confessé tout récemment, mais pour apprendre à se conduire chrétiennement dans son dernier passage, dernier degré pour monter au ciel. Il fit grande fête aux huit soldats envoyés pour le mettre à mort; mais il refusa de s'ouvrir les entrailles et de commettre un suicide. Il avait fait préparer son cercueil, et s'était baigné. Il s'habilla de blanc et ceignit ses deux sabres. Il aurait préféré, dit-il alors, mourir sur une place, à la croisière de deux rues, afin de faire un acte plus solennel de sa religion.

Arrivé au lieu de la justice, il livra ses deux sabres; et tenant d'une main le rosaire, de l'autre une toile sur laquelle était peinte la descente de Croix du Sauveur, il pria durant une demi-heure, puis sollicita le délai d'une autre demi-heure et pria encore. Puis il donna le signal, et eut la tête tranchée, un peu avant le lever du soleil, pour aller jouir de l'éternelle gloire, et de la vision bienheureuse de son rédempteur Jésus-Christ.

Son corps fut porté à Manille, et déposé dans la chapelle des reliques des PP. Dominicains.

*
* *

CHITCHIYÉMON, IGNACE, de la province d'Omi, brûlé vif pour la foi, à Fouchimi, près Méaco, le 7 octobre 1619, à l'âge de trente ans.

*
* *

CHITCHIYÉMON, MATTHIEU, était avec Louis Tarodgi, au service d'un seigneur nommé Tancabougem, à Yédo ; ils furent tous deux chassés par leur maître, qui les avertit en même temps de ne pas aller en Dewa. Désireux du martyre, ils y allèrent, et furent mis à mort le 8 février 1624, échangeant la condition de serviteurs contre celle d'affranchis de Jésus-Christ.

*
* *

CHITCHIYÉMON, JULIEN, décapité pour la foi, à Foucafori, port du Figen, le 7 novembre 1628.

*
* *

CHITCHIYÉMON, ANDRÉ, YAMAMOTO, de Noucayama, décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Candide.)

*
* *

CHITCHIZA, DOMINIQUE, petit-fils du V. Julien

Chitchiyémon, décapité pour la foi, à Foucafori, le 7 novembre 1628.

*
* *

CHITCHIZAYÉMON, MANCIE NACAWOCA, décapité pour la foi, à Nangasoukki, près d'Yagami, village entre Fimi et Conga, dans le district d'Isafaï, le 14 avril 1627, à l'âge de cinquante ans. Hôte ancien des missionnaires, il avait voulu dérober le corps d'un des martyrs de Conga, et avait mérité ainsi de devenir martyr lui-même.

*
* *

CHITCHIZAYÉMON, X., décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Candide.)

*
* *

CHIYÉMON, DOMINIQUE, fils du Vénérable Sixte Chiyémon, brûlé vif et à feu lent pour la foi, en Omoura, le 4 septembre 1627.

*
* *

CHIYÉMON, PIERRE, fils du Vénérable Sixte Chiyémon, brûlé vif et à feu lent pour la foi, en Omoura, le 4 septembre 1627.

*
* *

CHIYÉMON, THOMAS, fils du Vénérable Sixte

Chiyémon, brûlé vif et à feu lent pour la foi, en Omoura, le 4 septembre 1627.

*
* *

CHIYÉMON, SIXTE, décapité pour la foi, en Omoura, le 10 septembre 1627.

*
* *

CHIZAYÉMON, MATHIAS CHOBAROU, crucifié pour la foi, à Firochima, en Aki, le 17 février 1624, à l'âge de trente-sept ans. Il était né en Aki, et avait été baptisé sept ans auparavant. Il était au service d'un seigneur païen de Firochima. Il assistait avec zèle les prisonniers chrétiens et surtout les religieux. Par ses soins furent convertis plusieurs prisonniers infidèles. Ce fut par ordre du prince qu'il fut crucifié. En allant au supplice, il pria avec ferveur, et s'écriait : « Qui jamais aurait pensé que Notre-Seigneur dût appeler à lui le plus grand des pécheurs, par la voie la plus glorieuse, qui est celle de la croix ! » Les gentils émerveillés se regardaient entre eux et disaient : « S'il existe un salut pour les hommes, en vérité nul ne sera sauvé, si cet homme ne l'est pas. » Mathias reprit, en regardant la croix : « Je te vénère de toute mon âme, ô croix sanctifiée par mon Seigneur Jésus-Christ ! » Puis il fit une courte prière, et se livra aux bourreaux. Son corps fut détaché par les

chrétiens, au péril de leur vie, et porté à un Père de la Compagnie de Jésus, qui le déposa sous l'autel où il célébrait la sainte messe.

*
* *

CHOAN, MATHIAS, brûlé vif pour la foi, dans le Tsoungarou, en Dewa, le 4 août 1617.

Le P. Jacques Youki, Japonais, avait pu, malgré la vigilance exercée aux passages, visiter les chrétiens exilés dans le Tsoungarou. Il avait porté avec lui les ornements et les vases sacrés et fait participer les confesseurs aux sacrements de l'Eglise. Ces chrétiens héroïques semblaient avoir réalisé la prophétie d'Isaïe : car ces soldats avaient changé leurs lances en socs de charrue, et leurs épées en faucilles, afin de moissonner de plus abondants mérites pour le ciel. Leur vie se passait, après les travaux de l'agriculture, en jeûnes, en disciplines et en oraisons : une partie des nuits était employée en de pieux entretiens sur la vie et la passion de Notre-Seigneur, et sur les moyens d'avancer dans la vertu. Le missionnaire avait pu recueillir en leur faveur, parmi les chrétiens de Méaco, et leur avait apporté une aumône d'environ trois cents écus ; mais ce subside était bien minime pour assister cent personnes.

Le Père avait trouvé détenus au Tsoungarou cinq chrétiens, deux d'entre les exilés, et trois

de la contrée, nouvellement baptisés. Mathias Choan, médecin, l'un des exilés, avait converti un mari et sa femme, Léon Dotaï et Marie ; et Léon Chinsouké, l'autre exilé, avait converti un ouvrier en épées, son élève, qui s'appelait Michel Nifioyé. Le seigneur du Tsoungarou fit un rapport au Chôgoun, lequel ordonna de les mettre tous à mort ; et le seigneur décida qu'ils périraient par le feu, Mathias regrettait que sa femme Anne ne fût pas associée à son bonheur : il demanda cette grâce à la sainte Vierge, et l'obtint. Les satellites se souvinrent d'avoir oublié Anne, et ils la conduisirent à la prison. Le jour du supplice, on les lia très étroitement, et on leur fixa derrière les épaules une banderole, indice de la condamnation capitale ; on les promena sur de mauvais chevaux à travers les rues de Tacavoca ; puis on les attacha à des pieux, et l'on disposa les bûchers à quelque distance, afin qu'ils ne fussent pas étouffés immédiatement, mais qu'ils se vissent rôtir à feu lent. Leur martyre se prolongea de la vingtième à la vingt-deuxième heure, le 4 août 1617, jour dédié au glorieux patriarche saint Dominique.

Mathias Choan, né à Méaco, avait été l'élève du Séminaire de la Compagnie de Jésus. Dans une lettre qu'il adressait à Antoine Réotchi, son ami, il disait qu'il avait vu deux fois en vision son âme s'envoler vers les neuf chœurs des

anges, et tous les matins Notre-Seigneur descendre dans la prison. Longtemps auparavant il avait prédit le jour de la semaine, où il serait martyr, à savoir le vendredi : ce qui eut lieu en effet.

*
* *

CHOAN, LÉON INAGHIYA, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

CHOBIOYÉ, COSME TACAYA, baptisé à Sanga, en Figen, par un Père de la Compagnie de Jésus, ayant été exilé, vint vivre à Nangasaki. Apprenant la persécution d'Arima, il accourut dans l'espoir d'être martyr : ses vœux furent exaucés, car il fut décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614. Il était confrère du Saint-Rosaire.

*
* *

CHOBIOYÉ, X., fils du V. Jean Sayémon, ayant été attaché à un pieu dans un étang glacé, y mourut pour la foi : c'était à Yédo, le 24 janvier 1630.

*
* *

CHOBO, MARINE, domestique du Vénérable Louis Amagasou Yémoné, décapitée pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Yémoné, Louis.)

*
* *

CHOCHIRO, DOMINIQUE YAFANGHI, du village d'Oyé, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de trente ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

CHOCOURON, MATHIAS, tué pour la foi, à Arima, le 28 janvier 1613, à l'âge de vingt-huit ans.

Michel ou Saïanoun, le prince apostat d'Arima, partit en janvier 1613 pour la cour impériale; il appréhendait d'y avoir été dénoncé par Safioyé, gouverneur de Nangasaki, comme favorable aux chrétiens, et dans le chemin, il éprouva des scrupules de n'avoir pas donné de gages impies à l'empereur : car ce malheureux apostat craignait sur toute chose de perdre son Etat temporel, et paraissait avoir oublié le salut de son âme et les intérêts de l'autre vie. Il envoya de Chimonochéki l'ordre d'exiler son grand-oncle Jean Tocouyen, afin de pouvoir chasser du pays les religieux qui demeuraient encore sous la protection de ce seigneur. Il avait aussi résolu de faire mettre à mort Thomas Féibioyé, Mathias Chocouron, son frère cadet, sa mère et ses deux fils.

Thomas, exilé déjà de deux autres provinces, avait parcouru pour ainsi dire tous les degrés qui mènent au martyre, et il finit par en obtenir la couronne. Averti de l'arrêt porté contre lui,

il ne voulut pas qu'on fit éloigner ses fils, désirant les voir associés à son bonheur. Un des gouverneurs le fit inviter à sa table, et, au milieu du repas, lui fit présenter une épée. Thomas comprit que son heure était venue, et prenant l'épée entre ses mains, la considéra, en loua le tranchant, puis la remit au gouverneur, en tenant la pointe dirigée vers lui-même. Alors le gouverneur, saisissant l'épée, en porta un coup terrible à Thomas, qui tomba mort à l'instant même. Mathias fut égorgé de la même manière.

Marthe, mère des deux frères, et les jeunes enfants de Thomas, Juste, âgé de onze ans, et Jacques de neuf, se disposaient à la mort. Quant à Justa, mère des deux enfants, elle s'affligeait de ne pas être martyre. « Mère, lui dirent ses fils, nous vous précéderons seulement, et vous nous suivrez ; nous vous attendrons au ciel, en compagnie de notre père. » Et l'admirable mère se mit à encourager ses fils et à les préparer, leur disant de se montrer joyeux à l'heure de la mort, et de bien découvrir et présenter leur cou à l'épée du bourreau, enfin de se montrer dignes fils de leur père. Ils allèrent donc pleins d'allégresse et le sourire aux lèvres. L'aïeule prit aussi congé avec une sérénité parfaite, et exhorta sa belle-fille à supporter dignement les épreuves de la vie. Elle avait revêtu

des vêtements blancs, et les enfants étaient également en habits de fête. Marthe fut mise en une litière avec ses deux petits-fils. Au lieu de la justice, les enfants furent placés à genoux l'un vis-à-vis de l'autre. Jacques découvrit son cou et le présenta ; il eut le temps de prononcer trois fois Jésus, Marie, et sa tête tomba. Juste s'offrit à son tour, et, prononçant les mêmes paroles, reçut le coup suprême. Marthe ne se démentit pas ; ayant demandé de faire oraison, elle y demeura l'espace d'une heure, puis tendit le cou et eut la tête tranchée d'un seul coup. Ces exécutions eurent lieu le 28 janvier 1613.

Thomas avait quarante et un ans, Mathias vingt-huit, Marthe soixante et un, Juste onze et Jacques neuf. Gaspard Yatayou, président de la Confrérie du Martyre, recueillit les vénérables corps, et les fit transporter à Nangasaki dans la maison de Tous-les-Saints.

*
* *

CHOFATCHI, ALEXIS, frère du Vénérable Vincent Fatchirozayémon, précipité pour la foi dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627, à l'âge de vingt-six ans. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

CHOFATCHI, GASPARD, fils du V. Mancié Nacawoca Chitchizayémon, décapité pour la foi, à

Tobo, près d'Isafaï, le 18 avril 1627, à l'âge de vingt-trois ans.

*
* *

CHOIANO, MATHIAS, mort pour la foi, dans un étang glacé, à Chendaï, en Wôchou le 22 février 1624. (Voir B. Jacques Carvalho.)

*
* *

CHOÏCHI, JOACHIM, ancien catéchiste des PP. Franciscains, fut décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonezawa, le 17 janvier 1629, à l'âge de trente ans. Ce catéchiste était aveugle; mais, dans la privation de la vue corporelle, il possédait les lumières de l'âme, et ses enseignements avaient fait de nombreux prosélytes.

*
* *

CHOJO, ANTOINE, fils du V. Dominique Moucaymango Sabouro, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

CHOKITCHI, IGNACE, fils du V. Joseph Takéya Matakitchi, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632, à l'âge de trois ans.

*
* *

CHOKITCHIRO, PAUL, brûlé vif pour la foi, à Chimabara le 27 août 1633.

*
* *

CHOSOUKÉ, DOMINIQUE OCOUMOURA, cousin de Thomas Ocoumoura Domi, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de trente ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

CHOU, JEAN (ou Tacaso), voisin solidaire des hôtes des missionnaires, décapité pour la foi, à Nangasaki le 22 (ou 12) février 1621.

*
* *

CHOU BIOYÉ, MICHEL, brûlé vif pour la foi, à Kibara, en Boungo, le 13 juillet 1614.

Vers les premiers jours d'avril 1614, trois chrétiens du bourg de Kibarâ, dans le district de Nagouni, en Boungo, Clément et ses fils, Michel Chobioyé et Lin Tarozayémon avaient été cités devant le juge et d'abord renvoyés libres. Plus tard le prince ayant expédié des ordres plus sévères, on les rappela. Clément faiblit et signa l'acte d'apostasie, non seulement pour lui-même, mais, à l'insu de ses fils, au nom de ces derniers. Ceux-ci l'ayant appris, coururent protester. Le juge les retint et envoya saisir le père, qu'il croyait d'accord avec eux, et qui se releva dans cette occasion. On fit en même temps prisonniers Mancia, femme de Clé-

ment, Maxence, femme de Michel et ses enfants, dont l'aîné, Pierre, avait quatorze ans à peine. On mit dans des sacs Lin Tarozayémon, Maxence et le jeune Pierre. Lin, qui parlait avec éloquence sur les choses divines, fut étroitement bâillonné. Un des officiers, s'étant approché de Maxence, lui dit : « Vous êtes folle d'endurer ces épreuves, et aussi celles qui vous sont réservées, et qui ne finiront qu'à votre mort, pour une religion tout imaginaire. Qui vous garantit, si vous vivez selon cette loi, que vous serez sauvée? Quelqu'un aurait-il vu les choses de l'autre vie? » Maxence lui dit alors : « Les choses de l'autre vie ne se voient pas avec les yeux du corps, mais avec ceux de l'âme, éclairés par la foi, tandis que vous, qui n'avez pas la foi, vous vivez dans les ténèbres, et c'est de là que vient votre présent langage. »

Sept jours après leur capture, le 13 juillet, on condamna les deux frères Lin et Michel à être brûlés vifs. Maxence fut conduite avec eux au lieu des exécutions, afin que le spectacle abattît sa résistance. Quoiqu'elle fût de noble origine et accoutumée à une vie délicate, et qu'elle vint d'être pendant quatre jours liée dans un sac et délaissée sur le sol, elle eut néanmoins le courage de parcourir à pieds nus, avec son mari et son beau-frère, la distance d'une lieue et demie. Elle refusa des sandales

et dit que ce n'était pas le jour de marcher avec des chaussures.

Le lieu de l'exécution était un champ contigu au village de Kibara. On attachâ les deux hommes aux colonnes, et on mit le feu à de grands amas de paille. Les deux confesseurs récitèrent le « Credo », et bientôt leurs âmes, purifiées par les ardeurs du divin amour, non moins que par l'élément du feu, allèrent jouir de Dieu. Maxence, combattue par les ministres de la justice, ne désirait rien autre que de courir au bûcher et d'expirer au milieu des flammes. Un des bourreaux la menaçant de lui trancher la tête, elle ramena vivement en avant ses cheveux qui flottaient sur ses épaules, et présenta son cou à l'épée. L'exécuteur, sur le moment même, la frappa mortellement. Son corps fut jeté sur le bûcher et réduit en cendres, avec ceux des deux autres martyrs. Les débris furent jetés au fleuve. Michel Choubioyé et Maxence avaient tous deux trente-neuf ans, et Lin Tarozayémon avait vingt-cinq ans et était nouvellement marié. On laissa en paix le reste de la famille.

Le lendemain 14 juillet, un chrétien recueillit quelques parties d'ossements.

Des prodiges divins suivirent ces martyres. Une lumière surnaturelle brilla pendant une année au-dessus de la place de l'exécution ;

elle se divisait en trois flammes : l'une demeurant au lieu même, l'autre allant planer au-dessus de la prison, et la troisième sur la rivière ; puis toutes trois se réunissaient.

*
* *

CHOUCCAN, MICHEL, Frère de la Compagnie de Jésus, Japonais, né dans le Cami, mort de misère (ou peut-être brûlé vif) pour la foi, à Chimonochèki, vers la fin d'octobre 1628.

*
* *

CHOUNZABO, PAUL, lapidé pour la foi, à Yonagawa, en Tchicoungo, le 26 novembre 1617.

Pierre Bouchoubo et Paul Chounzabo, fils spirituels du V. Paul Sacai Tarobioyé, le précédèrent au martyre, et moururent le 26 novembre 1617. C'étaient deux anciens bonzes Yamabouchis, du mont Corozan. On les livra au chef des Yamabouchis, qui se chargea de leur supplice : les bonzes des Etats voisins étaient accourus en foule, et des cris furieux accompagnèrent les victimes jusqu'au lieu de l'immolation. On les plaça dans des fosses, à mi-corps. Ils étaient agenouillés et récitaient des prières ; les bonzes, leurs anciens collègues, firent pleuvoir sur eux une grêle de pierres, et ils expirèrent dans ce supplice. Paul Chounzabo était âgé de vingt-deux ans.

*
* *

CHOUZAYÉMON, SIMON TACAFACHI, officier de la garde du prince, décapité pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Yemonè, Louis.)

*
* *

CHOUZAYÉMON, MANCIE, magistrat d'Ariye, mis à mort pour la foi, à Ariye, en Arima, le 20 septembre 1630.

Le 20 septembre 1630, à Ariye, en Arima, neuf martyrs moururent en plusieurs jours, ayant le cou scié par la scie de bambou. Cinq d'entre eux avaient d'abord faibli, mais avaient été retenus comme hôtes; c'étaient d'abord Barthelémi Kinosouké, père de Thomas Kitchibioyé; Michel Chingoro, fils de Paul Nagata; Louis Couranoyo, Mancie Chouzayémon et Mathias Kitchiyémon; ces trois derniers étaient des « Choïas » ou magistrats d'Ariye, saisis sous le prétexte qu'ayant la présidence du bourg, ils avaient dû connaître la présence et les errements du P. de Couros, Provincial de la Compagnie de Jésus; de Michel Yosouca, de Paul Yotchi et de Lucie, tous les trois de Foucaye. Enfin l'on impliqua dans la condamnation Jean Magosouké, faussement accusé d'avoir détourné des deniers; mais cette accusation n'était qu'un prétexte: la vraie cause était l'hospitalité donnée

aux religieux. Les cinq premiers se repentirent à la persuasion de Paul de Foucaye; et les quatre autres, apprenant leur arrêt, se repentirent également.

Jean Magosouké devait être partagé en deux par le milieu du corps, et les autres suppliciés dans leur contrée par la scie de bambou.

Paul Yotchi et Lucie furent laissés à Foucaye; leur martyre commença le 17 et s'acheva le 20 septembre.

Les six destinés pour Ariye, commencèrent à souffrir le 17 septembre, et moururent le même jour que les précédents.

Jean devait assister au supplice de ses compagnons, et mourir après eux le quatrième jour. Mais le matin de ce dernier jour, il confessa hautement qu'il avait commis le plus grand des crimes en abandonnant la loi divine et protesta qu'il était chrétien. Pour l'effrayer, on le menaça de faire expirer sous ses yeux sa femme et ses enfants. Jean parut comme insensible. « N'est-ce donc rien pour toi, lui dit le juge, que de voir ta famille immolée à ton occasion? C'est offenser la raison naturelle; et les animaux mêmes, dépourvus d'intelligence, ont encore l'amour de leur progéniture. Persiste donc dans ton apostasie. » Jean lui répondit : « L'amour de Dieu ne doit pas céder à l'amour naturel; vous pouvez immoler ma famille : je

suis chrétien, et chrétien je veux mourir. » Le président, plein de rage, commanda de lui scier le cou, contrairement à la sentence. Les bourreaux s'apprêtaient à creuser une fosse : « Point de fosse et point de retard, » s'écria le juge. Et deux bourreaux, un de chaque côté, se mirent à scier le cou, et retournèrent la victime pour scier tout à l'entour. Jean invoquait les noms sacrés de Jésus et de Marie; pour l'obliger au silence, on lui brûla la bouche et le visage avec un tison ardent; enfin, et sans achever de scier la tête, on le partagea en deux, pour revenir à la lettre de la sentence. Son corps fut brûlé avec les autres, et les têtes furent exposées, comme c'était l'usage, à l'égard de ceux qui mouraient pour la loi divine.

*
* *

CHOYÉMON, IGNACE, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

CHOYÉMON, PIERRE, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

CHOYÉMON, ALEXIS, décapité pour la foi, à Fa-

nawasa, près d'Yonezawa, le 12 janvier 1629, à l'âge de vingt-six ans. (Voir V. Candide.)

*
* *

CHOYÉMON, SÉBASTIEN KITAYAMA, du village de Moghi, près Nangasaki, Frère du Tiers-Ordre de Saint-Augustin, décapité pour la foi, à Fonconofara, le 28 octobre 1630, à l'âge de quarante-huit ans. (Voir B. Chozambouro.)

*
* *

CHOZAYÉMON, THOMAS WANATABÉ, décapité pour la foi, à Cocoura, le 15 mars 1614, après avoir été suspendu par les pieds à un arbre, pendant trois jours et deux nuits. (Voir V. Chindé.)

*
* *

CHOZAYÉMON, JEAN, sacristain, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

CLAIRE, épouse du V. Thomas Firanda, brûlée vive et à feu lent pour la foi, à Fanghi, dans le Nangato, le 10 avril 1618.

*
* *

CLAIRE, fille du V. Michel Yamanda Fiyémon, décapitée pour la foi, à Cotchi, en Firando, le 6 mars 1624, à l'âge de sept ans.

*
* *

CLAIRE, épouse du V. Paul, de Wôchou, Tertiaire de Saint-François, brûlée vive pour la foi, à Yanagatta, en Wôchou, le 10 janvier 1630.

*
* *

CLAIRE, épouse du V. François Sayémon, morte pour la foi, dans un étang glacé, où elle avait été fixée par un pieu, à Yédo, le 24 janvier 1630.

*
* *

CLAIRE, servante de la V^e Marie (Souzouké), décapitée pour la foi, au Fococou, le 5 août 1630.

*
* *

CLAIRE, épouse du V. Michel Risouké, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Courocouche, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

CLAIRE, épouse du V. Paul Tacafachi Tambioyé, brûlée vive pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 31 janvier 1632.

*
* *

CLAIRE, épouse du V. Mathias Fara Tambioyé, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 12 février 1632.

*
* *

COIÉMON, ALEXIS, décapité pour la foi, près Mizzousawa, en Wôchou, le 9 février 1624. Comme Alexis et son compagnon, Dominique Dosaï, étaient d'un âge avancé et qu'ils ne pouvaient suivre le cortège des confesseurs, au nombre desquels était le P. Jacques de Carvalho, on les fit agenouiller, et on les exécuta sur place. Leur corps furent taillés en pièces pour éprouver les épées.

*
* *

COITCHI, MATHIAS, égorgé pour la foi, à Ariye, le 26 juillet 1612, à l'âge d'environ trente ans.

En 1612, le prince d'Arima voulut immoler quelques chrétiens insignes pour n'être pas accusé lui-même devant le Coubo, comme leur étant favorable; il envoya donc à Ariye le renégat Canzayémon, et bientôt de glorieuses victimes réjouirent le ciel. Michel Ito et son frère Mathias Coïtchi, nés de parents honorables, étaient depuis leur conversion, d'une ferveur admirable. Michel, dans la gentilité même, avait observé de tout temps une continence absolue. Ses grandes pénitences avaient affaibli son tempérament. Laïque, il vivait comme un religieux. Depuis quinze ans, il avait été choisi par les Pères pour présider à treize ou quatorze confréries des alentours, dont chacune avait un

supérieur propre : Michel en était le supérieur général. Tous lui rendaient compte, et ses conseils étaient écoutés de tous ; car sa grande vertu était accompagnée de la douceur la plus attrayante, et sa pensée unique était de faire pratiquer universellement la loi divine.

Auprès de l'église des Pères jésuites était une autre petite église sous le titre de la Miséricorde, que cent chrétiens avaient bâtie à leurs frais, avec un cimetière contigu. Michel en était aussi le supérieur, et tous les jours il y faisait oraison, comme pour saluer la place où Dieu lui réservait le martyre.

Lorsque le Père, qui résidait à Ariye, se fut éloigné pour quelques jours, Michel réunit les chefs des confréries et les chargea de visiter tous leurs confrères et d'inscrire ceux qui se sentiraient disposés à mourir pour la foi. Lui-même s'inscrivit le premier, et son frère Mathias, le second. La liste s'éleva bientôt à quinze cents, et l'on résolut de la présenter au juge : aussi Canzayémon, instruit de ces faits, disait-il que tout était perdu, si Michel n'était mis à mort. Trois jours avant le supplice de celui-ci, les chrétiens de Soucawa, village assez voisin, réclamèrent contre leur omission sur le rôle.

Michel était aussi plein de zèle pour baptiser les petits enfants et pour ensevelir les morts.

Cependant il fut dénoncé aux juges d'Arima,

et Yamato, le gouverneur général du Tacacou, obtint du prince une sentence de mort contre les deux frères : l'exécution fut confiée à deux principaux officiers, Itchiroyémon et Ghéki.

Le 25 juillet, jour de saint Jacques, le Père alla secrètement à la maison de Michel, et lui donna la sainte communion, ainsi qu'à plusieurs autres; il le fit de même, le jour de sainte Anne et se retira dans son asile.

Itchiroyémon commit un de ses serviteurs, et Ghéki deux des siens, avec ordre de tuer en trahison les deux frères. Les exécuteurs arrivèrent le 26 juillet, jour de sainte Anne, sous prétexte de faire mesurer le cimetière; on y attira Michel, et on lui déclara qu'il allait mourir. Il accueillit la nouvelle avec joie, se mit à genoux au lieu où avait été la croix et y pria quelque temps. Puis l'exécuteur lui dit que cette place était trop directement en face de l'entrée, et il alla s'agenouiller un peu plus loin. Le bourreau, qui était chrétien, s'excusa d'obéir au prince et pria Michel, puisqu'il mourait martyr, de lui obtenir le pardon de ce péché. Michel lui promit de prier pour lui, et le bourreau, d'un seul coup, lui abattit la tête. Michel avait environ cinquante ans.

A l'instant où tomba la tête du martyr, le bourreau jeta son sabre, et, se mettant à genoux, prit respectueusement la tête entre ses

deux mains, et la posa sur sa propre tête, ainsi que les Japonais ont la coutume de faire, en signe de vénération très profonde; et de plus il prit son chapelet, et lui coupa des cheveux comme relique.

Les deux autres qui devaient donner la mort à Mathias allèrent à sa maison, et lui demandèrent un peu de tabac à fumer, et, tandis qu'il le préparait, ils l'assaillirent par derrière à grands coups de sabre. Mathias proféra seulement les noms de Jésus et de Marie. Il avait reçu quatre coups violents sur les épaules, et on le croyait mort. Cependant il respirait encore, et un des soldats, étant revenu sur ses pas, lui coupa la gorge : il avait environ trente ans. Le bourreau qui avait décapité Michel vint auprès du corps de Mathias, et pria quelque temps; écartant la natte étendue sur lui, il s'agenouilla, découvrit les pieds et y posa la main droite, puis il se la mit par trois fois sur la tête, donnant ainsi à connaître sa vénération pour le martyr.

Il se fit un concours immense auprès des saints corps pour les vénérer, et recueillir des débris de leurs vêtements et de la terre imprégnée de sang. Plusieurs prenaient du sang qui dé coulait encore, et se signaient au front avec ce sang précieux : d'autres y trempèrent leurs mains : et tous regrettaient qu'aucun bourreau

ne fût député pour les immoler eux-mêmes et les rendre martyrs.

A trois heures de nuit, le Père ordonna de mettre les deux corps dans des cercueils à la façon du Japon, et les fit ensevelir dans le cimetière de la Miséricorde; puis à minuit, il les fit déterrer, et les envoya à Nangasaki. Le Père Provincial aurait désiré les recevoir avec solennité; mais à cause de l'impie gouverneur Safioyé et du prince apostat d'Arima, il les fit déposer sans appareil dans la maison de Tous-les-Saints, réservant la solennité pour des temps meilleurs.

Les persécuteurs avaient espéré que ces exemples intimideraient les chrétiens; mais il en fut tout autrement, et les tièdes eux-mêmes reprirent du courage et se déclarèrent hautement. Les jeunes gens se mirent les chapelets au cou, par-dessus leurs vêtements, afin de manifester leur résolution. On finit par laisser libres tous ces fidèles.

*
* *

COÏTCHI, JACQUES, né à Ouracami, laboureur de profession, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 5 novembre 1624, à l'âge de quarante ans. Après sa conversion, il s'était mis au service des Religieux, et était devenu l'hôte des Pères Dominicains.

*
* *

COÏTCHI, LOUIS (ou Mancie Canehitchi), fils du V. Mancie Nacawoca Chitchizayémon, décapité pour la foi, à Tobo, près d'Isafaï, le 18 avril 1627, à l'âge de vingt-six ans.

*
* *

COÏTCHITCHI, LOUIS, du village de Coye, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, brûlé vif, pour la foi, à Coye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

COKITCHI, CANDIDE, fils du V. Paul Tacafachi Fambioyé, décapité pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 31 janvier 1632, à l'âge de dix-huit ans.

*
* *

COMOU, JEAN, brûlé vif pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 31 janvier 1632.

*
* *

CONIKI, MANCIE, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Japonais, mort pour la foi, au Japon, en 1643.

*
* *

CONSTANTIN, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 13 août 1633.

*
* *

CONZOUKÉ, MARC (ou Sacousouké), décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613.

*
* *

CORREA, EDOUARD, Portugais, capitaine de navire, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Omoura, au mois d'août 1639. Il était prisonnier depuis deux ans, et il avait subi de cruelles tortures. Ayant assisté à plusieurs martyres, il avait paru comme témoin dans les enquêtes apostoliques.

*
* *

CORREA, AUGUSTIN, Canarin, né à Nérul, dans l'île de Bardès, près Goa, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

COSACA, JEAN, fils du V. Jean Sabioyé, Tertiaire de Saint-Dominique, décapité pour la foi, en Omoura, le 11 septembre 1628.

*
* *

COSME, de Yamachiro, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

COSME, d'Owari, brûlé vif pour la foi, à Itchinomia, en Owari, probablement en 1631.

*
* *

COSTA (JEAN DE), Prêtre de la Compagnie de Jésus, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 8 octobre 1633. Il y fut suspendu depuis le mercredi à minuit jusqu'au samedi soir suivant.

Ce vénérable Père était né à Azeytam, siège des ducs d'Aveiro, dans le diocèse de Lisbonne. Il arriva au Japon, en 1609. En 1614, il fut exilé à Macao, et y fit la profession du quatrième vœu, en 1616. Il revint par Manille, déguisé en pilote. Il fut une fois caché pendant neuf jours dans un trou très profond, ne recevant que tous les trois jours un peu de riz, qu'on descendait au moyen d'une corde. Souvent il était errant dans les montagnes pour échapper aux recherches incessantes des persécuteurs. Enfin il fut arrêté dans le Souwo, le 24 septembre 1633, et conduit à Nangasaki.

Lorsqu'il allait à la fosse, un chrétien lui demanda un don. L'humble religieux refusa. Le chrétien, par un zèle sauvage, lui coupa le bout de l'oreille. Cette sainte relique fut donnée plus tard par celui qui l'avait coupée, à Lopo

Sarmiento de Carvalho, commandant de la flotte portugaise.

Le P. Jean de Costa avait cinquante-huit ans, et quarante-deux ans de Compagnie.

*
* *

COTENDA, ANDRÉ, Japonais, compagnon du V. Marcel François Mastrilli, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, vers le 6 octobre 1637.

*
* *

COUACHA, X., FANZABOURO, brûlé vif pour la foi, à Yédo le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

COUFIOYÉ, LUCAS, décapité pour la foi, à Cooura, le 25 juillet 1618.

*
* *

COUFIOYÉ, JEAN YANANGHIA, mis à mort pour la foi, en Iyo, le 14 février 1624, après un an de captivité, pendant lequel il avait converti et baptisé cinq infidèles. Il était né dans cette même province d'Iyo et avait été baptisé trente ans auparavant par un Père de la Compagnie de Jésus, lorsqu'il était au service de l'amiral Augustin Tsoucamidono. Il accompagnait les Pères dans leurs courses. Il avait été exilé en

1612, et gracié, puis recherché de nouveau en 1615 et en 1622. Il fut condamné à mort par les ordres de Cata Somonosouke, seigneur de la plus grande partie de l'Etat. Il subit le supplice « Ikida Méchi ». Dépouillé nu, et étendu sur la terre, il fut divisé par le milieu du corps.

*
* *

COUFILOYÉ, DOMINIQUE YETCHIGENCO, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624. Il était d'Yanaï.

*
* *

COUFILOYÉ, PIERRE, crucifié pour la foi, au Fococou, le 5 août 1630.

*
* *

COUFILOYÉ, DOMINIQUE, de Nangata, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Nangata, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

COUFILOYÉ, JACQUES NACACHIMI, hôte du B. Antoine Ichida, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 29 octobre 1630.

*
* *

COUNDO, SOTER, de la province de Boungo, Frère de la Compagnie de Jésus, mort pour la

foi, à Cotchinotsou, en Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de cinquante-deux ans.

Il avait été élevé dans la Compagnie de Jésus, et s'appelaient d'abord Paul. A la confirmation, il prit le nom de Soter. Le B. Charles Spinola fait observer, à cette occasion, que les trois caractères chinois qui expriment le nom Soter (Soterou dans le japonais) signifient : « Ressuscité, je réside au ciel » : c'était comme une prophétie de son heureux sort. Il fut un excellent catéchiste, et travailla sept ans dans le Goto, puis alla à Amacousa et Chiki, et enfin en Saitzou et ses environs, Il fut admis comme Frère et demeura dans la Compagnie pendant plusieurs années. Il avait dans ses missions ramené cinq cents apostats et converti un grand nombre d'infidèles, parmi lesquels était la femme du gouverneur de Saitzou. Sa santé l'ayant obligé de sortir de la Compagnie, il continua à se rendre utile. Dans son supplice, il eut la bouche meurtrie avec des pierres, parce qu'il ne cessait d'invoquer le nom de Jésus. Il expira au milieu des tourments. On le décapita, et on mit son corps en pièces. (Voir V. Chinyémon Matthieu.)

*
* *

COURAFIOYÉ, JOACHIM CABACOUBO, né à Sacaima, dans l'île Ikitsouki, marinier, décapité pour la

foi, dans l'île Ikinochima, le 3 juin 1622, à l'âge de quarante-sept ans. Il avait d'abord été relégué dans la citadelle d'Yamanda, à une lieue de Sacaima, pour y mourir de faim. Etroitement lié, Joachim travaillait et chantait de joie. Voici le sens des paroles qu'il chantait : « Le poids de mes péchés me tiendrait exilé du ciel, si, m'appuyant sur la croix, je ne m'élevais au ciel. » En allant à la mort, il faisait oraison sur les mystères du Rosaire. Ses reliques furent jetées à la mer.

*
* *

COURANOJO, FRANÇOIS, fils du V. Ignace Kiyémon, brûlé vif pour la foi, à Chimabara, le 27 août 1633.

*
* *

COURANOYO, LOUIS, magistrat d'Ariye, mort pour la foi, à Ariye, après avoir eu le cou scié, en plusieurs jours avec une scie de bambou. (Voir V. Chouzayémon, Mancie.)

*
* *

COUROBIOYÉ, ANDRÉ, marinier, Confrère du Saint-Rosaire, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 2 octobre 1622, à l'âge de quarante-sept ans. On l'appelait aussi le Coréen. Il était l'un des matelots de la barque destinée à sauver le B. Louis Florès. (Voir B. Louis Florès.)

*
* *

COUROBIOYÉ, MANCIE, de la province de Figen, marinier, Confrère du Saint-Rosaire, l'un des matelots de la barque destinée à sauver le B. Louis Florès, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 2 octobre 1622. (Voir B. Louis Florès.)

*
* *

COUROBIOYÉ, LAURENT, Canga, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

COUROBIOYÉ, DOMINIQUE, Tertiaire profès de Saint-Dominique et Majordome du Saint-Rosaire, ancien hôte des religieux, brûlé vif pour la foi, en Omoura, le 10 septembre 1628.

*
* *

COUROBIOYÉ, LÉON, Tertiaire profès de Saint-François, mis à mort pour la foi, probablement à Nangasaki, en 1628.

*
* *

COUROSABOURO, MANUEL, de la province de Tamba, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

COUROYÉMON, JOACHIM, crucifié pour la foi, à

Firochima. en Aki, le 8 mars 1624. Il était né dans la province d'Iyo, et avait été baptisé seize ans auparavant par un Père de la Compagnie de Jésus. Il était âgé de soixante ans.

*
* *

COUROYÉMON, JEAN CACOURAÏ, brûlé vif pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

COUROYÉMON, PIERRE SACAÏ, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

COURTET, GUILLAUME, Prêtre de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, Français, décapité pour la foi, au Mont-Sacré, près de Nangasaki, après avoir subi le supplice de la fosse, le 29 septembre 1637.

En novembre 1634, les PP. Jourdain de Saint-Etienne et Thomas de Saint-Hyacinthe, les derniers survivants de l'Ordre des Frères-Prêcheurs au Japon, étaient morts pour la foi, et leur martyre avait enflammé le zèle des Dominicains de Manille. Tous s'offraient à l'envi, et la province dominicaine eût été dépeuplée, si l'on eût accueilli tous les dévouements. Dans le courant de l'année 1636, quatre Pères avaient

été choisis pour passer au Japon : c'étaient les PP. Antoine Gonzalez, lecteur de théologie, désigné comme supérieur; Guillaume Courtet qui avait pris aux Philippines le nom de P. Thomas de Saint-Dominique, également lecteur en théologie; Michel de Ozaraza et Vincent de la Croix, ce dernier Japonais.

Des obstacles de tout genre, et pour ainsi dire invincibles, s'opposaient à l'expédition. Non seulement les ports japonais étaient fermés rigoureusement, mais le gouvernement séculier des Philippines avait défendu, sous les peines les plus graves, l'embarquement des religieux pour le Japon ou la Chine. Enfin les gens de mer demandaient un prix exorbitant pour courir l'aventure.

Il était arrivé, l'année 1634, que des Espagnols séculiers, jetés par les vents sur les rives des Rioû Kioû, s'étaient vus examinés par les magistrats, qui désiraient savoir s'ils n'étaient point des prêtres. Après s'être assuré qu'ils ne l'étaient point, on les avait laissés libres. Pendant le séjour de ces Espagnols, un grand nombre d'indigènes venaient secrètement vers eux, demandant, s'ils étaient prêtres, à se confesser à eux, et leur exposant les besoins de l'Eglise japonaise, presque entièrement dépourvue de missionnaires.

D'après le récit de ces Espagnols, il parut

aux Dominicains que le P. Vincent de la Croix et un autre Japonais séculier pourraient introduire, par la voie des Rioù Kioù, quelques-uns de leurs frères. Un premier bâtiment, construit en vue de l'expédition, fut signalé au gouverneur de Manille, qui le fit réduire en cendres, et établit des sentinelles dans les baies voisines. Mais la divine Providence aplanit tous les obstacles, fit trouver un autre bâtiment et un pilote, et aveugla les gardes. A peine avait-on pris la mer, qu'une tempête, s'élevant, obligea de rentrer à Bolinào pour se réparer. On repartit définitivement, et l'on aborda aux Rioù Kioù le 10 juillet 1636. Avec les quatre Pères, ci-dessus nommés, étaient deux séculiers, un Japonais lépreux, né à Méaco, et précédemment exilé pour la foi, et un métis chinois des Philippines, du bourg de Binondoc, nommé Laurent Ruiz. A peine débarqués, les saints voyageurs, vêtus en séculiers, se rendirent à la prochaine ville, déclarant qu'ils étaient venus par mer, et que leurs compagnons les avaient laissés au rivage.

On ignore quelles furent leurs aventures dans ces îles; car aucune nouvelle n'en parvint ni par eux-mêmes, ni par d'autres. Toutefois on a présumé que, arrêtés sur-le-champ, ils furent gardés prisonniers pour être envoyés au Japon.

Après être ainsi restés près d'un an, ils furent amenés au Satsouma, dont le prince était suzerain des Rioù Kioù, et du Satsouma à Nangasaki, le 13 septembre 1637. Dans une première barque étaient les PP. Courtet, Ozaraza et Vincent, vêtus en séculiers, et ayant les mains liées. Ils furent jetés dans un cachot très étroit, et gardés avec la rigueur la plus excessive, comme des criminels de la pire espèce. Bientôt le gouverneur les fit comparaître. Ils se déclarèrent tous les trois des religieux de Saint-Dominique, et faisant partie de leur Ordre, les deux premiers comme Pères, depuis longues années, et le P. Vincent comme simple novice, reçu quelques jours seulement avant de quitter Manille. Le P. Courtet, qui n'était pas Espagnol, et de qui la nationalité n'était point connue des Japonais, fut soupçonné d'être venu dans le but de s'insinuer auprès des Hollandais et de les convertir. Interrogé sur ce point, il répondit qu'il était venu pour les Japonais seuls. On demanda s'il existait à Manille un séminaire où on enseignât la langue japonaise aux missionnaires; si beaucoup de Japonais étaient ordonnés prêtres, et si des religieux étaient récemment passés au Japon par la voie de la Chine. Les confesseurs répondirent que le séminaire avait été commencé, mais n'était pas achevé; que jusqu'à ce jour des

Japonais en petit nombre avaient été ordonnés, et qu'eux-mêmes ignoraient si d'autres missionnaires étaient venus par la Chine.

Dans le prétoire était le prêtre renégat Thomas Araki, qui adressa la parole en latin au P. Ozaraza. Ce dernier lui répondit : « Vous parlez la langue latine, et vous devez être un renégat. Vous avez bien parlé quant à la langue, et mal quant à la doctrine. » Thomas, profondément troublé, s'éloigna.

Les trois religieux furent soumis au tourment de l'eau, d'une façon terrible. Deux cents vases d'eau furent infusés à chacun d'eux, chaque vase contenant environ deux litres. On emplissait les patients avec un entonnoir, comme on fait d'un baril. Alternativement on leur faisait expirer l'eau, et on les remplissait encore. On les étendait sur le sol, et plaçant sur eux une planche, on les foulait aux pieds. Ils rendaient l'eau par toutes les issues, par la bouche, le nez, les yeux et les oreilles ; et le sang distillait avec l'eau. Dieu conserva la vie à ses confesseurs, contre toute prévision humaine.

Le lendemain, on recommença, depuis le matin jusqu'à la nuit. A ce tourment, l'on en ajouta un autre. On fit asseoir les martyrs, et on les attacha fortement en leur croisant les bras. Puis on fit pénétrer des aiguilles de cuivre sous tous leurs ongles, jusqu'au milieu des doigts :

il en coula des ruisseaux de sang, radieux de gloire à la vue des anges.

Ozaraza, tressaillant de joie, s'écria : « Roses merveilleuses, pluie de fleurs divines, répandues, ô mon Dieu ! pour votre amour ! Mais que sont ces offrandes, au regard de votre Passion, subie pour nous, misérables pécheurs ! » Les bourreaux l'entendaient et versaient des larmes ; et ils lui dirent : « O malheureux ! pourquoi donc êtes-vous venu chercher cette mort ? » Le P. Courtet recourut à un interprète : « Ecoutez, dit-il, mes paroles, et répétez-les aux juges. Nous ne sommes pas venus au Japon pour mourir, mais pour annoncer la Foi divine ; pour prêcher Jésus-Christ, le seul Dieu véritable, et pour enseigner aux Japonais la voie du salut : et nous sacrifions de grand cœur notre vie en témoignage. »

Les deux prêtres offraient à Dieu leurs souffrances, et lui demandaient de les accepter, à compte sur les infinies douleurs de la Passion divine.

Cependant Vincent, le novice indigène, avait défailli dans l'épreuve : on continuait à le torturer, non plus comme un chrétien, mais afin d'en obtenir des révélations. Il endurait mal ses souffrances, et il fallut trente hommes pour le contenir, dans le tourment des aiguilles.

Le P. Courtet, toujours héroïque, présentait

ses mains aux bourreaux. Les juges, irrités de ce qu'il paraissait ne point souffrir, ordonnèrent qu'avec les aiguilles, fixées dans une main, l'on raclât les aiguilles de l'autre main, comme les musiciens japonais, avec une griffe, égratignent leur guitare.

Après tant de souffrances, les vénérables confesseurs, brisés de douleur et comme anéantis, furent portés à la prison, et on leur prodigua les remèdes, afin de les conserver et de renouveler leur martyre. Ils ne se ranimaient que pour protester de leur foi.

Dans la geôle, ils n'étaient séparés du novice que par une cloison légère; et, après avoir beaucoup prié le divin Maître, ils le firent relever.

Le lendemain, les trois furent soumis au tourment de l'eau; puis on les plongea, la tête en bas, dans des cuves, à plusieurs reprises. Ils s'évanouirent dans cette épreuve.

Les interprètes avaient cessé de les interroger, et disaient : « C'est inutile. La réponse est certaine. Et c'est les ressusciter que de leur adresser la parole. »

Depuis trois jours, ils n'avaient point goûté d'aliments.

Le 21 septembre, vers deux heures du soir, arriva l'autre barque, ayant à son bord le P. Gonzalez et les deux séculiers. Le Père sauta

vivement à terre, et se signa du signe de la croix. Il était d'une taille imposante et attirait tous les yeux. Conduit devant le juge, il trouva dans le prétoire, le P. Ferreyra et d'autres clercs japonais, également apostats. Il se déclara le supérieur des autres religieux, et interrogé s'il apportait quelque lettre, il répondit : « J'en apporte une, adressée par triple voie. Elle est pour un prêtre apostat, lequel n'est point de mon Ordre, et pour qui j'éprouve une compassion profonde. » En effet, il avait écrit de sa propre main au P. Ferreyra. Ce dernier, interpellé par le juge, dut confesser que la lettre était à son adresse, et en parut comme atterré.

Le P. Gonçalez et ses deux compagnons subirent le tourment de l'eau ; puis, en leur présence, on fit fouler aux pieds, par les ministres les images, de la très sainte Vierge et de saint Dominique.

Le Japonais céda misérablement ; mais le métis Laurent Ruiz, timide en apparence, persista par la grâce divine. Le Père et Laurent furent envoyés en prison : le P. Gonçalez, meurtri par les tortures, était porté à bras. Dans la prison, les confesseurs s'encouragèrent mutuellement dans leur vocation sublime, et ils eurent la consolation de faire relever le Japonais.

Le 23 septembre, le P. Gonçalez et ses deux compagnons furent soumis au tourment de l'eau. Le P. Gonçalez, en rejetant l'eau, vomit des torrents de sang.

Rapporté dans la prison, le vénérable Père but un peu de vin, qui le fit durer jusqu'au lever du jour. Se sentant défaillir, il dit un adieu suprême à ses confrères, et le soleil du 24 septembre le trouva mort. Son corps fut porté sur le lieu des exécutions, et réduit en cendres. Les cendres et la terre même furent semées dans les flots, près des îles « Cavallos ».

Le 27, on conduisit les survivants au supplice, ils étaient liés et bâillonnés, et placés sur des chevaux : le premier était le Japonais lépreux ; le second, le métis Laurent ; venaient ensuite le P. Vincent de la Croix, puis le P. Guillaume Courtet, languissant de corps, puissant de cœur, et ayant les yeux et les pensées dirigés vers le ciel ; enfin le P. Michel de Ozaraza. Ce dernier salua les Portugais par une inclination de tête, au lieu des paroles que le bâillon empêchait. Les Portugais lui répondirent, en entonnant le premier psaume de David : *Beatus vir.*

Les martyrs avaient la moitié de la tête rasée, et la partie gauche du visage souillée d'ocre rouge.

Au lieu des ravissants cantiques, chantés par

les enfants, dans les précédents martyrs, on n'entendait que blasphèmes et imprécations ; tant cette ville était dévoyée et tournée contre Dieu par l'apostasie !

Au Mont-Sacré, l'un des lieux les plus insignes de l'univers catholique, se trouvaient préparées des fosses. On y suspendit les martyrs, qui y demeurèrent tout le jour ainsi que le suivant, récitant les louanges divines, et s'encourageant continuellement en langues latine et espagnole. Après deux jours, les juges, impatients de quitter la place, ordonnèrent d'achever le supplice, en décapitant les victimes. Déjà les deux séculiers avaient expiré. Le P. Vincent, trop débile pour demeurer à genoux, tomba sur la terre et fut ainsi décapité. Les deux autres attendirent à genoux le coup de la mort, et le P. Michel dit au P. Guillaume : « Ce que j'omets dans nos derniers adieux, je le réserve pour le ciel, quand nous nous reverrons devant Dieu. »

A peine tous étaient-ils morts que leurs reliques furent brûlées, et, ainsi que la terre sanctifiée par leur sang, répandues dans la mer, à trois lieues du rivage.

Le vénérable P. Guillaume Courtet était de Béziers, en Languedoc. Ses parents étaient nobles et riches. Il avait conçu dès sa jeunesse le saint désir d'être missionnaire et martyr au Japon. Il prit l'habit dominicain à Toulouse,

des mains du P. Sébastien Michaëlis, supérieur de la réforme en France. Il fit profession à Albi, puis enseigna la théologie à Toulouse, à Saint-Maximin, et à Avignon, où il fut en même temps prieur, et où il introduisit la réforme. Ayant obtenu la mission du Japon, il passa en Espagne et de là aux Philippines. Il ne demeura qu'une année à Manille : il y enseigna la théologie, en attendant la mission, objet de tous ses vœux et qu'il obtint, comme nous l'avons vu plus haut.

*
* *

COUSOURIYA, MICHEL, Proviseur ou surintendant de l'OEuvre de la Miséricorde, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 28 juillet 1633. Au milieu des flammes, il chantait le *Laudate Dominum, omnes gentes*.

*
* *

COUYÉMON, BENOÎT, décapité pour la foi, à Nacatsou, près de Cocoura, le 28 février 1618.

*
* *

COUYÉMON, CALLIXTE, né en Fiounga, avait été baptisé au Boungo, à l'âge de quatorze ans. Il fut catéchiste des PP. Jésuites pendant environ

trente ans. Il demeurait à Wacamatsou, où il remplissait les fonctions de Cambô de l'église et de précepteur des autres chrétiens. Il fut tué pour la foi, à une lieue de cette place, à Tabout, le 19 avril 1624, à l'âge de cinquante-sept ans.

*
**

COUYÉMON, ANTOINE, décapité pour la foi, en Omoura, le 19 mai 1628.

*
**

COUZAYÉMON, JACQUES MOTCHIZZOUTCHI, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
**

COUZO, MICHEL IZZOUNOCOUNI, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
**

COYANANGHI, THOMAS, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 19 août 1622. (Voir B. Florès.)

*
**

COZACOU, THOMAS, Confrère du Saint-Rosaire, serviteur du V. Pierre Arizo, décapité pour la foi, à Omoura, le 19 juillet 1619.

*
**

CRESCENCIA , épouse du V. Antoine Anazava Fayémon, décapitée pour la foi, à Noucayama, le 12 janvier 1622.

*
**

CUNHA (DOMINIQUE DE), né à Macao, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente ans. (Voir V. Pachéco Louis.)

*
**

DAÏCOU, LÉON (ou Fausaki), décapité pour la foi, à Touchaï, près de Yédo, le 16 août 1613. (Voir B. Apollinaire Franco.)

*
**

DAÏGACOU, PIERRE NACANO, brûlé vif pour la foi, à Coubota le 18 juillet 1624. (Voir. V. Ounémé.)

*
**

DAÏGACOU, JOACHIM CHEMBOCOU, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
**

DAMIEN, décapité pour la foi, à Amangoutchi, en Nangato, le 19 août 1605, à l'âge de quarante-cinq ans.

Les chrétiens de Nangato, après la mort de l'illustre Melchior Bougondono, prévirent immédiatement celle de Damien. C'était un pauvre aveugle qui vivait d'aumônes en jouant de la viole et en chantant d'anciennes histoires. Il était naturel de Sacai et avait été baptisé dans Amangoutchi, à l'âge de vingt-cinq ans. Il était marié. Damien était doué d'un esprit très vif et d'un très grand cœur, et la grâce du saint baptême avait développé ses facultés naturelles, de manière qu'il acquit en peu de temps une merveilleuse compréhension des choses divines. Ancien auxiliaire du Père d'Amangoutchi, il le suppléait depuis son départ : il baptisait les nouveau-nés, catéchisait les ignorants, donnait la sépulture aux morts : enfin il chassa souvent les démons du corps des possédés. Si par l'autorité, Melchior Bougondono était la tête, Damien l'était par la doctrine. Les Pères Jésuites, afin que Damien vaquât uniquement aux choses divines, lui avaient assigné une aumône annuelle pour le faire subsister, et on lui avait fait bâtir une petite maison où il demeurerait avec sa femme, et où il avait un oratoire.

Quatre jours après le supplice de Melchior, Morindono, le prince persécuteur, envoya de Fanghi, sa capitale, deux officiers chargés de séquestrer les biens du martyr. Les deux offi-

ciers firent appeler Damien. C'était le 19 août. Damien prévint le motif de l'appel, et, avant d'aller se livrer, fit sa préparation à la mort. Il se lava, mit ses plus beaux habits et partit accompagné de deux bons chrétiens. Les officiers le combattirent de paroles, mais il répondit avec une admirable éloquence. Les officiers, voyant qu'ils n'en obtenaient rien, résolurent de le mettre à mort. Mais ils ne voulaient pas le faire en public, à cause des chrétiens. On renvoya sans bruit les deux compagnons de Damien, et vers minuit, on le mit sur un cheval. On se rendit, à la lueur des torches, au lieu de la justice d'Amangoutchi, appelé « Ippon Matsou », où l'on mettait à mort les malfaiteurs. Etant descendu de cheval, Damien fit une courte oraison et tendit le cou à l'exécuteur. Son corps fut taillé en mille pièces et jeté, partie à la rivière, et partie dans la forêt voisine. La tête et le bras gauche, oubliés par les bourreaux, furent recueillis par les chrétiens.

*
* *

DANYÉMON, MICHEL, Tertiaire profès de Saint-Dominique, décapité pour la foi, à Yagami, près Isafai, le 19 mai 1627, à l'âge de quarante ans.

*
* *

DENIS, fils du V. Alexis Yenyémon, décapité pour la foi, à Ousoucca, en Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de cinq ans.

*
* *

DENYÉMON, X., décapité pour la foi, au Focco-cou, le 5 août 1630.

*
* *

DENZO, JEAN, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 juillet 1618.

*
* *

DENZO, LÉONARD MATZOUDA, né à Ariye, décapité pour la foi, à Chimabara, le 13 décembre 1627, à l'âge de quarante-quatre ans. Il était fils de deux chrétiens respectables, Cosme et Lucie. Bientôt orphelin de père, il fut élevé par un excellent chrétien, hôte des religieux. Il épousa Madeleine, fille de Thomas Kitchibioyé Yafaghi et de Jeanne, chrétiens principaux d'Ariye. Il avait trois frères et une sœur, Catherine, qui fut martyre. Léonard avait été soupçonné d'avoir dénoncé le P. Jean-Baptiste Zola. Il avait aussi été accusé d'avoir dérobé de l'argent. Il se jus-

tifia, mais il fut arrêté pour sa religion, ainsi que sa femme : tous deux furent inébranlables.

Celle-ci le précéda dans la gloire, le 26 mars de la même année. Avant d'être décapité, Léonard subit d'affreuses tortures. Le prince Boungodono lui-même lui martela les doigts. Il fut soumis ensuite à trois supplices différents, celui de l'eau, la dislocation des pieds et des mains, et un troisième tourment, de nature immonde. Il souffrit ainsi pendant plusieurs heures. Dans la prison, sa vertu fut admirable ; une fois il resta vingt-quatre heures dans une oraison continuelle. Il convertit et baptisa plusieurs païens prisonniers. Ses disciplines étaient si rigoureuses qu'il avait les épaules couvertes de plaies, et si profondément déchirées qu'il s'y engendrait des vers.

Pendant le supplice, il forma trois vœux : l'un de cent rosaires à Notre-Seigneur, afin d'obtenir par les mérites de la Passion divine, de résister aux tourments ; le second de cinquante rosaires à la sainte Vierge et aux Anges ; le troisième de cinquante, à l'apôtre saint Pierre, ces deux derniers vœux aux mêmes fins que le premier. On raconte qu'il eut une vision d'un vénérable vieillard, à la gauche duquel était Madeleine, et tous deux l'encourageaient en lui disant : « Ayez confiance, Léonard ; ayez confiance ! »

Après son martyre, sa tête fut exposée, et son corps fut réduit en cendres.

*
* *

DENZO, ALEXIS, fils du V. Jean Vosaki Chinza-yémon, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

DGIASODADGIO, PAUL (ou Yasodayou), originaire du Farima, tué pour la foi, à Coumamoto, en Fingo, le 25 janvier 1615, à l'âge de cinquante-deux ans.

Canzouyédono, prince du Fingo et persécuteur, mourut vers la fin de l'année 1614, et l'on présuma qu'il s'était empoisonné. L'héritier de ses domaines et de sa haine contre les chrétiens était Torasoudgidono, jeune homme de quinze ans, persécuteur dès son avènement, et qui fit un martyr. Paul Dgiasodadgio, charpentier habile et chef des travaux de la citadelle, était depuis un an en prison pour la foi. Vers la nouvelle année, temps où les seigneurs évacuent les prisons par le supplice des uns et par l'amnistie des autres, le sanguinaire enfant commanda d'essayer son sabre par le supplice de Paul ; et, le 25 janvier, jour de la conversion de l'apôtre, son glorieux patron, Paul fut divisé

par le milieu du corps, de la région du cœur à l'aisselle opposée. On dit que la partie supérieure répéta par trois fois les noms sacrés de Jésus et de Marie.

On avait fait tenir Paul par son fils adoptif, alors renégat, et par un de ses parents. Mais le martyr avait fait l'admiration de tous les assistants et du bourreau lui-même, qui, rendant son sabre à son maître, lui dit : « La trempe en est admirable; mais plus admirable et plus finement trempé s'est montré le courage de Paul, héroïque devant la mort et dans la mort même. »

*
* *

DGIASOYÉMON, ROMAIN, décapité pour la foi, à Cocoura, le 18 mars 1615.

Le 18 mars 1615, au Bougen, dont Yetsoundono était le seigneur, ainsi que d'une partie du Boungo, Romain Dgiasoyémon, originaire du Boungo et domicilié à Cocoura en Bougen, après huit mois de prison, fut mené au supplice avec la hart au cou. Il cheminait à pied, à l'imitation du Sauveur et arrosait ses pas de son sang; et néanmoins, il avançait sans faiblir et tout absorbé en Dieu. Après son supplice, son corps fut enterré par les chrétiens, et plus tard transféré à Nangasaki.

*
**

DGINCHIRO, LAURENT FARIMA, d'Yanaï, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
**

DOCHINCHA, GRÉGOIRE, serviteur et catéchiste des PP. Franciscains, décapité pour la foi, près de Yédo, le 7 septembre 1613.

*
**

DOJOU, JEAN (ou Courobioyé), torturé et mort pour la foi, à Sourounga, le 1^{er} novembre 1615, à l'âge de cinquante ans.

Il était de la province d'Yamachiro et de bonne naissance. Dans sa jeunesse, il était très attaché à la secte Icochou, dont il possédait toute la science, et dont il était le principal membre à Fouchimi. Eclairé par la prédication des missionnaires, il se consacra dès lors à la conversion de ses compatriotes. Il devint le président et le majordome des confréries de Fouchimi, de Sourounga et des régions voisines. Il fut exilé plusieurs fois et privé d'une partie considérable de ses biens. Lorsque le missionnaire de Sourounga fut exilé, ce religieux confia à Jean, qui était de retour, le soin d'encourager et de maintenir les chrétiens. Jean veilla sur

ceux dont il avait la garde. Son vœu le plus ardent était de donner sa vie pour Jésus-Christ et il fut exaucé. (Voir V. Cacosouké.)

*
* *

DOMI, THOMAS OCOUMOURA, de Chimabara, l'un des chefs des chrétiens, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de soixante-sept ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

DOMINICA, épouse du V. Amagasou Tayémon, décapitée pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629, à l'âge de vingt-trois ans. (Voir V. Louis Yemoné.)

*
* *

DOMINIQUE, fils du V. Mathias Matayémon, brûlé vif pour la foi, à Yangami, distant d'une lieue et demie de Nangasaki, le 23 septembre 1622.

*
* *

DOMINIQUE, père du V. Thomas Sisto, décapité pour la foi, à Cambachinoura, en Omoura, le 26 juin 1625.

*
* *

DOMINIQUE, fils du V. Michel Magozayémon, décapité pour la foi, à Sazoco, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

DOMINIQUE, fils du V. Michel Racouzayémon, décapité pour la foi, à Sazoco, en Omoura, le 28 septembre 1630, à l'âge de sept ans.

*
* *

DOMINIQUE, hôte des PP. Augustins, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 11 décembre 1632.

*
* *

DOMINIQUE, Japonais, décapité pour la foi, probablement à Nangasaki, le 27 mars 1633.

*
* *

DOMINIQUE, Japonais, catéchiste des PP. Jésuites, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 22 juillet 1633.

*
* *

DOMINIQUE, Japonais, catéchiste des PP. Jésuites (un second), brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 22 juillet 1633.

*
* *

DOMINIQUE, hôte du V. frère Jésuite Thomas Nichifori, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 22 juillet 1633.

*
* *

DOMINIQUE, Bengalais, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

DOMINIQUE, Chinois, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-sept ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

DOMINIQUE, Malais, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-sept ans. (Voir V. Pachéco Louis.)

*
* *

DOSAI, DOMINIQUE, décapité pour la foi, avec Alexis Coiémon, près de Mizzousawa, en Wôchou, le 9 février 1624. Dominique était avancé en âge. (Voir B. Jacques de Carvalho.)

*
* *

DOTAÏ, LÉON, brûlé vif pour la foi, dans le Tsoungarou, district de Dewa, le 4 août 1616. (Voir V. Choan, Mathias.)

*
* *

DOY, LAURENT, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

ELISABETH, épouse du V. Jean Nodéra, de la Confrérie du Saint-Rosaire, brûlée vive pour la foi, avec la créature qu'elle portait dans son sein, à Nangasaki, le 29 novembre 1618.

*
* *

ELISABETH, épouse du V. Simon Tchicoutchi Jimbioyé, brûlée vive pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

ELISABETH, morte de misère pour la foi, dans la prison de Coubota, le 21 août 1624.

*
* *

ERQUICIA (DOMINIQUE DE), Prêtre de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mort pour Jésus-Christ dans

le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 1^{er} septembre 1633, à l'âge de trente-neuf ans. Il était né à Saint-Sébastien, en Espagne, et fils d'habit du couvent de Saint-Elme de ladite ville. Il était éminent aux Philippines comme professeur et comme prédicateur, lorsqu'il fut désigné, avec les PP. Pierre de Ribéra, Lucas du Saint-Esprit et Louis Beltran, pour passer au Japon, où ils arrivèrent le 19 juin 1623. Dix ans après, il y était supérieur de son Ordre et vénéré des chrétiens comme un apôtre, lorsqu'il tomba aux mains des persécuteurs. Les satellites le cherchaient avec ardeur. Son portrait se trouvait répandu partout. Enfin, l'un de ses hôtes, vaincu par les tourments, le dénonça. Le Père fut arrêté et conduit devant le juge. Celui-ci lui offrit dix mille taëls de rente annuelle et la protection spéciale de l'empereur, s'il apostasiait. Le Père méprisa ces discours et fut conduit au supplice. Suspendu dans la fosse le 29 août, il expira le 1^{er} septembre. C'était à Nangasaki, en 1633.

*
* *

ESQUIVEL (HYACINTHE DE), Prêtre de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mis à mort, en haine de la foi, en 1633, à bord de la jonque chinoise sur laquelle il se rendait au Japon.

Il était de la Biscaye et de naissance noble.

Il prit l'habit au couvent de Saint-Dominique de Victoria. Il était novice, quand la présence du P. Aduarte, revenant, l'an 1611, du Chapitre général de Paris, fit naître en lui le désir des missions. Il fut envoyé à Manille en 1625. Il étudia la langue japonaise sous le P. Jacques de Sainte-Marie, naturel du Japon, et avec son aide, il fit imprimer un vocabulaire japonais et espagnol.

Ayant longtemps demandé la mission du Japon, il l'obtint enfin de son supérieur, et fut envoyé d'abord à Formose, cette voie paraissant la plus sûre, mais avec l'ordre d'y demeurer, s'il ne pouvait passer au Japon. Il construisit une église au village de Taparri, peuplé de pirates et de mécréants de la pire espèce, et une seconde, à peu de distance, pour la colonie chinoise. Il en érigea plusieurs autres en différents lieux. Il pratiquait envers lui-même des rigueurs extraordinaires, et, au sortir de ses disciplines, il prêchait avec l'éloquence d'un second Elie. Dans ses loisirs, il apprenait à fond la langue indigène (Tanchuy), et il en composa la grammaire et le vocabulaire ; puis il traduisit la doctrine chrétienne en cette langue. Appelé à San-Salvador, forteresse principale des Espagnols, il y renouvela l'esprit religieux. Il érigea la Confrérie de la Miséricorde, pour remédier aux nécessités tant corporelles que spirituelles des chrétiens.

Au bout de deux ans, il obtint de son supérieur la permission de passer au Japon, et s'embarqua sur une jonque chinoise, avec un Père Franciscain dont le nom est demeuré inconnu. Au bout de quelques jours de navigation, le capitaine chinois les fit mettre à mort. Puis il leur fit couper le nez et les oreilles, qu'il fit saler, et, débarquant à Nangasaki, présenta ces hideux débris aux gouverneurs. Il en reçut un salaire considérable; mais cet argent ne lui profita point; car, s'étant mis à jouer, il perdit tout, et fut bientôt emporté par un flux de sang. Tout le monde y reconnut un châtement du ciel. Mais les vénérables missionnaires, immolés dans leur course, étaient devenus de glorieux martyrs.

*
* *

FACHIRO, MATTHIEU, ARAKI, torturé et décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de soixante-dix ans. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

FAITO, JACQUES CANGAYAMA, décapité pour la foi, près de Cocoura, le 13 octobre 1619, à l'âge de cinquante-quatre ans.

En 1614, Yetsoundono, prince du Bougen et d'une partie du Boungo, écrivit d'Yédo à ses

gouverneurs d'avoir à exécuter rigoureusement les ordres impériaux contre les chrétiens. A Cocoura, la capitale, qui en comptait un grand nombre, on brûla la chapelle, érigée hors des murs dans le cimetièrè des PP. Jésuites. Beaucoup de chrétiens défailirent, et surtout des femmes, devant la menace de se voir enfermées dans des lieux infâmes. On dissimula vis-à-vis de ceux qui avaient résisté. Jacques Cangayama Faito, le plus ferme appui de cette Eglise, et en même temps le plus renommé capitaine de la province, était alors employé à Yédo, où il était l'un des directeurs des travaux de la forteresse. Le jeune Chôgoun n'essaya même pas de l'ébranler. Agathe, femme de Jacques, lui écrivait pour l'encourager. Leur gendre, Ongazawara Yosambouro, fut combattu par les gouverneurs et résista courageusement. Yetsoundono commanda de lui faire grâce en raison de sa famille.

Cependant, en 1618, le prince de Bougen devenu par intérêt persécuteur acharné de la religion, relégua Jacques et tous les siens dans une misérable cabane, et le vaillant guerrier comprit qu'il n'avait plus qu'à se préparer au martyre. Il avait dit un jour au prince : « Vous ne voudriez pas que j'allasse en enfer. » — « Pourquoi, répondit Yetsoundono, si j'y vais, n'y viendriez-vous pas avec moi ? Faites-le

comme un bon serviteur et pour l'amour de moi. »

Yetsoundono avait demandé et attendait pour agir les ordres du Chôgoun. En revenant de la cour, après le grand martyr qui venait de faire à Méaco cinquante-deux victimes, il envoya vers Faito, pour lui signifier la sentence capitale, avec treize articles ou motifs de condamnation : le dernier seul était sérieux ; c'était la qualité de chrétien, et les messagers déclarèrent à Jacques que cette cause était la principale et l'unique à redouter ; sa grâce dépendait de l'apostasie.

Jacques les remercia, fit venir sa femme et sa fille, et leur donna de suprêmes et saints enseignements. Puis il se prosterna au pied du crucifix, se recommandant au Sauveur du monde et à sa très sainte Mère ; il se revêtit d'un habit d'Europe, don précieux de son maître spirituel, le P. Grégoire de Cespédez, et d'un manteau magnifique, et monta sur la barque pour aller au supplice. On descendit à un mille de Cocoura, chef-lieu de la province. A l'arrivée, Jacques se dépouilla de son manteau et en fit aumône à un chrétien qui l'avait suivi, puis, déposant sa chaussure, il voulut gravir la colline pieds nus. Enfin il s'offrit aux bourreaux et reçut le coup mortel, le 15 octobre 1619, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Le vénérable Jacques Cangayama Faito était né dans la forteresse de Tacazzouki, dans la province de Tsounocouni. A dix ans, il avait reçu le baptême des mains du P. Louis Froëz. Il était comme le père des autres chrétiens, et le protecteur principal de la Compagnie de Jésus.

Marie, sa femme, envieuse de son sort, écrivait ce regret au P. Provincial, et elle cita le proverbe japonais : « Celui qui descend d'une montagne de joyaux, avec les mains vides, a mérité de mendier sa vie. »

*
* *

FAKIRO, LOUIS (ou Louis de Saint-Michel), Frère de l'Ordre de Saint-Augustin, mis à mort pour la foi, à Kiro, en Omoura, le 28 septembre 1630. Il était originaire du village de Kiro, et avait soixante ans.

*
* *

FAMBIOYÉ, PAUL TACAFACHI, hôte des PP. Jésuites, brûlé vif pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 31 janvier 1632.

*
* *

FANSOUKI, LOUIS, hôte d'un Frère de la Compagnie de Jésus, et qui l'avait fait évader, déca-

pité, pour la foi, à Coubara, en Omoura, le 20 juin 1621.

*
* *

FANYÉMON, ADRIEN KIDO, décapité pour la foi, à Soucaye, près d'Ariye, en Arima, le 23 novembre 1614 à l'âge de soixante et un an.

En 1614, à Ariye en Arima, Adrien Kido Fanyémon comparut devant Matsouchiro, chargé par Safioyé de poursuivre les chrétiens. Comme il refusait énergiquement d'apostasier, on lui coupa d'abord un doigt de la main droite, puis deux de la gauche, à deux reprises, lentement et en les sciant; on lui coupa le nez, puis on le dépouilla de tous ses vêtements, et on le promena honteusement jusqu'à Soucaye, à un quart de lieue d'Ariye. On le déposa dans une cabane, et on lui rendit quelques vêtements, à cause du froid excessif; mais on lui refusa à boire, de peur que ses blessures ne perdissent du sang en plus grande abondance. Pendant tout le chemin, il avait, quoique illettré, prêché très éloquemment aux soldats. Le lendemain, on le ramena à Ariye, et on le promena dans les villages d'alentour; on lui fit faire un si long trajet que, épuisé par la fatigue, par ses blessures et par l'âge, il tomba trois fois à terre; on le reconduisit à Soucaye. Pendant la route, il se recommandait à Dieu et poussait de pro-

fonds soupirs ; on l'attribua au manque de courage, et on le lui dit : « Il paraît bien, dit le confesseur, que vous ne voyez pas mon cœur. Je ne crains pas la mort ; je la désire au contraire plus que d'autres ne désirent la vie ; mais je soupire à la vue des bienfaits divins, et de celui surtout que Dieu m'accorde en ce jour, en me permettant de souffrir pour sa gloire. » Matsouchiro donna l'ordre de le décapiter ; cet ordre fut exécuté le dimanche soir, 23 novembre 1614. Son corps fut mis en pièces ; les chrétiens recueillirent ses précieux débris.

*
**

FANYÉMON, BARTHELÉMI, torturé et mort pour la foi, au Mont-Oungen, et puis précipité dans l'abîme, le 17 mai 1627, à l'âge de cinquante-trois ans. (Voir V. Impey et V. Soukeyémon, Louis.)

*
**

FANZABOURO, ANTOINE, décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613. (Voir B. Franco.)

*
**

FANZAI, FRANÇOIS (ou Fampei), de noble naissance, hôte ordinaire des Religieux, Confrère du Saint-Rosaire et du Cordon de Saint-Fran-

çois, massacré pour la foi, dans la citadelle de Coubara, en Omoura, le 20 juin 1621. Il mit ses bras en croix pour recevoir le coup mortel. Sa femme alla s'agenouiller devant son corps et lui lava le visage. Ses reliques furent déterrées et enlevées par les chrétiens.

*
**

FARAMONDO, JEAN, ancien capitaine des arquebusiers impériaux, proche parent du Chôgoun, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. Dans la persécution de 1615, Daïfousama lui avait fait couper tous les doigts des mains et des pieds et imprimer sur le front le signe de la croix. Faramondo avait survécu à ce supplice, offrant aux chrétiens l'exemple d'une infirmité sans égale, supportée avec la patience la plus héroïque. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
**

FATCHICOUAN, JOACHIM, chef de Confrérie, hôte des PP. Franciscains, décapité pour la foi, à Tonchaï, près de Yédo, le 16 août 1613. (Voir B. Franco.)

*
**

FATCHIRODONO, SALVADOR FIRAWO, né à Tchindgiwa, mort pour la foi, près d'Obama, en Arima, le 1^{er} décembre 1614, à l'âge de vingt-deux ans.

En 1614, le capitaine de Firando, chargé par le persécuteur Safioyé, d'examiner les districts de Chindgiwa et d'Obama, et d'y poursuivre les chrétiens, fit mettre à la torture quatre serviteurs nobles du prince d'Arîma, que celui-ci, avant de passer au Fiounga, avait fait fléchir, mais qui s'étaient rétractés, et qui s'étaient exilés dans les montagnes d'Obama, errant à l'aventure avec leurs femmes et leurs enfants ; ils avaient fini par se réfugier dans une grotte naturelle. Ils furent mis à la torture le 28 novembre 1614, devant l'emplacement où avait été trouvée la croix miraculeuse d'Obama ; ils avaient consenti à être liés, quoiqu'ils fussent nobles. Ils eurent les doigts et le nez coupés, et reçurent l'empreinte de la croix. Deux moururent dans les tourments, et deux survécurent. Les deux martyrs étaient deux frères, Jean Firawo Fayemondono, d'Obama, âgé de trente-cinq ans, et Salvador Firawo Fotchirodono, de Tchindgiwa, âgé de vingt-deux ans. Après la torture, Jean resta toute la nuit sur la plage, dans un fossé, au milieu des pierres, privé même d'eau pour boire. Il tenait ses bras croisés sur la poitrine, et se recommandait à Dieu. Cependant tout son sang s'écoulait, et il était glacé de froid. Au matin, on le trouva mort. Salvador expira deux jours après. Celui-ci avait dit : « J'offre à Dieu les vingt doigts de

mes mains et de mes pieds, et aussi mes narines, comme je lui ai offert, dans ces derniers mois, ma pauvreté et tout mon être. »

Les PP. Dominicains envoyèrent un homme de confiance pour ravir les reliques des deux martyrs. Cet émissaire put seulement séparer une des têtes, celle de Jean, et la rapporta : une femme recueillit un peu de paille qui avait enveloppé cette tête : au bout de quinze jours on ouvrit la bourse qui avait contenu la paille, et l'on trouva que celle-ci avait germé, et qu'elle avait produit un épi vert. Tel est le témoignage du P. Hyacinthe Orfanel, Dominicain, citant l'autorité du P. Charles Spinola, Jésuite, qui possédait l'épi.

*
* *

FATCHIROYÉMON, MARTIN CAINOUMA, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

FATCHIROZAYÉMON, VINCENT SOUGHI, d'Amacousa, torturé et submergé, pour la foi avec une pierre au cou, à Chimabara, le 21 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

FATCHIZO, ANDRÉ, décapité pour la foi, en Dewa, le 18 août 1624.

*
**

FATCHIZO, THOMAS, hôte des missionnaires, décapité pour la foi, à Cambachinoura, en Omoura, le 26 juin 1625.

*
**

FAYACHI, MATHIAS, Frère de l'Ordre de Saint-François, Catéchiste du B. Apollinaire Franco, brûlé vif pour la foi, à Omoura, le 12 septembre 1622. (Voir B. Franco.) -

*
**

FAYÉ, ANTOINE (OU YOUFIOYÉ), décapité pour la foi, à Tonchaï, près de Yédo, le 16 août 1613.

*
**

FAYÉMONDONO, JEAN FIRAWO, officier du prince d'Arima, torturé et mort pour la foi, à Obama, en Arima, le 29 novembre 1614, à l'âge de trente-cinq ans. (Voir V. Fatchirodono.)

*
**

FAYÉMONÉ, ANTOINE ANAZAVA, de Noucayama, décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Candide.)

*
* *

FEIBIOYÉ, THOMAS, tué d'un coup d'épée, pour la foi, à Arima, le 28 janvier 1613, à l'âge de quarante et un ans. (Voir V. Chocouron.)

*
* *

FEIBIOYÉ, LUCAS MORI, né dans l'île Ikitsouki, hôte du bienheureux Camille Costanzo, décapité pour la foi, à Ousoucca, en Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de soixante-seize ans.

Et 1624, trente-huit chrétiens furent mis à mort dans Firando et son district. Massoura Figendono, seigneur de la province, ambitieux de la faveur impériale et désirant sur toutes choses garder son Etat, persécuta violemment et fit de nombreux martyrs. Ses premières fureurs s'exercèrent contre les enfants et les femmes des chrétiens que deux ans auparavant il avait mis à mort pour obéir au Chôgoun. Nul ne fut épargné, pas même les servantes et les enfants en bas âge.

La famille de Gabriel Itchinoché Chinchiro, hôte du bienheureux Camille Costanzo, et qui avait été martyrisé en 1622, avait été comprise dans la cause, et tenue prisonnière sous la garde des voisins; elle fut, cette année, tout entière condamnée à mort. A minuit, la justice envahit la maison, et confisqua tout, laissant à peine

aux femmes quelques hardes pour se couvrir. Celles-ci priaient à haute voix ; les satellites voulant leur imposer silence, elles leur répondirent : « Vous nous enlevez les biens temporels. Au moins, laissez-nous les biens spirituels, seuls trésors de nos âmes. »

Marie, aïeule de Gabriel, avait dépassé quatre-vingt-dix ans ; Gracia, sa femme, était âgée de cinquante ans ; Lin, son fils, avait vingt et un ans, ses filles, deux Marie, dix-huit et onze ans ; Marie, femme de Lin, dix-neuf ans ; Cécile, servante, était d'âge inconnu, et son fils Michel avait trois ans ; une autre servante appelée Marie, vingt-deux ans.

On les attacha tous, excepté la vénérable aïeule et l'enfant de la servante ; ce dernier fut porté dans les bras par un des satellites ; puis on monta sur des barques pour aller au lieu du martyre, appelé Cotchidomari. Au départ, Gracia détacha son rosaire, et en fit don à une autre de ses filles, venue avec son mari pour lui adresser ses adieux ; et, lui montrant un crucifix, elle ajouta : « Ce seul objet me suffit, » et elle l'adora et baisa avec révérence.

L'aïeule mourut la première, décapitée par un de ses parents, selon les mœurs japonaises, afin que nul de condition inférieure ne lui donnât la mort. Lin et ses deux sœurs furent également décapités par des gentils d'un rang élevé. Gra-

cia les suivit, heureuse d'avoir vu son fils entrer dans l'héritage éternel, et ses deux jeunes filles fiancées à l'époux véritable des âmes, à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et bientôt les autres victimes complétèrent le sacrifice.

Les corps furent recouverts, puis enveloppés de nattes, chargés de pierres, et submergés en pleine mer. Ce martyre eut lieu le 3 mars.

Le 3 mars et les jours suivants, à Ousoucca, toute une famille périt par l'épée. Le chef de la famille, Lucas Mori Feibioyé, âgé de soixante-seize ans, avait été l'hôte du P. de Costanzo. Marie, sa femme, de soixante-douze ans, absente le jour de la mort de son mari, accourut et obtint la même couronne. Leur fils et leurs petits enfants furent immolés avec eux, ainsi qu'un vicillard de quatre-vingt-six ans, Antoine Girobioyé.

Le 5 mars, la famille de Damien Israï Indegoutchi, martyr en 1622, fut toute mise à mort. C'étaient sa vieille mère, Isabelle, de soixante-quatorze ans; Béatrice sa femme, et ses quatre enfants. Isabelle avait obtenu d'être la dernière, afin de voir, avant de mourir, tous les siens délivrés des périls de l'âme et du corps, et parvenus à l'éternelle vie.

Quand on les conduisit en barque à l'île de Nacaye, arrivait aussi la famille de Jean Tencamoto, qui allait elle-même au martyre. Ils se

saluèrent avec amour et se donnèrent rendez-vous au ciel.

La famille de Damien fut suppliciée au lieu appelé Dgigocou, dans l'île de Nacaye. Les compagnons de ces victimes étaient Marie, veuve de Jean Tencamoto Zayémon, mis à mort le 19 mai 1622, et ses quatre enfants. Marie et Pierre son fils, de dix ans, assistèrent au supplice des précédents et furent immolés ensuite. Les trois autres fils, jeunes gens de vingt-cinq, vingt-trois et vingt et un ans, furent conduits en pleine mer, et liés dans des sacs de paille, ayant la tête enveloppée d'un autre sac. Avant d'être précipités, ils demandèrent la grâce d'être liés tous ensemble; et ces frères, unis à la fois par les liens naturels de la naissance et par les liens surnaturels de la charité de Jésus-Christ, ne furent séparés ni dans la mort, ni après la mort, et parvinrent ensemble à l'éternelle gloire.

Le 6 mars. périrent à Cotchi, en Firando, Michel Yamada Fiyémon, sa femme Ursule et leurs trois enfants. Ursule, après avoir vu mourir son mari et deux de ses enfants, levant au ciel des yeux pleins de larmes, remercia Notre-Seigneur, et offrit en sacrifice sa vie et celle de son dernier enfant, la petite Madeleine, âgée de deux ans.

Le 8 mars périt Catherine, veuve de Jean

Yakinoura, autre martyr de 1622. D'autres encore subirent isolément le martyre.

Cette persécution de Firando fut extraordinaire, et dura deux mois et demi; les renégats même ne furent pas épargnés.

*
* *

FEIZACOU, JEAN, d'Ariye, torturé et puis submergé dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 24 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

FEIZACOU, MICHEL, de Miye, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

FERNANDEZ, BENOÎT, Prêtre de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, après avoir enduré pendant vingt-six heures le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 2 octobre 1633.

Il naquit à Villa de Borba, près Villaviciosa, dans l'archidiocèse d'Evora, de parents nobles, Michel Fernandez et Isabelle Alfonso. Il eut dans la Compagnie de Jésus un frère des mêmes nom et prénom. Son frère fut auteur d'une exposition de la Genèse. Celui-ci, dont le

vénérable P. Vasco Pirez avait, dès l'année 1587, prédit le martyre, entra dans la Compagnie de Jésus le 22 mai 1596, à l'âge de dix-sept ans. Il partit pour les Indes en 1602. dans la mémorable expédition que conduisait le P. Albert Laercio, il acheva ses études de philosophie et de théologie à Goa. En 1606, il passa au Japon, et son zèle pour cette mission était si ardent qu'il voulut en prendre un surnom, et se fit appeler Benoît Fernandez le Japonais.

Il y avait vingt-sept ans que le vénérable Père exerçait sur les chrétiens du Japon une autorité sans bornes et inspirait aux païens eux-mêmes une admiration profonde, lorsqu'il fut recherché partout avec une véritable fureur : on voulait s'en emparer à tout prix. Mais le fugitif de Jésus-Christ s'était retiré parmi les bois, mettant en sûreté sa vie, de laquelle dépendait le salut de tant d'âmes, Cependant le 30 juillet 1633, cet admirable Père fut pris dans le Nangato, et conduit sur un mauvais cheval à Nangasaki, au milieu d'un concours infini de peuple. Les gouverneurs l'attendaient à leur tribunal. Le Père les salua d'un air si noble et si aimable, qu'il émut le cœur de tous. On le trouvait plus grand que sa renommée. Les gouverneurs lui dirent qu'étant si magnanime en cette occasion suprême, il devait être

le fils d'un très grand seigneur d'Europe. Fernandez répondit en souriant qu'en effet il paraissait bien qu'il fût un grand seigneur, à voir l'imposant cortège qui l'entourait.

Les juges essayèrent de le séduire ; mais alors il prit une autorité sévère au lieu de la grâce aimable qu'il montrait d'abord, et discourut très éloquemment sur la loi de Jésus-Christ ; en concluant, il produisit un mémorial, rédigé par écrit, des principales vérités de la religion, ajoutant qu'il était prêt à mourir en témoignage de ces vérités.

Les gouverneurs le laissèrent deux mois dans les fers, espérant toujours pouvoir l'épargner ; à la fin, et pour obéir à l'ordre impérial, mais contre leur conscience, ils le condamnèrent à la fosse, en même temps que le P. Paul Saito, Japonais, aussi de la Compagnie de Jésus, son ami le plus tendre et le compagnon de ses courses apostoliques. Ce dernier Père, dans le temps de son exil, avait été prêcher l'Évangile dans la Cochinchine et au Tonkin. Tous deux furent mis dans la fosse le 25 septembre 1633. Le P. Fernandez, après y être demeuré vingt-six heures, en fut retiré par ordre des juges, profondément affligés de lui donner la mort et qui voulaient encore essayer de le fléchir. On le transporta dans la maison des gardes, et on l'y fit soigner par des médecins. Le P. Saito

demeura dans la fosse pendant sept jours entiers ; au milieu de son supplice, il prédit qu'il ne devait expirer qu'au jour et à l'heure où mourrait le P. Fernandez. Il demeura les sept jours sans aliments, à la vive admiration des satellites. Enfin il rendit l'âme, et l'on en porta la nouvelle au P. Fernandez : « J'attendais Paul, » dit le Père : et il expira. C'était le 2 octobre. Les deux corps furent hachés à coups de sabre et jetés au feu pour y être consumés.

On dit qu'à peine les deux corps se touchèrent dans le brasier, ils s'adressèrent la parole en langue portugaise, et se saluèrent en portugais et en japonais. D'autres ont raconté qu'ils se levèrent debout au milieu des flammes, s'embrassèrent, et qu'après s'être salués ils se recouchèrent.

Le vénérable P. Benoît Fernandez avait cinquante-quatre ans, trente-huit de Compagnie et vingt-sept de Japon. Il était profès des quatre vœux.

*
* *

FERNANDEZ, DOMINIQUE, Chinois, né à Macao, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de cinquante ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
**

FERNANDEZ, JACQUES, Portugais, né à Bemposta, dans le diocèse de Coïmbre, soldat, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-huit ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
**

FHEYÉMON, X., décapité pour la foi, en Déwa, le 17 février 1623.

*
**

FIALHO, LOUIS BARRETO, Portugais, né à Ormuz, soldat, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
**

FICONDAYOU, PAUL YAMAMOTO, hôte des PP. de la Compagnie de Jésus, brûlé vif pour la foi, à Ozacca, le 13 janvier 1632.

*
**

FICOSAMBOURO, THOMAS OUSOUI, de Canzousa, torturé et décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de cinquante-trois ans. Sa femme lui adressa ces belles paroles au moment de son supplice : « Mon frère, ne

regardez pas vos compagnons pendant qu'on les torture, afin qu'il ne vous survienne pas de crainte ni d'horreur; mais contemplez le ciel, d'où le secours doit vous provenir, et où vous devez recevoir la récompense éternelle. »

*
* *

FICOSOUKE, MATHIAS, serviteur du V. Louis Amagasou Yémoné, décapité pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Yémoné, Louis.)

*
* *

FICOYÉMON, SIMON, décapité pour la foi, à Joyoma, en Wôchou, vers le 12 février 1624. Il avait été l'hôte du P. Jacques de Carvalho.

*
* *

FICOYÉMON, JOACHIM YETCHIGO, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

FICOYÉMON, JEAN, d'Ikéchima, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Ikéchima, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

FICOZAYÉMON, SIMON, décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613. (Voir B. Franco.)

*
* *

FICOZAYÉMON, JACQUES, de Courosaki, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Courosaki, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

FICOZO, X., fils du V. Jean Comou, décapité pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 31 janvier 1632.

*
* *

FINYÉMON, DOMINIQUE, de Tégouma, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, décapité pour la foi, à Tégouma, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

FIONGO, DOMINIQUE MAZZOUTAKÉ, d'Oyé, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de cinquante ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

FIOYÉMON, JEAN (ou Fiozaimon), décapité pour la foi, à Méaco, le 26 décembre 1614, à l'âge de quarante ans.

Fouchimi vit en 1614 le supplice d'un guerrier illustre, Jean Fioyémon ou Fiozaimon. Cet

officier, originaire de Tacaya, dans la province d'Aki, s'était couvert de gloire dans les anciennes guerres entre Morindono et Daïfousama. Plus tard il était allé à Sourounga, et s'était mis au service du Chôgoun, sous les ordres immédiats d'un des principaux généraux. Il avait été converti à la foi par les prédications du Frère Paul Réodgin, Jésuite, et avait reçu le baptême à l'âge de trente-quatre ans. Marie, sa femme, avait été baptisée avec lui. Depuis ce jour, il n'avait plus eu d'autre affaire que le service de Dieu et le soin de sa propre âme, et il avait laissé bien loin derrière lui beaucoup de chrétiens plus anciens. Tous les jours il entendait la sainte messe, et retournait deux ou trois fois à l'église pour faire oraison, sans compter les longues prières qu'il faisait dans sa demeure. Il prenait à peine l'aliment nécessaire pour maintenir la vie dans un être humain. Lorsque l'affaire de Daïfatchi, chrétien intrigant, devint pour Daïfousama l'occasion de persécuter les fidèles, les princes imitèrent le souverain, et Jean, qui était le cousin de Daïfatchi, fut exilé par son général. Il alla vivre à Fouchimi.

Dans la persécution de 1614, au mois de février, il se déclara chrétien avec sa femme et ses enfants, et fut inscrit l'un des premiers pour venir confesser la foi. Jean et sa femme furent mis nus dans des sacs de paille et exposés à la

honte pendant deux jours entiers, sur un pont appelé le pont de Méaco. Puis on les renvoya dans leur demeure. Sur les instances des gardes et des voisins qui le priaient de s'éloigner, Jean s'absenta de Fouchimi, après s'être rasé les cheveux et la barbe, en signe d'abandon complet du monde. Il se retira avec sa femme dans un village, où il séjourna deux mois, uniquement adonné à l'oraison et à la pénitence.

Mais, apprenant que ses deux gardes l'avaient fait passer pour apostat, au grand scandale des chrétiens, Jean retourna à Fouchimi, et alla faire sa profession de foi devant le gouverneur. Celui-ci s'irrita violemment et fit saisir Jean et sa femme. On les enferma durant vingt jours, dans une enceinte palissadée et d'une étendue de douze palmes sur neuf, en butte aux intempéries de l'air et ne recevant de nourriture que par onces. Il écrivit alors, en forme de testament, une lettre à son père, païen, pour le conjurer d'entendre le catéchisme, et d'embrasser la foi chrétienne, qu'il lui déclarait être la seule voie du salut. On délivra la femme, et Jean, dépouillé de tout vêtement, les mains liées derrière le dos et la hart au cou, fut promené dans les rues; puis on le fit asseoir au milieu du chemin; on lui attacha les bras et les mains par derrière à un poteau; on lui fit croiser les pieds à la manière des Japonais quand ils s'as-

soient, et on les lia en trois endroits; puis on attachâ de même tout le corps et le cou au même poteau avec de fortes cordes et des roseaux fendus en forme d'arc, de sorte que tous les membres avaient leur douleur; et au-dessus de lui, l'on érigea une tablette avec cette sentence : « Cet homme est ainsi torturé, pour s'être fait de nouveau chrétien, contrairement au décret impérial, après avoir cessé de l'être. »

Tout le monde venait le considérer, et beaucoup l'insultaient. Mais Jean demeurait ferme. C'était alors le temps de la canicule, et le confesseur demeurait au soleil sans rafraîchissement et sans une goutte d'eau. Il demeura six jours à l'abandon et sans recevoir d'aliment. Le troisième jour, il plut un peu, ce qui rafraîchit le serviteur de Dieu; mais quand le soleil revint, les souffrances furent bien plus vives, car Jean était assis dans la boue, et avait de l'eau jusqu'à la ceinture. On le remit enfin dans la prison publique, et il y passa plusieurs mois, ne recevant pour toute nourriture qu'un peu de riz, assez pour ne pas mourir. Dans la prison, il baptisa trois de ses gardiens.

Le bruit s'étant répandu qu'il allait être mis à mort, Marie, sa généreuse épouse, envoya vers lui pour le faire encourager, et pour lui demander son reliquaire et quelques-uns de ses cheveux. Jean lui répondit par une lettre admirable,

tout embaumée d'humilité chrétienne et de sainte affection. Voici la lettre que Marie adressa à son époux en cette occasion et la réponse de Jean.

Lettre de Marie : « Le bruit s'est répandu que vous êtes condamné à mort, et je vous prie de m'envoyer en souvenir votre reliquaire et quelques-uns de vos cheveux. Et je vous recommande, ô Jean, mon seigneur, de vous souvenir, dans la si grave affaire de votre mort, des vertus d'humilité et de résignation chrétienne : car vous devez avoir pour témoins une grande multitude, non seulement de chrétiens de Mécao et de Fouchimi, mais encore d'infidèles : ayez toujours devant les yeux l'honneur et la gloire de Dieu, pour l'amour de qui vous allez donner votre vie. Pour moi, quoique remplie, et, pour ainsi dire, comblée de péchés, j'espère néanmoins, s'il plaît au Seigneur, me trouver présente à votre immolation, et pouvoir vous donner et recevoir de vous le suprême adieu. »

Jean lui répondit : « J'ai été grandement surpris, ô Marie, ma chère épouse, du bruit qui s'est répandu et que vous m'annoncez, que je suis jugé digne de la part de Dieu d'être couronné par le martyre. Je le confesse, un sort aussi sublime est infiniment au-dessus de mes mérites. Ces grands serviteurs de Dieu qui ont eu les doigts tranchés à Sourounga n'avaient-

ils pas accompli pour Notre-Seigneur des actions héroïques ? Aussi les a-t-il jugés dignes d'un si grand honneur. Tandis que moi, pécheur, j'apprends qu'il ne survienne quelque révolution dans l'empire, et qu'on ne me renvoie libre et avec les mains vides, après que je me suis vu pour ainsi dire inondé et rassasié de bien jusqu'aux lèvres, et je ne m'estime pas assez heureux pour devenir un martyr. Plaise au moins à Notre-Seigneur de me faire la grâce que j'aie pour son amour les doigts coupés comme les confesseurs de Sourounga ; et alors vous et moi, faisant profession de la sainte pauvreté, nous aurons la consolation d'aller mendier de porte en porte. J'échangerai volontiers avec le vôtre le reliquaire que vous me demandez, mais ne me parlez pas des cheveux. Si par la grâce de Dieu je suis mis à mort, ayez confiance en Dieu qui nous permettra le dernier salut ; et vous recevrez alors le don suprême que vous réclamez de moi. »

Le martyre de Jean eut lieu le 26 décembre 1614, jour de saint Etienne, au bas du pont de Méaco, sur la rive de l'Oudgi qui fait face à la ville. Il eut la tête tranchée. Marie, sa femme et quelques chrétiens déguisés en lépreux, purent être présents. Trois autres condamnés furent mis à mort avec Jean. L'un d'eux était un prisonnier converti et baptisé par lui, le jour même de l'exécution.

Le vénérable Jean Fioyémon avait quarante ans. Son corps fut mis en pièces et jeté dans un lieu profond de la rivière. Les chrétiens purent le retirer.

*
* *

FIOYÉMON, THOMAS COUDO, de Moki, précipité pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627, à l'âge de soixante-quatre ans. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

FIOYÉMON, PAUL, brûlé vif pour la foi, à Itchinomia, place d'Owari, en 1631.

*
* *

FIOZO, FRANÇOIS, du Tchoungorou, mort, pour la foi, de misère et de souffrances, avant l'heure du sacrifice, dans la prison infecte et pestilentielle de Méaco, le 4 août 1619.

*
* *

FIRANDA, THOMAS, brûlé vif et à feu lent, pour la foi, à Fanghi, dans le Nangato, le 10 avril 1618.

*
* *

FIROBIOYÉ, TIMOTHÉE VOBASAVA, décapité pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Yemoné, Louis.)

*
* *

FIYÉ, JEAN TACOUCHIMA, né à Yanoura, près Firando, décapité pour la foi, en Firando, le 18 août 1624.

*
* *

FIYÉMON, MICHEL YAMANDA, de la province de Yamato, décapité pour la foi, à Cotchi, en Firando, le 6 mars 1624, à l'âge de trente-sept ans.

*
* *

FIYÉMON, SIMON, laboureur d'Ousouï, fils du V. Joachim Chimosou, décapité pour la foi, à Ousouï, en Chembocou, le 18 septembre 1624.

*
* *

FIZAZOUMI, LOUIS, de Chetaca, en Tchicoungo, cruellement torturé pour la foi, à Cotchinotsou, le 23 novembre 1614, et mort des suites de ses blessures, le 8 janvier 1615, à l'âge de soixante-quatre ans. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

FOCHIRO, JEAN (ou Tochiro), décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613.

*
* *

FONZABOURO, GASPARD, fils du V. Ignace Kiyémon, brûlé vif pour la foi, à Chimabara, le 27 août 1633.

*
* *

FOUCAYÉ, DAMIEN, Frère de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 9 octobre 1633, après y avoir été suspendu pendant cinq jours. Il avait exercé durant vingt ans les fonctions de catéchiste.

*
* *

FOUCHI, LAURENT, Serviteur de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 9 ou 10 octobre 1633.

*
* *

FOUCOUNDA, MICHEL, noble de naissance, chef de Confrérie, décapité pour la foi, à Souzouta, en Omoura, le 7 octobre 1621, à l'âge de trente-sept ans. Ayant reçu l'avis de sa condamnation, il donna un banquet, prit congé de son vieux père, se revêtit de ses plus beaux habits, et marcha au supplice. Son corps fut enseveli avec honneur.

*
* *

FOY, SIMON, mort pour la foi, sous les coups des satellites d'une prison où il était allé pour consoler des chrétiens, à Nangasaki, le 14 août 1627.

*
* *

FRANCO, DAMIEN, Portugais, né à Santa-Ovaya, dans l'archidiocèse de Braga, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de cinquante ans. (Voir V. Pachéco Louis.)

*
* *

FRANCO, DOMINIQUE, Portugais, né à Lisbonne, capitaine de navire, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de cinquante ans (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

FRANCO, MANUEL ALVAREZ, Portugais, né à Lisbonne, maître de navire, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-trois ans.

*
* *

FRANÇOIS, fils de Protais, prince d'Arima et de la pieuse Justa, sa deuxième épouse, égorgé, en haine de la foi, à Arima, en 1613. François avait huit ans.

En 1613, Michel ou plutôt Sayemendono, prince apostat d'Arima, ordonna la mort de ses deux jeunes frères, François, âgé de huit ans, et Matthieu de six, nés de Justa, la deuxième femme de son père. Ces deux innocents princes furent enfermés rigoureusement durant quarante jours. Dans la prison, ils pratiquaient des oraisons, des jeûnes et des pénitences proportionnés à leur âge, comme s'ils prévoyaient leur sort ou plutôt par une inspiration du divin Esprit. La veille de leur dernier jour, leur page, Ignace, les encourageant dans leurs pieux exercices, leur adressa d'admirables paroles. Vers minuit, un soldat pénétra dans la prison; il traversa d'un coup d'épée le cœur de Matthieu, et frappa François à la gorge; ces victimes bienheureuses ne sentirent point l'effet de la mort terrestre, et entrèrent comme naturellement dans la jouissance des biens célestes et dans la véritable vie.

*
* *

FRANÇOIS, lépreux, hôte de Confesseurs de la foi, décapité pour la foi, à Sourounga, le 24 novembre 1615.

*
* *

FRANÇOIS, fils du vénérable Antoine Itchivara Magoyémon, tué pour la foi, à Tamacatsou, en

Sanouki, le 2 juillet 1617, à l'âge de quatre ans.

Antoine Itchivara Magoyémon venait d'être mis à mort pour Jésus-Christ, lorsque, François, son jeune fils, qu'il élevait admirablement, et à qui, nous pouvons pieusement le croire, il avait mérité la palme du martyr, fut arraché des bras de sa mère, pour être porté au lieu de l'injustice. L'enfant, se voyant dans les mains du satellite, se prit à pleurer et appela son père et sa mère ; un païen, ami d'Antoine, se trouvait présent, et dit à l'enfant : « N'es-tu pas le fils d'Antoine, et ne sais-tu pas que bientôt tu seras au ciel et que tu reverras ton père ? » L'enfant leva les yeux au ciel et cessa de pleurer. Bientôt il s'endormit. Le satellite le posa doucement à terre. Le bourreau s'apprêtait à remplir le cruel office dont il avait été chargé, mais son cœur s'y refusa, et les yeux pleins de larmes, il s'éloigna ; un autre païen, tirant son poignard, le plongea par trois reprises dans le cœur de l'enfant.

*
* *

FRANÇOIS, fils du vénérable Jean Fachimoto Tafioyé, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619, à l'âge de huit ans. (V. Voir Tchiousacou.)

*
* *

FRANÇOIS (de Méaco), brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

FRANÇOIS, fils du V. François de Méaco, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

FRANÇOIS (de Conga), décapité pour la foi, à Conga, le 26 février 1621.

*
* *

FRANÇOIS, fils du bienheureux Martin Gomez, Japonais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 27 août 1627, à l'âge de cinq ans.

*
* *

FRANÇOIS, le Cingalais, mort pour la foi, à Obama, le 5 août 1629.

François était naturel de l'île de Ceylan. Tout enfant, il avait été vendu et conduit au Cambodge. Il reçut le baptême et, demeurant esclave, acquit la liberté spirituelle. Il fut emmené par un marchand japonais, et donné à un habitant de Nangasaki. François servit celui-ci

pendant plusieurs années : il se maria à Nangasaki et vécut toujours d'une façon édifiante. Compris sur le rôle du persécuteur Cavatchidono, gouverneur de Nangasaki, il ne voulut pas s'éloigner, déclarant que son plus sûr asile était la confession de Jésus-Christ et la mort pour son amour. Ounémé qui bientôt succéda à Cavatchidono le comprit parmi les confesseurs qui furent envoyés à Oungen.

Il fut emmené, le 5 août 1629, et, avec douze autres, mis en barque à Monghi. Déjà malade, en arrivant au milieu de la montagne, il fut atteint d'une apoplexie ; il s'appuya contre une pierre, et, préférant les noms sacrés de Jésus et de Marie, il expira. Bienheureux étranger, venu de sa patrie lointaine, par des voies extraordinaires, afin de mourir pour Jésus-Christ ! Son corps, enterré sur la place même, à Obama, fut trois jours plus tard retiré de la sépulture et jeté à la mer. Mais les chrétiens stationnèrent avec des barques, à l'endroit où on l'avait submergé, et le 3 septembre, une grande lumière leur apparut sur les flots ; ils jetèrent leurs filets et recueillirent le saint corps, auquel ils donnèrent une sépulture honorable.

*
* *

FRANÇOIS, fils du vénérable Thomas Cheibioyé,

décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 12 février 1632, à l'âge de cinq ans.

*
* *

FRANÇOIS, fils du vénérable Jacques Yendo Rocouzayémon, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 12 février, 1632, à l'âge d'un an.

*
* *

FRANÇOIS, Japonais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 22 juillet 1633.

*
* *

FRANÇOIS, Frère de l'Ordre de Saint-Augustin, Japonais, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, vers le 17 août 1633. Il y avait été suspendu le 15.

*
* *

FRANÇOIS, Prêtre de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, le 1^{er} septembre 1633.

*
* *

FRANÇOIS, Frère de l'Ordre de Saint-Dominique, Japonais, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, le 20 octobre 1633.

*
* *

FRANÇOIS, Frère de l'Ordre des Franciscains, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Yédo, vers le 8 juin 1634.

*
* *

FRANÇOIS, né en Chine, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-trois ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

FRANÇOIS, Cafre, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de quarante ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

FURNALETTI, JOSEPH, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Vénitien, mort empoisonné en haine de la foi, à Arima, en avril 1593. Il avait travaillé avec beaucoup de succès dans l'île de Goto, en 1589.

*
* *

GABRIEL (d'Owari), brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. Il avait quitté le ser-

vice d'un prince et de grands revenus, afin de mener une vie de misère et de se nourrir du pain des douleurs, pour l'amour de Jésus-Christ, son nouveau maître. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

GALLEGO, ALFONSE, Espagnol, né à Villa-Raza, dans l'archidiocèse de Séville, soldat, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de quarante-trois ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

GASPARD, Japonais et lépreux, hôte des confesseurs de Jésus-Christ décapité pour la foi, à Sourounga, le 24 novembre 1615.

*
* *

GENCHIRO, LOUIS, fils du vénérable Jean Gorozayémon, brûlé vif pour la foi, à Omoura, le 29 juillet 1627.

*
* *

GHENGORO, MATTHIEU, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

GHENYÉMON, JEAN, mort pour la foi, dans un étang glacé, à Yédo, le 24 janvier 1630.

*
**

GHENZAYÉMON, THOMAS, parrain du vénérable Léon Soukézayémon, décapité pour la foi, à Omoura, le 12 septembre 1622. Thomas, ayant appris que son fils, par le baptême, allait être martyr, accourut charitablement, en vrai père spirituel, pour l'aider à mourir. Les gardes lui ayant demandé ce qu'il venait faire : « Je suis chrétien, dit-il, Léon est mon filleul, et ce n'est point l'heure de l'abandonner. » Saisi dans le même instant, il fut décapité sur la place. Notre-Seigneur lui payait au comptant son grand zèle et l'accomplissement de son devoir.

*
**

GHSOUKE, JOACHIM. (ou Ouenai), décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613. (Voir. B. Franco.)

*
**

GHIÔTCHI, ANDRÉ, de la province d'Owari, mort pour la foi, de misère et de souffrances, dans la prison pestilentielle de Méaco, avant l'heure du supplice, le 21 octobre 1619.

André, quoique aveugle, était préfet de la Congrégation de l'Annonciation, érigée sous le vocable de saint François Xavier. Ses avis pleins d'éloquence embrasaient tous les cœurs.

Les fidèles veillaient avec bonheur sur le vénérable aveugle. Mais renvoyé par son hôte, et ne voulant compromettre personne, il se fit conduire à un pont où les gardes l'arrêtèrent. A l'audience, pressé de renier, l'aveugle se fit sourd. Dans la prison, il sut conserver la liberté de sa parole, et recueillit de merveilleux fruits ; mais à la fin consumé de misère, il alla recevoir sa couronne, et jouir de la lumière sans déclin et sans terme.

*
* *

GIANNONE, JACQUES-ANTOINE, Prêtre de la Compagnie de Jésus, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, où il demeura suspendu vingt-quatre heures, à Chimabara, le 28 août 1633.

Ce Père était d'une ancienne et illustre famille de Bitonto, dans le royaume de Naples. Après avoir passé son enfance dans une pureté de mœurs et une innocence de vie des plus singulières, il se consacra à Dieu dans la Compagnie de Jésus. Il eut bien de la peine à en obtenir le consentement de son père qui voulait lui faire épouser une jeune personne de Naples, fort riche et de bonne maison. Mais il surmonta tous les obstacles et fit son sacrifice, n'ayant pas encore atteint l'âge de dix-neuf ans. Dès qu'il fut dans la maison du Seigneur, il se sentit

transporté d'un si grand désir du martyre et de la mission du Japon, qu'il semblait que cette passion avait absorbé en lui toutes les autres. On en jugera par quelques fragments de ses lettres qui nous sont restés. « Nous allons étendre la Foi catholique, écrivait-il à un de ses frères, fasse le Ciel que pour confirmer les vérités que nous prêcherons, nous ayons le bonheur d'être mis en pièces; je n'ai plus d'autre ambition que celle-là, c'est l'unique prière que je fais à Dieu, et que je souhaite qu'on fasse pour moi. » — « Je ne demande point à être mis en croix, dit-il dans une autre lettre, je n'aspire point à un si grand honneur; mais ce que je désire, c'est qu'on me mette en mille pièces pour l'amour de mon Dieu et de sa sainte loi. » Il arriva au Japon, dans ces sentiments, en 1609, et travailla vingt-quatre ans, presque toujours dans le pays d'Arima. Après avoir été arrêté, lui et son compagnon, le frère Jean Kidéra, ils furent mis sur des ânes et traînés dans tous les temples, pour la terreur des fidèles. Le vénérable Père et Jean Kidéra, suspendus dans la fosse le 27, périrent les 28 et 29 août 1633, à Chimabara. Il avait été amené à Nangasaki, puis reconduit en Arima, par ordre de Nangatodono, lieutenant-gouverneur de Nangasaki.

*
* *

GIROBIOYÉ, ANTOINE, né dans l'île Ikitsouki, hôte du B. Camille Costanzo, décapité pour la foi, à Ousoucca, en Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de quatre-vingt-six ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

GOFIOYÉ, SIMON TAKENDA, originaire de la province de Yamato, officier de Canzouyédono, prince de Fingo, décapité pour la foi, à Yachchiro, le 9 décembre 1603, à l'âge de trente-cinq ans.

Quoique le décret de l'empereur Taïcosama, qui défendait aux seigneurs japonais d'embrasser la foi chrétienne ne fût pas officiellement abrogé, Daïfousama, devenu Coubosama, fermait les yeux, laissant les chrétiens libres dans leurs croyances. Mais s'il n'y avait de sa part aucune persécution, il y en eut toutefois quelques-unes d'isolées de la part des seigneurs, indépendants et absolus chez eux.

Au Fingo, le prince Canzouyédono renouvela la persécution dans la ville de Coumamoto, sa capitale. Il y existait de nombreux chrétiens, et le tyran devait y trouver des biens à envahir et du sang à répandre. Ses premiers ordres prescrivirent le massacre universel des officiers

chrétiens ; mais il s'arrêta devant l'infamie d'un pareil acte aux yeux de tout l'empire, et devant le péril qui en résulterait pour lui-même vis-à-vis de la cour impériale, où tant d'illustres personnages professaient la foi chrétienne : il eut recours à des industries plus lentes et non moins scélérates. Déjà, pendant six mois, il avait exercé les chrétiens par la misère et les maux corporels, confisquant tous leurs biens et les obligeant à sortir de la ville et à vivre en rase campagne, sous des toits de paille, avec interdiction à leurs compagnons d'avoir avec eux aucun commerce et de les assister d'aucune manière. La patience des confesseurs avait été supérieure à l'épreuve, et avait fatigué le prince, qui les avait laissé s'exiler. Ces nouveaux messagers apostoliques portèrent en différents lieux le témoignage de leur fidélité : leur prédication vivante fut efficace pour la conversion d'un grand nombre.

Néanmoins Canzouyédono devait faire des martyrs. Au mois d'octobre 1603, il entreprit la visite de ses principales places qui étaient, avec Coumamoto, sa capitale, Yachchiro et Outo. Il se rendit d'abord à Yachchiro, cité très populeuse et florissante par son commerce. Dans la citadelle, appelée Fommatchi, qui se trouvait en dehors de la ville, résidaient plusieurs officiers chrétiens. Canzouyédono donna

l'ordre aux trois gouverneurs du district et spécialement à Cacouzaiémon, commandant de la citadelle, de réduire ces officiers hommes liges de leur prince, sans s'occuper ni des marchands ni des artisans, afin de ne pas dépeupler la cité ; et il continua son voyage.

Un bonze de la secte Fokkei, professée par le seigneur, eut mission d'imposer le livre Fokkechou, ou la fleur de la loi, sur la tête des nobles. Ce bonze appelé Fomméochi, arriva le 23 novembre à Yachchiro. Tous les officiers furent avertis qu'ils devaient venir entendre la prédication du bonze. Par déférence envers leur seigneur dans ce qui n'impliquait à leurs yeux rien de criminel, les officiers convinrent d'assister aux discours du bonze, étant bien résolus à refuser l'imposition du livre. Cette imprudence devait être funeste à un certain nombre et les conduire à l'apostasie formelle. Le 26 novembre, on se rendit chez le bonze, et celui-ci discourut de sa doctrine, mais ne parla pas de la cérémonie. Le lendemain, l'ordre fut proclamé d'aller recevoir l'imposition du livre. Quelques-uns téméraires ou déjà séduits allèrent chez le bonze et naufragèrent misérablement. Plusieurs d'entre eux étaient des néophytes, mal affermis encore : ils retinrent la foi dans leur cœur, mais ils la renièrent dans le for extérieur et perdirent leur âme. Quatorze

refusèrent d'obéir, sous l'influence de Jean Minami Gorozayémon et de Simon Takenda Gofioyé. Simon était un chrétien admirable : baptisé depuis dix ans, il avait, avec le baptême, reçu des lumières si éminentes et une si rare intelligence des vérités divines, que dans les lieux où il avait résidé, tout le monde le considérait comme un modèle incomparable de toutes les vertus.

Les gouverneurs, par excès de zèle, avaient essayé de faire apostasier les personnes vulgaires. Trois hommes parmi le peuple étaient alors l'objet du ressentiment de ces officiers : c'étaient Joachim Vatanabbé Tirozimoné, Jean Fattori Tingoro et Michel Mizzouichi Ficoyémon. Ils étaient « Jifiaques », c'est-à-dire officiers de charité, et lors de la persécution de 1601 et de l'exil des missionnaires, ils avaient été choisis pour diriger l'église de leur contrée. Leur sagesse, leur science et leur charité les avaient fait préférer, quoiqu'ils fussent du peuple, à d'autres chrétiens plus élevés par la naissance. Mais l'esprit divin était véritablement avec eux, et l'on ne saurait exprimer tout le bien spirituel qu'ils accomplirent : ils maintenaient dans la foi la population chrétienne, la faisaient croître dans la dévotion, et la disposaient au martyre. Ils s'étaient partagé les quartiers d'Yachchiro, et remplissaient à l'é-

gard des fidèles l'office de pasteurs, à l'exception des ministères sacramentels. Pendant le cours de l'année, ils se rendaient à Arima, pour y rendre compte aux missionnaires de leurs œuvres, et pour se retremper eux-mêmes dans les eaux de la Pénitence.

Ces trois vaillants chrétiens notifièrent, d'un commun accord, aux autres fidèles que l'on ne devait pas aller entendre, même par compliment, le discours du bonze. On se réunit alors dans la maison de Tirozimoné, et l'on fit l'oraison des quarante heures, pour demander au Seigneur qu'il daignât conduire ses enfants par la main et leur donner les forces pour persévérer jusqu'à la fin. Ces chrétiens étaient environ mille. Les gouverneurs, s'inquiétant d'un pareil concours, n'insistèrent plus à l'égard du peuple et le laissèrent libre dans sa foi. Cet exemple encouragea les tombés, qui se relevèrent presque tous, dans Outo, Coumamoto et Yachchiro, les trois principales cités du Fingo.

Mais des quatorze nobles, douze faillirent encore, et il ne demeura que les deux héros Jean Minami et Simon Takenda, qui furent inébranlables.

Cacouzaiémon, spécialement chargé de l'œuvre diabolique, était l'ami très intime de Simon Gofioyé. Désespérant de le vaincre, il se rendit à Coumamoto pour informer Canzouyé-

dono de l'état des choses. Pendant ce temps, Jean Minami fit appeler Tingoro, le Jifiaque, afin que ce dernier vînt lire avec lui dans le saint Evangile la capture de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Tingoro se rendit avec ses collègues auprès du confesseur de la foi. La lecture étant terminée, Minami fit de tendres adieux aux trois Jifiaques. Bientôt en effet, des satellites envoyés par le gouverneur, vinrent s'emparer de lui et le portèrent comme une masse inerte et comme un véritable cadavre à la maison du bonze, afin de lui faire imposer le livre.

A la vue des soldats, Madeleine, femme de Minami, lui adressa d'admirables paroles : « Prenez garde, mon seigneur, s'écria-t-elle, de ne point consentir, dans la maison du bonze, à ce que le livre soit mis sur votre tête; en un tel cas, je m'exilerais sur l'heure et me séparerais de vous, en vous désavouant à jamais pour mon mari. » Mais Minami n'avait pas besoin de ces encouragements, et il consola sa digne épouse; bientôt, lui-même fit paraître au grand jour les sentiments qui débordaient de son cœur. A la porte du bonze, un des gouverneurs nommé Yasouda-Jensouke lui conseilla de ne pas manquer de respect au bonze. Il répondit qu'il préférerait cent fois souiller d'excréments sa tête que d'y souffrir le livre idolâtrique. Dans la

maison, il refusa de s'approcher du bonze ; et celui-ci s'étant avancé par deux fois, Jean Minami cracha sur le livre. Alors le magistrat fit emporter le confesseur de la foi.

Minami écrivit à un officier de Canzouyédono pour protester de sa constance, et aux Pères de la Compagnie de Jésus pour les informer de sa résolution de persévérer.

Tirozimoné le Jifiaque lui apporta une lettre adressée par l'évêque aux douze officiers fidèles, lorsque tel était, en effet, leur nombre. Il vénéra la lettre en la posant sur sa tête et s'en montra grandement consolé.

Or, Cacouzaiémon avait reçu l'ordre de faire décapiter Jean Minami et son collègue et de crucifier les personnes de leurs familles.

La sentence était ainsi conçue : « Ceux-ci, Minami Gorozayémon et Takenda Gofioyé, après avoir fait le serment par écrit de cesser d'être chrétiens et d'embrasser une des autres sectes, n'ont point accompli leur serment et sont demeurés chrétiens comme auparavant. Pour l'exemple général, ils seront justiciés avec leurs familles, par ordre de Canzouyédono. Décrété le septième jour de la onzième lune. »

Gofioyé n'avait rien signé, mais lors de la première persécution en 1601, à son insu, l'on avait signé pour lui. Gorozayémon avait, à cette époque, signé par défaillance, ainsi qu'avaient

fait d'autres, pour sauver sa vie et celle de sa famille, mais il s'était repenti le premier de tous.

Les deux chefs de famille devaient être conduits à Coumamoto pour y être suppliciés, et les autres personnes devaient être mises à mort à Yachchiro.

Cacouzaiémon fit venir Jean Minami à Coumamoto, mais il obtint que Simon Gofioyé, son ami, subirait sa peine à Yachchiro, en le représentant au prince comme un vaillant guerrier, qui, d'après les mœurs, aurait pu se défendre dans sa maison et tuer plusieurs soldats avant de périr lui-même, mais en réalité pour lui éviter l'affront d'une exécution publique.

Il fit auprès de Jean de nouveaux efforts, et pour conclure, il l'invita à souper avec lui. Puis il le quitta et alla rendre compte à Gorozaïémon, gouverneur suprême de tout le Fingo.

On appela Jean chez Gorozaïémon, qui essaya sur lui de dernières et inutiles supplications, et alors cinq hommes lui dirent cette parole : « Toy, » c'est-à-dire : « Tel est l'ordre souverain, » et en même temps ils le frappèrent. Jean tendit le cou en prononçant les noms de Jésus et de Marie, et expira : c'était le 8 décembre 1603, fête de la Conception de Notre-Dame.

Le soir du même jour, Cacouzaiémon partit pour Yachchiro, afin de faire exécuter la sen-

tence de mort contre son ancien ami. Il essaya tous les moyens pour le vaincre directement ; il pleura même devant lui ; puis il essaya de faire agir Jeanne, mère de Simon. Mais celle-ci, loin de condescendre à ce dessein, sollicita la faveur de mourir avec son fils. Cacouzaiémon dit alors à Jeanne : « Femme, qui donc êtes-vous ? Etes-vous un démon, ou bien une bête fauve ; dites-le-moi, qui êtes-vous ? » Et il la menaça de la rendre esclave. Elle s'écria : « Plût à Dieu que je fusse pendant ma vie entière au service des pauvres, employée à laver les plaies des lépreux pour l'amour de Jésus-Christ ! » Inès, femme de Simon, tint un pareil langage.

Cacouzaiémon finit par engager son ami à fuir secrètement de la province, se chargeant d'assurer son départ, lui offrant l'argent nécessaire au voyage, et lui promettant de faire émigrer sûrement sa mère et sa femme. Simon refusa, car il avait, dit-il, pris la résolution de demeurer jusqu'à la fin, quoique de s'exiler ne fût point un péché. Mais il s'estimait heureux de mourir pour la religion et pour la gloire divine. Le gouverneur versa encore des larmes, et Simon, voyant cette affection si tendre, ne put lui-même contenir son émotion. Cependant Cacouzaiémon retourna à Coumamoto pour rendre compte de ses derniers efforts, et, malgré sa conviction de l'innocence de Simon, il n'osa,

comme Pilate, s'opposer à la mort du juste, par politique, et afin de ne point perdre sa situation. Simon fortifiait son âme par la pieuse conversation des Jifiaques. Cacouzaiémon revint à minuit, écrivit un billet à l'adresse de Simon et le remit à Itchicava Jofioyé, l'un de ses officiers, qu'il chargea d'aller décapiter Simon dans sa demeure.

Simon veillait et priait. La vue d'Itchicava le remplit de joie. Il prit la lettre, et, l'ayant lue, remercia le messenger; puis il entra dans son oratoire et se prosterna devant un *Ecce Homo* pour rendre grâce au divin Crucifié, et il se releva pour aller réveiller sa mère et sa femme. Elles apprêtèrent le bain, selon l'usage japonais, qui est de se purifier préalablement à tout acte solennel.

Simon fit dresser l'inventaire de tout son mobilier, en vue de la confiscation légale, et afin d'éviter à ses serviteurs tout soupçon et toute recherche.

Il écrivit quelques lettres d'adieux, prit le bain et se revêtit de ses habits les plus riches, se parant ainsi pour les noces du ciel.

Il prit alors congé de sa mère, de sa femme et de ses serviteurs, leur demandant pardon de toute offense, encourageant ses serviteurs chrétiens à la persévérance, à l'exemple de lui-même, et faisant à chacun un léger présent. Inès sup-

plia son mari de lui couper les cheveux, ce qui, de la part des femmes japonaises, est un signe d'abandon du monde et de renonciation à de nouvelles noces. Simon répondit que ce n'était pas nécessaire. Sa mère insista, et il consentit à donner à sa femme cette pieuse consolation.

Il envoya de nouveau chercher les trois Jifiaques, et leur dit qu'étant un homme sans mérite, il avait obtenu la grâce du martyr; qu'il n'avait plus rien à faire en ce monde, et que, pour s'apprêter à passer en paradis, il désirait être assisté de leurs suffrages. Puis, tous ensemble, Simon et les Jifiaques, les deux femmes et les serviteurs récitèrent la confession générale, trois *Pater* et trois *Ave*. Simon pria seul encore un instant. Cependant on alluma des cierges, et l'on prit une croix de procession, pour aller solennellement à la salle du martyr.

Alors Simon prit la main d'Inès et lui dit : « C'est à cette heure la séparation terrestre; je vais devant vous et vous montre le chemin par lequel vous devez vous-même aller au paradis; je vais prier Dieu pour vous, et j'espère que vous viendrez sur mes traces, et que ce sera sans un long retard. » Il répéta plusieurs fois ces paroles, sans que jusqu'alors on eût entendu dire que Canzouyédono avait ordonné la mort des deux femmes. Michel Mizzouitchi, Jifiaque, s'avantait au premier rang, portant l'image du

Sauveur, Joachim Tirozimoné et Jean Tingoro l'accompagnaient avec des cierges. Le martyr suivait, tenant par la main sa femme et sa mère. Puis venaient l'exécuteur, les trois autres satellites et les serviteurs de la maison.

Dans la salle était suspendue l'image de l'*Ecce Homo*, objet de la dévotion particulière de Simon. Celui-ci se prosterna devant l'image; Michel se plaça vis-à-vis de lui avec le crucifix, Jean et Joachim, avec leurs cierges, se mirent aux deux côtés, et les deux femmes un peu en arrière. Tous avec Simon récitèrent à genoux « la confession générale », trois *Pater noster* et trois *Ave Maria*. A ce moment, un soldat noble qui avait renié sa foi vint saluer le martyr, et celui-ci en obtint la promesse de faire pénitence. Simon donna son reliquaire à Jeanne, et son chapelet à Inès. Après une dernière et fervente oraison, il abaissa son collet, et découvrant son cou, s'offrit à l'exécuteur. Joachim, vers qui roula la tête, la prit avec respect et la posa sur sa propre tête.

Les deux femmes, la mère et l'épouse, contemplaient ce spectacle de sang avec un courage et une foi surnaturels, sans larmes, et sans perdre de vue ce chef vénérable qui vivait tout à l'heure et qui était devenu la relique d'un martyr.

La mère, plaçant la main sur la tête de son

fil, lui caressa le visage et lui adressa tendrement ces paroles : « O mon bienheureux fils, vous avez été digne de donner votre vie pour le service de Dieu : combien je suis heureuse, moi pécheresse, d'être la mère d'un martyr, et d'offrir à Dieu en holocauste ce fils unique, que j'ai soigné pendant tant d'années avec un si grand amour. » Inès, s'avançant à son tour, vénéra cet objet sacré, et ne se montra pas moins héroïque que Jeanne. Ce martyre avait eu lieu un peu avant le jour, le 9 décembre 1603.

La tête fut envoyée à Coumamoto, selon l'ordre de Canzouyédono, pour être exposée avec celle de Jean dans un endroit public, avec la sentence arborée au-dessus. Le corps fut enterré sur-le-champ, et transporté peu après à Nangasaki, où il fut déposé dans l'église de Tous-les-Saints, dans la maison de probation de la Compagnie.

Jeanne et Inès espéraient le martyre, mais sans en avoir encore obtenu l'assurance. Les trois Jifiaques se rendirent auprès d'elles, et elles leur demandèrent leurs suffrages. Elles se prosternèrent avec eux devant une image de Notre-Dame et récitèrent les litanies. A leur apparence et à leurs discours, on voyait bien que l'Esprit-Saint habitait en elles et parlait par leur bouche. Les soldats eux-mêmes étaient dans l'admiration de ce divin langage, et con-

fessaient qu'il était évident qu'en la loi des chrétiens résidait le salut.

Inès pria l'un des Jifiaques de lire quelques pages d'un livre des Martyrs écrit en japonais. Elle en fut toute consolée et remplie de ferveur, désirant et espérant elle-même d'être mise en leur nombre. « On nous fait grandement languir, s'écria-t-elle, une seule heure me paraît un long retard. »

Les trois Jifiaques, voyant les sentiments admirables de ces deux héroïnes, étaient sans aucune inquiétude à leur égard, mais ils se demandaient si Madeleine, femme de Jean Minami Gorazayémon, était dans des dispositions aussi parfaites. Ils voulaient aller la visiter, mais les gardes ne le permirent pas. Alors Jeanne écrivit à Cacouzaiémon et lui demanda si elle, Inès et Madeleine devaient toutes trois mourir, et que, dans ce cas, il daignât les réunir en un même endroit, afin qu'elles pussent être immolées ensemble. Le gouverneur consentit de bonne grâce et envoya chercher Madeleine.

Les soldats qui avaient failli vinrent prendre congé de Jeanne et d'Inès. Jeanne les encouragea à se relever, donna quelques pieux souvenirs à ceux qui le lui promirent, et leur fit entendre les avis les plus touchants. Inès fit de même, et leur dit ces belles paroles :

« Vous devez penser que je parle beaucoup,

et vous avez en partie raison. En effet, je suis une femme. Mais je l'affirme, il n'est pas en mon pouvoir de garder le silence, car c'est Dieu qui m'inspire et qui m'oblige à parler : et quand je le voudrais, je ne pourrais contenir l'allégresse que je ressens en mon âme ; elle est si immense qu'elle déborde en moi-même. »

Tous ces discours s'exhalèrent de ces lèvres saintes avec les expressions les plus pénétrantes. Aussi les soldats pleins de repentir conjuraient les saintes femmes de se souvenir d'eux dans le ciel, afin qu'ils eussent l'énergie de se relever : et elles le promirent. Elles prirent congé des femmes de leur maison, et se préparèrent à la mort par l'oraison et par des prières vocales. A la nuit, Madeleine fut amené avec Louis, jeune enfant de sept à huit ans, fils de son frère et adopté par son mari et par elle. L'enfant se trouvait compris dans la sentence.

« Vous êtes la bienvenue », lui dirent Jeanne et Inès, car d'ici nous monterons ensemble au Paradis. » — « Et moi, dit Madeleine, je me félicite également. Jamais en ce monde nous ne nous étions vues ; mais il importait peu, et d'esprit comme de cœur nous étions rassemblées et unies en Jésus-Christ. J'étais en prières dans ma demeure, et je me préparais à la mort ; mais je vous rends grâce pour le zèle officieux qui vous a fait désirer de me réunir à vous. »

Madeleine était elle-même dans une grande sérénité ; mais on voyait que son âme était pénétrée d'allégresse. Les trois femmes s'entretenaient saintement ensemble en vue du dernier passage, rendant grâce à Dieu et attribuant la faveur imméritée dont elles étaient l'objet à l'intercession des deux martyrs.

A la nuit close, vint l'ordre de se rendre au lieu du supplice. Les martyres s'agenouillèrent devant une sainte image, et récitèrent à haute voix la confession générale, le *Credo* et le *Salve Regina*.

Jeanne fit un discours ou colloque qui remplit d'admiration tous les assistants, témoins de la puissance de l'esprit divin qui faisait parler cette femme. Elle commença par demander à Dieu le pardon de ses péchés, et conjura les assistants de ne pas ressentir de compassion en la voyant ainsi mourir : car cette mort était pour elle une faveur signalée de Dieu et un grand sujet de consolation et de joie. Et s'adressant à Dieu lui-même, elle ajouta : « Je ne sais, Seigneur, ce que vous avez considéré en moi, ni comment vous m'avez fait une aussi grande grâce, et moins encore comment je pourrai vous témoigner ma reconnaissance ; mais, Seigneur, je vous ai aujourd'hui même offert en sacrifice l'unique fils que je possédais : je vous offre présentement ma propre personne, et je vous

conjure de daigner accepter le sacrifice absolu de mon âme et de mon corps. Je vous supplie également d'accorder à ceux qui sont en péché mortel la grâce de se repentir et de rentrer en votre faveur, et d'ordonner aux gentils qui ne vous connaissent point de devenir chrétiens. Et je vous recommande particulièrement Canzouyédono, contre lequel je n'élève aucune plainte. Mais je lui suis très reconnaissante pour le bon office qu'il me rend, en me faisant crucifier pour votre sainte Foi : mon unique désir est que lui-même et toute sa postérité soient heureux, qu'ils possèdent et gouvernent dans la paix cette province du Fingo ; que tout l'Etat se fasse chrétien ; que ceux qui ont défailli pendant la persécution se relèvent : et à cette intention, dit-elle aux assistants, « récitons ensemble le *Miserere* ; » elle le commença, et tous les chrétiens présents le récitèrent avec elle, ainsi que trois *Pater noster* et trois *Ave Maria*. Ce discours avait duré longtemps, et il se faisait tard : les gens de la justice avaient hâte. Jeanne et les autres femmes leur envoyèrent dire que, malgré que ce fût pour eux un inconvénient d'attendre, elle les priait, puisqu'il s'agissait de se préparer à la mort, de vouloir bien lui faire la grâce d'attendre encore un peu. Et avec une sérénité parfaite, elle entonna les litanies que tous récitèrent avec elle, et prononça quelques

autres prières ; les ayant achevées, elle dit avec une vivacité singulière : « A présent, allons, allons ! »

Et ces vertueuses femmes se mirent en chemin avec une telle allégresse qu'à travers leur visage, comme à travers un cristal, on voyait resplendir la flamme de leur cœur, et ainsi que le déclarèrent les témoins oculaires, elles paraissaient de véritables anges et des créatures saintes allant, non pas à des gibets et à des croix terrestres, mais, ainsi que c'était en réalité, aux noces et aux fêtes du Paradis.

Elles firent porter avec elles l'image de l'*Ecce Homo*, devant laquelle Simon Gofioy, était mort, et un vase d'eau bénite. Trois norimons ou litières avaient été préparés par les soins du gouverneur Cacouzaiémon ; car elles étaient nobles et le gouverneur était leur ami. L'enfant devait partager le norimon de sa mère.

Madeleine, avant de partir, engagea les Jifiaques à être miséricordieux envers les chrétiens tombés, « qui, dit-elle, se relèveront sans doute à leur heure. Ils n'ont point perdu la foi, quoiqu'ils aient défailli et péché : qu'ils ne soient pas exclus de l'espérance du pardon ! »

Jeanne demandait à marcher à pied pour imiter la voie douloureuse du Sauveur dans les rues de Jérusalem, mais les ministres n'y consentirent point. Les Jifiaques accompagnaient le cortège,

l'un d'eux marchant à côté de chaque norimon. Le peuple était innombrable; les chrétiens s'approchaient des norimons et priaient les martyres de se souvenir d'eux en Paradis. Elles demandèrent leurs noms de baptême et promirent de prier pour eux. Après être descendues, elles adorèrent le crucifix et l'*Ecce Homo*, les cierges étant allumés.

La première martyrisée fut Jeanne. Elle récita la confession générale, trois *Pater* et trois *Ave Maria*, et s'offrit aux exécuteurs, à l'imitation du Sauveur, priant seulement de laisser le cou un peu libre, afin qu'elle pût parler et prier. Elle but quelques gouttes d'eau bénite : et étant élevée en croix, elle dit à haute voix au peuple : « Ecoutez, vous tous, ô peuple ici présent ! vous voyez cette lune et ces étoiles : désormais elles seront bien au-dessous de mes pieds. Considérez tous qu'il n'y a pas d'autre loi dans laquelle les hommes puissent être sauvés, si ce n'est la loi chrétienne. Toutes les autres ne sont que ténèbres et aveuglement. Aussi je désire infiniment et je demande avec instance que tous ceux d'entre vous qui sont païens deviennent chrétiens; et en le devenant, ils comprendront la vérité de mes paroles. Et vous qui êtes tombés, je vous adjure de vous repentir et de vous relever. Quant à vous qui avez une foi solide, fortifiez-vous de plus en plus en elle, jetant de

profondes racines et persévérant jusqu'à la mort ! »

Tandis qu'elle parlait ainsi, et qu'elle adressait au peuple cette prédication angélique, l'exécuteur la frappa de sa lance, mais le coup était mal dirigé, et la lance ne pénétra point. Alors la martyre dit à deux reprises : « La lance ne pénètre pas, » et prononça par deux fois : « Jésus ! Marie ! »

Un second coup la transperça du flanc gauche à l'épaule droite. Et répétant-jusqu'à la fin les noms sacrés de Jésus et de Marie, elle remit son âme entre les mains de Jésus et de Marie.

Elle était du royaume d'Ije et âgée de cinquante-cinq ans.

Ensuite vint le tour de Madeleine et de son fils Louis. Madeleine fit les mêmes prières que Jeanne, et fut attachée à la croix très cruellement : elle en bénit Dieu. L'enfant n'éprouvait pas d'émotion visible : attaché rudement, il demanda seulement d'être un peu desserré. Le bourreau en versa des larmes et desserra les liens. L'enfant se trouvait tourné vers sa mère. Tous deux, alternativement, prononçaient les noms de Jésus et de Marie, ainsi qu'ils avaient fait pendant le chemin : délicieuses matines et prémices de l'*Alléluia* divin qu'ils allaient chanter dans l'éternité. Louis fut le premier frappé ; mais la lance ne pénétra pas. L'enfant

demeura immobile : un second coup acheva son martyr. On frappa la mère, et le coup porté vers le sein gauche ne pénétra pas d'abord et dut causer une vive douleur ; Madeleine continuait d'invoquer Jésus. Dans ce moment, sa coiffe lui couvrit les yeux, et elle s'écria : « Je ne puis voir le ciel, » mais bientôt elle expira et entra dans la vision béatifique et dans le ciel des cieux, réunie à Jean Minami, son époux dont elle avait partagé les épreuves terrestres et la mort par ce martyr. Elle était du royaume de Tsounocouni, et âgée de trente-trois ans. Le jeune Louis était de la province de Yamachiro, et âgé de sept à huit ans.

En dernier lieu vint le tour d'Inès d'être attachée à ce bois sanctifié par la mort d'un Dieu. Elle récita ses prières et se plaça d'elle-même sur la croix ; mais les bourreaux, émus par les précédents martyres, refusèrent leur ministère. D'autres gentils s'offrirent et élevèrent la victime : ils commencèrent à la frapper à plusieurs reprises, mais les bras inhabiles firent souffrir à Inès de cruelles tortures : sa coiffe tomba sur ses yeux et lui déroba aussi la vue du ciel, jusqu'au moment où elle expira. Elle avait trente ans et était de la province d'Ije.

Ce martyr eut lieu le 9 décembre 1603.

Les Jifiaques, après être restés aux côtés des martyrs, comme aurait fait la mère la plus tendre,

fermèrent les yeux de ces saintes femmes, leur couvrirent le visage, composèrent décemment les corps sur les croix et se retirèrent dans leurs demeures.

Les gentils eux-mêmes étaient pleins d'admiration, et, malgré les soldats, les chrétiens s'empressèrent de recueillir le sang avec des linges, du papier, avec leurs vêtements même, et le lendemain ils vinrent enlever la terre imbibée de sang.

Les gardes, qui étaient au nombre de trente environ, affirmèrent que lors du martyre de Simon Gofioyé, une merveilleuse lumière avait paru au-dessus de sa maison, et des témoins affirmèrent qu'un semblable prodige avait eu lieu pour les trois crucifiés et qu'une vive lumière avait resplendi sur leur croix.

L'évêque Louis de Cerqueira fit dresser un sommaire qu'il adressa au Saint-Père et au roi Philippe III.

Canzouyédono ne permit pas durant une année entière de détacher les reliques des martyres. On les recueillit à mesure qu'elles tombaient; on les mit dans quatre cercueils disposés à l'avance, et on les porta à Nangasaki, où elles furent déposées dans le collège de la Compagnie de Jésus. Mais on ne put obtenir les têtes de Simon Takenda Gofioyé et de Jean Minami Gorozayémon.

Le martyr avait été prédit par Gofioyé, et l'évêque attesta que, lorsqu'il confirma Simon, se souvenant de la prédiction, il crut confirmer un martyr et le voir revêtu de l'onction de son propre sang.

*
* *

GOFIOYÉ, JEAN, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 juillet 1618.

*
* *

GOFIOYÉ, JEAN, de Miye, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1628.

*
* *

GOMEZ, LOUIS, Prêtre de l'Ordre de Saint-François. Il était né à Andujar, dans le diocèse de Jaën, en Espagne, et fils de Louis Palomino et de dona Maria Cobo. Après avoir étudié le droit à Osuna, il prit l'habit franciscain chez les Récollets de Santa-Olalla de Marchena, et fut ordonné prêtre, et passa aux Philippines. En 1598, il se rendit au Japon avec le P. Jérôme de Jésus, il accompagna celui-ci dans plusieurs de ses voyages, et dans son retour à Manille, qu'il quitta de nouveau avec lui pour revenir au Japon en 1602. Il ne s'éloigna pas du pays, dans la persécution de 1714, pour prendre le

chemin de l'exil, mais il demeura secrètement dans le Cami avec le P. Jean de Saint-François. Pendant les années qui suivirent, le P. Louis Gomez s'employa avec un zèle admirable à toutes les fonctions du ministère apostolique, sans que l'âge ralentît en rien son ardeur. Il devait en être récompensé par le martyre. Il mourut pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Yédo, le 8 juin 1634. Il était octogénaire.

*
* *

GOMOYO, JEAN FAMASAKI, de Miye, en Omoura, Frère du Tiers-Ordre de Saint-Augustin, décapité pour la foi, à Fonconofara, près Nangasaki, le 28 octobre 1630, à l'âge de quarante-neuf ans.

*
* *

GONCHIRO, ALEXIS, fils du vénérable Valentin Nacamaki Mondo, décapité pour la foi, à Nifonmatchi, en Wôchou, le 8 février 1632.

*
* *

GONCHICHI, LÉON TAKEYA (OU GONCHIKI), hôte du bienheureux Jérôme de Angelis, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 5 décembre 1623. (Voir le B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

GONYÉMON, ROMAIN, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir le B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

GONYÉMON, LÉON, mort pour la foi, dans un étang glacé, à Chendaï, le 22 février 1624. (Voir le B. Carvalho, Jacques.)

*
* *

GONYÉMON, LOUIS, de Miye, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

GONZA, THOMAS, brûlé vif pour la foi, à Omoura, le 29 juillet 1627.

*
* *

GONZALEZ, JOSEPH, né à Nangaye, patron de barque, décapité pour la foi, à Mossouyama, en Omoura, le 10 juillet 1624, à l'âge de soixante-quatre ans.

*
* *

GONZALEZ, ANTOINE, Prêtre de l'Ordre des

Frères-Prêcheurs, mort pour la foi, en prison, après avoir rendu des torrents de sang dans le tourment de l'eau, à Nangasaki, le 24 septembre 1637.

Le vénérable Père était de la cité de Léon, en Espagne. Il y prit l'habit dominicain et y fit profession. Il enseigna la théologie à Piedrahita, dans la même province. Il excellait dans la poésie, mais il se corrigea bientôt de cette exubérance, qui d'elle-même n'est point un péché, mais qui met souvent obstacle à la perfection. Il pratiquait de grandes mortifications, voyageant souvent à pieds nus, à l'exemple du patriarche saint Dominique. Sa pensée constante et son vœu le plus fréquent étaient de mourir pour Jésus-Christ, et il l'obtint par l'intercession de saint Pierre martyr, qu'il avait choisi pour son protecteur et son avocat aux fins de cette grâce. Il arriva de Manille au Japon, avec les Pères Guillaume Courtet, Michel de Ozaraza, et Vincent de la Croix, et à Nangasaki, le 13 septembre 1637. (Voir V. Courtet, Guillaume.)

*
* *

GONZALEZ, X., Bengalais, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-trois ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

GONZALEZ, X., Malabare, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

GONZAYÉMON, ANDRÉ, égorgé pour la foi, en Omoura, le 22 septembre 1627.

*
* *

GONZAYÉMON, JEAN, hôte et compagnon des missionnaires, mis à mort pour la foi, à Chimabara, le 31 mai 1630. (Voir V. Chibioyé, Thomas.)

*
* *

GOROBIOYÉ, JEAN, agent comptable des Hollandais, décapité pour la foi, à Yangami, vers le 30 septembre 1622. (Voir B. Florès.)

*
* *

GOROBIOYÉ, JEAN, hôte du V. Louis Yemoné, décapité pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

GOROFACOU, BALTHASARD, fils du V. Ignace Kiyémon, brûlé vif pour la foi, à Chimabara, le 27 août 1633.

*
* *

GOROSOUKÉ, LAURENT AIGA, décapité pour la foi, en Omoura, le 7 octobre 1621, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il était de Couromatchi, petit château en Omoura, et avait été baptisé par le P. de Torrez. Il était supérieur de la Confrérie de Saint-Ignace. Il dit à ceux qui venaient pour le tuer : « Vous devez vous tromper, et vous en cherchez un autre, car il n'est pas possible que je sois jugé digne d'un si grand honneur. » Et sur l'affirmation des satellites, le bon vieillard se livra à la joie, revêtit son plus bel habit, tendit le cou à l'épée. Sa femme, nommée Marine, qui espérait le même sort, se vit différée.

*
* *

GOROYÉMON, AMAN, gendre du V. Melchior Bougendono, mis à mort pour la foi, à Fanghi, en Nangato, le 16 août 1605. (Voir V. Bougendono.)

*
* *

GOROYÉMON, LÉON YETCHIGEN, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

GOROZAYÉMON, JEAN MINAMI, né à Méaco, dans

le Yamachiro, officier de Canzouyédono, prince de Fingo, décapité pour la foi, à Coumamoto, le 8 décembre 1603, à l'âge de trente-cinq ans. (Voir V. Gofloyé, Simon.)

*
* *

GOROZAYÉMON, DOMINIQUE YAGAMI, né à Cotchinotsou, torturé, puis décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de soixante-quatorze ans.

C'était un très ancien chrétien, baptisé par le P. de Torrez, et qui était comme le père des autres fidèles. On lui demanda si les chrétiens haïssaient leurs persécuteurs : « Bien loin de là, répondit-il, et nous leur avons une infinie reconnaissance ; en effet, par la persécution, moi-même, et toutes les personnes de ma condition et de mon état, c'est-à-dire les plébéiens, nous obtiendrons la couronne du martyr, qui est le suprême honneur qui puisse exister, et en comparaison duquel la gloire des rois de la terre n'est qu'un pur néant : de plus, notre loi nous commande de ne point haïr nos persécuteurs, mais de leur faire du bien et de prier Dieu pour eux. » On rapporte un miracle qui aurait suivi sa mort : sa tête se serait réunie au corps et aurait levé les yeux vers le ciel. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
**

GOROZAYÉMON, JEAN, brûlé vif pour la foi, à Omoura, le 29 juillet 1627.

*
**

GOUNZABOURO, THOMAS, fils du V. Lin Sacamoto Jinyémon, décapité pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 31 janvier 1632.

*
**

GOYÉMON, ANDRÉ, décapité pour la foi, en Omoura, le 8 septembre 1628.

*
**

GOZAYÉMON, LÉON SOUOUNGA, d'Yanaï, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
**

GOZÉYMON, LOUIS, de Miyé, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, décapité pour la foi, à Miyé, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
**

GRACIA, née en Firando, veuve du V. Gabriel Chinchiro, décapitée pour la foi à Cotchidomari, le 3 mars 1624, à l'âge de cinquante ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

GRACIA, née à Cotchinotsou, épouse du V. Thomas Sochin, submergée dans la mer, avec une pierre au cou, pour la confession de la foi, après avoir eu les doigts des mains coupés, à Chimabara, le 21 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

GRACIA, épouse du V. Simon Yofloyé, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

GRACIA (FRANÇOIS DE), Prêtre de l'Ordre de Saint-Augustin, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 16 août 1633.

Il était né à Alemquer, en Portugal, de parents nobles. Conduit lorsqu'il était enfant dans l'Inde orientale, il prit l'habit au couvent Augustin de Goa. Le P. Christophe du Saint-Esprit l'emmena avec dix autres novices au couvent de Tanas. François y fit profession en 1613, et revint à Goa où il fut ordonné prêtre. Il se sentit dans l'âme le désir du Japon, et ne fut pas infidèle à sa vocation. Avec la permission de son supérieur, il partit pour Macao.

Trouvant le passage fermé de Macao vers le Japon, il se rendit aux Philippines, regardées comme une voie moins difficile. Il arriva à Manille en 1632 et de là partit pour le Japon où il aborda le 12 août de la même année. Il se retira aussitôt dans la montagne pour étudier la langue.

L'année suivante, au commencement d'août, tandis que le vénérable Père produisait de grands fruits dans les montagnes de Nangasaki, les satellites le saisirent et l'emmenèrent à la ville. Dans la prison, il retrouva le P. Jacques de Sainte-Marie, avec lequel il était venu de Manille, et dix autres confesseurs pris dans les jours précédents. Parmi ces derniers, quatre étaient catéchistes, et ils reçurent alors l'habit religieux, deux dans l'Ordre dominicain et deux dans l'Ordre augustin : et tous firent profession la veille du martyre. Les Augustins se nommaient François et Jean, et les Dominicains, Michel Kibioyé et Jean Yofioyé. La sentence, notifiée le 13, ne fut exécutée que le 15. Les chrétiens, pendant tout le chemin, chantaient les louanges de Dieu. Les gibets étaient disposés, et les fosses ouvertes. Après de tendres adieux, les six religieux furent suspendus dans les fosses. Cinq des autres Japonais furent brûlés vifs, et un fut décapité. Quoique Michel Kibioyé eût décelé le P. Jacques de Sainte-

Marie, son maître, il demeura ferme dans la foi, et obtint la grâce du martyr.

Le P. François de Gracia, suspendu le premier, fut saigné à la tête, au front et aux tempes, afin qu'il pût vivre plus longtemps; son supplice dura trente heures. Le P. Jacques de Sainte-Marie souffrit cinquante heures; trois autres des confesseurs subsistèrent plus ou moins longtemps, et le dernier ne vit s'achever ses douleurs qu'après trois jours et trois nuits. Dieu les assista jusqu'à la fin dans le combat, selon qu'il est écrit au livre de la Sagesse : « Il est descendu avec le juste dans la fosse, et il ne l'a pas délaissé dans sa captivité, et lui a donné la gloire éternelle. » Ils avaient rendu à Dieu leurs âmes les 17, 18 et 19 août 1633.

*
* *

GUERRA, JEAN, Pampangas des Philippines, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-six ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

HÉLÈNE, épouse du V. François de Conga, décapitée avec lui pour la foi, à Conga, le 26 février 1621.

*
* *

HÉLÈNE, épouse du V. François Kisouké Wo-

moghi, décapitée pour la foi, à Conga, le 23 février 1627, à l'âge de quarante-trois ans.

*
**

HÉLÈNE, morte en prison pour la foi, en Omoura, le 3 décembre 1627.

*
**

HILAIRE, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 13 août 1633.

*
**

ICAN, Simon, né en Cawatchi, baptisé à l'âge de treize ans, exilé en 1612, et décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 18 décembre 1625.

*
**

ICHÉGAN, Thomas, du Foccocou, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchioussacou Jean.)

*
**

ICHIDA, MICHEL, de Canzaki, village voisin de Sanga, dans la province de Figen, torturé pour la foi, et mort des suites de ses blessures, à Cotchinotsou, le 12 janvier 1615, à l'âge de soixante-deux ans. Le P. Spinola raconte que, pendant ses derniers jours, il eut une vision de

deux enfants qui lui offrirent une liqueur céleste qui lui ôta tout désir d'aliment. Depuis lors, il fermait constamment les yeux, disant qu'il ne désirait plus voir aucune chose du monde. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

ICHIZO, JÉRÔME, décapité pour la foi, à Firando, le 18 août 1624, à l'âge de vingt-cinq ans. Né à Yanoura et habitant de Firando, il avait paru faiblir. Son beau-père, excellent chrétien, lui retira son épouse. Ichizo se réveilla de son erreur et témoigna son repentir. Le gouverneur fut informé du fait et le condamna à mort.

*
* *

ICOZAYÉMON, JEAN INOUYÉ, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

IFIOYÉ, SIMON SIWAMI, d'Yanaï, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

IFIOYÉ, JEAN, de Foucaye, fils du V. Paul Chinzo, précipité dans la mer avec une pierre au cou, pour la confession de la foi, à Chima-

bara, le 21 février 1627. On lui avait coupé auparavant tous les doigts des mains.

*
* *

IFIOYÉ, MICHEL, de Cachiyama, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Cachiyama, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

IGNACE, fils du V. Paul Outchibouri Sacouyémon, précipité dans la mer avec une pierre au cou, en haine de la foi, à Chimabara, le 21 février 1627, à l'âge de cinq ans. On lui avait coupé auparavant l'index de chaque main. (Voir Sacouyémon, Paul.)

*
* *

IGNACE, enfant d'un an et neveu du V. Candide, décapité en haine de la foi, à Fanawaza, le 13 janvier 1629.

*
* *

IGNACE, fils du V. Jacques Nacachimi Coufioyé, décapité en haine de la foi, à Nangasaki, le 2 novembre 1630, à l'âge de deux ans.

*
* *

IGNACE, fils du V. Paul Yamamoto Ficodayou,

décapité pour la foi, à Ozacca, le 13 janvier 1632, à l'âge de onze ans.

*
* *

IKIZAYÉMON, MICHEL, de Nicoumiganachi, brûlé vif pour la foi, à Nicoumiganachi, en Omoura, le 28 septembre 1630. Il était Confrère de la Courroie de Saint-Augustin.

*
* *

IKIZO, MICHEL, de Foucaye, après avoir eu les doigts des mains coupés, fut précipité dans la mer, avec une pierre au cou, pour la confession de la foi, à Chimabara, le 21 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

IMPEY, JEAN INDO, né à Ariye, fils du V. Thomas Sochin, mort pour la foi, à Foucaye, près Chimabara, le 3 mars 1627.

En 1627, le seigneur Boungodono ayant résolu de faire persécuter les chrétiens dans son domaine immédiat du Tacacou, on commença par Foucaye, territoire à une lieue et demie de Chimabara. Les deux chrétiens les plus fervents du pays étaient Thomas Sochin, vieillard de soixante-huit ans, ancien hôte des

Pères Jésuites et notamment du P. de Fonseca, et qui exerçait la médecine par charité, et Jean Indo Impey, son fils, collecteur du prince. Tanaca Tobioyé, l'un des trois gouverneurs de Chimabara, fit de vains efforts pour vaincre leur vertu. Le vieillard, renvoyé chez lui, se confessa au P. Matthieu de Couros, caché dans sa maison, et fut, cinq jours après, rappelé avec son fils.

Outre ces deux, plusieurs persévérèrent au milieu des terreurs et de l'apostasie des autres. C'étaient Gracia, femme de Thomas Sochin; Barthélemi Baba Fanyémon, Claire, sa femme, et leurs quatre enfants; Léon Nacaïme Socon; Paul Kiouzo et Jean Jifioyé, son fils; Jean Kisaï; Denis Saiki Tenca et Louis Kizo, son fils; Damien Itchiyata et Michel Tchizo, ces deux derniers frères, et cousins de Denis; enfin Lucie, femme de Damien, tous ces confesseurs furent menés à Chimabara.

On fit subir à Thomas et à son fils le supplice du feu, de la manière suivante : sur une barre placée en travers, au-dessus d'une grande quantité de charbons ardents, fut étendu le vieillard Thomas; deux satellites le tenaient par les pieds, et deux autres par les bras, afin de le pouvoir retourner et rôtir à leur gré, le présentant au feu, tantôt la face dirigée en bas, tantôt par les côtés et tantôt la face regardant le ciel. Il était déjà rôti dans tout son corps, et sa peau

se fendait de toutes parts ; néanmoins il demeura fidèle et rendit gloire à Dieu.

Jean, son fils, le remplaça, et, par sa constance, fit l'admiration des païens eux-mêmes.

Tous deux avaient tellement souffert, le feu ayant pénétré jusqu'à leur intérieur, qu'il s'exhalait de leur bouche une fumée obscure.

Ensuite les deux confesseurs furent liés à deux colonnes, et on leur trancha les oreilles, et si près de la tête qu'au fils on enleva la moitié d'une joue. Tous deux reçurent l'empreinte de la croix sur le front, et ils furent abandonnés sur le sol pendant tout un jour, sans qu'il fût permis de panser leurs plaies.

Un des gouverneurs prit alors la parole : « Quel est celui, dit-il, dont le tour est venu ? » Barthélemi Fanyémon, se levant, courut vers la fournaise. Mondo, gouverneur d'Arima, furieux, se répandit en blasphèmes et frappa violemment les confesseurs avec un bâton. Alors il ordonna d'exposer nus tous les confesseurs. Ils restèrent ainsi pendant tout un jour, excepté deux des femmes, Claire, femme de Fanyémon et Lucie, femme d'Itchiyata, qui furent emmenées dans une salle intérieure. On fit subir à celles-ci des tourments secrets, et qu'on n'ose redire. Le matin du lendemain, on tourmenta les enfants sous les yeux de leurs parents. Aucun de ces enfants ne défaillit, mais on les renvoyait dans

leurs familles, en publiant qu'ils avaient apostasié.

Thomas Sochin, qui était près d'expirer, eut quatre doigts coupés; et, pour en finir avec lui, Mondo lui fit attacher une pierre au cou et le fit précipiter dans la mer. De telle sorte que le saint martyr pouvait s'écrier avec le prophète : « Béni soyez, ô Seigneur, qui m'avez fait passer par l'eau et le feu pour m'introduire dans le rafraîchissement éternel. » C'était le 11 février 1627.

Afin d'effrayer les habitants d'Ariye, on y conduisit cinq des confesseurs, Jean Impey dans une litière, les autres à pied. On exposa les quatre. Léon Socan et Denis Saiki eurent un doigt de chaque main coupé. A Gracia, femme de Sochin et à Barthélemi Fanyémon, on brûla tout le corps avec des flambeaux.

Cinquante chrétiens d'Ariye demeurèrent constants, malgré ce spectacle. Parmi ces derniers, Paul Guennai Soukéyemon, vieillard de soixante-dix ans, et Louis, son fils, furent mis à la torture. Le vieillard fut tourmenté, jusqu'au 21 février, où il fut martyr.

Louis, au milieu de ses souffrances, chantait le cantique « Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël » et le *Gloria Patri*.

Suzanne, femme de Louis, fut également torturée; on jeta dans le feu leur petite fille de

trois ans, et on la retira défigurée et mourante.

Jean Feisacou et Marie, sa femme, furent frappés avec le bâton, exposés nus et brûlés par tout le corps. Leur enfant de trois ans fut torturé sous leurs yeux.

Gaspard Kitchisouke et Lucie, sa femme, endurèrent les mêmes supplices. Leur fils de treize ans, appelé Pierre, leur fut associé dans la souffrance. On lui commanda de tenir avec sa main un vase de porcelaine rougi au feu. L'enfant le prit dans les deux mains et le conserva longtemps. Tous les gentils étaient dans l'admiration.

André, jeune homme de seize ans, se tint au milieu d'un brasier pendant l'intervalle de vingt *Ave Maria*. L'orgueilleux Mondo, ne pouvant souffrir cet acte héroïque, frappa le jeune André avec son bâton et le renversa par terre. Mais Dieu avait manifesté sa puissance, car le jeune homme affirma qu'il n'avait point senti de douleur, et qu'il lui semblait seulement que ses pieds s'étaient engourdis.

Mondo fit agenouiller deux autres chrétiens sur les charbons ardents. Mais enfin ce tyran et les autres gouverneurs, éperdus dans leur esprit, et ne voulant pas condamner à mort tant de laboureurs d'une seule place, les renvoyèrent libres et retournèrent à la ville, emmenant seulement Paul Ghennaï Soukeyémon, Louis,

son fils et Jean Feissacou Suzanne, femme de Louis et Marie, femme de Jean, furent constituées prisonnières chez des voisins.

Les gouverneurs se dirigèrent vers Arima, conduisant cinq de leurs prisonniers.

Le 21 février, un grand nombre de confesseurs qui se trouvaient dans la prison de Chimabara furent torturés. Le dernier fut Jean Impey, qui eut quatre doigts coupés, et qui supporta vaillamment ce nouveau supplice, quoiqu'il fût très languissant et affaibli. Enfin il expira le 5 mars à Foucaye. Depuis qu'il avait été rôti devant un brasier, son corps n'était qu'une plaie, et ses chairs tombaient en putréfaction. Il n'exprimait qu'un vœu, celui de mourir avec ses compagnons, dans les eaux pestilentielles d'Oungen. Mais Notre-Seigneur ne différa pas sa récompense. Son cadavre fut crucifié la tête en bas, au milieu de la voie publique, à l'entrée de la ville et y demeura plusieurs mois.

*
* *

INDÉGOUTCHI, DAMIEN Israï, patron de barque, décapité pour la foi, à Nécayéchima, en Firando, le 27 mai 1622, à l'âge de quarante-deux ans. (Voir B. Camille Costanzo.)

*
* *

INÈS, de la province d'Ije, épouse de V. Si-

mon Takenda Gofloyé, crucifiée et mise à mort pour la foi, à Yachchiro, le 9 décembre 1603. (Voir V. Gofloyé, Simon.)

*
* *

INÈS (de Conga), décapitée pour la foi, à Conga, le 26 septembre 1621.

*
* *

INÈS, fille du V. Joseph Iyzayémon, décapitée pour la foi, à Foyo, en Dewa, le 16 janvier 1629, à l'âge de trois ans. (Voir V. Mino, Joachim.)

*
* *

INÈS, épouse du V. Thomas Josazéyémon, submergée vivante dans les flots, pour la confession de la foi, à Chiki, en Amacousa, le 12 février 1632.

*
* *

INOSOUKÉ, FRANÇOIS, petit-fils du V. Melchior Bougendono, mis à mort tout jeune, par ordre du prince Morindono, à Fanghi, le 16 août 1605

*
* *

INOSOUKÉ, IGNACE, fils du V. Paul Chimayama,

décapité pour la foi, à Wacamatsou, en Wôchou, le 8 février 1632.

*
* *

INYÉMON, LOUIS, décapité pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629, à l'âge de quatre-vingts ans.

Louis Inyémon, âgé de quatre-vingts ans, était serviteur d'un seigneur du plus haut rang, et Anne, sa femme, était presque du même âge que lui. Louis, baptisé depuis quelques mois, avait été violemment combattu par son maître; loin de fléchir, il avait converti et fait baptiser Anne, sa femme. En allant avec elle à la mort à laquelle ils avaient été condamnés tous deux pour Jésus-Christ, le vieillard octogénaire se hâtait et courait; sa femme ne pouvait le suivre : « Attendez-moi, » s'écria-t-elle. — « Déjà nos compagnons sont arrivés, répondit le vieillard, je ne dois pas me faire attendre. » La sainte femme, s'attachant à la corde qui liait son mari, et dont l'extrémité traînait, avança de son mieux, et parvint toute haletante au lieu du supplice. Ces heureux vieillards n'avaient vécu dans la foi de Jésus-Christ, qu'une seule année depuis leur baptême.

*
* *

INYÉMON, MICHEL, fils du V. Martin Irobiroyé,

décapité pour la foi, à Yénochima, près Nangasaki, le 28 septembre 1630.

*
* *

IROBIOYÉ, MARTIN, de Yénochima, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Yénochima, près Nangasaki, le 28 septembre 1630.

*
* *

ISABELLE, mère du V. Damien Indégoutchi, lequel fut martyr en 1622, décapitée pour la foi, dans l'île de Nacaye, en Firando, le 5 mars 1624, à l'âge de soixante-quatorze ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

ISABELLE, fille du V. Damien Indégoutchi, lequel fut martyr en 1622, tuée à coups d'épée, pour Jésus-Christ, sur le corps sanglant de sa mère, dans l'île Nacaye, en Firando, le 5 mars 1624, à l'âge de sept ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

ISABELLE, de Cotchinotsou, épouse du V. Gaspard Sosan, précipitée dans la mer, avec une pierre au cou, pour la confession de la foi, à Chimabara, le 21 février 1627. Elle avait eu les

doigts des mains coupés. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
**

ISABELLE, épouse du V. Gomez Mori Yochi-bioyé, de Moki, précipitée dans la mer avec une pierre au cou, pour la confession de la foi, après avoir eu les doigts des mains coupés, à Chimabara, le 21 février 1627, à l'âge de quarante-sept ans. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
**

ISABELLE, épouse du V. Jean, Cambo des PP. Jésuites, décapitée pour la foi, en Omoura, le 13 mai 1628.

*
**

ISABELLE, épouse du V. Jean, Cosaca, Tertiaire de Saint-Dominique, décapitée pour la foi, en Omoura, le 11 septembre 1628.

*
**

ISABELLE, fille du V. Alexis Sato Cheisouké, de Chidogadaï, décapitée pour la foi, à Wocou-sambara, près d'Yonezawa, le 12 janvier 1629, à l'âge de trois ans.

*
**

ISABELLE, de Chidogadaï, fille du V. X. Chit-

chizayémon, décapitée pour la foi, à Wocou-sambara, le 12 janvier 1629, à l'âge de trois ans.

*
**

ISABELLE, de Nicoumiganachi, épouse du V. Michel Ikizayémon, affiliée à la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Nicoumiganachi, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
**

ISABELLE, épouse du V. Jean Vosaki Chinzayémon, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
**

ISABELLE, épouse du V. Thomas Matsouyama, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
**

ITACOURA, LAURENT, de famille noble, disciple des PP. Franciscaïns, prédicateur insigne et hôte des religieux, mort consumé de lèpre, pour la foi, dans la prison de Yédo, après quatre ans de captivité, vers le 10 mars 1617.

Il était fils de Soucœuan Tchino, médecin de l'empereur. Il avait été converti par le B. So-

télo : lui-même convertit à son tour sa femme, qui était païenne. Les deux époux firent vœu de continence. La femme alla demeurer avec les religieuses Tertiaires ; Laurent se fit l'infirmier des lépreux et des autres malades de l'hôpital. En 1613, il fut arrêté avec les vingt-six lépreux d'Asacousa, près de Yédo. Condamné avec eux, il fut épargné en considération de son père ; mais il refusa de sortir de prison sous la condition de ne plus prêcher, se réputant plus libre dans la prison, où il souffrait pour Jésus-Christ et prêchant à son prochain, que dans sa maison et ne prêchant plus. Quand il rendit sa sainte âme à Dieu, il avait converti un grand nombre de prisonniers.

*
* *

ITCHIBIOYÉ, PAUL COMAZZOU, fils du V. Luc Comazzou Taroubioyé, brûlé vif pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

ITCHIBIOYÉ, VINCENT COURAGANE, fils du V. Louis Yemoné, décapité pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629, à l'âge de dix-sept ans. (Voir V. Louis Yemonée.)

*
* *

ITCHIGATA, DAMIEN, de Foucaye, précipité pour

la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

ITCHINOYÉ, GABRIEL, hôte du B. Augustin Ota, décapité pour la foi, près de Firando, le 26 juillet 1621, à l'âge de vingt-trois ans. Etant prisonnier, il avait obtenu de sortir pendant le jour, et il allait encourager les chrétiens et rentrait la nuit. Il fut conduit en barque au lieu du supplice, et il prêcha si efficacement durant le chemin, que les gentils qui l'entouraient promirent de se faire chrétiens, aussitôt qu'ils le pourraient. Son corps fut enveloppé d'une natte et jeté à la mer.

*
* *

ITCHIROBIOYÉ, MATHIAS CHENDAÏ, d'Yanaï, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

ITCHIYÉMON, JACQUES, du Tchoungocou, mort de misère et de souffrances, pour la foi, avant l'heure du supplice, dans la prison pestilentielle de Méaco, le 19 octobre 1619.

! *
* *

ITCHIYÉMON, ANDRÉ, décapité pour la foi, à Chendaï, vers le 5 février 1624.

*
* *

ITCHIYÉMON, GASPARD, décapité pour la foi, à Ousoukino, en Wôchou, vers le 5 février 1624.

*
* *

ITO, MICHEL, frère du V. Mathias Coïtchi, chef de Confréries, en Arima, décapité pour la foi, à Ariye, le 26 juillet 1612, à l'âge de cinquante ans. (Voir V. Coïtchi, Mathias.)

*
* *

ITO, JEAN, voisin solidaire des hôtes des missionnaires, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 22 février 1621.

*
* *

ITO, MARIE, servante de la V^e Dominica, décapitée pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

IWAMI, JEAN SANDAYOU, préfet de la Congrégation, décapité pour la foi, à Coubota le 26 juillet 1624. Il était d'Yanaï.

*
* *

IWANANGA, MANCIE COUFIOYÉ, fils du V. Ghenzayémon, Thomas, décapité pour la foi, à Nangaye, le 13 septembre 1622.

*
* *

IYBOUZAYÉMON, MICHEL, submergé dans la mer, pour la foi, à Cawatchinoura, près d'Amacousa, le 20 décembre 1630, à l'âge de soixante-dix ans.

*
* *

IYOZAYÉMON, THOMAS, fils du V. Joachim Coudgirawoca Niyémon, brûlé vif pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

IYOZAYÉMON, MANCIE, de Noucayama, deuxième fils du V. Antoine Fayémoné, décapité pour la foi, à Noucayama, le 12 janvier 1620, à l'âge de quatorze ans.

*
* *

IYOZAYÉMON, MICHEL, de Noucayama, troisième fils du V. Antoine Fayémoné, décapité pour la foi, à Noucayama, le 12 janvier 1629, à l'âge de onze ans.

*
* *

IYZAYÉMON, JOSEPH, crucifié pour la foi, à Foyo

en Dewa, le 16 janvier 1629. (Voir V. Mino, Jean.)

*
* *

IZZOUNI, JOACHIM ARATCHI, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624. Il était d'Yanaï.

*
* *

IZZOUNO, LÉON, décapité pour la foi, à Yonézawa, le 13 janvier 1629.

*
* *

JACQUES, fils du V. Thomas Chocouron, décapité pour la foi, en Arima, le 28 janvier 1613, à l'âge de neuf ans. (Voir V. Chocouron.)

*
* *

JACQUES, fils du V. Léon Fayachida Soukeyémon, brûlé vif pour la foi, à Arima, le 7 octobre 1613, à l'âge de dix ans. Cet enfant de qui les liens furent consumés d'abord, alla vers sa mère, dévorée par les flammes et qui vivait encore. Elle lui dit : « Regarde le ciel. » L'enfant se serra contre sa mère et expira.

*
* *

JACQUES, fils du V. Balthazard, de Tacazzouki, décapité pour la foi, à Figo, forteresse du

Boungo, le 15 octobre 1619, à l'âge de quatre ans. (Voir V. Balthazard de Tacazzouki.)

*
* *

JACQUES, fils du Vénérable André Toan Mourayama, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 24 juillet 1620, à l'âge de quinze ans.

*
* *

JACQUES, lépreux, mort pour la foi, de faim et de misère dans la prison de Yédo, vers le mois de février 1627.

*
* *

JACQUES DE SAINTE-MARIE, Prêtre de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, Japonais, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 18 août 1633 ; il y avait été suspendu pendant cinquante heures.

Le vénérable Père était né de parents chrétiens et avait été élevé dans le collège de la Compagnie de Jésus. Il était très éloquent dans sa langue et très aimé des seigneurs. Après plusieurs années consacrées à la prédication, il passa à Manille avec le désir d'être religieux, et demanda d'être admis dans l'Ordre de Saint-Augustin. Il le sollicita une année sans pouvoir l'obtenir. Il avait enfin résolu de se faire ermite

sur une montagne auprès de Manille, lorsqu'il apprit que dans le couvent des Dominicains on consentait à donner l'habit religieux à des Japonais : il fut admis en effet par le P. Mançano, prieur, en 1624. Il se montra novice patient et humble, chose rare chez un Japonais. Il fut profès en 1625, et prêtre le 13 août 1626. Parti de Manille, en 1632, avec les PP. Saito et Coniki, jésuites, il finit par aborder avec eux en Satsouma, où il demeura jusqu'en mars 1633. Leur voyage avait duré cinq mois au lieu de vingt jours, avec des accidents sans nombre, et le P. Jacques avait vu ses cheveux blanchir dans cet intervalle. Quatre mois après son arrivée, il était dénoncé par son serviteur qui avait été mis à la torture, et arrêté le 4 juillet; on le retint à Omoura jusqu'au 14, et de là, il était transféré à Nangasaki où l'attendait la couronne du martyre.

*
**

JACQUES DES SAINTS, Portugais, né au Cap de Luna-Cascaïs, dans l'archidiocèse de Lisbonne, soldat, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
**

JEAN, fils du Vénérable Jean Nodéra, brûlé

vif pour la foi, à Nangasaki, le 25 novembre 1618.

*
* *

JEAN D'OMOURA, Frère de l'Ordre de Saint-Dominique, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 10 septembre 1622, jour du Grand-Martyre.

*
* *

JEAN D'IKENDA, Tertiaire profès de l'Ordre de Saint-François, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 12 septembre 1622. Il avait été ermite.

*
* *

JEAN, fils du Vénérable Damien Indégoutchi, décapité dans l'île Nacaye, en Firando, le 5 mars 1624, à l'âge de neuf ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

JEAN, fils du Vénérable Michel Yamanda Fiyémon, décapité pour la foi, à Cotchi, en Firando, le 6 mars 1624, à l'âge de treize ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

JEAN, né à Todgi, en Boungo, fils du Vénérable Léon Misaki Chinyémon, massacré, pour la foi, à Ousouki, en Boungo, le 28 mai 1624, à l'âge de vingt ans.

*
* *

JEAN, lépreux, mort de faim et de misère, pour Jésus-Christ, dans la prison de Yédo, vers le mois de février 1627.

*
* *

JEAN, fils du Bienheureux Michel Kizayémon, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 17 août 1627, à l'âge de trois ans.

*
* *

JEAN, fils du Bienheureux Louis Madzouwo Soyémon, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 17 août 1627, à l'âge de trois ans.

*
* *

JEAN, frère du Vénérable Mathias Youyémon, décapité pour la foi, en Omoura, le 19 septembre 1627.

*
* *

JEAN, Cambô des Pères Jésuites, décapité pour la foi, en Omoura, le 13 mai 1628.

*
*

JEAN, fils tout jeune du Vénérable Thomas, l'hôte du Bienheureux Antoine de Saint-Bonaventure, décapité pour la foi, en Omoura, le 8 septembre 1628.

*
* *

JEAN (de Nangasaki) décapité pour la foi, à Nangasaki, le 10 septembre 1628.

*
* *

JEAN DE SAINT-THOMAS, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 10 septembre 1628.

*
* *

JEAN, compagnon du Bienheureux Michel Nacachima, mort pour la foi, dévoré par l'eau sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, puis précipité dans l'abîme, le 25 décembre 1628.

*
* *

JEAN, fils du Vénérable Antoine Magosouki, décapité pour la foi à Miyé (ou à Coyé), en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

JEAN, fils du Vénérable Simon Yofioyé, décapité pour la foi, à Miyé, en Omoura, le 28 septembre 1630, à l'âge de sept ans.

*
* *

JEAN, fils du Vénérable Jacques Nacachima Confioyé, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 2 novembre 1630, à l'âge de neuf ans.

*
* *

JEAN, serviteur du Vénérable Thomas Josazéyémon, submergé vivant dans les flots, pour la confession de la foi, à Chiki, en Amacousa, le 12 février 1632.

*
* *

JEAN, hôte des Pères Melchior de Saint-Augustin et Martin de Saint-Nicolas, Augustins, décapité pour la foi à Nangasaki, le 11 décembre 1632.

*
* *

JEAN, X., brûlé vif pour la foi à Nangasaki, le 15 août 1633, en même temps que le Vénérable Jean, Coréen.

*
* *

JEAN, Coréen, hôte du Vénérable Jacques de Sainte-Marie, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 15 août 1633.

*
* *

JEAN, Frère de l'Ordre de Saint-Augustin, Japonais, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, vers le 18 août 1633, il y avait été suspendu le 15.

*
* *

JEAN, Malabare, serviteur du Vénérable Do-

minique Franco, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-sept ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

JEAN, Malabare, serviteur à bord d'un vaisseau portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-huit ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

JEAN, Nayre du Malabar, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-quatre ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

JEAN LE PATANAIS, mort pour Jésus-Christ du supplice de la fosse, le 25 mars 1643 : il y avait été suspendu pendant huit jours, et durant une captivité de sept mois et demi, il avait enduré cent cinq fois le tourment de l'eau. (Voir V. Capèce, Antoine.)

*
* *

JEANNE, de la province d'Ijé, mère du V. Simon Takenda Gofloyé, crucifiée pour la foi, à Yachchiro, le 9 décembre 1603, à l'âge de cinquante-cinq ans. (Voir V. Simon Gofloyé.)

*
* *

JEANNE, épouse du V. Adrien Tacafachi Mondo, brûlée vive pour la foi, à Arima, le 7 octobre 1613. (Voir V. Canyémon, Léon.)

*
* *

JEANNE, lépreuse, décapitée pour la foi, à Omoura, le 29 juillet 1627. (Voir B. Beltran.)

*
* *

JEANNE, épouse du V. Louis Chimbioyé, brûlée vive pour la foi, à Omoura, le 29 juillet 1627.

*
* *

JEANNE, vierge, née au Figen, décapitée pour la foi, à Nangasaki, le 26 juillet 1628.

*
* *

JEANNE, de la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, épouse du V. Jean Chindgiro, brûlée vive pour la foi, à Chitsou, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

JEMBIOYÉ, PAUL, Tertiaire de Saint-Dominique, et probablement aussi de Saint-Augustin, décapité pour la foi, en Omoura, le 8 mai 1628.

*
* *

JEMPO, VINCENT, catéchiste des PP. Jésuites, brûlé vif et à feu lent, pour la foi, à Fanghi, dans le Nangato, le 10 avril 1618.

*
* *

JÉNYÉMON, LOUIS MAZZOUCHIMA, d'Arima, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de trente-huit ans. (Voir V. Acâfochi.)

*
* *

JÉNYÉMON, THOMAS FANGA, brûlé vif et à feu lent, pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

JÉRÔME, lépreux, décapité pour la foi, à Yédo, vers le 29 juin 1615.

Dans le courant d'avril 1615, on alla détruire la maison et l'oratoire des lépreux, situés à un mille et demi de Yédo. Les lépreux, au nombre d'environ cinquante, étaient sous la direction de l'un d'entre eux, de naissance assez distinguée. Ils furent tous faits prisonniers comme chrétiens, mais Jérôme seul fut combattu devant le juge, et l'on n'eut aucun souci des autres. Jérôme, admirable de vertu, s'était toujours estimé indigne de donner sa vie pour Jésus-

Christ. Conversant un jour avec un Père, il lui dit : « Je ne suis pas digne d'obtenir un bien si parfait. Avant tout, je suis un trop grand pécheur, et, de plus, la lèpre dont je suis atteint doit nécessairement me priver du martyre, car les gentils sont sujets au dégoût, et ils ne voudront pas infecter leur épée au contact de mon corps pourri. » Le Père le consola, disant que, si Dieu l'avait prédestiné pour le martyre, ni sa lèpre ni autre chose ne seraient un motif de le lui faire perdre, et que, s'il n'était pas martyr par l'épée, il lui suffirait de l'être de désir, et de continuer à vivre dans la grâce et dans la faveur de Dieu. Jérôme se sentit merveilleusement consolé par ces paroles.

Deux mois après, ayant été accusé de prosélytisme dans la prison, il reçut sa condamnation. Mais, afin de lui enlever la gloire du martyre, on avait inséré faussement dans la sentence que Jérôme était condamné pour avoir logé un incendiaire, lequel serait venu pour mettre le feu à la capitale. Jérôme fut décapité vers la fin de juin.

*
* *

JÉRÔME, LOUIS, Portugais séculier, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 7 avril 1636. On avait trouvé sur lui la lettre qu'un prêtre de

Macao adressait à un personnage considérable du Japon, pour inviter ce dernier à recevoir le baptême.

*
* *

JÉRÔME, Bengalais, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt ans.

*
* *

JÉROYÉMON, LÉON, décapité pour la foi, à Coucoura, le 25 juillet 1618.

*
* *

JIFIOYÉ, MATHIAS, hôte du B. Jacques de Carvalho, mort pour la foi, après avoir été plongé pendant trois heures dans un étang glacé, à Chendaï, le 18 février 1624. (Voir B. Jacques Carvalho.)

*
* *

JIFIOYÉ, LÉON TCHIONO, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

JIMBIOYÉ, SIMON TCHICOUTCHI, brûlé vif pour la foi à Coubota, le 10 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

JINCHIRO, ANDRÉ YACONSOU, de Founaï, en Boungo, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de quarante ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

JINGO, PIERRE ARIYÉ, de Noucayama, fils du V. Jean Ariyé Kiyémon, décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Candide.)

*
* *

JINOJO, MICHEL SORI, décapité pour la foi, à Goto, le 19 avril 1624, à l'âge de soixante-douze ans. Il avait été baptisé dans son enfance à Wotchica.

*
* *

JINYÉMON, GASPARD, décapité pour la foi, à Sourounga, en 1624.

*
* *

JIMZAMBOURO, MATHIAS ARAKI, cruellement tourmenté, puis décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614; à l'âge de quarante-deux ans. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

JIROBIOYÉ, JEAN ACACHI, né à Tendgindgiana, en Bigen, décapité pour la foi, à Facata, capitale du Tchicougen, le 19 mars 1617, à l'âge de quarante ans.

Le 19 mars eut lieu à Facata, la capitale du Tchicougen, le martyre de Jean Acachi Jirobioyé, vaillant homme de guerre. Il s'était fait chrétien d'après les conseils de son parent, Jean Acachicamon, l'un des trois généraux du prince Findeyori, fils de Taïcosama, et avait reçu le baptême, à l'âge de vingt-trois ans, à Cocoura, en Bougen. Cainocami, prince du Tchicougen, dont il était un des officiers, le fit citer devant lui, et le somma d'apostasier. Il demeura ferme, comme l'écueil au milieu des flots, et fut alors laissé libre. Sa femme Catherine l'encourageait dans sa constance. Cependant il multipliait ses prières, fréquentait les sacrements et secourait les chrétiens. En 1616, Couranodgio, lieutenant de Cainocami, écrivit à ce seigneur, qui se trouvait à Yédo, que l'on ne pouvait surmonter la résistance de Jean. Le prince répondit qu'il fallait l'obliger d'apostasier, ou lui faire trancher la tête. Mais c'était l'époque du nouvel an japonais, où non seulement l'on n'exécute point de sentence capitale, mais où l'on ne prononce même pas le mot de mort, et où les bonzes qui

font l'office de porteurs de cadavres n'osent pas sortir de leurs demeures; et l'on dut surseoir à l'exécution de Jean.

Ce ne fut que le deuxième jour de la lune, répondant au 19 mars, que le vaillant guerrier apprit sa condamnation. La nouvelle lui en fut donnée par un chrétien, son ami, appelé François Nacamoura Gongémon, lequel avait, à son grand péril, recueilli, pour les remettre aux missionnaires, plusieurs corps de martyrs, et qui se trouvait de passage au Cami. Jean fut ravi de joie et se déclara indigne d'un si grand bonheur. Catherine était présente : « Et moi, dit-elle, ai-je aussi ma sentence ? » Alors, s'écriant, elle dit à son mari : « J'ai toujours craint de ne point partager votre heureux sort ; mes péchés en sont la cause : que la volonté de Dieu soit bénie ! » Elle se jeta aux pieds de Jean, lui demanda pardon de toute offense, et réclama son intercession auprès de Dieu. Jean, à son tour, lui demanda pardon. Puis il rentra dans son cabinet, et se disciplina pendant une demi-heure. Il alla ensuite à la rencontre du bourreau et le pria de rendre grâces au lieutenant du prince de ce que cet officier lui procurait la mort à titre de chrétien. Il prit son image de Jésus crucifié et son rosaire, les suspendit au mur, s'agenouilla, récita les litanies avec ferveur, et tendit son cou à l'épée. Son intrépide épouse,

voyant rouler sa tête, la releva et la posa respectueusement sur sa propre tête, témoignant ainsi d'une façon virile et sensible que « l'homme est le chef de la femme ». François Nacamoura obtint secrètement le corps, et remit aux satellites un cercueil rempli de terre pour être enterré selon l'ordre du prince. Les saintes reliques furent envoyées à Nangasaki.

Des miracles accompagnèrent et suivirent cette mort. Un peu auparavant l'on avait vu un globe de feu s'élever de terre devant la maison et monter vers le ciel. On vit aussi des étoiles planer au même lieu.

Quant à la vertueuse Catherine, elle fut dépouillée de tout, réduite à l'aumône, et laissée incessamment sous le coup de la sentence.

*
* *

JIROBIOYÉ, FRANÇOIS, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

JIROYÉMON, JEAN, décapité pour la foi, à l'île Nécayenochima, en Firando, le 8 juin 1622, à l'âge de quarante-sept ans. Il était né à Ikit-souki, d'une noble famille. Il avait refusé de boire le « Foù », breuvage idolâtrique, en signe d'apostasie, ce qui le fit condamner à mort. Il

s'y prépara par une longue discipline. Mis en barque pour aller à l'île Nécayénochima, il disait en approchant de l'île : « D'ici le ciel n'est plus très éloigné. » Ses reliques furent jetées à la mer.

*
* *

JIROYÉMON, JACQUES CACOURAÏ, fils du V. Jean Cacouraï Couroyémon, brûlé vif pour la foi, à Coubota le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

JIROZAYÉMON, GRÉGOIRE ACAYAWA, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

JIROZAYÉMON, GASPARD COUANTO, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

JİYÉMON, LOUIS GOTO, chef d'un village voisin d'Arima, décapité pour la foi, à Arima, le 23 novembre 1614, à l'âge de quarante-deux ans. Il était frère de Pierre Goto Chitchirozayémon. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

JİYÉMON, JULIEN, mort pour la foi, après avoir

été plongé pendant trois heures dans les eaux glacées du fleuve, à Chendaï, le 18 février 1624. Au moment d'expirer, levant les yeux au ciel, il s'était écrié, comme s'il voyait une apparition : « Quel est ce Seigneur? » et, sur ces paroles, il avait rendu l'âme. (Voir B. Jacques de Carvalho.)

*
* *

JİYÉMON, SIMON, décapité pour la foi, en Omoura, le 8 septembre 1628.

*
* *

JİYÉMON, THOMAS, fils du V. Julien Chitchiyémon, décapité pour la foi, à Foucafori, à deux lieues de Nangasaki, le 7 novembre 1628.

*
* *

JİYÉMON, LIN SACAMOTO, brûlé vif pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 31 janvier 1632.

*
* *

JOACHIM (de Nocen), égorgé pour la foi, à Nocen, en Boungo, au mois d'août 1589.

Il y avait à Nocen un chrétien, nommé Joachim, qui avait dans sa maison un oratoire où les fidèles s'assemblaient pour faire leurs prières, et depuis le renvoi des missionnaires,

Joachim avait converti et baptisé plus de trente personnes. Yôchimoune, l'indigne fils et successeur de Civandono, en ayant été averti, ordonna qu'il fût mis à mort. Ceux qui avaient été chargés de le faire périr, le menèrent donc hors de la ville sous quelque autre prétexte, et l'ayant conduit dans une forêt, ils se jetèrent sur lui et l'égorèrent. C'était quelques jours après le martyre du V. Joram Macama.

*
* *

JOACHIM, d>Yourino-Chonaï, en Dewa, décapité pour la foi, à Mizzousawa, en Wôchou, le 6 novembre 1620 à l'âge de soixante-six ans.

Le vendredi 6 novembre 1620, à Mizzousawa, place du Wôchou, par les ordres de Tadgimadono, officier de Daigendono, lequel était le lieutenant du prince Massamoune, six chrétiens furent décapités : Joachim, qui avait été baptisé deux ans auparavant par le P. de Angelis, et sa femme Anne, deux chrétiens du nom de Thomas, et deux autres dont les noms sont demeurés inconnus.

Joachim, conduit à Chendaï, la métropole, qui se trouvait à trois journées de distance, y fut interrogé par le juge et fut inébranlable. Dans cette ville, le P. de Angelis put le confesser. Ramené à Mizzousawa, il fut condamné d'abord à demeurer neuf jours sans

aliments, mais il reçut quelques secours furtifs, grâce à la charitable industrie des chrétiens. Conduit au supplice, il tressaillait de bonheur à la vue de ses chaînes, saintes livrées qui l'assimilaient au Sauveur du monde. Sa femme, qui avait été baptisée avec lui, et sa digne émule de vertu, lui fut encore unie dans le martyre. Plus de cinq cents chrétiens les accompagnèrent 'au lieu de la mort, tous vêtus de soie, sans épée ni poignard, mais ayant des reliquaires suspendus au cou et des rosaires entre les mains, formés en procession régulière, et priant à haute voix pendant toute la route.

Joachim et Anne furent décapités, ainsi que les quatres autres. Leurs têtes furent exposées avec cette inscription : « Le mari et la femme, pour n'avoir pas voulu abjurer la foi de Jésus-Christ, ont été décapités le deuxième jour du mois. » Leurs corps purent être recueillis et furent ensevelis par les chrétiens.

*
* *

JOACHIM, de Terazawa, en Chembocou, mort de misère en prison pour l'amour de Jésus-Christ, vers le 13 juillet 1624, à Coubota, en Dewa.

*
* *

JOACHIM, brûlé vif pour la foi, à Mogami, en Wôchou, le 10 janvier 1630.

*
* *

JOACHIM, Tertiaire profès de Saint-François, brûlé vif pour la foi, à Yanagatta, en Wôchou, le 10 janvier 1630, à l'âge de soixante-dix ans.

*
* *

JOFIOYÉ, JEAN YENOGOURA, de Sanga, en Figen, hôte des PP. de la Compagnie de Jésus, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 29 octobre 1630. à l'âge de trente-six ans. Ses cendres furent jetées à la mer.

*
* *

JOSAZÉYÉMON, THOMAS, mort pour la foi, ayant été submergé vivant dans les flots, à Chiki en Omoura, le 12 février 1632.

*
* *

JOSEPH, né en Chine, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt ans.

*
* *

JOSOBIOYÉ, JOACHIM, de Tamba, mort de misère et de souffrances, pour la foi, dans la prison pestilentielle de Méaco, le 14 août 1619.

*
* *

JOUGOUO, JEAN, fils du V. Thomas Matsouyama, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

JOURDAIN DE SAINT-ÉTIENNE, Prêtre de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, le 11 novembre 1634.

Il était né en Sicile et y avait pris l'habit dominicain. L'ambition du martyr lui fit demander de passer en Espagne, et il alla terminer ses études au couvent de Truxillo. Le roi ayant, en 1625, permis d'expédier à ses propres frais aux Philippines vingt religieux dominicains, le P. Jourdain, mettant son humilité sainte au service de son zèle, demanda d'être envoyé comme serviteur de ses frères. Il alla à pied de Truxillo à Séville, et de Mexico à Acapulco, et fut un modèle entre tous dans les deux voyages de mer. Aux Philippines, il fut employé dans le ministère des Chinois, dont il apprit la langue et les caractères. Il étudia aussi la langue des Indiens de la Nouvelle-Ségovie et la langue japonaise. Il fut longtemps attaché à l'hôpital des pauvres Chinois. Mais en tout, il envisageait l'acheminement vers le Japon. Ses vœux les plus chers devaient être réalisés. Il fut

envoyé au Japon, où, après bien des accidents fâcheux, il aborda le 4 août 1632. La persécution rendait le saint ministère presque impossible, les poursuites contre les chrétiens et contre les religieux étaient incessantes, et l'on achetait au prix de mille taëls (ou mille ducats d'Espagne) la capture d'un missionnaire.

Ces difficultés n'arrêtèrent point le Vénérable Père dont le zèle sans bornes produisit les fruits les plus abondants de salut. Cependant sa santé s'altéra, et réputé malade à mourir, il dut revenir dans Nangasaki pour y recevoir des soins; mais bientôt rétabli miraculeusement, il se remit à l'œuvre. Il avait retrouvé à Nangasaki le P. Thomas de Saint-Hyacinthe. C'étaient les seuls de leur Ordre au Japon, et le P. Jourdain était le prélat des deux.

Les deux religieux se proposaient de se rendre en Omoura pour y célébrer la fête de saint Dominique. Mais les perquisitions rigoureuses faites pour découvrir le P. Michel de Saint-Joseph, Augustin japonais, les empêchèrent de s'y rendre et causèrent leur capture. On déplaçait pour ainsi dire, toutes les pierres de la contrée, afin de s'emparer des religieux. Les deux Pères fuirent de la ville et se cachèrent dans un lieu appelé Misougoura. Ce fut là qu'ils furent arrêtés, le 4 août 1634, fête de leur saint patriarche. On les chargea de liens, on leur

passa un lacet au cou, et on les ramena vers la ville. Les juges leur demandèrent qui les avait introduits dans l'empire. Le P. Jourdain répondit que c'était Dieu lui-même. Et au sujet de leur résidence, il ajouta que sur cette terre les missionnaires n'avaient pas de demeure permanente, et n'avaient en vue que la patrie du ciel. On les renvoya dans la prison, les séparant des autres chrétiens, afin qu'ils ne pussent les instruire et les encourager, et afin que les faibles tombassent.

Leur prison ressemblait à une cage, et était formée de gros pieux plantés en ligne, sur huit brasses de côté, sans division aucune, afin que les prisonniers fussent toujours en vue. La nourriture était suffisante à peine pour ne pas mourir : un peu de riz, quelques raves salées, et très rarement une sardine à demi pourrie. Le lieu ne permettait pas de célébrer la messe, et les gardiens, d'ailleurs, ne l'eussent point souffert. Mais le Seigneur suppléait aux saints exercices et à la réception des sacrements, et imputait aux prisonniers, comme œuvres saintes, leurs ardents désirs ; en effet, jamais la malice des hommes n'a vaincu la bonté divine.

Les deux religieux demeurèrent dans leur prison quatre mois et sept jours. Pendant cet espace, ils eurent à subir de nombreux interrogatoires. Au premier, on essaya de les séduire,

et on leur fit des offres magnifiques. Puis on fit comparaître de malheureux apostats, anciens interprètes des Portugais, et on jeta par terre une image de Notre-Dame, en leur enjoignant de la fouler aux pieds. Ils allaient obéir quand le P. Jourdain, malgré ses liens, se prosterna sur la sainte image et la couvrit de ses baisers, en s'écriant : « Foulez-moi aux pieds, mais respectez l'image. » Son compagnon voulait l'imiter, mais on les éloigna violemment et on les accabla de coups.

A la deuxième fois, on les menaça de les faire bouillir dans l'huile ou rôtir sur le gril. On fit même préparer des grils. Cependant on les soumit au tourment de l'eau, et l'on fit avaler au P. Jourdain soixante seaux, à de nombreuses reprises, et un peu moins au P. Thomas. On les reconduisit à demi morts dans la prison, afin de leur donner du repos, en vue de tourments plus cruels encore.

A la troisième épreuve, on leur fit pénétrer sous les ongles des bambous aigus et durcis au feu, leur battant les mains à terre pour faire pénétrer les pointes. Puis on leur transperça les parties naturelles avec d'autres bambous. Les saints martyrs éprouvaient une pudeur infinie, et plus vive que la douleur. On les renvoya dans la prison, où les chrétiens accoururent tout éplorés, demandant à leur baiser les mains.

Mais les confesseurs s'appliquaient à refuser ces mains sanctifiées et les cachaient sous leur scapulaire.

Enfin le samedi, 11 novembre, on fit sortir de la prison soixante-neuf personnes, destinées à être décapitées ou brûlées vives, à l'exception des deux religieux, réservés à la fosse, comme plus criminels. Les deux Pères précédaient à cheval, les mains liées derrière le dos et la hart au cou. La banderole de la sentence dépassait leurs épaules, et des crieurs proclamaient la même sentence. Les juges avaient voulu présider à l'exécution, en raison de la qualité des missionnaires et du nombre de leurs compagnons. A la Sainte-Montagne, une estacade environnait le lieu du martyre; les épées et les tables, les amas de bois, les potences et les fosses, tout était préparé; un concours de peuple immense environnait l'enceinte. On immola par le fer un grand nombre de victimes, et on mit le feu aux bûchers. Bientôt on renversa les deux prêtres sur le sol; puis on les lia fortement, et on les suspendit par les pieds; ensuite on les plongea dans la fosse, et l'on chargea les tables avec de grosses pierres. Les deux Pères vécurent dans ce supplice, sans prendre aucun aliment, le P. Jourdain pendant sept jours, et le P. Thomas quelques heures de moins.

*
* *

JOUYÉMON ADRIEN OCOUMNURA, d'Arima, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de trente et un ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

JOZAYÉMON, SIMON OIA, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

JULES, naturel d'Omi, ancien catéchiste des Pères Jésuites, noyé vivant pour la foi, après avoir été combattu pendant quatre mois, près de l'île de Chiki, le 29 novembre 1629, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. On lui avait attaché de grosses pierres au cou.

*
* *

JULIE, épouse du V. Mancio Yochino Sayémoné, décapitée pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

JULIEN (ou Jean), fils du V. Juste Nacamoura, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 février 1618, à l'âge de quinze ans.

*
* *

JULIEN (ou François), fils du V. Louis Gonyémon, décapité pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630, à l'âge de sept ans.

*
* *

JUSTA, mère du V. Pierre Arasouki, décapitée pour la foi, à Omoura, le 9 octobre 1621, à l'âge de quarante-six ans. (Voir V. Arasouki.)

*
* *

JUSTA, fille du V. Michel Amagasou Tayémon, encore dans l'âge d'innocence, décapitée pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Yémoné, Louis.)

*
* *

JUSTE, fils du V. Mathias Chocouron, décapité pour la foi, en Arima, le 28 janvier 1613, à l'âge de onze ans. (Voir V. Chocouron.)

*
* *

KENDO, JOACHIM (ou Michel), mort pour la foi, sous les effusions de l'eau sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 25 décembre 1628. Son corps, tombant en dissolution, fut ensuite précipité dans le gouffre. (Voir B. Nacachima.)

*
* *

KIBIOYÉ, MICHEL, Frère de l'Ordre de Saint-Dominique, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, vers le 18 août 1633 : il y avait été suspendu le 15. (Voir V. Gracia (François de)).

*
* *

KIDÉRA, JEAN, de Firando, Frère de la Compagnie de Jésus, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Chimabara, le 29 août 1633 : il y était demeuré quarante-huit heures.

*
* *

KIFEY, CHRISTOPHE, transpercée d'une lance pour la foi, à Chato, près Nangasaki, le 28 septembre 1630, à l'âge de quinze ans.

*
* *

KIHO, LOUIS, d'Ikiriki, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Ikiriki, près Nangasaki, le 28 septembre 1630.

*
* *

KIMOURA, PAUL, hôte des Pères Jésuites, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Fanghi, dans le Nangato, le 10 avril 1618.

*
* *

KIMOURA, MICHEL, mort en croix pour la foi, au Fococou, le 5 août 1630.

*
* *

KINOSOUKÉ, BARTHELÉMI, mort pour la foi, à Ariye, le 20 septembre 1630, après avoir eu le cou scié en plusieurs jours avec la scie de bambou. Il était père du V. Thomas Kibioyé.

*
* *

KINSOUKÉ, THOMAS, décapité pour la foi, à Nacatsou, le 28 février 1618.

*
* *

KINZAÏMON, PIERRE ICHIDA, fils du V. Michel Ichida, torturé, puis décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de vingt-neuf ans. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

KINZAYÉMON, PAUL, décapité pour la foi, en Goto, au mois d'avril 1624.

*
* *

KIOUCA, MICHEL, massacré pour la foi, à Nangasaki, le 6 septembre 1627.

*
* *

KIOUCHITCHI, X., brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

KIUDAYOU, BONAVENTURE, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

KIOUFATCHI, PIERRE CABACHIMA, du Tchicoungo, mis à mort pour la foi, à Cotchinotsou, le 23 novembre 1614, à l'âge de vingt-cinq ans. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

KIOUFATCHI, PAUL KIZA, précipité pour la foi dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, à l'âge de soixante-quatorze ans. (Voir V. Soukeyémon, Louis.)

*
* *

KIOUWAN, PIERRE, d'Oumémoto, en Kinocouni, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de quarante-huit ans.

Kiouwan était un ancien bonze, converti dans la maison de l'amiral Augustin Tsoucami-

dono, et devenu plein d'ardeur pour convertir ses anciens confrères et enseigner les chrétiens. Il avait été chargé par un missionnaire du soin de plusieurs églises. Dépouillé de ses biens et exilé, il était allé avec sa femme et ses enfants à Nangasaki. Les gouverneurs de la province le chassèrent. La femme de Pierre eut alors une vision d'une dame pleine de majesté et environnée de nombreux enfants; celle-ci lui montra le chemin d'Arima et lui dit : « Voici la bonne voie pour vous. » Pierre alla se présenter aux juges, et leur dit : « Je n'ai plus de propriétés à perdre, car on m'a tout ôté; j'offre seulement à Dieu ce qui m'est resté, ma femme et mes enfants; et dussé-je attendre longtemps encore avant de mourir pour l'amour de Dieu, ce sera dorénavant mon seul but, et je ne détournerai plus mes regards vers les demeures de la terre. » A la fin de l'interrogatoire, il ajouta : « Je ne saurais renier mon Dieu, qui est ici présent et qui m'aide à souffrir avec tant de joie. » En allant au supplice, il ne cessait de rendre gloire à Dieu. A la même heure, ses petits enfants jouaient ensemble. L'aîné, âgé de huit ans, se prit à pleurer; l'autre, de deux ans, suspendu au cou de sa mère, dit joyeusement à celle-ci : « Mon père est allé au ciel. » (Voir V. Acafochi.)

*
* *

KIOUZAYÉMON, JEAN TACAYA, du Yamato, Catéchiste du P. Alfonse de Ména, Dominicain, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

KIOUZO, PAUL, de Foucaye, fils du V. Léon Nacaymé Socan, précipité pour la foi dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

KIROCOU, MICHEL (ou Acoubioyé), massacré pour la foi, à Omangari, près d'Omoura, le 7 octobre 1621, à l'âge de cinquante-sept ans. Il était domicilié à Nangaye, en Omoura, il avait été baptisé à l'âge de quinze ans. Il était l'hôte des PP. Jésuites. Il refusa de se défendre contre les satellites et fut massacré par surprise. Son corps fut taillé en pièces.

*
* *

KISACOU, X., décapité pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1632.

*
* *

KITANO, LOUIS, hôte du V. P. Louis Gomez, Franciscain, décapité pour la foi, en Omoura, le 26 juillet 1618.

*
* *

KITARO, LOUIS, fils du V. Mathias Rocou-bioye, décapité pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1624.

*
* *

KITCHIRO, LOUIS, du village d'Ikiriki, Frère de l'Ordre de Saint-Augustin, mis à mort pour la foi, à Omoura, le 28 septembre 1630, à l'âge de trente-quatre ans.

*
* *

KITCHIYÉMOM, MATHIAS, magistrat d'Ariye, mort pour la foi, à Ariye le 20 septembre 1630, après avoir eu le cou scié en plusieurs jours avec une scie de bambou.

*
* *

KITCHIZAYÉMON, RAPHAEL, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

KIVI, ANDRÉ TSOUDA, décapité pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1632.

*
* *

KIYÉMON, THOMAS, décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613.

*
* *

KIYÉMON, PIERRE, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

KIYÉMON, THOMAS, décapité pour la foi, à Cocoura, le 1^{er} décembre 1624. Il était de noble naissance et avait servi plusieurs princes; il vivait exilé à Cocoura. Dénoncé comme étant chrétien par les parents de sa femme idolâtre, il fut vivement sollicité par les juges, mais en vain, de renier la foi. Ceux-ci en référèrent au prince qui était alors absent. Après quatre mois, arriva la réponse, ordonnant de mettre Thomas à mort. Il fut décapité le 1^{er} décembre 1624, par les ordres de Yetsoundono Fosocawa, tyran contre sa conscience et par intérêt politique.

*
* *

KIYÉMON, JEAN ARIYE, de Noucayama, décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonezawa, le 12 janvier 1625. (Voir V. Candide.)

*
* *

KIYÉMON, JEAN VOMORI, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

KIYÉMON, IGNACE, hôte des missionnaires, brûlé vif pour la foi, à Chimabara, le 27 août 1633.

*
* *

KIZABOURO, X., brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

KIZAKI, JEAN, de Foucaye, précipité pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627.

*
* *

KIZAYÉMON, LÉON KITA, massacré pour la foi, à Arima, le 22 août 1612, à l'âge de cinquante ans.

Vers la fin de juillet 1612, Arimandono, pour obéir à l'impie Safioyé, gouverneur de Nangasaki, s'attaqua à Léon Kita Kizayémon, d'Arima. Léon était né à Tchindgiwa, bourg à trois lieues d'Arima, et issu de noble famille. Baptisé dans son enfance, il profita grandement

de la présence des missionnaires, à l'époque où leur collège se trouva transféré du Boungo à Tchindgiwa, c'est-à-dire en 1588. Il était plein de zèle, et quoique sévère d'apparence, il était plein de miséricorde envers les pauvres, et s'employait aussi à ensevelir les morts. Léon, connaissant les dispositions d'Arimandono, résolut d'aller au-devant de l'épreuve, et fit dire au prince qu'il était prêt à le servir, mais qu'il demandait à vivre en chrétien ; après cette protestation, il se tint prêt à mourir, et redoubla de ferveur. En même temps, il allait de tous côtés, encourageant ses frères, et semblait devenu prédicateur plutôt que soldat. Il déposa même son sabre, afin d'éviter la tentation de se défendre, au cas où il serait attaqué par des satellites. Un chrétien étant mort et ses voisins n'osant l'ensevelir, à cause des défenses du prince apostat, Léon alla lui rendre ce dernier devoir, et récita les prières de la sépulture. Il visitait les confesseurs dispersés dans les bois, et voulait aussi consoler les exilés du Fingo, et leur porter une somme d'argent reçue d'un de ses amis enrichi à Siam. Huit jours avant sa propre mort, il alla se confesser à un Père qui résidait à Canayama, ville des Etats d'Arimandono.

Au moment où l'on exerçait l'enquête la plus rigoureuse sur les chrétiens, il allait à Arima

avec le chapelet au cou, et avait cessé de faire son service au palais, attendant l'issue de sa demande.

Camon, l'oncle du prince, le fit appeler. Léon lui reprocha son apostasie, après l'éducation que ce personnage avait reçue par les soins du P. Provincial Gaspard Coelho. Camon, exaspéré, lui répondit : « Cessez ces discours de traître, car, si le prince doit aller en enfer, j'ai résolu de l'y accompagner. » Léon lui répondit que le devoir du vassal ne dépassait pas le terme de la vie, car aucun prince n'a de juridiction dans l'autre monde. Les commissaires Gonzayémon et Yamato le combattirent de même, et toujours sans succès. Yamato l'accusa formellement auprès du prince, et ce dernier se décida à sacrifier Léon.

Le matin de l'octave de l'Assomption (22 août), Léon, s'attendant à être cité devant Arimandono, ceignit de nouveau son sabre, prêt à le déposer s'il était attaqué ; en effet, cette vraie brebis du Seigneur avait un plus vif désir de donner sa vie pour Dieu, que les commissaires, ces loups infernaux, de la lui ravir.

Le gouverneur Itchiroyémon reçut l'ordre d'exécuter la sentence par voie de surprise, et désigna pour cet office deux gentilshommes, amis de Léon, Jambourobioyé et Kimpatchi. Ils l'appelèrent à la forteresse de la part du prince,

et dans le chemin, l'un d'eux, le tirant à part, lui dit : « Veillez à votre salut. » — « J'ai donné la mort à beaucoup d'ennemis dans la guerre de Corée et ailleurs, dit Léon, mais aujourd'hui je connais que tout est vanité, si ce n'est le salut éternel. » Plus loin, dans un passage étroit, on le fit passer en avant, et l'un des officiers lui déchargea sur l'épaule, du côté droit, un coup terrible qui partagea le corps jusqu'à la poitrine. Léon dit : « Jésus, Jésus! » et, avec la main gauche, détacha son sabre et le jeta loin de lui ; puis, essayant de faire le signe de la croix avec la même main, il tomba raide mort. Il était âgé de cinquante ans.

Les chrétiens accoururent pour recevoir son corps et recueillir ses reliques. Tocouyen, oncle d'Arimandono et un autre seigneur, tous deux excellents chrétiens, l'ensevelirent pour quelques heures, dans un cimetière voisin de la citadelle ; on le retira dans la nuit pour le transporter à Nangasaki. Le P. Provincial lui fit donner la sépulture dans la maison de Tous-les-Saints, sans aucun appareil.

*
* *

KIZAYÉMON, JOACHIM (ou Gonzayémon), décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613. (Voir B. Franco.)

*
* *

KIZAYÉMON, MARC, décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613. (V. B. Franco.)

*
* *

KIZAYÉMON, FRANÇOIS, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

KIZAYÉMON, JEAN, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (V. B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

KIZAYÉMON, MATHIAS, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (V. B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

KIZAYÉMON, MICHEL, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

KIZAYÉMON, GASPARD, de Chimabara, précipité, pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, après avoir eu les doigts des mains coupés, le 28 février 1627 (Voir V. Paul Sacouyémon.)

*
* *

KIZO, LOUIS, de Foucaye, fils du V. Denis Saiki Tenca, précipité, pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

KIZOUKÉ, DOMINIQUE, égorgé, pour la foi, en Omoura, le 22 septembre 1627.

*
* *

LAZARE, né en Chine, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de dix-sept ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

LEITAO, FRANÇOIS, né en Chine, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

LÉON, fils d'un hôte des missionnaires, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 25 novembre 1618, à l'âge de dix ans.

*
*

LÉON, fils du V. Jacques Nacachima Coufioyé, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 2 novembre 1630. Il n'avait encore qu'un an.

*
* *

LIN, fils du V. Gabriel Itchinoché Chinchiro, décapité pour la foi, à Cotchidomari, le 3 mars 1624, à l'âge de vingt et un ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

LOUIS, fils du V. Jean Minami Gorozaïémon, né dans le Yamachiro, décapité pour la foi, à Yachchiro, le 9 décembre 1603, à l'âge de sept ans. (Voir V. Gofioyé, Simon.)

*
* *

LOUIS, Japonais, lépreux, décapité pour la foi, à Yédo, le 4 février 1617. Il fut arrêté le 4 avril 1615, à Yédo, avec le P. Jacques de Saint-François, et jeté dans la prison où il devait rester près de deux années. Il avait été le Catéchiste des Pères Jésuites, avant d'être celui des Pères Franciscains. Condamné par Cambioyé, il fut attaché, promené honteusement et décapité.

Son corps fut mis en pièces pour éprouver les épées. Ses reliques furent recueillies.

*
* *

Louis, Japonais, décapité pour la foi, à Firando, le 15 septembre 1622.

*
* *

Louis, Japonais, décapité pour la foi, près de Tokitsou, en Firando, dans un village des montagnes, le 15 septembre 1622.

*
* *

Louis, serviteur du V. André Itchiyémon, décapité pour la foi, à Chendaï, le 12 février 1624, après avoir été torturé par le feu.

*
* *

Louis, né à Cangami, près Yachchiro, serviteur du V. Louis Rocouyémon, décapité pour la foi, dans l'île Oyano, le 7 octobre 1624, à l'âge de dix-huit ans

*
* *

Louis, Japonais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 10 septembre 1628, le même jour que le B. Jacques Fayachida.

*
* *

LOUIS, fils du V. Antoine Magosouké, décapité pour la foi, à Miye (ou à Coyé), en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

LOUIS, fils du V. Barthelémi Nacamoura, décapité pour la foi, à Coumamoto, le 8 août 1632.

∴
* *

LOUIS, Japonais, Frère de la Compagnie de Jésus, compagnon du V. Jean de Costa, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, après y avoir été suspendu pendant six jours, à Nangasaki, le 10 octobre 1633.

*
* *

LOUISE, épouse du V. Thomas, l'hôte du B. Antoine de Saint-Bonaventure, décapitée pour la foi, en Omoura, le 8 septembre 1628.

*
* *

LUC, né à Yénoura, fils du V. Jean Tacouchi-ma Fiyé, décapité pour la foi, en Firando, le 18 août 1624.

*
* *

LUCAS, lépreux, hôte des confesseurs de la foi, décapité pour Jésus-Christ, à Sourounga, le 24 novembre 1615.

*
* *

LUCAS DU SAINT-ESPRIT, Prêtre de l'Ordre du Frères-Prêcheurs, né en Espagne en 1594, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, après y avoir été suspendu pendant neuf jours, à Nangasaki, le 27 octobre 1633. Voici la lettre qu'il écrivait deux jours avant d'être mis dans la fosse :

« Pour moi, depuis le mois de février, j'ai parcouru les contrées les plus éloignées du Japon, de l'Orient, pour ainsi dire, au Couchant, à savoir : Izzoumo, Inaba, Mimasaca, Tajima, Yetchou, Noto, Yetchingo et même Wôchou, et quoique voyageant au temps des moissons et parmi de nombreux passagers, je n'ai jamais été reconnu.

« Le 14 août, j'étais près de Méaco, et le lendemain à Méaco même ; je suis allé de là à Bosowa, où je suis demeuré jusqu'au 6 septembre, époque où l'on nous avertit que l'on venait pour nous prendre. Je sortis de la maison en plein jour avec deux serviteurs, et j'allai dans un bourg. Peu de temps après, survint dans

la même maison un Père de la Compagnie, appelé Antoine de Sousa. Voyant qu'il était impossible de nous échapper, parce que l'on saisissait et torturait les chrétiens, afin qu'ils nous découvrirent, nous résolûmes de ne pas nous séparer, et, cherchant une embarcation, nous y entrâmes, et nous nous tinmes au milieu d'Ozacca jusque vers le midi, le jeudi, jour de la Nativité de Notre-Dame, où les satellites vinrent nous prendre avec quelques serviteurs que nous voulions renvoyer, mais qui n'avaient pas voulu s'éloigner; car, instruits par l'Esprit-Saint, ils préféraient mourir librement et spontanément pour Jésus-Christ plutôt que de vivre dans un monde sujet à tant de misères, en présence des épreuves et des persécutions endurées par leurs compatriotes, et par les saints que chaque jour ils voyaient mettre en pièces et réduire en cendres. L'un des miens se nomme Dominique Cacosouke; c'est un ancien serviteur de l'Ordre; et l'autre, Matthieu Cofioyé, âgé de dix-huit ans, est à mon service depuis un an à peine. Je l'avais laissé pour entreprendre mes lointains voyages; mais aussitôt que je fus revenu à Méaco, il se mit à ma recherche, et voulut rester avec moi. Je lui ai donné l'habit de l'Ordre, sous le nom de frère Matthieu du Rosaire.

Après mon arrestation, je revêtis un habit de coton, que je tenais préparé d'avance, et quand

on me lia, je me mis à genoux, bien qu'il plût alors et qu'il y eût beaucoup de boue. On attachâ l'autre Père ainsi que moi, légèrement par le cou et les poignets, et les serviteurs avec plus de rigueur; puis on nous emmena. Dans le trajet, mon compagnon parlait aux gardes, et je chantais le « Te Deum ». On nous conduisit à une maison où l'on nous détacha, nous les deux religieux, mais non les serviteurs. Sur le chemin, un chrétien se présenta, disant qu'il était le frère de mon serviteur, et qu'il était chrétien. On le saisit, et il demeura comme étant mon serviteur, sans l'être en effet : tel est le désir du martyr parmi les fidèles, quand ils voient les religieux souffrir.

« ... Les gardes nous dirent que nous n'étions pas coupables, et que si ce n'était point défendu par l'empereur, eux-mêmes se feraient chrétiens. Trois Bounghios et juges, les chefs de ceux qui nous avaient pris, soupèrent avec nous.

A la nuit, on nous attachâ de nouveau, et l'on nous conduisit dans des barques jusqu'à la prison. Nous avons les pieds souillés de boue, pour avoir traversé à pied une ou deux rues; on nous apporta de l'eau, et l'on voulut nous laver les pieds. Mais je pris les devants, et je lavai les pieds de mon compagnon et les baisai. Les Bounghios nous en demandèrent le motif,

et nous leur dimes, leur expliquant comment le Seigneur, ayant lavé les pieds de ses disciples, leur commanda, et à nous-mêmes, de suivre son exemple, en nous lavant humblement les pieds les uns des autres : ils trouvèrent cette leçon très belle.

« ... Le jour de la Sainte-Croix, on nous tourmenta, avec d'autres, par le supplice de l'eau, d'abord le P. Sousa, puis moi-même. Et après la torture, comme je demeurais tremblant de froid, on me plaça au soleil, et on me fit avaler de l'eau chaude et salée, pour me faire vomir. Les Bounghios versaient des larmes, et un vieux geôlier s'indigna contre les chrétiens, parce qu'ils ne dénonçaient pas Rocousayémon (le P. Thomas de Saint-Hyacinthe) ; mais je les engageais à demeurer fermes.

« ... Le 2 octobre, on nous envoya, par ordre de l'empereur, d'Ozacca à Nangasaki, puis à Fiobo, et en traversant un très grand nombre de villages. Nous prêchions et chantions pendant tout le chemin, et depuis vingt ans, la foi n'avait pas été annoncée aussi publiquement aux Japonais infidèles. Tous ceux-ci rendaient hommage à notre loi, et publiaient que nous n'étions pas coupables, et qu'en mourant nous allions devenir Fotoques, c'est-à-dire Dieux ou Saints. De Cocoura, nous passâmes en Bougen, Tchicougen, Figen et Isafaï, et le

24 septembre, nous fûmes de retour à Nangasaki.

« ... On nous mit alors dans une prison neuve, où se trouvaient déjà trois Pères de la Compagnie, Christophe Ferreira, Jean Mathieu (Adami), et Julien (Nacaura), Japonais : d'autres religieux en étaient sortis les jours précédents pour aller au martyre.

« ... Si je meurs le jour de saint Luc, il y aura trente-neuf ans que je suis né, et en 1610, j'ai pris l'habit, le lundi de la Pentecôte, à Saint-Dominique de Benavente ; l'année suivante, le jour du Saint-Sacrement, j'ai fait profession ; je suis allé étudier à Trianos, et de là à Valladolid, d'où je suis parti le jour de saint Marc 1617 pour les Philippines. J'ai été ordonné prêtre la même année, le premier dimanche de l'Avent, à Saint-Hyacinthe de Mexico ; j'ai été ministre à la Nouvelle-Ségovie, et je suis venu à Manille même, et enfin, en 1623, au Japon où j'ai demeuré jusqu'à cette heure.

« Le 16 octobre 1633, en la prison de Nangasaki.

« Frère LUCAS DU SAINT-ESPRIT, ministre indigne de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. »

*
* *

LUCIE, décapitée pour la foi, à Ozacca, en 1591.

*
* *

LUCIE, fille de la V. Mencia d'Omi, brûlée vive pour la foi à Méaco, le 7 octobre 1619, à l'âge de trois ans. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

LUCIE, épouse du V. Jérôme Sirocou, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

LUCIE, fille du V. Jean Fachimoto Tafioyé, brûlée vive pour la foi, à Méaco le 7 octobre 1619, à l'âge de trois ans. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

LUCIE, d'Owari, épouse du V. Thomas Toyémon, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

LUCIE, épouse du V. Organtino Tanchou, brûlée vive pour la foi, à Founaï, en Boungo, le 1^{er} septembre 1624. Elle était sexagénaire. (Voir V. Tanchou.)

*
* *

LUCIE, épouse du V. Alexis Sato Cheisouké, décapitée pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonézawa, le 12 janvier 1629. Elle était enceinte. (Voir V. Candide.)

*
* *

LUCIE, fille du V. Vincent Courougane Itchi-bioyé, décapitée pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629. Elle était encore dans l'âge d'innocence. (Voir V. Yemoné, Louis.)

*
* *

LUCIE, fille du V. Timothée Vobasava Firobioyé, décapitée pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629 (Voir V. Yemoné, Louis.)

*
* *

LUCIE, de Noucayama, épouse du V. Ignace Inda Soyémoné, décapitée pour la foi, à Noucayama, à une lieue d'Yonézawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Candide.)

*
* *

LUCIE, épouse du V. Joachim (de Mogami), brûlée vive pour la foi, à Mogami, en Wôchou, le 10 janvier 1630.

*
* *

LUCIE, épouse du V. Nacagava Cheiza, morte pour la foi, dans un étang glacé, à Yédo, le 24 janvier 1630.

*
* *

LUCIE, de Foucaye, morte pour la foi, à Ariye, le 20 septembre 1630, après avoir eu le cou scié en plusieurs jours par la scie de bambou. (Voir V. Chouzayémon, Mancio.)

*
* *

LUCIE, épouse du V. Dominique Moucaymango Sabouro, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MACAMA, JORAM, officier japonais, décapité pour la foi, au Boungo, le 27 juillet 1589 : c'était dans la ville de Founaï. Il y avait, en 1589, à Founaï, capitale du Boungo, un sage vieillard, nommé Joram Macama. Il était né à Tacata, ville de cette province, et de brave soldat qu'il s'était montré en bien des rencontres, il avait embrassé la foi, grâce au zèle et aux exhortations du pieux Civandono, prince de Boungo. Il avait depuis converti toute sa famille, et dans l'absence des missionnaires que l'indigne Yôchi-

moune, fils de Civandono, avait chassé de ses domaines, il baptisait les enfants, visitait les malades, enterrait les morts et passait une grande partie de la nuit à instruire les païens et à consoler les chrétiens. L'apostat Yôchimoune, ayant appris ce qui se passait, donna ordre à trois de ses officiers de le faire mourir.

Ces officiers partirent aussitôt pour Founaï, et comme ils appréhendaient la valeur de Joram, qui s'était signalé tant de fois dans les combats, ils emmenèrent avec eux une compagnie de cent soldats. Ayant appris le jour où ils devaient arriver, Joram envoya dans un autre quartier de la ville, sa femme et ses enfants, sans leur dire le motif de sa conduite, et une fois seul dans sa maison, il ne songea plus qu'à se préparer à mourir. Il ne voulut pas même garder son épée, avec laquelle il avait fait de si belles actions, afin qu'on ne s'imaginât pas qu'il avait l'intention de se défendre. La nuit, où l'on devait venir pour lui arracher la vie, il demeura en prières devant un crucifix. Vers minuit, les soldats arrivèrent et s'approchèrent sans bruit de la salle où se trouvait le vieillard, pour voir s'il n'était point là, tout en armes avec ses amis, comme font les braves au Japon, en pareille circonstance; mais n'entendant rien, ils enfoncèrent la porte en criant que Joram avait pris la fuite. Mais le saint vieillard alla aussitôt

au-devant d'eux, en leur disant qu'il les attendait : il était revêtu du surplis qu'il portait lorsqu'il enterrait les morts; il avait en outre son chapelet au cou et une croix en main. Grand fut l'étonnement des satellites de le voir se présenter en cet état, mais leur étonnement fut plus grand encore lorsqu'ils le virent s'agenouiller pour remercier Dieu de la grâce qu'il lui faisait de verser son sang pour sa gloire, et bien plus les remercier eux-mêmes du bonheur qu'ils allaient lui procurer. Alors le saint vieillard récita la formule de confession générale, et quand il eut frappé par trois fois sa poitrine, il présenta le cou aux bourreaux, en prononçant les noms sacrés de Jésus et de Marie, et au troisième coup de sabre, sa tête tomba : c'était le 27 jour de juillet de l'an 1589. Le martyr avait alors soixante-dix ans.

*
* *

MACHIMOURA, PIERRE, noble, décapité pour la foi, à Fanghi, en Nangato, le 13 avril 1618.

*
* *

MACOUZA, JEAN, submergé vivant dans les flots, pour l'amour de Jésus-Christ, à Firando, le 12 février 1632.

*
* *

MADELEINE, née dans le Tsounocouni, épouse du V. Jean Minami Gorozayémon, crucifiée pour la foi, à Yachchiro, le 9 décembre 1603, à l'âge de trente-trois ans. (Voir V. Gofloyé, Simon.)

*
* *

MADELEINE, fille du V. Léon Fayachida Soukényémon, brûlée vive pour la foi, à Arima, le 7 octobre 1613, à l'âge de dix-huit à vingt ans. (Voir V. Canyémon, Léon.)

*
* *

MADELEINE, fille d'un hôte des missionnaires, brûlée vive pour la foi, à Nangasaki, le 25 novembre 1618, à l'âge de quatre ans.

*
* *

MADELEINE, Japonaise, reléguée dans l'île Fatchidgio, y fut convertie à la foi, par Julie, compagne de son exil; mais celle-ci ne connaissant pas la forme du baptême, Madeleine en reçut seulement son nom de chrétienne; mais une sainte mort scella pour elle le baptême de désir. Persécutée pour la chasteté, Madeleine eut le nez et les oreilles coupés, et peu après, elle fut décapitée; c'était vers l'an 1619.

*
* *

MADELEINE, d'Owari, brûlée vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Jean Tchiousacou, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

MADELEINE, fille du V. Damien Indégoutchi, décapitée pour la foi, dans l'île Nacaye, en Firando, le 5 mars 1624, à l'âge de treize ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

MADELEINE, fille du V. Michel Yamada Fiyémon, décapitée pour la foi, à Cotchi, en Firando, le 6 mars 1624. Elle n'avait encore que deux ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Jacques Sasatchi Sansouké, brûlée vive pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Jacques Motchiz-zoutchi Couzayémon, décapitée pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Jean Oumaï Rocou-zayémon, de Férazawa, en Chembocou, déca-pitée pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

MADELEINE, décapitée pour la foi, à Morioca, dans le Nambou, le 18 décembre 1624, à l'âge de cinquante ans.

Le 18 décembre, à Morioca, Mathias et un autre chrétien, dont le nom est demeuré inconnu, et une femme nommée Madeleine, furent mis à mort. Madeleine avait cinquante ans. L'ayant fait étendre à plat ventre, on lui coupa, à quatre reprises, des morceaux de chair. La trouvant invincible, on finit par lui trancher la tête. On présenta les débris de son corps en pâture à un tigre qui les respecta.

*
* *

MADELEINE, lépreuse, morte de faim et de mi-sère, pour l'amour de Jésus-Christ, dans la prison de Yédo, vers le mois de février 1627.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Vincent Soughi Fat-chirozayémon, submergée vivante dans les flots, pour la confession de la foi, à Chimabara, le 21 février 1627, à l'âge de cinquante-sept ans. On lui avait coupé auparavant tous les doigts des mains. (Voir Sacouyémon, Paul.)

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Léonard Matzouda Denzo, submergée vivante dans les flots, pour la confession de la foi, à Chimabara, le 26 mars 1627.

Au mois de mars 1627, Bougoundono, seigneur d'Arima, se souvenant des femmes chrétiennes, négligées dans les précédentes enquêtes, voulut les combattre à leur tour. Madeleine, d'Ariye, fut mise en prison, dix femmes d'Arima et d'Ariye furent exposées nues, des jeunes filles furent plongées dans des eaux glacées. Toutes persistèrent, et furent renvoyées libres. Mais la vertueuse Madeleine, qui, bien loin de vouloir signer, avait jeté le livre où se trouvait inscrit le nom de Bougoundono (grande irrévérence au point de vue japonais), fut retenue seule.

Le 21 mars, on la conduisit dans la prison où se trouvait déjà son mari, Léonard Matzouda

Denzo. Le gouverneur Sancourodono la soumit à mille épreuves, et finit par la faire conduire au bord de la mer, le vendredi 26 mars. Madeleine, ayant refusé de se jeter elle-même, fut plongée à plusieurs reprises; après la quatrième, elle put encore commencer le *Laudate Dominum, omnes gentes*, et, rejetée avec une pierre énorme, elle expira dans les flots.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Louis Soca, morte pour la foi, au Mont-Oungen, après avoir été, pendant six heures, arrosée tour à tour d'eau bouillante et d'eau froide, le 17 mai 1627, à l'âge de soixante-huit ans. Son corps fut précipité dans l'abîme. (Voir. V. Soukényémon, Louis.)

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Thomas Gonza, brûlée vive pour la foi, en Omoura, le 29 juillet 1627.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Simon Kiota Sanchitchi, Tertiaire de Saint-Dominique, décapitée pour la foi, en Omoura, le 11 septembre 1628. Elle avait prononcé entre les mains du V. Père Castellet, les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. X. Chitchizayémon, décapitée pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonézawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Candide.)

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Jean Kiyémon, décapitée pour la foi, à Noucayama, près d'Yonézawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Joseph Iysayémon, crucifiée pour la foi, à Foyo, en Dewa, le 16 janvier 1629. (Voir V. Mino, Joachim.)

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Jean Sayémon, morte pour la foi, dans un étang glacé, à Yédo, le 24 janvier 1630.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Pierre d'Ikiriki, affiliée à la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, décapitée pour la foi, à Ikiriki, près Nangasaki, le 28 septembre 1630.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Pierre Yachikiro, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630. Elle était enceinte.

*
* *

MADELEINE, épouse du V. Dominique Yofioyé, affiliée à la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Ikiriki, le 28 septembre 1630.

*
* *

MADELEINE, fille du V. Paul Yamamoto Ficondayou, décapitée pour la foi, à Ozacca, le 13 janvier 1632, à l'âge de six ans.

*
* *

MADELEINE, Japonaise, veuve d'un hôte des Religieux, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MAFIOYÉ, PAUL IWAMI, d'Yanaï, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

MAGOSOUKÉ, JEAN, précipité, pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du cratère du Mont-Oungen, le 2 octobre 1628.

*
* *

MAGOSOUKÉ, JEAN, mort pour la foi, à Conga, le 31 mai 1630, après avoir eu le cou scié dans l'espace de quatre jours.

*
* *

MAGOSOUKÉ, JEAN, mort pour la foi, à Ariye, en Arima, le 20 septembre 1630, après avoir eu la tête fendue en deux. (Voir V. Chouzayémon, Mancie.)

*
* *

MAGOSOUKÉ, ANTOINE, de Miye, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

MAGOYÉMON, MARTIN TACAYA, d'Arima, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de quarante ans.

Peu de mois avant la persécution de 1614, il

était allé vivre à Nangasaki; apprenant les épreuves d'Arima, il revint afin d'y avoir part. Etant lié très durement dans la prison, il laissait paraître sa douleur : par compassion, on voulut desserrer les cordes, il ne le permit pas, ne voulant d'autre soulagement à sa douleur que celui du ciel, et estimant que cette épreuve était envoyée de Dieu. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

MAGOYÉMON, ANTOINE ICHIVARA, mis à mort pour la foi, à Tacamatsou, capitale du Sanouki, le 16 juillet 1617.

Il était né dans le Figen; d'abord, il fut soldat, puis il se fit marchand, et vint se fixer à Tacamatsou. Il faisait nuit, lorsqu'on le mena au supplice : un satellite avait dit : « Eclairiez, afin qu'il ne tombe pas. » Antoine reprit : « Je vous remercie, ô mon Dieu, de ce que vous ne m'avez pas laissé tomber de la foi, et j'espère que vous me soutiendrez, afin que je ne tombe pas à l'avenir. » Un gentil lui fit observer, comme il était tourné vers le midi, que c'était contraire à la coutume du Japon, qui est de mourir tourné vers l'occident. « Vraiment, dit Antoine, votre paradis est donc à l'occident! »

*
* *

MAGOYÉMON, PAUL, mort pour la foi, au Mont-

Oungen, après avoir subi pendant six heures l'action dévorante des eaux sulfureuses, le 17 mai 1627. Son corps fut précipité dans l'abîme. (Voir V. Soukéyémon, Louis.)

*
* *

MAGOYÉMON, MICHEL, décapité pour la foi, en Omoura, le 20 juillet 1627.

*
* *

MAGOYÉMON, JEAN, crucifié pour la foi, à Foyo, en Dewa, le 16 janvier 1629. (Voir V. Mino.)

*
* *

MAGOYÉMON, GONZALÈS, décapité pour la foi, à Conga, le 31 mai 1630, après avoir eu le cou scié peu à peu dans l'espace de quatre jours. (Voir V. Chibioyé, Thomas.)

*
* *

MAGOZA, FRANÇOIS, décapité pour la foi, à Chendaï, le 18 décembre 1624.

*
* *

MAGOZAYÉMON, MICHEL, de Sazoco, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, brûlé vif pour la

foi, à Sazoco, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

MANCIE, fils du V. Jacques Cheikitchi, décapité pour la foi, à Yonézawa, le 13 janvier 1629, à l'âge de dix ans.

*
* *

MANCIE, arrêté dans le Boungo, avec le P. Manuel Borgès, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 13 août 1633.

*
* *

MANGOBIOYÉ, PAUL, page d'un seigneur, décapité pour la foi, près de Yédo, le 7 septembre 1613.

*
* *

MANGOBIOYÉ, MATTHIEU, mort pour la foi, dans un étang glacé, à Chendaï, le 22 février 1624. (Voir B. Jacques de Carvalho.)

*
* *

MANGOCHITCHO, DOMINIQUE, du Fiounga, Frère de l'Ordre de Saint-Dominique, Catéchiste du B. Thomas Zumarraga, brûlé vif pour la foi, en Omoura, le 12 septembre 1622.

*
* *

MANGODGIURO, THOMAS, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

MANGOSO, THOMAS YETCHIGO, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624. Il était d'Yanaï.

*
* *

MANGOSOUKÉ, THOMAS, né à Nangaye, laboureur, décapité pour la foi, à Mossouyama, en Omoura, le 10 juillet 1624, à l'âge d'environ soixante-quatre ans.

*
* *

MANGOZACOU, DOMINIQUE, mort pour la foi, à Firando, le 15 septembre 1622. Il avait été divisé en deux pour éprouver une épée.

*
* *

MANGOZAYÉMON, PAUL MORI, submergé vivant, pour la foi, à l'île Ikinochima, le 2 juin 1622, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Le 2 juin, à l'île d'Ikinochima, dépendant de Firando, Paul Mori Mangozayémon, vieillard de quatre-vingt-cinq ans, gardien d'une_église

de la Compagnie de Jésus, en Firando, eut les pieds liés ensemble et enfermés dans un sac, et la tête enveloppée dans un autre sac; puis il fut foulé aux pieds, digne vendange de Jésus-Christ; enfin on l'attacha à deux énormes pierres, et on l'ensevelit vivant dans la mer. Une heure après son martyre, les chrétiens qui étaient sur les barques virent bouillonner les flots, et à la surface apparurent la tête et une partie du corps de Paul; et on entendit prononcer distinctement les noms sacrés de Jésus et de Marie. On discerna aussi les pierres. Mais on ne put recueillir le corps, qui s'enfonça de nouveau.

*
* *

MANGOZAYÉMON, HILAIRE, hôte du B. François Galvès, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

MANKITCHI, MANCIE, fils de la V^e Madeleine, veuve d'un hôte des religieux, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MANTELÈS, Théodose, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Flamand, mort pour la foi, à Malacca,

en 1593. Il y avait trois ans qu'il s'était réfugié dans cette ville, venant du Japon où le prince de Firando l'avait fait empoisonner, pour s'en débarrasser sans bruit. Depuis ce moment, le vénérable Père était tombé dans un état de langueur accompagnée des douleurs les plus aiguës.

*
* *

MANUEL, fils du V. André Toan, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 24 juillet 1620, à l'âge de vingt-quatre ans.

*
* *

MANUEL, fils du B. Madzouwo Soyémon, Louis, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 27 août 1627, à l'âge de cinq ans.

*
* *

MANUEL, né en Chine, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-sept ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

MANUEL, Bengalais, serviteur du V. Franco, Dominique, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente et un ans.

*
* *

MANUEL, né en Bengale, serviteur du V. Louis Paëz Pachéco, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

MARC, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 février 1618, à l'âge de six ans.

*
* *

MARGUERITE, épouse du V. Grégoire Rocouyémon, affiliée à la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Sazoco, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

MARIANNE, fille du V. Jacques Cheikitchi, décapitée pour la foi, à Yonézawa, le 14 janvier 1529, à l'âge de sept ans.

*
* *

MARIE, décapitée pour la foi, à Firando, en 1557. Ce fut elle qui, la première, versa son sang pour Jésus-Christ dans l'empire du Japon. Quoiqu'elle fût de condition servile, elle avait plus de noblesse d'âme que les rois qui sont

esclaves de leurs passions. Après le départ du P. Viléla, les chrétiens de Firando, se voyant persécutés par les bonzes qui avaient détruit leurs églises, plantèrent une grande croix sur une colline, hors de la ville, et allaient là tous les matins pour faire leurs dévotions. Or, Marie ne manquait pas de s'y rendre de très bonne heure pour prier au pied de cette croix. Son maître qui était idolâtre, l'ayant appris, menaça Marie de la tuer, si elle osait bien y retourner; mais la servante de Dieu lui répondit fièrement que si elle s'était faite chrétienne, ce n'était pas pour craindre la mort. Le maître fut très irrité de cette réponse, et comme bientôt on vint lui dire que Marie s'était encore absentée pour aller à l'assemblée des chrétiens, il sortit furieux de sa maison, et la voyant revenir, il courut à elle, l'épée à la main. La sainte femme, l'ayant aperçu, se mit aussitôt à genoux, leva les mains et les yeux au ciel et présenta le cou à ce barbare qui, d'un coup de son sabre, lui trancha la tête. Les chrétiens ne tardèrent pas à enlever son corps et l'enterrèrent avec toute la solennité possible, remerciant Dieu de la constance qu'il lui avait donnée, et s'encourageant mutuellement à imiter son exemple.

*
* *

MARIE, épouse du V. Léon Dotaï, brûlée vive pour la foi, dans le Tsoungarou, en Dewa, vers le mois d'août 1616. (Voir V. Choan, Mathias.)

*
* *

MARIE, fille du V. André, contremaître de navire, affiliée à la Confrérie du Saint-Rosaire, brûlée vive pour la foi, à Nangasaki, le 25 novembre 1618, à l'âge de seize ans.

*
* *

MARIE, fille d'un hôte des missionnaires, brûlée vive pour la foi, à Nangasaki, le 25 novembre 1618, à l'âge de sept ans.

*
* *

MARIE, DE TAMBA, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

MARIE, DE TAMBA (UNE AUTRE), brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

MARIE, DE YAMACHIRO, épouse du V. Thomas Chinchiro, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

MARIE, DE YAMACHIRO, aïeule de Monique de Yamachiro, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

MARIE, du Tchougocou, épouse du V. Léon Rifloyé, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

MARIE, sœur du V. Pierre Arasouki, décapitée pour la foi, à Omoura, le 9 octobre 1621, à l'âge de quatorze ans. (Voir V. Arasouki.)

*
* *

MARIE, épouse du V. Léon Soukazéyémon, décapitée pour la foi, à Omoura, le 12 septembre 1622.

*
* *

MARIE, épouse du V. Mathias Matayémon, brûlée vive pour la foi, à Yangami, le 23 septembre 1622.

*
* *

MARIE, mère du V. Mathias Matayémon, décapitée pour la foi, à Yangami, le 23 septembre 1622.

*
* *

MARIE, épouse du V. Marc Casfloyé, brûlée vive et à feu lent, pour la foi, à Chendaï, le 1^{er} février 1624. Marie, au milieu des flammes, versait d'abondantes larmes, parce que, disait-elle, Dieu lui avait fait la grâce de mourir pour sa gloire. Et, dans cette effusion de reconnaissance, elle expira. Elle était d'Omoura en Wôchou. Elle avait été exposée nue durant tout un jour, puis promenée honteusement, avant de subir le martyre.

*
* *

MARIE, fille aînée du V. Itchinoché Chinchiro, décapitée pour la foi, à Cotchidomari, près de Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de dix-huit ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

MARIE, fille cadette du V. Gabriel Itchinoché Chinchiro, décapitée pour la foi, à Cotchidomari, près de Firando, le 3 mars 1624.

*
* *

MARIE, aïeule du V. Gabriel Itchinoché Chinchiro, née à Firando, décapitée pour la foi, à Cotchidomari, près de Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

*
* *

MARIE, née à Chichi, épouse du V. Lin, fils du V. Gabriel Itchinoché Chinchiro, décapitée pour la foi, à Cotchidomari, près de Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de dix-neuf ans.

*
* *

MARIE, née dans l'île Ikitsouki, domestique dans la famille Gabriel Itchinotché Chinchiro, décapitée pour la foi, à Cotchidomari, près de Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de vingt-deux ans.

*
* *

MARIE, épouse du V. Lucas Mori Feibioyé, décapitée pour la foi, à Ousoucca, en Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de soixante-douze ans.

*
* *

MARIE, veuve du V. Jean Tencamoto Zayémon, martyr en 1622, mise à mort pour la foi, à l'île Nacaye, le 5 mars 1624. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
* *

MARIE, épouse du V. Paul Comazzou Itchi-bioyé, brûlée vive pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

MARIE, épouse du V. Jean Catta Ounémi, brûlée vive pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

MARIE, épouse du V. Joachim Fayachi, Taroyémon, décapitée pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

MARIE, épouse du V. Simon Inamiyémon, décapitée pour la foi, en Dewa, le 18 août 1624.

*
* *

MARIE, épouse du V. Louis Rocouyémon, décapitée pour la foi, dans l'île Oyano, le

7 octobre 1624. Elle était de Cangami, près d'Yachchiro, en Fingo.

*
* *

MARIE, épouse du V. Sixte Rocouzo, morte de froid pour Jésus-Christ, dans les montagnes de Dewa, en 1624.

* *

MARIE, lépreuse, morte, pour la foi, de faim et de misère dans la prison de Yédo, vers le mois de février 1627.

*
* *

MARIE, épouse du V. Jacques Chitchibioyé, morte, pour la foi, ayant été submergée dans la mer, avec une pierre au cou, à Chimabara, le 21 février 1627, à l'âge de cinquante et un ans. On lui avait coupé auparavant les doigts des mains. (Voir V. Sacouyémon, Louis.)

*
* *

MARIE, de Chimbara, épouse du V. Joachim Miné Souyendayou, précipitée pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

MARIE, épouse du V. Michel Fioyémon, morte pour la foi, au Mont-Oungen, après avoir été tour à tour plongée dans la bourbe sulfureuse du cratère et inondée d'eau froide, le 17 mai 1627, à l'âge de trente-six ans. Son corps fut submergé dans l'abîme. (Voir V. Soukényémon, Louis.)

*
* *

MARIE, épouse du V. Mancio Nacawoca Chitchizayémon, décapitée pour la foi, dans le district d'Isafaï, le 20 mai 1627, à l'âge de quarante-cinq ans. Elle avait été tourmentée, avant son martyre, pendant un mois entier.

*
* *

MARIE (d'Omoura), mère du V. André (d'Omoura), décapitée pour la foi, en Omoura, le 30 août 1627.

*
* *

MARIE, fille aînée du V. André Gonzayémon, décapitée pour la foi, en Omoura, le 15 octobre 1627.

*
* *

MARIE, fille cadette du V. André Gonzayémon, décapitée pour la foi, en Omoura, le 15 octobre 1627.

*
* *

MARIE, Japonaise et veuve, décapitée pour la foi, en Omoura, le 10 septembre 1628.

*
* *

MARIE, de Noucayama, épouse du V. André Yamamoto Chitchiyémon, décapitée pour la foi, à Noucayama, le 12 janvier 1629. (Voir V. Candide.)

*
* *

MARIE, épouse du V. Jacques Cheikitchi, décapitée pour la foi, en Yonézawa, le 13 janvier 1629. (Voir V. Candide.)

*
* *

MARIE, de Conga, morte pour la foi, dans la prison de Chimabara, le 22 février 1630.

*
* *

MARIE, épouse du V. Jacques Souzouki, décapitée pour la foi, au Foccocou, le 5 août 1630.

*
* *

MARIE, de Firochima, épouse du V. Pierre Cazzouki, et Tertiaire de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Firochima (ou à Miye), en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

MARIE, de la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, épouse du V. Jacques Ficozayémon, brûlée vive pour la foi, à Courosaki, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

MARIE, de la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, épouse du V. Michel Magozayémon, brûlée vive pour la foi, à Sazoco, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

MARIE, fille du V. Pierre d'Ikiriki, décapitée pour la foi, à Ikiriki, près Nangasaki, le 18 septembre 1630, à l'âge de douze ans.

*
* *

MARIE, née à Machiay, en Fingo, mère du V. Jacques Nacachimi Coufioyé, décapitée pour la foi, à Nangasaki, le 29 octobre 1630, à l'âge de soixante-cinq ans.

*
* *

MARIE, épouse du V. Paul Yamamoto Ficondayou, décapitée pour la foi, à Ozacca, le 13 janvier 1632.

*
* *

MARIE, épouse du V. Jean Mitchicava, brûlée vive et à feu lent, pour la foi, à Yédo, le 13 janvier 1632.

*
* *

MARIE, épouse du V. Jean Comou, brûlée vive pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 13 janvier 1632.

*
* *

MARIE, épouse du V. Paul Chimayama, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MARIE, épouse du V. Pierre Ninomya, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MARIE, épouse du V. Jacques Sasaki Sobioyé, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MARIE, épouse du V. Joseph Firoché Tazayémon, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MARIE, épouse du V. Jacques Yendo Rocou-
zayémon, brûlée vive pour la foi, à Wacama-
tsou, le 12 février 1632.

*
* *

MARIE, Japonaise, V^e, brûlée vive pour la foi,
à Wacamatsou, le 12 février 1632.

*
* *

MARIE, Japonaise, brûlée vive pour la foi, à
Nangasaki, le 13 août 1633.

*
* *

MARIE, épouse du V. Gaspard Yokitchiro,
brûlée vive pour la foi, à Chimabara, le
27 août 1633.

*
* *

MARIE-MADELEINE, Tertiaire de l'Ordre de
Saint-Augustin, morte pour Jésus-Christ dans
le supplice de la fosse, à Nangasaki, vers le
15 octobre 1634.

Marie-Madeleine, née à Nangasaki, de pa-
rents nobles et vertueux, était, dès l'enfance, un
prodige de ferveur et de science religieuse. La
lecture des livres pieux, écrits dans les deux
langues japonaise et portugaise, la rendit sa-

vante dans les mystères de la foi. Son oraison était continuelle et ses pratiques très austères.

Elle demandait sans cesse à Dieu de la faire servir au salut de ses compatriotes, de tant d'aveugles qui périssaient chaque jour; elle brûlait de les sauver, d'autant plus qu'elle voyait diminuer le nombre des ministres de Jésus-Christ.

Son père, sa mère et ses frères étaient morts martyrs; mais elle ne se considérait pas comme orpheline, ayant Dieu pour père. Elle voulut consacrer à Dieu sa virginité. Le P. François de Jésus lui donna l'habit de Tertiaire, ou « Mantelata », de la religion augustine, et plus tard elle fit profession. Elle portait aussi par dévotion le scapulaire de Saint-Dominique. Cette jeune fille, de quinze ans à peine, travailla dès lors, sans interruption, à la conversion des infidèles. Sa parole était d'une efficacité merveilleuse. Elle enseignait, et elle baptisait. Dans la persécution, elle se retira sur les montagnes avec d'autres chrétiens, qui tous la regardaient comme une sainte. Lorsque les PP. François de Jésus et Vincent Carvalho, Augustins, visitaient ces chrétiens, Marie-Madeleine, leur fille spirituelle, était leur coadjutrice dans le ministère évangélique. Elle écoutait avec amour les enseignements de ses maîtres, contemplant, comme l'autre Madeleine

aux pieds du Sauveur, les profonds mystères de la foi, et bientôt après, à l'exemple de Marthe, elle dispensait à autrui l'aliment de la doctrine.

En apprenant la capture de ses maîtres spirituels, elle eut la pensée de se présenter aux juges; mais Dieu la retint. Elle continua son ministère et ses œuvres saintes pendant la captivité des Pères, et deux années encore après leur martyre. Elle se sanctifiait elle-même, pour le sacrifice, par les maux de l'exil et les austérités de la pénitence. Enfin, désolée des apostasies que le gouverneur Ounémé venait d'obtenir, elle alla se présenter à son audience, et réprimanda le tyran avec des paroles tellement efficaces, que celui-ci, profondément ému par la force des raisons, ne s'indigna pas, et essaya de convaincre Madeleine, ajoutant qu'elle était digne, en raison de sa naissance, de sa jeunesse et de sa beauté, de devenir l'épouse d'un très grand prince et de l'empereur lui-même. Madeleine répondit que son seul titre de noblesse était le sang des martyrs, c'est-à-dire de ses parents immolés pour la foi; que la beauté de son âme dans l'éternité lui était plus précieuse que la beauté du corps dans cette vie terrestre, beauté fragile comme la fleur des champs; et enfin, que son seul époux était Jésus-Christ.

Envoyée à la prison, elle chantait, en y allant,

les louanges du Seigneur. Bientôt commença son martyre. Elle était âgée seulement de dix-huit ans. On la suspendit d'abord par les bras. Elle sentit qu'elle allait tomber, et elle en avertit. On la laissa tomber en effet, et elle eut les bras disloqués. On prit alors des roseaux pointus et durcis au feu, et on les inséra dans ses ongles, battant les doigts contre terre afin de faire pénétrer les pointes : Madeleine dit alors : « De quels rubis, ô mon Seigneur, avez-vous orné mes mains ! » Et se tournant vers le juge et ses ministres, elle les exhorta vivement à ne point perdre le fruit de la Rédemption divine. On lui infligea le tourment de l'eau, la suspendant ensuite par les pieds, et puis la déposant à terre et la chargeant de grosses pierres. Puis on la suspendit encore par les pieds au-dessus d'une cuve, l'y plongeant, et quand elle étouffait, la retirant pour recommencer bientôt.

Elle fut remise en prison, et y demeura depuis le 1^{er} septembre jusqu'au commencement d'octobre 1634. A cette époque, elle fut condamnée, avec dix chrétiens, à périr dans la fosse. Madeleine fut conduite à cheval, avec l'écriveau de chrétienne. Elle prêcha au peuple pendant tout le chemin. Les dix autres martyrs expirèrent en peu de temps. Cependant on ensevelit Madeleine dans la fosse jusqu'à la

moitié du corps. Elle y resta treize jours et demi, sans recevoir aucun aliment et sans proférer aucun gémissment, disant seulement qu'elle avait soif comme Jésus sur la croix. Elle appela les bourreaux, et leur donna trois petits lingots d'argent : acte suprême de pauvreté volontaire.

Le juge lui demanda ce qui la soutenait. Elle répondit : « Ne soyez pas surpris si je n'expire pas dans ce supplice ; le Seigneur que j'adore me conserve et me soutient ; je sens une main paternelle qui touche mon visage, et mon corps en est tout allégé, de manière à ne point souffrir. » On la surveilla de près, et trois fois on la trouva détachée et assise auprès de la fosse. D'autres fois, elle avait les mains déliées et récitait son rosaire. On voulut, pour ne point sembler épargner ses jours, en finir avec elle, et on la laissa tomber dans la fosse, à moitié remplie d'eau par l'effet des pluies. La martyre y expira noyée.

Par ce courage héroïque de Madeleine, la divine Providence dissipa, dit un auteur, l'horreur et l'épouvante qu'inspirait aux chrétiens l'inferral tourment de la fosse.

Le corps de Marie-Madeleine fut réduit en cendres, et les cendres furent jetées à la mer.

*
* *

MARIM, MAUR, né en Chine, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

MARINE, de la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, épouse du V. Dominique Coufioyé, brûlée vive pour la foi, à Nangata, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

MARINE, de la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, épouse du V. Michel Ifioyé, brûlée vive pour la foi, à Cachiyama, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

MARINE, Tertiaire de Saint-Dominique, brûlée vive pour la foi, à Nangasaki, le 11 novembre 1634, après avoir été promenée nue dans toute la contrée d'Omoura.

*
* *

MARQUEZ, FRANÇOIS, Prêtre de la Compagnie de Jésus, né à Nangasaki. Il était fils de Vincent Marquez, noble portugais, et de Sabine Voghi, Japonaise, issue de François Civandono,

prince de Boungo. Orphelin de bonne heure et recueilli d'abord par ses parents maternels, il fut demandé à ceux-ci par un noble portugais, Mathias de Silva, grand ami de son père, qui voulut l'élever comme son propre fils. François suivit les cours du collège de Macao. Admis dans la Congrégation de l'Annonciation, il s'exerçait à prêcher aux poissons et aux oiseaux. Il sollicita pendant trois ans et demi son admission dans la Compagnie de Jésus. Il étudiait la théologie, lorsqu'en novembre 1640, le P. Antoine Rubino s'embarqua avec lui pour Manille. Les vents contraires les rejetèrent en Cochinchine, où ils durent demeurer six mois. En avril 1641, ils se rendirent à Manille. Le métropolitain étant mort, François Marquez alla recevoir les ordres sacrés à Zébut, à quatre-vingts lieues de Manille et revint dans cette ville. Il refusa d'aller à Macao pour embrasser ses parents. Ayant été désigné pour la mission du Japon, il écrivait à son frère, en juillet de la même année, la lettre suivante :

« *Cecidit sors super Mathiam* (le sort tomba sur Mathias). Dans ma première lettre, je vous exprimais le doute que je dusse être envoyé au Japon. A présent, c'est-à-dire un jour avant le départ, il a été décidé que j'accompagnerais les Pères que je vous ai nommés. Je rends à Dieu des grâces infinies, pour m'avoir admis

dans les rangs de ses soldats d'élite. Vous aussi, mon bien cher, rendez à Dieu les mêmes grâces de ce que vous avez un frère désigné pour le martyre. Je dois m'embarquer avec le serviteur chinois des Pères. Plaise à Dieu, dans son infinie miséricorde, que je suive leurs traces jusqu'à la fin. Le temps me manque. Mes larmes surabondent à ce point de ne pas me laisser écrire. Cependant je vous dis, confiant en la divine miséricorde, que je vais le premier au ciel, afin de vous attendre. Je ne cesserai jamais de prier le Seigneur pour vous. Demandez ardemment au même Seigneur qu'il ne considère pas mes péchés et mes misères, mais bien son infinie miséricorde, et qu'il me fasse participer à sa Passion sacrée, et qu'il m'accorde le courage et les forces pour triompher de tous les tourments inventés par le tyran, et procurer sa plus grande gloire. »

Cependant ce ne fut que le 11 août 1642 que le P. François Marquez arriva au Japon, avec les PP. Antoine Rubino, Jacques de Moralez, Antoine Capèce et Albert Mecinski. Quelques jours après, ils étaient découverts et conduits à Nangasaki, où ils arrivèrent le 21 août. Après une captivité de sept mois et demi, pendant laquelle il fut torturé et subit cent cinq fois le tourment de l'eau, le P. Marquez, qui était demeuré inébranlable, fut suspendu dans la fosse ;

et comme au bout de huit jours, il était encore vivant, on lui trancha la tête. C'était à Nangasaki, le 25 mars 1643. Le vénérable Père avait alors trente-deux ans. (Voir V. Capèce, Antoine.)

*
* *

MARQUEZ, PIERRE, Prêtre de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, dans le nord du Japon, vers le mois de juillet 1643, après avoir eu tous les membres sciés. Né en 1592, à Malaga, il était entré dans la province d'Andalousie, en 1610. Il passa aux Philippines, en 1621, il y fut maître de philosophie et recteur de Cavité.

*
* *

MARTHE (de Goto), tuée d'un coup d'épée pour la foi, dans l'île de Goto, en 1589.

*
* *

MARTHE, d'Arima, mère des VV. Thomas Feibioyé et Mathias Chocouron, décapitée pour la foi, en Arima, le 28 janvier 1613, à l'âge de soixante et un ans. (Voir V. Chocouron.)

*
* *

MARTHE, épouse du V. Léon Fayachida Soukényémon, brûlée vive pour la foi, à Arima, le 7 octobre 1613. (Voir V. Canyémon, Léon.)

*
* *

MARTHE, épouse du V. Léon Rizaï, décapitée pour la foi, à Cocoura, le 28 février 1618.

*
* *

MARTHE, fille du V. André, contremaître de navire, veuve et affiliée à la Confrérie du Saint-Rosaire, brûlée vive pour la foi, à Nangasaki, le 25 novembre 1618.

*
* *

MARTHE, de la province de Cawatchi, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

MARTHE, d'Owari, fille de la V^e Rufine, d'Owari, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

MARTHE, d'Owari, épouse du V. Léon Tchiousouke, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

MARTHE, mère du V. Jules Ando Yafioyé, brûlée vive pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

MARTHE, vieille chrétienne de l'île de Cotchi, en Firando, fut chassée par son gendre païen, et expira de froid dans la campagne, pour l'amour de Jésus-Christ; c'était en 1624.

*
* *

MARTHE, Tertiaire de Saint-Dominique et Supérieure des lépreuses, décapitée pour la foi, en Omoura; le 29 juillet 1627.

*
* *

MARTHE, épouse du V. André Goyémon, décapitée pour la foi, en Omoura, le 8 septembre 1628.

*
* *

MARTHE, fille du V. Paul Sandgiouro, décapitée pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629, à l'âge d'un an.

*
* *

MARTHE, mère du V. Jean Magoyémon, crucifiée pour la foi, à Foyo, en Dewa, le 16 janvier 1629. (Voir V. Mino, Joachim.)

*
* *

MARTHE, servante de Marie, l'épouse du V. Jacques Sousouké, décapitée pour la foi, au Foccocou, le 5 août 1630.

*
* *

MARTHE, servante de Marie, l'épouse du V. Jacques Sousouké (une deuxième), décapitée pour la foi, au Fococou, le 5 août 1630.

*
* *

MARTHE, servante de Marie, l'épouse du V. Jacques Sousouké (une troisième), décapitée pour la foi, au Fococou, le 5 août 1630.

*
* *

MARTHE, épouse du V. Michel Chikisouké, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

MARTHE, mère du V. Joseph Sanjouro, brûlée vive pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MARTIN, fils de la V^e Madeleine, la veuve d'un hôte des religieux, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MARTIN DE SAINT-NICOLAS, Prêtre de l'Ordre de Saint-Augustin. Il naquit en 1592, à Saragosse,

de nobles parents, Lazare Lumbreras et Anne Yrrierte-el-Peralta. Il prit l'habit de Saint-Augustin au couvent de Borja et fit profession à Saragosse en 1619. Il passa à Mexico en 1622, et de là aux Philippines en 1623. Il fut supérieur et maître des novices au couvent de Manille. Ses vertus, et sa vie comme perdue en Dieu, le faisaient envisager comme un homme céleste. Il arriva au Japon en août 1632, avec le P. Melchior de Saint-Augustin. Mais bientôt, ces deux religieux, Augustins déchaussés, furent arrêtés à Nangasaki le 1^{er} novembre, et mis dans la prison publique. Prévoyant, d'après les fureurs du gouverneur Ounémé, que leur procès serait abrégé, les deux vénérables Pères se préparèrent au martyre.

Ils n'attendirent pas longtemps. Ounémé leur fit dénoncer que s'ils voulaient éviter le supplice, ils le pouvaient encore, mais que tout était disposé pour l'exécution. Ils répondirent qu'ils ne désiraient que la mort, et l'ordre vint de les conduire au supplice.

Deux colonnes étaient érigées à la cime du Mont-des-Martyrs. On y mena les Pères le 11 décembre (1632), en litières fermées; mais afin que le motif de la condamnation fût connu de tous, chaque litière était surmontée d'une banderole avec l'inscription : « Ces hommes sont condamnés au feu pour avoir prêché la loi

de Jésus-Christ. » Plus de vingt mille personnes assistèrent à ce supplice.

On avait attaché seulement un doigt des victimes, afin que, si la nature leur occasionnait quelques frémissements au contact de la flamme, l'on pût accuser leur constance et proclamer qu'ils avaient défailli. Mais ils demeurèrent immobiles jusqu'à la fin. Le P. Melchior expira bientôt, enveloppé par les flammes; le P. Martin, se trouvant plus éloigné, souffrit pendant dix-huit heures (12 décembre).

Mais il parut que la prolongation de ce martyre venait d'une providence toute spéciale de Dieu, car elle fut le salut de plusieurs. Un des assistants, touché de repentir, ayant fait un signe, comme s'il désirait se confesser, le serviteur de Dieu traversa les flammes, et, après avoir accompli son ministère charitable, retourna vers sa colonne; il la quitta deux fois encore pour confesser d'autres personnes.

Manille célébra de grandes fêtes à l'occasion de ces martyres, et l'on attribua des effets miraculeux à des reliques et mémoriaux des victimes.

*
* *

MARTINEZ, GASPARD, Portugais, né à Viana de Carminha, dans l'archidiocèse de Braga, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août

1640, à l'âge de trente-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

MASTRILLI, MARCEL FRANÇOIS, Prêtre de la Compagnie de Jésus, décapité pour la foi, à Nangasaki, après avoir subi pendant quatre jours le supplice de la fosse, le 17 octobre 1637, à l'âge de trente-quatre ans.

L'apostasie du P. Ferreira, connue en Europe, y causa d'immenses douleurs dans la Compagnie de Jésus, et parmi les autres Ordres. Les religieux de la Compagnie demandaient tous à l'envi d'être envoyés au Japon, afin de laver dans leur sang le crime de leur frère. En 1635, trente-trois Pères de la Compagnie s'embarquèrent à Lisbonne. Il se trouvait dans le nombre dix-huit Italiens, dix Portugais et deux Allemands. Ils avaient pour supérieur le P. Marcel François Mastrilli.

Ce Père naquit à Naples le 14 septembre, vendredi et fête de la Sainte-Croix, en l'année 1603. Son père don Jérôme Mastrilli, marquis de San-Marzano, était d'une illustre famille de Nola, et sa mère dona Béatrice Carraciolo, appartenait à l'une des principales familles du royaume. Il reçut au baptême le nom de Marcel François ; mais il ne porta d'abord que le premier ; plus tard il prit les deux.

Venu au monde par l'intercession de la Reine des Anges, aussitôt après son baptême, il fut offert à la Compagnie de Jésus. Dès sa plus tendre jeunesse, il était très dévot à la sainte Vierge, charitable envers les pauvres, serviteur des infirmes et zélé pour les missions. Sa joie la plus vive était de penser qu'il pourrait donner sa vie pour Dieu, et, en effet, il eut la révélation de son futur martyr.

A quatorze ans, il se sentit appelé à l'état religieux, vocation qu'il attribuait aux vertus de sa mère et à l'intercession de la sainte Vierge, par une ravissante alliance de la mère selon la nature avec la mère du divin Sauveur, et en lui de tous les chrétiens. Son père s'opposa d'abord à son désir, et le vertueux jeune homme s'enfuit en 1618 et alla s'offrir au noviciat de Naples. Son père finit par se rendre. La vie religieuse, qui change les bons en parfaits, fit, du novice déjà parfait, un exemplaire de vertus sublimes. Bientôt dans une extase, il vit le ciel ouvert, et il conçut un si ardent amour des souffrances, qu'il désira dans le moment même d'être appelé aux Indes, pour y souffrir et y mourir pour Dieu. Dans l'ardeur de son zèle, il choisit pour médiateurs de sa vocation aux Indes le glorieux martyr saint Eustache et l'apôtre des Indes saint François Xavier. Il passa huit années parmi les écoliers les plus jeunes, race difficile

s'il en fut jamais, et, pendant ce long intervalle, il donna l'exemple des vertus les plus éminentes. Souvent dès cette époque, saint François Xavier lui apparaissait sous la forme d'un cavalier, vêtu d'un habit blanc, et qui tenait d'une main le bourdon de pèlerin et de l'autre un cierge allumé. Le saint lui dit plusieurs fois : « Marcel, choisis le bourdon ou le cierge, » et lui expliqua le sens mystérieux de ces deux objets, le voyage des Indes ou la mort par maladie. Mastrilli répondit toujours : « Je choisis le plus conforme à la volonté divine. »

La fête de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge avait été célébrée solennellement le 8 décembre dans le palais du cardinal Brancaccio à Naples. Le 11 du même mois, quand on détachait les tentures, un ouvrier laissa tomber du haut de la coupole un marteau très pesant sur la tête du P. Mastrilli. Le Père, baigné dans son sang et privé de connaissance, fut emporté dans sa demeure. Il fut saisi d'une fièvre ardente accompagnée de délire, et les médecins désespérèrent de sa vie.

Dans le cours de cette agonie, Marcel vit plusieurs fois saint François Xavier lui apparaître, vêtu d'un manteau blanc, avec une croix rouge au milieu de la poitrine, tantôt seul et tantôt suivi de nombreux compagnons; le saint l'encourageait souvent par de tendres paroles. L'a-

pôtre des Indes dit un jour au malade : « O Marcel ! Quelle grâce du Paradis est l'objet de ton désir ? Considère en effet qu'au Paradis je ne suis pas sans pouvoir. » Marcel répondit que son unique désir était la volonté divine, et il demanda quels étaient les compagnons du saint, et si c'étaient des martyrs japonais ou des âmes du Purgatoire. Xavier lui dit : « Ce sont tes amis, et ils prient pour toi. »

Cependant le mal empirait, et le 21 décembre, Marcel fut à l'extrémité. Le P. Charles de Sangro, Provincial, lui ayant rendu visite, le moribond prit congé de lui pour le Paradis et lui demanda, non afin de vivre, mais afin de mourir avec plus de mérite, la permission d'émettre le vœu de se consacrer aux Indes. Ayant obtenu cette permission, il écrivit le vœu ; mais songeant plus à la mort qu'au voyage des Indes, et voulant mourir dans le baiser de son bien-aimé Père saint François Xavier, il demanda l'image du saint. Il reçut les saintes huiles ; mais le sacré Viatique lui fut refusé, car aucune substance ne pouvait plus passer. Il invoqua saint François Xavier, appliqua sur sa gorge une relique de l'apôtre, et, après une nuit d'aspirations saintes, demanda le pain des anges, et l'avalait sans aucune peine. Vers le soir, il s'entendit appeler : « Marcel ! Marcel ! » et il vit saint François Xavier lui apparaître en habit de

pèlerin, mais différent de l'image, et d'un aspect glorieux. Le saint lui fit renouveler son vœu, lui dicta la formule, et, à la fin des paroles, dit au malade : « Vous êtes guéri : baisez en action de grâces les plaies sacrées du Crucifix ! » Il lui dit de s'appliquer une relique de la sainte Croix vers la base du crâne, en arrière, et lui fit prononcer une consécration à la Croix divine, et une renonciation à toute chose du monde en vue des Indes et du salut des infidèles. Alors le saint disparut. Marcel, complètement guéri, se leva sur l'heure même, rendit compte à son supérieur du miracle et de son vœu, et, le lendemain, célébra la messe en action de grâces.

Dès lors, le P. Mastrilli sollicita du Père général la permission de partir, et celui-ci lui répondit : « Vous n'avez plus à me demander une permission que saint François lui-même vous a donnée. »

En quittant Naples, le P. Mastrilli, au lieu du seul nom de Marcel, prit le double nom de Marcel François. Tous ses discours et toutes ses lettres ne respiraient que le martyre. Ne devant s'embarquer qu'au bout de quelques mois, il obtint de visiter les grandes villes et les principaux sanctuaires d'Italie, et d'y augmenter la gloire de saint François Xavier, gloire dont il était le vivant témoin. A Rome, il vénéra le bras droit du saint, et il commença à recueillir d'a-

bondantes aumônes pour les frais de la bulle de canonisation, non encore expédiée, par suite de la mort du pape Grégoire XV. En Espagne, le roi Philippe IV voulut le voir et entendre de sa bouche le récit du miracle, et se recommanda à ses prières, ainsi que sa maison et son royaume, le regardant, avec tout le monde, comme un futur martyr, dignité sans égale dans l'Eglise de Jésus-Christ. Pour lui complaire, sa Majesté lui permit d'emmener quarante religieux de la Compagnie de Jésus, aux frais de la couronne. Plusieurs miracles signalèrent le séjour de Mastrilli à Madrid. Le vénérable Père arriva à Lisbonne le vendredi de la Passion, pour s'embarquer le Jeudi-Saint. Mais le départ n'eut lieu que le Samedi-Saint 7 avril 1635. Le nombre de quarante religieux fut réduit à trente-trois par la parcimonie des trésoriers royaux. Parmi les partants était le P. Antoine Capèce qui devait être martyr au Japon. Le P. Mastrilli, supérieur de tous, et neuf Pères étaient sur la *Capitane*, et vingt-trois autres Pères sur l'*Amirale*.

Après une longue navigation, pendant laquelle d'éclatants prodiges rendirent manifeste la protection de saint François Xavier et l'éminente vertu de son serviteur, on atteignit Goa le 8 décembre. On voulait retenir le P. Mastrilli à Goa, mais il était appelé par Dieu, et il voulait obéir à la voix divine par le chemin le plus

direct et le plus rapide. Des miracles sans nombre furent alors accomplis par saint François Xavier. La Croix de Saint-Thomas, dans les temps anciens, distillait de l'eau en abondance au jour consacré à cet apôtre. On vit ce fait merveilleux se renouveler. Sur ces entrefaites, parvint à Goa la nouvelle du martyre de vingt-quatre religieux de la Compagnie, qui avait eu lieu l'année précédente. Cette nouvelle embrasa plus vivement encore l'âme de Mastrilli. Pendant son séjour à Goa, il employait de longues heures à prier au tombeau de son bien-aimé patron. Il avait reçu le privilège d'ouvrir ce tombeau pour revêtir le saint de la chasuble magnifique envoyée par la reine d'Espagne, et il put accomplir son précieux message et s'enivrer de consolation et d'amour à la vue des saintes reliques. Le Père provincial lui permit de réserver un mouchoir imprégné de sang, et une petite boîte qui avait enfermé les entrailles. Il déposa dans la main de l'apôtre une lettre signée de son propre sang.

De Goa, le P. Mastrilli se rendit à Macao, dans l'espérance d'un accès plus facile au Japon. Mais les marchands et les mariniers n'osèrent point prêter leur concours. Le gouverneur de Macao, sur l'ordre du vice-roi, tenta tous les moyens, mais inutilement. Le Père dut alors se diriger sur Manille. Il y arriva le 3 juillet 1636.

Le gouverneur des Philippines, D. Sébastien Hurtado de Corcuera, l'accueillit avec empressement et lui promit de le faire passer au Japon. Mastrilli lui déclara qu'il était envoyé par saint François Xavier pour réparer la chute du P. Ferreira. Le gouverneur voulait envoyer tous les Pères ; mais les Espagnols s'y opposèrent par des intérêts humains, et tous, à l'exception du P. Mastrilli, retournèrent à Macao. Le gouverneur avait résolu d'accomplir l'engagement solennel qu'il avait pris à l'égard du vénérable Père. Mais, étant près d'entreprendre une expédition périlleuse contre les corsaires de Mindanao, barbares de la pire espèce et qui infestaient tout l'archipel, il supplia le missionnaire de l'accompagner. Inspiré d'en haut, Mastrilli consentit, pour la plus grande gloire de Dieu, et donna pour bannières à l'armée espagnole l'image de saint François Xavier et une image de Notre-Seigneur en croix, que les Mores avaient maltraitée furieusement et criblée de coups. On partit le 2 février, fête de la Purification, en 1637. Au moment de la bataille, le Père adressa aux troupes d'admirables paroles au nom de la religion outragée et des Indiens en proie aux incursions des barbares. L'armée combattit héroïquement. Au milieu de la mêlée, le P. Mastrilli fut touché au flanc par un biscaïen, qui

ne lui fit aucune offense, et qui retomba sur la terre à ses pieds. La victoire fut éclatante, et la prise du fort ennemi termina l'expédition. De nombreux prodiges et la guérison de nombreux blessés signalèrent encore dans cette occasion la puissance de saint François Xavier et la gloriense entremise du P. Mastrilli.

En vain le gouverneur supplia le Père de le suivre à l'expédition dirigée contre Jolo. Mastrilli, fidèle à sa vocation, refusa, mais il en promit le succès, chèrement acheté, mais non moins décisif que celui de Mindanao.

Dès ce moment, et jusqu'à son départ vers le Japon, le P. Mastrilli se consacra tout entier aux exilés japonais, et commença à apprendre leur langue. Plusieurs d'entre eux, enflammés par ses paroles, se dévouèrent à l'accompagner. Le père fit fabriquer une barque japonaise appelé « Foune », et, l'ayant fait démonter, la fit charger sur un bâtiment chinois, afin de la reconstruire en vue du Japon, et d'aborder sous une apparence japonaise. Il fit un accord avec des Chinois, en apparence pour se rendre à Macao, et se cacha dans la demeure de l'amiral D. François Ezquerro, pour le temps des derniers préparatifs. Le gouverneur et un grand nombre d'Espagnols avaient contribué généreusement à l'entreprise. Les dames offrirent dans cette occasion leurs belles chaînes, leurs colliers

de perle et les boutons d'or de leur parure. Cependant le gouverneur alla dire adieu au Père, tenant une lettre à la main. Il avait exprimé tous ses sentiments dans cette lettre, appréhendant l'excès de son émotion, et il ne put que s'écrier : « Marcel ! » Le religieux lui dit : « Seigneur gouverneur, je ne suis plus Marcel, mais François de la Croix. J'ai pris ce nom pour être moins connu, et pour me souvenir plus encore de mon bien-aimé saint, et aussi des souffrances qui me sont réservées. » Le gouverneur ne put proférer aucune parole, et s'éloigna plein de douleur. Dans sa lettre, il offrait au Père de donner six mille écus pour posséder son corps, et se proposait de faire quatre parts avec ces reliques, pour Rome, Madrid, Naples et pour son propre domaine patrimonial, qu'il voulait ériger en collège de la Compagnie de Jésus.

C'est alors que le pieux gouverneur fit grâce à un pilote condamné à mort, pour avoir, l'année précédente, conduit un Père Dominicain au Japon, afin qu'il conduisît le P. Mastrielli vers la destination que celui-ci aurait choisie.

Enfin le Père s'embarqua dans un profond secret, sur un navire espagnol, lequel avait à son bord, plusieurs matelots païens. Le charpentier du navire, qui menaçait de trahir, fut

puni sur l'heure même : une convulsion soudaine disloqua sa bouche. Le Père toucha la bouche et le guérit.

Une tempête assaillit le navire à la hauteur de Formose : le Père apaisa les flots en faisant, avec son reliquaire, le signe de la croix sur la mer. « C'était, disait-il, un bon noviciat pour le Japon, » et se comparant à Jonas, il dit à ses compagnons qu'après l'avoir jeté au rivage, ils auraient un beau temps. En même temps, il leur prédit un heureux retour.

Le bois et l'eau vinrent à manquer; mais la Providence y pourvut miraculeusement.

Le 3 août, à minuit, le Père découvrit la première terre japonaise, l'île principale des Kioû-Kioû.

Le vent ne permit pas d'atterrir à cette île, dont le prince était un violent persécuteur, et détenait prisonniers des Pères franciscains. L'équipage, en effet, n'aurait jamais pu s'échapper de ses mains.

La barque japonaise n'étant point en état, l'on trouva moyen d'en acheter une autre; le Père descendit sur celle-ci le 5 août, disant adieu au navire et à ses compagnons, et les consolant avec un visage de paradis. Tous le pleuraient, comme auraient fait des fils séparés de leur père.

Alors il conjura les Japonais, qui avaient

voulu le suivre, de retourner à Manille, leur rappelant les supplices qui les attendaient, et prédisant leur faiblesse, qui lui causerait à lui-même une infinie douleur. Mais ils persistèrent à ne point l'abandonner.

Le 19 septembre, il prit terre à Satsouma. Son dessein était alors d'aller vers l'empereur et de lui annoncer les grandes vérités de la religion. Côtayant le Fiounga, il toucha au port de Chokizo, pour faire réparer son embarcation, et de là vint atterrir au port de Couso. Découvert dans ce port, il se délivra par argent, et pénétra dans l'intérieur du pays avec un seul Japonais. Ses autres compagnons allèrent avec la barque au long du rivage : ils ne tardèrent pas à être saisis.

Bientôt reconnus pour être chrétiens, ils confessèrent, dans le premier moment, qu'ils avaient avec eux un religieux Franciscain ; mais, à la fin, ils désignèrent leur saint compagnon.

Le Père était dans les bois depuis plusieurs jours. Les anges seuls ont connu ses épreuves. Les satellites entrevirent un peu de fumée, et accoururent à leur proie ; mais en apercevant le confesseur à genoux et en prières, les bras en croix, avec une apparence angélique, ils s'arrêtèrent et voulurent l'adorer. Mastrilli, tournant ses regards vers eux, les salua et leur dit : « Mes fils, venez et saisissez-moi. » Les

satellites s'approchèrent et le lièrent avec un grand respect. En ce moment, le sol trembla.

On conduisit le Père à Nangasaki, distant de plusieurs centaines de milles; deux cents soldats l'escortaient. Le voyage dura plus d'un mois.

Le 5 octobre, il comparut devant les juges; et les assistants virent avec une émotion profonde une grande lumière qui environnait sa tête. On lui adressa diverses demandes auxquelles il répondit d'une manière apostolique; et il ajouta qu'il était venu pour parler à l'empereur, pour lui rendre la santé, s'il vivait encore, et pour lui enseigner la loi de Jésus-Christ; car il était envoyé dans ce but, comme ambassadeur de son glorieux Père saint François Xavier. « Quel est, dirent les juges, ce saint François Xavier? » Mastrilli leur répondit que c'était le premier Père de la Compagnie de Jésus qui fût entré au Japon et qu'il avait converti à Jésus-Christ le prince François Civan-dono de Boungo, avec tous ses vassaux. « Mais s'il est mort depuis si longtemps, reprirent les juges, comment vous a-t-il envoyé comme ambassadeur? » — « Il est, dit le serviteur de Dieu, mort dans la vie présente, mais il vit éternellement dans le ciel, et, en témoignage de ce que j'affirme, il m'a rendu la vie dans la cité de Naples. » Il prit alors occasion d'exposer les circonstances de sa guérison miraculeuse.

Les gouverneurs admirèrent son attitude et ses paroles, et ils déclarèrent qu'ils l'estimaient saint; mais ils déclarèrent aussi qu'ils devaient obéir à leur souverain, et ils prescrivirent de lui infliger le tourment de l'eau.

Les deux premiers jours, le P. Mastrilli subit les deux tourments de l'eau et de l'échelle, avec cette différence que le second jour on ne fit point usage de l'entonnoir, mais qu'on lui versa sur le visage jusqu'à quatre cents cocos d'eau, lentement et sans interruption.

Il s'évanouit à cette épreuve. Ayant repris ses sens, il dit à ses juges : « Ne soyez pas surpris, si je m'évanouis. Je suis religieux, il est vrai, et les douceurs de la vie me sont peu familières, mais j'éprouve les sensations naturelles à l'homme; toutefois l'esprit est toujours prompt, et l'âme constante, afin de souffrir tous les tourments et la mort elle-même. »

De retour en la geôle, il apprit que des compagnons avaient apostasié. L'un d'eux, seul, résista jusqu'à la fin : ce fut André Cotenda, qui périt dans la fosse. Mastrilli répandit d'abondantes larmes et conjura ces infortunés de réparer leur crime au prix de leur vie.

Le troisième jour, les magistrats adressèrent au serviteur de Dieu des menaces terribles, et lui demandèrent s'il venait de Manille, envoyé par le gouverneur. Le Père leur répondit :

« Multipliez les tourments sans interruption et sans mesure ; Dieu me donnera la force de les subir. Je suis venu de Manille, non par ordre du gouverneur, mais avec le dessein de convertir l'empereur et avec lui le Japon tout entier, s'il est possible. J'ai sacrifié ma vie à cette entreprise, la plus sublime qui soit au monde, et la plus agréable à Dieu ! »

« Si vous désirez tant la mort, reprit un gouverneur, je vous la garantis. Mais quelles sont les médecines, qui devaient rendre la santé et les forces à l'empereur ? » — « Ce sont, dit Mastrilli, des herbes souveraines et de certaines poudres, qui doivent le guérir infailliblement. (Il entendait parler des reliques de saint François Xavier qu'il avait apportées de Goa, et qu'il avait réduites en poudre et mêlées à des pilules : tant était absolue sa confiance en son bienheureux Père !) Si ce remède ne vous agréé pas, portez à votre empereur l'image de mon bienheureux Pèlerin ! Et si vous la placez dans vos temples, elle accomplira des prodiges. »

« Quittez ces chimères, dit le juge, et il fit traîner le Père à de nouveaux supplices. On le mit entièrement nu, et avec des fers rouges, on lui perça et brûla les parties naturelles. Sa pudeur offensée lui fit proférer d'admirables plaintes : « J'ai voué, dit-il, tout mon corps aux supplices pour l'amour de mon Créateur, et je

ne refuse aucune douleur; mais les membres de mon corps ne suffisent-ils pas? Épargnez, ô juges, ces tourments infâmes, si contraires à la pudeur humaine, et que répudieraient les nations les plus barbares. »

Le gouverneur, confus, fit changer de torture, et l'on recommença le supplice de l'eau, jusqu'au moment où la défaillance allait faire expirer le Père.

On le ramena dans la prison, et on lui intima la sentence de mort. Il accueillit le messager comme un ange du ciel, et, au seul nom de la fosse, il répéta les paroles du divin Rédempteur : « L'esprit est prompt, à la vérité, mais la chair est faible, » et il ajouta, par un sentiment prophétique, qu'il serait tourmenté dans la fosse, mais qu'il mourrait par la décapitation.

Il passa le reste de la nuit dans une extase accompagnée de prodiges : les gardes et les gouverneurs eux-mêmes, qui le visitèrent, l'aperçurent élevé dans l'air, et rayonnant de lumière. Des personnes du dehors virent une clarté prodigieuse dans le ciel, clarté qui descendait jusqu'à la prison. Il se manifesta d'autres merveilles que les gardes n'osèrent publier, par la crainte des gouverneurs.

Le mercredi 14 octobre, à onze heures du matin, le Père fut conduit au supplice. On avait placé dans sa bouche une lame de fer garnie de

clous aigus, afin qu'il ne pût prêcher, et on lui avait rasé le côté droit de la tête, et souillé le côté gauche avec de l'ocre rouge, opprobre insigne aux yeux des Japonais. Il était à cheval, fortement attaché avec des cordes et des chaînes, et vêtu d'une soutane ou robe, telle que les religieux de la Compagnie de Jésus la portent dans les Indes, mais coupée aux genoux, et laissant les jambes découvertes : à ses épaules était arborée la banderole sur laquelle on lisait la sentence.

Ce fut ainsi que, donné en spectacle aux anges et aux hommes, il passa devant les infidèles sans être insulté, et arriva jusqu'à la place appelée Yendo, toute habitée par les Portugais, et où se trouvait l'équipage de six navires. Les Portugais saluèrent le saint et le conjurèrent avec larmes d'offrir en leur faveur une goutte de son sang. Le saint rendit le salut, et condescendit à leur désir, en inclinant par trois fois la tête. Arrivé près de la fosse, centre de ses désirs et de ses espérances, il fut attaché fortement avec des cordes et lié jusque sous les aisselles, afin qu'il demeurât plus longtemps vivant, et l'on détacha le frein de sa bouche.

Il remercia les gouverneurs qui étaient présents, avec les expressions les plus aimables. « A cette heure, ajouta-t-il, vous connaîtrez, Seigneurs, combien est grand le Dieu que

nous adorons, et combien précieux est le Paradis que nous espérons. » Il fut descendu dans la fosse, la tête en bas, et plongé jusqu'aux chevilles. Il se maintint immobile comme un rocher.

Les bourreaux, voulant s'assurer s'il n'était point mort, dégagèrent l'orifice. Le martyr leur dit : « Je ne désire rien ; je suis dans le paradis. » Dans cette épreuve même, il eut plusieurs extases. Les gouverneurs essayèrent de le tenter encore, mais il dit que le soleil reviendrait plutôt dans son cours, que lui-même ne défailirait dans la foi. En s'adressant aux gardes et aux gens vulgaires, qui voulaient le tenter, il leur disait : « Retirez-vous ! » A la demande s'il désirait de l'eau ou quelque autre chose, il répondait : « Je ne veux ni eau, ni rien d'autre, mais la gloire ! la gloire ! » et il s'excusait charitablement envers les satellites pour le souci qu'ils prenaient de lui.

Il demeura dans ce supplice quatre jours entiers, c'est-à-dire depuis le mercredi, à onze heures du jour, jusqu'au samedi, 17 octobre, à trois heures du soir, sans que le sang descendît en son corps, chose prodigieuse et qu'on n'avait jamais vue : en effet, d'ordinaire, le sang descend avec tant de violence, que, pour éviter une mort immédiate, on saigne le patient aux tempes.

Les gouverneurs, avertis de ce prodige, et en raison d'une fête idolâtrique, qui devait avoir lieu le lendemain, ordonnèrent de décapiter le confesseur. Lorsqu'on le remonta de la fosse, il était encore plein de vie. Craignant qu'on ne lui fit grâce, il demanda pourquoi les bourreaux le retiraient. On lui fit connaître la sentence : « Oui, dit-il, pour finir ainsi, à la bonne heure ! »

Il éprouva dans cet instant la cruelle douleur d'être replacé debout, par le retour des entrailles en leur état naturel, après la perturbation et le renversement de tout le corps. Il se mit à genoux, et invoqua son Père saint François Xavier. Le premier coup de cimeterre, asséné violemment, ne laissa pas de marque. Le second put tracer à peine une ligne légère, et le bourreau plein d'effroi, jeta son épée.

Le martyr lui dit : « Accomplissez, mon fils, ce qui vous est commandé. » Le bourreau reprit son épée, et sépara d'un seul coup la vénérable tête.

A ce moment, la terre trembla pendant un long espace, dans toute la contrée, et le soleil s'obscurcit au-dessus du palais des gouverneurs. Plusieurs autres prodiges éclatèrent en divers lieux. Les satellites se disaient entre eux : « Nous parlerons quand nous serons libres. »

Cependant les exécuteurs obéirent à l'ordre

d'essayer leurs sabres, et hachèrent le saint corps. Bientôt après, les précieux restes furent jetés dans les flammes. Les cendres et la terre furent aussitôt répandus dans la rivière Tamatchin qui baigne Nangasaki.

Les gouverneurs firent anéantir tous les objets précieux saisis avec le serviteur de Dieu, les croix, les reliquaires et tout le reste ; mais ils réservèrent la poussière des entrailles de saint François Xavier, se proposant de l'envoyer à l'empereur. avec l'image du même saint.

Il paraît certain, dit le P. de Charlevoix, que le P. Mastrilli ne vit pas le malheureux Ferreira, qui avait été la principale cause de sa venue au Japon.

Ce glorieux martyr fut célébré partout, à Macao et à Manille, à Lisbonne et à Madrid, par les fêtes les plus solennelles.

A cette nouvelle, la chambre du collège de Naples, où le Père avait été guéri miraculeusement, fut convertie en chapelle. Il s'y opéra de nombreux miracles ; et d'autres miracles furent attribués à l'intercession du martyr.

*
* *

MATAGORO, PAUL, frère d'Alexis Sato Cheisouké, décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonézawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

MATAKITCHI, JOSEPH TAKÉYA, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MATANGORO, LOUIS, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Candide.)

*
* *

MATAYÉMON, THOMAS CAYÉNO, de Caye, chef de son village, torturé, puis décapité pour la foi, à Cochinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de cinquante-deux ans. (Voir V. Chinyémon. Mathieu.)

*
* *

MATAYÉMON, MATHIAS, laboureur, hôte du B. Hyacinthe Orfanel, brûlé vif pour la foi, à Yagami, près de Nangasaki, le 23 septembre 1622. Quand Mathias eut été arrêté et incarcéré, le geôlier le laissait sortir librement, pour aller visiter sa maison et ses travaux, et il revenait le soir à sa prison bien-aimée, parce qu'il prévoyait qu'il en serait tiré pour être sacrifié à Jésus-Christ. Cet homme illettré, et qui savait à peine les prières, prêcha très éloquemment au moment de sa mort, et fut un grand sujet d'admiration pour les assistants.

*
* *

MATAZAYÉMON, JEAN, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

MATAZAYÉMON, FRANÇOIS ONO, brûlé vif pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

MATCHINDA, JEAN, brûlé vif pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1632.

*
* *

MATHIAS, Lépreux, hôte des confesseurs de la foi, décapité pour Jésus-Christ, à Sourounga, le 24 novembre 1615.

*
* *

MATHIAS, mis à mort pour la foi, à Morioca, en Nambou, le 18 décembre 1624.

*
* *

MATHIAS, massacré pour la foi, par les satellites d'une prison où il allait consoler les prisonniers chrétiens, à Nangasaki, le 14 août 1627.

*
**

MATSOUBIOYÉ, JEAN, décapité pour la foi, en Dewa, le 18 août 1624.

*
**

MATSOUWO, DOMINIQUE, laboureur, hôte des PP. Franciscaïns et Confrère du Cordon de Saint-François, d'abord brûlé vif et à feu lent pendant une heure, et puis achevé à coups de sabre, pour l'amour de Jésus-Christ, à Ozoccou, près de Nangasaki, le 14 février 1621.

*
**

MATSOUYAMA, THOMAS, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
**

MATSOUYO, ROMAIN, de Noucayama, décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonézawa, le 12 janvier 1629.

*
**

MATTAÏTCHI, THOMAS, né à Chichi, dans les îles de Firando, fut exilé en 1622; ayant été découvert cette année dans un autre village, il fut par ordre du prince, conduit dans la petite île Cochima, et décapité pour la foi, le 3 avril 1624, à l'âge de trente-cinq ans.

*
* *

MATTHIEU, fils de Protais, prince d'Arima et de la pieuse Justa, son épouse, frappé à mort en haine de la foi, par ordre de son frère l'apostat Michel, à Arima, en 1613, à l'âge de six ans.

*
* *

MATTHIEU, Japonais, Frère de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 20 octobre 1633.

*
* *

MATTHIEU, Bengalais, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-trois ans.

*
* *

MATZOUTAKÉ, JEAN CHOZABOURO, de Chimabara, précipité pour la foi, dans l'abîme du Mont-Oungen, après avoir eu les côtés déchirés avec des couteaux et arrosés d'eau sulfureuse, le 17 mai 1627, à l'âge de trente-huit ans. (Voir V. Soukényémon, Louis.)

*
* *

MAXENCE, issue d'une famille noble, épouse du V. Michel Choubioyé, décapitée pour la foi, à Kibara, en Boungo, le 13 juillet 1614,

à l'âge de trente-neuf ans. (Voir V. Choubioyé, Michel.)

*
* *

MAXIME, servante de Marie, l'épouse du V. Jacques Sousouké, décapitée pour la foi, au Fococou, le 5 août 1630.

*
* *

MAXIME, épouse du V. Lin Sacamoto Jiyémon, brûlée vive pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 31 janvier 1632.

*
* *

MECINSKI, ALBERT, Prêtre de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 25 mars 1643.

Il était issu de la race des Poray, l'une des plus illustres de la Pologne, et de la branche des Korozwanki,; il était fils du seigneur de Korozwanki, et de Félicité Gloskowska. Son père avait été séduit par les erreurs protestantes; mais il abjura bientôt l'hérésie, et mourut après. Sa mère l'éleva pieusement, ainsi que son frère Stanislas. Albert, âgé de quatorze ans, fut envoyé au collège de Lublin. Bientôt il conçut la pensée d'entrer dans la Compagnie de Jésus, et fit part de son désir à sa mère. Celle-ci s'en indigna et lui donna un

soufflet; pour rompre ses desseins, elle l'envoya continuer ses études à Cracovie. Il était alors très curieux de la médecine, contrairement au naturel des nobles; non qu'il voulût en exercer l'art, mais par attrait scientifique. On vit plus tard que c'était par un dessein secret de la Providence, quand il eut occasion d'appliquer ses connaissances, dans la navigation des Indes, et pendant sa captivité chez les Hollandais.

Ayant perdu sa mère, il fit le voyage de Rome, et, sentant sa vocation renaître, il sollicita du Père général Vittelleschi son admission au noviciat. Il fut, après les deux ans, envoyé en Pologne pour des affaires de famille, et fit son cours de philosophie à Kalisch. Son jeune frère étant mort, Albert fut vivement combattu par ses parents; mais il résista victorieusement, et, disposant de ses biens en faveur du collège de Cracovie, alors éprouvé par les difficultés de la fondation, il écrivit au Père général, pour demander le Japon. Après ses trois ans de philosophie, il revint à Rome pour sa théologie. A cette époque se trouvait le P. Vieyra, qui enflammait tous les cœurs. Albert demanda de nouveau le Japon, et alla prier devant l'image de la sainte Vierge à Saint-Paul hors des murs. Il obtint enfin la mission tant désirée. Avant même d'avoir achevé son cours de théo-

logie, il partit pour le Portugal en 1630. Il avait adressé à ses amis ces belles paroles : « Tous les biens temporels que la main divine m'avait départis, je les ai rendus à Dieu par un abandon sans réserve. Ce qui reste à tout homme pécheur, ce misérable corps, je suis heureux d'aller le restituer à la terre, par la main des bourreaux, et d'offrir à Dieu ce dernier sacrifice. » Et baisant la croix de bois, que le Général mettait aux mains des missionnaires de l'Inde, en leur donnant sa bénédiction, il s'écria : « Ce signe de la très sainte Croix me tient lieu de tous les amis et de toutes les consolations. Tout ce que j'ai pu posséder ou désirer, je l'ai déposé de grand cœur, comme la dépouille du vieux monde et du vieil homme. Dans le nouveau monde où j'aspire, et dans l'homme nouveau que je veux revêtir, la Croix seule sera la mesure de mes consolations. »

Il continua sa théologie à Evora, et fut ordonné prêtre dans cette ville par Apollinaire d'Almeida, de la Compagnie de Jésus, évêque de Nicée. Revenu à Lisbonne et sur le point de s'embarquer, il fut rappelé à Rome par le Père général, et envoyé en Pologne pour régler un litige relatif à sa donation de Cracovie. Il obéit sans plainte et sans excuse. Il put bientôt revenir à Rome, et de là à Lisbonne. Il s'embarqua en 1631. Dans le voyage, il s'était fait

l'infirmier de tous, et, le typhus sévissant sur le navire, il eut occasion d'utiliser sa science. Mais il n'avait pas épuisé les épreuves, et le navire, étant peu éloigné du Brésil, fut obligé par la tempête de rentrer à Lisbonne. Le Père avait contracté par la fatigue une maladie articulaire, et demeura gisant pendant près de deux ans. Il dut attendre l'expédition de 1633, et partit le 5 mars de cette année. Après trois mois de navigation heureuse, une contagion, presque toujours mortelle, se déclara parmi l'équipage. Un Frère de la Compagnie, et bientôt le Père supérieur Sébastien Alvarès en furent victimes. Le Père Albert demeura seul prêtre pour confesser huit cents personnes, la plupart moribondes. On parvint à Goa le 20 août. Sur le tombeau de saint François Xavier, il s'inspira plus vivement encore du zèle apostolique. Il offrit au vénérable sépulcre une lampe d'argent et des ornements de grande richesse, qu'il avait à cette fin réservés sur sa fortune. Il se rendit l'année suivante à Malacca; mais dans le passage de cette ville à Macao, le navire qui le portait fut capturé par les Hollandais, et les passagers furent emmenés prisonniers à Formose. Les Espagnols furent occupés quelque temps à garder les troupeaux. Une épidémie s'étant déclarée dans la colonie, le P. Albert soigna les malades et guérit le fils

du commandant hollandais. Enfin, après sept mois de captivité, les Espagnols furent renvoyés dans un port de Cochinchine. Au bout de quelques jours, le P. Albert s'embarqua pour Macao. Le P. Diaz, Visiteur, l'accueillit avec joie, et l'envoya, avec le P. Capèce, au Cambodge, d'où l'occasion du commerce pouvait les faire introduire plus aisément au Japon. Dans ce dernier pays, les deux missionnaires s'appliquèrent avec ardeur à la langue japonaise.

Le 11 août 1642, les deux Pères prenaient terre sur une petite île du détroit de Satsouma, mais peu de jours après, ils étaient découverts et conduits à Nangasaki, où ils arrivèrent le 21 août. C'est là que le 23 mars suivant, le vénérable Père Mecinski, qui avait enduré de longues et cruelles tortures, mourut pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse. (Voir V. Capèce.)

*
* *

MÉGASAKI, JEAN, Japonais, Prêtre séculier, et Tertiaire de l'Ordre de Saint-François, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 9 octobre 1633.

*
* *

MELCHIOR DE SAINT-AUGUSTIN, Prêtre de l'Ordre des Augustins. Il naquit vers 1599, à Portillo, près de Grenade, de Pierre Sanchez et de

Françoise Pérez. Il prit l'habit des Augustins Déchaussés à Grenade, en 1618. Il passa aux Philippines, en 1620. Son humilité ne lui avait pas permis de solliciter l'éminente mission du Japon; mais il la reçut avec joie, et s'y prépara par le jeûne et la pénitence. Parti de Manille le 4 août 1632, il aborda au Japon dans le même mois et alla, dans la montagne, se réunir au P. Erquicia. Il fut arrêté à Nangasaki le 22 novembre, et le 11 décembre de la même année, il était brûlé vif pour la foi, dans cette même ville, avec le P. Martin de Saint-Nicolas. (Voir V. Martin de Saint-Nicolas.)

*
* *

MENCIA, D'OMI, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

MENDOZA (JACQUES DE), métis, né à Chaül, dans l'Inde, soldat, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente ans.

*
* *

MIANANGA, JEAN YOUCHIN, Frère du V. Simon Nayémon, Catéchiste des PP. Jésuites, crucifié pour la foi, la tête en bas, à Nacatsou, en Bougen, le 1^{er} mars 1618.

*
* *

MICHEL, CORÉEN, mis à mort pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de quarante-trois ans.

Fait prisonnier pendant la guerre de Corée, il avait été baptisé à Nangasaki. Il fut serviteur pendant plusieurs années, afin de racheter sa sœur également prisonnière. Il se maria à Cotchinotsou. Il était d'une charité singulière envers les lépreux, les attirant dans sa maison, les faisant asseoir au foyer à ses côtés, et leur disant : « Vous êtes mes frères, et votre infirmité m'est une raison de vous honorer davantage. » Il était favorisé de visions célestes et en faisait part à sa femme pour la rendre plus fervente. Il fut suspendu à une fourche, eut les jambes comprimées, les jarrets tranchés, et ayant expiré dans le supplice, il fut décapité et, son corps fut mis en pièces.

*
* *

MICHEL, fils du V. Thomas Couchifachi, décapité pour la foi, à Nacatsou, en Bougen, le 23 février 1618.

*
* *

MICHEL, mort pour la foi, dans la prison pestilentielle de Méaco, le 17 mai 1619, à l'âge de deux ans.

*
**

MICHEL, fils du V. André Toan, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 24 juillet 1620, à l'âge de douze ans.

*
**

MICHEL, fils du V. Mathias Matoyémon, décapité pour la foi, à Yangami, le 23 septembre 1622.

*
**

MICHEL, fils du V. Cosme Sacouzo, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 2 octobre 1628, à l'âge de quatre ans.

*
**

MICHEL, fils de la V^e Cécile, décapité pour la foi, à Cotchidomari, près Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de trois ans.

*
**

MICHEL, lépreux, mort pour la foi, de faim et de misère dans la prison de Yédo, vers le mois de février 1627.

*
**

MICHEL, fils probablement du V. Thomas Gonza, décapité pour la foi, en Omoura, le 29 juillet 1627, à l'âge de deux ans.

*
* *

MICHEL, fils du V. Louis Yazayémon, décapité pour la foi, en Omoura, le 13 mai 1628.

*
* *

MICHEL, de Conga, mort pour la foi, à Conga, le 31 mai 1630, à l'âge de vingt-quatre ans. Il avait été torturé par l'eau, par les bambous creux, par les roseaux acérés, et finalement il avait eu le cou scié peu à peu dans l'espace de quatre jours. (Voir V. Chibioyé, Thomas.)

*
* *

MICHEL, fils d'une servante de la V^e Marie, l'épouse du V. Jacques Sousouké, décapité pour la foi dans le Foccocou, le 5 août 1630.

*
* *

MICHEL, fils du V. Louis Gonyémon, décapité pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630, à l'âge de neuf ans.

*
* *

MICHEL, fils du V. Grégoire Rocouzayémon, décapité pour la foi, à Sazoco, en Omoura, le 28 septembre 1630, à l'âge de onze ans.

*
* *

MICHEL, fils du V. Jacques Nacachimi Coufioyé, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 2 novembre 1630, à l'âge de cinq ans.

*
* *

MICHEL, DE SAINT-JOSEPH, Prêtre de l'Ordre de Saint-Augustin, Japonais, né à Founaï, en Boungo, mort pour Jésus-Christ, probablement dans le supplice de la fosse et à Nangasaki, vers le mois de décembre 1637.

*
* *

MILHAO, JACQUES DIAS, Portugais, né à Barcellos dans le diocèse de Braga, connétable de navire, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de quarante ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

MIMBOCOU, JEAN, serviteur et Catéchiste du B. Père Sotélo, excellent prédicateur, décapité pour la foi, à Yédo, le 7 septembre 1613 : il prêcha la parole divine jusqu'au lieu du supplice.

Jean se convertit ainsi : cherchant la meilleure entre les sectes païennes, il se recommanda à l'idole Atango, dont le temple était à quatre

lieues de Méaco. Pendant sept jours, il fit tous les matins le tour du temple, entièrement nu, dans le temps des plus grands froids de l'hiver. Puis il revint à Méaco. Dieu permit qu'il y rencontrât un ami païen, lequel venait de visiter l'église des bonzes de Namban, c'est-à-dire des Religieux d'Europe. Il alla lui-même à cette église des Franciscains, se fit instruire et reçut le baptême. Dès lors, il se voua au service de religieux et devint un prédicateur plein de zèle.

*
* *

MINAGAVA, JOACHIM, décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonézawa, le 16 janvier 1629.

Joachim Minagava, de naissance illustre, et vieillard octogénaire, aspirait après le martyre. Le gouverneur de Foyo commanda qu'il fût décapité pendant la nuit. Joachim était presque aveugle et se servait d'un bâton pour assurer ses pas. Mais cette nuit, malgré la violence du vent, la neige qui tombait en abondance, et la glace qui rendait le sol pour ainsi dire impraticable, Joachim ne voulut accepter aucun soutien : il chemina librement, et d'un pas ferme, jusqu'à Wocousambara. Lorsqu'il fut arrivé au lieu du supplice, le vent se calma, la neige ne tomba plus, et l'air s'étant rasséréiné, le soleil éclaira

le sacrifice. La tête et le corps de Joachim furent recueillis par les chrétiens.

*
* *

MINÉ, LOUIS, décapité pour la foi, à Foucafori, le 29 mai 1614.

Au mois de mai 1613, Chitchiyémon, l'un des quatre gouverneurs pour Nabechima, seigneur de Figen, fit un martyr à Foucafori. Lorsque Safioyé était devenu gouverneur de Nangasaki, il avait choisi cette place, quoiqu'elle fût éloignée de trois lieues par mer, pour être comme la paroisse de ses superstitions idolâtriques, et il y avait érigé un temple au démon. La chrétienté de ce bourg, vivant désormais en présence du mauvais esprit, était vouée pour ainsi dire à la persécution. Le gouverneur s'adressa premièrement à deux frères, Cosme et Louis Miné. Laissés libres d'abord, ils en profitèrent pour aller se confesser à Nangasaki et revinrent attendre leur sort. Le jour de la fête du Très Saint Sacrement, le gouverneur invita Louis à une chasse. Après qu'on eut fait une lieue en barque, Chitchiyémon ordonna de lui trancher la tête, et cet ordre fut exécuté dans le moment même. La tête et le corps réunis furent attachés à une grosse pierre et précipités dans la mer. Au bout de cinq jours, une lumière surnaturelle révéla la place aux chrétiens.

Ceux-ci recueillirent les précieuses reliques et les envoyèrent au Père recteur du collège, qui les fit ensevelir dans l'église de la Miséricorde. Cosme fut exilé.

*
* *

MINO, JEAN, crucifié pour la foi, à Foyo, en Dewa, le 16 janvier 1629, à l'âge de quatre-vingts ans.

Jean Mino, vieillard de quatre-vingts ans et chef des chrétiens, habitait un village à une demi-lieue de Foyo, en Dewa. Riche, et se trouvant à la tête d'une maison considérable, il avait cédé toute l'administration à son fils Acousouke, païen, et vivait avec sa femme Anne dans l'oraison et dans l'exercice des œuvres de miséricorde. Le fils, dans une occasion, avait déclaré que son père n'était point chrétien. Mino l'en reprit sévèrement, et le fils, cité de nouveau, dit aux juges : « Mon père est chrétien : votre colère et les menaces de mort que vous m'adressez ne sauraient faire que ce ne soit pas la vérité. Ma vie est entre vos mains comme garantie de mes paroles, et, si vous la prenez, ce sera mon salut de mourir pour la religion professée par mon père. » Les juges voulaient d'abord sévir contre le fils ; mais ils préférèrent attaquer le père. On confisqua tous ses biens, puis on le fit conduire avec d'autres

chrétiens principaux devant le gouverneur d'Yonezawa qui réserva son arrêt, et les fit tous ramener à Foyo. Mino, dans le chemin, reconnut la tête exposée de Louis Yémoné qui lui avait donné le baptême, et qui avait été décapité quelques jours auparavant pour Jésus-Christ. Il s'approcha de la vénérable tête et la baisa, en exprimant toute sa reconnaissance et son amour.

Aux abords de Foyo, les confesseurs eurent l'avis de leur mort, qui devait avoir lieu par l'épée. Le saint vieillard rendit grâce à Dieu, et déposant ses chaussures, voulut faire, pieds nus, dans la neige et la glace, les deux lieues qui restaient. Il implora du Daïcouan ou gouverneur la grâce pour tous les martyrs de mourir en croix. « Je m'estime heureux de vous accorder quelque chose, répondit le gouverneur; et j'adhère à votre requête, en souvenir de notre ancienne amitié. Pendant qu'on disposait les croix, le Daïcouan fit placer les confesseurs dans l'intérieur d'une maison auprès d'un grand feu : c'étaient Jean Mino et Anne, sa femme, Jean Magoyémon et Marthe, sa mère, Joseph Iyzayémon et Madeleine, sa femme, avec leurs quatre enfants, en y comprenant la petite Inès. Madeleine était auprès du vieillard : les gardes lui prirent des bras la petite Inès, âgée de trois ans, sans lui en dire

le motif; et, après quelques instants, on lui rapporta la tête sanglante de cette innocente. A cette vue, la bienheureuse mère, sans pleurs et sans faiblesse, bénit Dieu d'avoir accueilli cette chère âme au sein de sa miséricorde. Les croix étant disposées, tous sortirent avec un saint empressement. Joseph Iyzayémon s'écria : « Quelle merveilleuse consolation que de mourir à l'imitation du Sauveur, sur le bois sacré de la croix ! » On attachâ la tête de l'enfant à la croix de sa mère. Bientôt les lances accomplirent leur office et immolèrent les victimes.

*
* *

MITCHICAVA, JEAN, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Yédo, le 13 janvier 1632.

*
* *

MIYÉMON, JEAN, décapité pour la foi, à Omoura, le 23 décembre 1617.

Jean Miyémon, naturel du Tsounocouni, païen zélé dans l'origine, mais qui, dans son erreur, cherchait véritablement le salut, avait compris toute la vanité et l'impuissance des idoles. Touché par la vie sainte des religieux Franciscains, il était venu à Nangasaki, et s'y était fait instruire et baptiser par le P. Thomas Aracavi, prêtre japonais. Jean fut dès lors un fervent chrétien et vint à Omoura pour s'édifier

par la sainte conversation des religieux qui étaient dans la prison et participer aux divins sacrements. Les bonzes, indignés de son zèle pour sa propre perfection et pour celle des autres, car il était le président de la Confrérie du Rosaire, répétaient comme les Pharisiens : « N'est-ce donc pas celui-ci qui autrefois, dans Jérusalem, persécutait les adorateurs du nom de Jésus? » Ils le dénoncèrent et le firent traire devant le « Beto » ou juge de la rue. Jean se montra ferme dans la foi, et mérita d'être, le lendemain même, jour de la Nativité de Notre-Seigneur, conduit au supplice : heureux de naître au ciel par le martyre, le jour où notre Sauveur naquit entre les hommes pour les racheter de l'éternelle mort ! Trois coups de sabre consommèrent son sacrifice : et son corps fut taillé en pièces, pour éprouver la trempe des armes.

*
* *

MIYÉMON, ALEXIS OMI, brûlé vif pour la foi, à Coubota le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

MIYÉMON, JACQUES, décapité pour la foi, dans le Nambou, le 5 novembre 1624.

*
* *

MIZZOUICHI, MICHEL FICOYÉMON, Jifiacou ou officier de charité, né à Yachchiro, décapité pour la foi, à Yachchiro, le 11 janvier 1609, à l'âge d'environ cinquante-cinq ans.

Au mois d'octobre de l'année 1603, Canzouyédono, prince de Fingo, entreprit la visite de ses principales places qui étaient, avec Coumamoto, sa capitale, Yachchiro et Outo. Dans la citadelle de Yachchiro résidaient plusieurs officiers chrétiens ; le prince donna l'ordre aux trois gouverneurs du district et spécialement à Cacouzaïemon, commandant de la citadelle de les obliger à l'apostasie, sans s'occuper d'ailleurs d'y contraindre les marchands et les artisans. Mais bientôt, par excès de zèle, ces gouverneurs essayèrent de faire apostasier les personnes vulgaires.

Trois hommes parmi le peuple étaient alors l'objet spécial du ressentiment de ces persécuteurs : c'étaient Joachim Vatanabbé Tirozimoné, Jean Fattori Tingoro et Michel Ficoyémoné Mizzouichi. Ils étaient « Jifiacous », c'est-à-dire officiers de charité, et lors de la persécution de 1601 et de l'exil des missionnaires, ils avaient été choisis pour diriger l'Eglise dans leur contrée. Les deux officiers chrétiens, Jean Minami Gorozayémon et Simon

Takenda Gofioyé ayant été condamnés à mourir pour la foi, avec plusieurs membres de leurs familles, les trois Jificous leur prodiguèrent les soins les plus admirables; et ce fut le 9 décembre que les dernières victimes consommèrent leur sacrifice.

D'abord les Jificous ne furent point inquiétés; mais quelque temps après, Canzouyédono, étant venu à Yachchiro, commanda de les mettre en prison. Alors Cacouzaïemon les fit saisir. Jean Tingoro que l'on arrêta le premier, et qui fut interrogé par le gouverneur lui-même, parla d'une manière héroïque : il a raconté lui-même son épreuve dans une admirable lettre qu'il adressait aux chrétiens de la ville. La voici :

« Lorsque je fus en présence du gouverneur Cacouzaïemon, il me dit : « Votre profession de la loi prohibée par le seigneur est un délit capital, et vous expose à une information rigoureuse; toutefois, si vous renoncez, vous pouvez encore être sauf. » Je lui répondis : « Seigneur, aucune chose au monde ne saurait me causer une joie plus vive et me donner un sujet plus immédiat d'offrir à Dieu de continuelles et infinies actions de grâces, que le fait de souffrir et de verser mon sang pour l'amour de sa Majesté divine. Toutes mes méditations et mes prières ont pour but de me préparer à ce

sacrifice : Votre Seigneurie doit donc concevoir combien je suis éloigné de retourner à la gentilité. » — « Je suis grandement surpris, dit le seigneur, et je n'ai jamais contemplé quelqu'un d'aussi heureux que vous paraissez être ; » et m'ayant fait entrer dans son cabinet intérieur, il ajouta : « D'où provient, mon Frère, cette joie si étrange en une pareille heure ? » Alors je répondis, en reprenant ma conversion dès son origine : « Lorsque je lisais, dans les années anciennes, les principaux et les plus savants écrits des sectes japonaises, je n'y trouvais que des absurdités et des mensonges ; en approfondissant leur substance, et en considérant qu'ils ne traitaient point du Créateur, qui a fait le ciel et la terre, les hommes et tous les autres êtres, je concluais que la création entière était l'effet du hasard. Le fait de désirer le salut de l'âme et de le poursuivre, me paraissait une vanité pure, en sorte que l'on devait estimer uniquement les biens de la vie présente.

Il arriva plus tard qu'Augustin Fingonocami reçut en apanage les terres de Mouro, ma patrie, et qu'il exhorta tous ses nouveaux vassaux à embrasser la religion qu'il professait lui-même ; j'entendis les prédications, et il m'arriva bien des fois de disputer avec les prédicateurs : je n'étais pas convaincu encore. Après un cer-

tain temps, je vins à Yachchiro où je fis part à certains chrétiens de mes doutes sur l'immortalité de l'âme, mais ces chrétiens ne purent les résoudre, et me dirent qu'ils en demanderaient la solution à des Frères de la Compagnie de Jésus. Je conçus alors une telle opinion de moi-même, et je parvins à un tel degré d'arrogance et de superbe, que je n'estimais aucun Frère ou Père capable de me tenir tête. Sur ces entrefaites, revint de la Corée Jacques Mimasaca Conichi, lequel, par son éloquence, sa ferveur et l'exemple de sa vie, convertit à la foi de Jésus-Christ la plus grande partie du peuple et de la noblesse de Yachchiro, et dans le nombre, moi-même, c'est-à-dire le plus obstiné de tous. Avant de recevoir le baptême, j'ai considéré mûrement et apprécié les raisons que les chrétiens allèguent touchant le salut, et j'ai pour ainsi dire touché de la main cette vérité que le Créateur de l'univers ne peut ne pas exister, et que la loi qu'il enseigne est infaillible et véritable. »

Cacouzaïemon se prit à rire et dit : « Ce serait vraiment une chose plaisante si celui qui préside à l'enquête et qui se dispose à sévir contre les chrétiens se trouvait converti par eux. Je n'ai jamais envisagé Amida et Chaca comme des sauveurs, et il ne me paraît nullement vraisemblable que de dire « Namou,

Amidabout » suffise pour assurer le salut, ainsi que l'affirment les bonzes ; mais j'ai la même opinion au sujet des chrétiens, et ne crois pas que ceux-ci, en prononçant : Jésus, Marie ! sans accomplir aucune bonne œuvre, puissent être sauvés ; et ainsi que Chaca lui-même a été l'auteur d'une infinité de mensonges et de fraudes, j'ignore si les Pères ne suivent pas la même voie, et si leur intention est droite ou perverse ; enfin je ne puis concevoir pourquoi l'on devrait leur accorder un si grand crédit, pour être venus des contrées les plus lointaines et pour enseigner les histoires de leur pays avec une éloquence et une ardeur singulières. » — « Et moi, repris-je, je n'assure pas ma créance sur la seule éloquence des Pères, mais sur la force de leurs raisons : Ces raisons captivent mon intelligence, et la pensée d'avoir à mourir à titre de chrétien m'est à cette heure une joie ineffable. »

Cacouzaïemon dit alors : « Un grand nombre d'hommes remplis de courage n'ont pas estimé la mort plus qu'on ne fait d'un fétu ; mais aucun à mon sens, ne s'est montré jusqu'à cet instant plus intrépide et plus joyeux, et, si je ne le voyais de mes propres yeux, je l'estimerais incroyable. » Je répondis : « Seigneur, cette joie et ce contentement si vifs, et le fait de ne pas craindre la mort, ne proviennent

point d'une autre cause, si ce n'est de la conviction absolue où je suis, comme si je touchais cette vérité de la main, qu'il existe une autre vie et un Créateur unique. » Le gouverneur ajouta : « Vous croyez dès l'abord et en personne simple à tous les discours des Pères; mais je vois avec peine qu'un homme aussi bon et aussi généreux encoure ainsi la mort. » Je répondis : « Seigneur, je ne crois pas être aussi simple et aussi naïf que votre Seigneurie l'imagine; car avant mon baptême, et quand j'étais plongé dans les illusions du monde, sans aucune idée du siècle futur, j'ai souvent égaré tel ou tel individu; mais à cette heure je tiens pour néant ce que les gentils apprécient le plus, et la vie même; et si je suis jugé digne de donner cette vie pour l'amour et pour la gloire de mon Créateur, je l'échangerai de grand cœur contre la vie éternelle et bienheureuse du ciel. Plût à Dieu que votre Seigneurie crût à la doctrine enseignée par les Pères : Elle-même, j'en ai l'assurance, la confesserait et la proclamerait hautement. »

Cacouzaïemon répondit : « Simon Takenda, lui-même, était mon compatriote et mon intime ami, et j'aurais voulu lui sauver la vie, même au prix d'un doigt de la main; cependant il a dédaigné tous mes avis : de plus il conseillait aux autres chrétiens de ne pas fléchir. Comme

il agissait manifestement en discrédit de la loi du seigneur, je n'ai pu le délivrer de la mort. Plusieurs fois je lui ai dit : « Si vous, Takenda, vous comprenez si clairement les choses du salut, je vous prie de me les expliquer efficacement et de me les démontrer avec évidence. Il me répondit que lui-même ne se sentait pas capable de les expliquer en paroles. » Enfin Cacouzaïemon me commanda de me constituer prisonnier, tout en me proposant d'intercéder pour ma délivrance, à l'arrivée du seigneur. Je le remerciai de son intention, ajoutant que je serais infiniment plus heureux, si j'avais le bonheur de verser mon sang pour Jésus-Christ, mon Sauveur. — Telle est en abrégé la conversation qui a eu lieu entre le gouverneur et moi. Veuillez m'aider à rendre grâces à Dieu pour le bienfait immense d'être prisonnier pour son amour, et priez Sa Majesté divine d'user de jour en jour d'une plus grande miséricorde envers moi, pauvre pécheur. »

Cependant Michel Mizzouichi, qui était comme le maître des autres dans les choses spirituelles, et qui désirait ardemment le martyre, suivit Jean dans les fers : et les deux se consolèrent mutuellement.

Joachim Tirozimoné était absent, et l'on saisit Marie, sa femme.

Le P. Provincial envoya alors d'Arima un

chrétien indigène pour visiter les prisonniers et encourager les chrétiens : un Père qui était dans le voisinage se rapprocha des limites de la province, afin d'être à même d'assister les Jifiaous et d'entendre les confessions des autres fidèles.

Joachim revint de Nangasaki, ne voulant pas que sa femme lui ravit la couronne qu'il avait désirée depuis tant d'années. Le vice-provincial lui avait recommandé de visiter les chrétiens avant de se livrer, de baptiser les nouveau-nés et de donner les avis nécessaires à Jean Ziyémon qui devait le suppléer ainsi que ses collègues. Puis, avec la bénédiction divine, il alla se livrer. Les trois confesseurs se virent réunis dans un même cachot. Pleins de joie, ils vouèrent tout leur temps à la sainte préparation au martyre.

Le gouverneur était dans un grand trouble, sachant que la mort ne triompherait pas de ses prisonniers. Néanmoins il confisqua leurs biens et fit noter les noms de leurs enfants, ce qui était un signe de mort. Les confesseurs offrirent ce sacrifice à Dieu, suivant ainsi l'exemple d'Abraham. Mais le gouverneur se proposait seulement de donner ces enfants pour esclaves aux chefs des laboureurs.

Les trois prisonniers continuèrent à souffrir très cruellement de l'étroitesse et de l'infection

de leur cellule. Canzouyédono, cruel par nature, aggravait encore leur épreuve en ne permettant pas, contrairement à l'usage, que, durant l'hiver, on recouvrit le sol de nattes, ni que l'été on ouvrit les baies, ni enfin que l'on nettoiyât jamais la place. Il voulait épuiser l'énergie des confesseurs, et surtout ne pas leur accorder le sort glorieux de mourir par l'épée ou sur la croix.

Les prisonniers demandaient à Dieu d'accroître leurs souffrances et d'accroître aussi leur patience, afin de souffrir vaillamment pour son amour. Se trouvant par bonheur séparés des gentils au moyen d'une cloison, ils pouvaient se recommander à Dieu et communiquer avec les chrétiens. Ils possédaient de saintes images, et Michel Mizzouichi avait conservé quelques livres spirituels sur les Vies des Saints, copiées par lui-même. Ces trois confesseurs étaient admirables dans leurs continuelles méditations et leurs pieux exercices. Le matin, à l'heure du saint sacrifice, ils se tournaient vers l'église et entendaient spirituellement la sainte messe, imitant le prophète Daniel qui, dans la captivité de Babylone, ouvrait les fenêtres, et, se tournant vers Jérusalem, lieu du sacrifice, faisait oraison trois fois le jour.

En plus des autres oraisons, Jean Tingoro priait pour la paix, l'union et l'exaltation

de la sainte Eglise, et pour le pontife de Rome.

Le Père vice-provincial alla à Nangasaki pour s'entendre avec l'évêque touchant les moyens d'assister les prisonniers et les chrétiens. On envoya le P. Louis, Japonais, et un Frère : deux chrétiens nobles voulurent les accompagner. Mais le P. Louis ne put descendre de la barque, parce que les chrétiens ne le permirent pas, et il confessa seulement les gens d'Yachchiro qui vinrent le trouver.

De leur côté, les vertueux confesseurs assistaient spirituellement les chrétiens, qui leur obéissaient comme à des guides : ils firent relever trois apostats et baptisèrent plusieurs condamnés à mort qui marchèrent au supplice pénétrés d'allégresse et de pieuse espérance, et changèrent, dans la paix de Dieu, cette existence misérable pour l'éternelle vie. C'était dans le courant de l'année 1605.

L'année suivante, dans le repaire infect, où jamais l'air du ciel n'avait pénétré, Joachim Tirozimoné tomba gravement malade. Un Père japonais fut envoyé d'Arima, et parvint à entrer de nuit dans la ville, où il reçut l'hospitalité chez un bon chrétien. Il put se glisser dans la prison, pieux larron qui portait le trésor des grâces divines aux confesseurs de la foi. Il versa des larmes sur eux, et les fortifia dans

leur admirable courage. Joachim était tellement malade qu'il était comme privé de mouvement, et dans les derniers jours, il avait déliré presque continuellement. Néanmoins, quand il apprit l'arrivée du Père, il se ranima, recouvra toutes ses facultés et se confessa. Il dicta ensuite une protestation qu'il signa ainsi que ses compagnons, afin de bien constater les motifs de la captivité dans laquelle il allait mourir.

Les deux autres prisonniers, qui s'étaient aussi confessés, se sentirent plus désireux encore de souffrir pour Dieu et déclarèrent qu'ils ne désiraient rien autre chose que la mort, et qu'ils n'avaient la pensée de sortir de leur cachot que pour aller au ciel par la voie du martyre.

Le 26 août, Joachim Vatanabbé Tirozimoné termina saintement sa course terrestre et alla jouir de Dieu. Son corps fut enterré dans le cimetière public de Yachchiro, et, trois jours après, transféré secrètement à Arima, où le P. provincial lui fit faire, dans la maison de la Compagnie, et à portes closes, en raison de la proximité de Yachchiro, et pour ne pas compromettre les chrétiens, de solennelles funérailles.

Sur ces entrefaites, Canzouyédono vint à Yachchiro, et, consulté par ses officiers au sujet

de Michel Mizzouichi et de Jean Tingoro, répondit qu'ils devaient rester prisonniers jusqu'à la mort. Les deux confesseurs se réjouirent singulièrement de cette sentence, qui leur donnait occasion de souffrir plus longtemps pour Jésus-Christ, et leur assurait la couronne. Ils continuèrent dans la prison à exercer leur office de catéchiste, et à instruire le prochain. Tous les chrétiens les visitaient assidûment, et la prison avait remplacé l'église : dans la nuit de Noël, on y lut de saints livres pour célébrer la venue du Sauveur au milieu des hommes, et Dieu se vit ainsi glorifié par ses fidèles, destitués de prêtres, mais consolés par le saint exemple de deux confesseurs.

Canzouyédono fut instruit de ces faits et s'irrita plus encore : il voulut un moment faire mettre à mort les deux prisonniers, et s'il ne le fit pas, ce fut pour les priver de la gloire du martyre. Il songeait à transférer leur captivité dans un lieu désert, et à les séparer de toute communication humaine ; mais, d'après le conseil d'un païen qui lui dit que le Sauveur des chrétiens avait jeûné quarante jours dans le désert, et que ceux-ci seraient consolés de se voir assimilés à leur Sauveur, ils les condamna à demeurer dans la même prison, et leur donna seulement des gardiens plus rigoureux, de manière à accroître considérablement leurs souffrances.

Pendant les deux années qui suivirent, les deux confesseurs continuèrent à languir dans leur prison. Les nouveaux gardes qui leur avaient été donnés étaient pareils à ceux de saint Ignace, des bêtes farouches que les bienfaits même rendaient plus cruels. Jean Tingoro se vit, comme un autre Job, tenté par sa femme jeune encore, étrangère, et faible de santé, et que les juges avaient dépouillée de tout. Jean l'exhortait à la patience et à la confiance en Dieu, s'affligeant intérieurement de ne pas trouver son épouse semblable à celles de ses deux collègues. Il tomba gravement malade, et dans le même temps, on le priva de l'assistance d'une esclave fidèle qui lui apportait sa nourriture; de sorte qu'il demeura souvent des journées entières sans aucun subside. Mais tandis que le corps s'affaiblissait, la vigueur spirituelle et la volonté de s'offrir s'accroissaient merveilleusement. Le P. de Baëza, apprenant que Jean ne se soignait pas, lui fit recommander de s'occuper de son corps. Jean obéit humblement.

En 1609, toutes les églises du Japon étaient en paix, excepté celle du Fingo. Cazouyédono, l'un des plus vaillants généraux de l'empire, mais homme perdu de mœurs, ne pouvait tolérer la religion chrétienne, qui réprouvait ses excès. Lors du martyre de Jean Minami Goro-

zayémon, en 1603, il existait à Yachchiro trois gouverneurs principaux : Cacouzaïemon, chef de la noblesse, Noïri Fachiyémon et Caniyé Jofioyé, qui avaient autorité sur le peuple. Fachiyémon, vicieux et cruel, était l'âme de la persécution, tandis que Jofioyé compatissait aux maux des chrétiens. Fachiyémon étant mort subitement, son fils et successeur, Noïri Kiouzo, très différent de lui, s'unit à Jofioyé, pour demander à Canzouyédono la délivrance des deux prisonniers ou leur exil, ou, si le prince ne voulait point y condescendre, leur sentence de mort, afin qu'ils fussent délivrés des rigueurs d'une captivité perpétuelle.

L'intervention des deux gouverneurs n'eut pas le succès qu'ils s'étaient promis. Le tyran ordonna de décapiter les deux prisonniers ainsi que leurs femmes. Il consentit toutefois à épargner ces dernières; mais peu de jours après, il ordonna le supplice des deux jeunes enfants des prisonniers, créatures angéliques, âgées de douze et de six ans.

On avertit Michel et Jean de leur condamnation : ils écrivirent alors de touchants adieux adressés aux missionnaires, leurs pères spirituels, et d'autres lettres pour les apostats, afin de les exciter à la pénitence.

Le 11 janvier, on fit connaître aux confesseurs qu'ils devaient être décapités à l'heure

même. Tous deux auraient préféré la mort de la croix, à l'exemple du divin Maître; mais Jean fit observer à son compagnon que cette mort serait trop glorieuse, et il ajouta : « Nous devons plutôt désirer être torturés cruellement et taillés en mille pièces. — Cette grâce vous sera faite, » dit le Bounghio de la justice. Les gouverneurs se proposaient de les faire mettre à mort précipitamment, dans l'appréhension d'une émotion populaire. Mais la nouvelle se répandit, et il se fit un concours immense.

Les confesseurs sortirent de la prison, les bras liés et la corde au cou, suivant l'usage. Jean avait demandé d'avoir le cou étroitement serré : on le lia si cruellement qu'il fut presque étranglé, et un apostat en fut tellement ému qu'il proclama hautement son repentir.

Michel et Jean s'avançaient en bénissant Dieu et tenaient leurs regards élevés vers le ciel, pratiquant ce qu'ils avaient enseigné jadis eux-mêmes aux condamnés à mort, et prenant leur supplice en patience, pour l'expiation de leurs péchés. Michel, saintement pressé d'arriver au terme, et de mourir pour aller vers Jésus-Christ, semblait tirer à lui le soldat qui l'accompagnait : Jean, vieillard infirme, et lié très rigoureusement, cheminait avec peine.

Le président de la justice envoya chercher Thomas, fils de Michel, âgé de douze ans, et

Pierre, fils de Jean, âgé de six ans à peine.

Thomas bien instruit par sa mère et par son aïeul Joachim, était pour ainsi dire formé pour le martyre. Quelquefois on lui disait : « Enfant, si tu pleures, tu n'es pas fait pour être martyr. » Il prit congé de son aïeul et de sa mère, partagea quelques monnaies de cuivre entre les enfants avec lesquels il jouait, revêtit ses habits de fête, et atteignit les confesseurs vers la porte de la ville. Michel se sentit grandement consolé par les dispositions de son fils.

Le Bounghio, pressé d'achever son œuvre, fit arrêter le cortège avant la place ordinaire des exécutions, par une disposition singulière de la Providence, et afin que le sang innocent ne fût point mêlé avec celui des criminels, dont le lieu de la justice se trouvait pénétré ; de sorte qu'en recueillant la terre, on obtint ce sang tout à fait pur.

Les confesseurs se mirent à genoux. Michel fut décapité d'un seul coup. Thomas voulut mourir devant le corps de son père : il s'agenouilla, croisa les bras et reçut le coup fatal. Jean fut frappé dans le même instant.

Le jeune Pierre n'était point chez sa mère, mais chez son aïeul qui essaya de le cacher. On le réclama, et on le fit réveiller. Cet admirable enfant, préparé de même par son père, se leva

avec joie pour aller à la mort, et ce fut un objet d'édification pour les fidèles et de confusion pour les gentils.

On le porta dans les bras au lieu du supplice. La vue du sang ne l'émut en rien. Il s'agenouilla et tendit le cou. Trois bourreaux refusèrent leur office : un esclave coréen frappa jusqu'à trois fois pour consommer l'immolation.

Le Bounghio fit couper en pièces les corps des trois premiers martyrs, et ordonna de laisser intact celui du jeune Pierre. Les chrétiens obtinrent d'enterrer tous ces précieux restes.

Le Bounghio, qui, suivant la coutume japonaise, avait prêté son épée pour l'exécution, s'écria en la reprenant : « Je me considère désormais comme indigne de la porter. » Et Cacouzaïemon, le principal gouverneur, se fit réserver des reliques des têtes de Jean Tingoro et de Michel Mizzouichi, peut-être pour un ami chrétien, ou peut-être pour lui-même.

Les têtes placées sur quatre lances furent exposées à la porte orientale de la ville. Plus tard un chrétien déroba les corps, et les transporta à Yananghi, en dehors du Fingo, et de là à Consoura, où fut conservé le corps intact de Pierre. Les autres reliques furent envoyées au collègue d'Arima.

*
* *

MOFIOYÉ, PAUL (ou Ifioyé), fils du V. Louis Soca, mort pour la foi, au Mont-Oungen, le 17 mai 1627, à l'âge de trente-cinq ans. On l'avait plongé trois fois dans le cratère, tandis qu'il invoquait les noms sacrés de Jésus et de Marie, et quand on l'eut retiré mourant, on l'arrosa d'eau sulfureuse jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme, aux pieds de son père.

*
* *

MONDO, ADRIEN TAFACACHI, officier de la seigneurie d'Arima, brûlé vif pour la foi, à Arima, le 7 octobre 1613. (Voir V. Canyémon, Léon.)

*
* *

MONDO, VALENTIN NACAMAKI, hôte des Pères de la Compagnie de Jésus, décapité pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1632.

*
* *

MONGEN, JEAN, serviteur des Pères Franciscains, décapité pour la foi, à Tonchaï, près de Yédo, le 16 août 1613.

*
* *

MONIQUE, de la province d'Omi, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. Monique

s'était essayée d'avance à manier un fer rougi au feu, et elle disait sous le secret à sa sœur : « Je m'exerce au martyre, j'ai déjà combattu et vaincu la faim ; je veux faire un nouveau pas en éprouvant les ardeurs du feu. »

*
* *

MONIQUE, née dans le Yamachiro, petite-fille de Marie, de Yamachiro, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

MONIQUE, de Yamato, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

MONIQUE, épouse du V. Simon Ficoyémon, décapitée pour la foi, à Joyoma, en Wôchou, vers le 12 février 1624.

*
* *

MONIQUE, épouse du V. Vincent Fanghiwara Tchizoyémon, brûlée vive pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

MONIQUE, épouse du V. Mathias Youyémon, décapitée pour la foi, à Omoura, le 19 septembre 1627.

*
* *

MONIQUE, épouse du V. X. Chobioyé, morte pour la foi dans un étang glacé, à Yédo, le 24 janvier 1630. On l'y avait attachée à un pieu.

*
* *

MONTÉIRO, GASPARD, Achémois, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, à l'âge de trente ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

MORAES (ANTOINE DE), né en Chine, matelot à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-huit ans.

*
* *

MORALEZ (JACQUES DE), prêtre de la Compagnie de Jésus, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 25 mars 1643, après avoir été suspendu vivant pendant huit jours dans la fosse, et avoir enduré durant sa captivité, qui fut de sept mois et demi, tous les deux jours, le tourment de l'eau.

Le P. de Moralez, d'une famille noble d'Espagne, était né près de Soria, dans la Vieille-Castille, le 13 octobre 1604. Il entra dans la Compagnie de Jésus, à l'âge de seize ans, en 1620, et fit son noviciat à Villargarcia,

dans la province de Tolède. En 1625, il partit pour Mexico, et passa aux Philippines en 1626. Il termina ses études et fut ordonné prêtre à Manille, et il travailla pendant seize ans dans la province. Le 7 février 1638, il fit profession du quatrième vœu. Le P. Sébastien Vieyra, en 1632, consentit à l'emmener avec lui au Japon. Les Pères du collège s'y opposèrent. Il fut désigné en 1638 pour la mission de Mindanao, mais il se vit retenu par le Provincial, à la demande unanime de l'archevêque, du gouverneur et de la ville entière. Lors de la venue du P. Rubino, il lui témoigna son ardent désir de l'accompagner au Japon, et se vit exaucé : la couronne du martyre l'y attendait. (Voir V. Capèce.)

*
* *

MOSOUKÉ, DAMIEN (ou Sosouké), décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613.

*
* *

MOTTARI, PAUL RIOYEÏ, d'Arima, décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de soixante-neuf ans. Il avait eu pendant huit ans la garde d'une église dédiée à la sainte Vierge. Après la destruction de l'église, il s'était occupé d'enseigner la lecture, l'écriture et la doctrine chrétienne aux enfants.

*
* *

MOUAM, SIMON, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir. B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

MOUFILOYÉ, JOACHIM, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

MOURAYAMA, ANTOINE (ou Toan), ancien gouverneur de Nangasaki, décapité en haine de la foi, près de Yédo, en novembre 1619.

*
* *

MOYÉMON, FABIEN CONDA, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

MOYOZA, SIMON, décapité pour la foi, en Dewa, le 17 février 1623.

*
* *

MOZAYÉMON, IGNACE, brûlé vif pour la foi, à Tacawoca, dans le Tsoungarou, le 10 janvier 1626.

Ignace était du Farima. Venu dans le Tsoungarou, pour faire le commerce, il se convertit à Tacawoca, et convertit sa femme qui était du

pays. Cité devant les juges, il fut condamné au feu, et conduit immédiatement au supplice. On l'attacha de telle sorte qu'il ne put voir le ciel, où de précédents martyrs avaient pris un plus grand courage. On remarqua comme un prodige, qu'il régnait à cette heure une tempête de neige et de vent et qu'elle cessa pendant le supplice pour reprendre aussitôt après avec une violence extraordinaire. Les chrétiens purent enlever le corps, les chaînes et la colonne.

*
* *

NACAMOURA, Juste, décapité pour la foi, à Cocoura, en Bougen, le 25 février 1618.

*
* *

NACAMOURA, GASPARD, interprète des Hollandais pour les langues castillane et portugaise, décapité pour la foi, à Nangasaki, fin septembre 1622. (Voir B. Florès.)

*
* *

NACAMOURA, BARTHELÉMI, décapité pour la foi, à Coumamoto, le 8 août 1632.

*
* *

NACANICHI, LÉON, noble Japonais d'Aman-goutchi, surnommé Tancaro, ou le Trésorier de la Confrérie du Rosaire, dont il portait l'habit,

décapité pour la foi, à Nangasaki, le 27 novembre 1619. (Voir B. Kimoura, Antoine.)

*
* *

NACAURA, JULIEN, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Japonais, mort pour la foi, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 21 octobre 1633, à l'âge de soixante-six ans.

Julien Nacaura fit partie de l'ambassade envoyée à Rome, en 1582, par les princes chrétiens de Boungo, d'Arima et d'Omoura. Après une longue navigation et plusieurs séjours dans divers pays, il arriva à Rome le 20 mars 1585. Là comme à Goa, à Lisbonne, à Madrid, il partagea avec son collègue Martin Fara tous les soins et tous les honneurs dont les deux ambassadeurs Mancie Ito et Pierre Chindgina furent l'objet. Quelques jours après l'audience solennelle accordée par Grégoire XIII, Julien étant tombé malade, ce bon Pape donna ordre aux médecins les plus habiles de Rome de le traiter. Sur ces entrefaites, Grégoire XIII qui était fort âgé, vint à succomber; mais la pensée de Julien lui était toujours si présente qu'une heure avant sa mort il voulut encore avoir de ses nouvelles. Sixte-Quint qui succéda bientôt à Grégoire sur la chaire de saint Pierre, ne se montra pas moins paternel envers les ambassadeurs, il

les créa chevaliers et leur fit chausser les éperons dorés par l'ambassadeur de France et celui de Venise qui se trouvaient à la cérémonie. L'ambassade japonaise quitta Rome le 3 juin 1583, mais par suite des circonstances du long et périlleux voyage qu'elle dut faire pour le retour, elle n'arriva au Japon que le 21 juillet 1590. Deux ans après, le 23 juillet 1592, Julien Nacaura était admis par le P. Alexandre Valignani, au noviciat de la Compagnie de Jésus établi à Amacousa. Mancie Ito, Pierre Chindgina et Martin Fara eurent avec lui le même bonheur.

Depuis cette époque, Julien Nacaura travailla avec un zèle croissant à sa propre sanctification et en même temps à la conversion et à la sanctification de ses compatriotes. Depuis bien des années aussi, il avait échappé aux dangers de la persécution, et il continuait à prêcher avec une éloquence entraînant les vérités de la foi, lorsqu'au mois de septembre il fut arrêté à Cocoura. Avant de le condamner à mourir dans la fosse, on le combattit vivement, comme Japonais, mais sans rien obtenir de lui. En allant au martyre, il dit : « Je suis le Père Julien, qui suis allé à Rome. » Et en arrivant près de la fosse, il s'écria : « Contemplez tous ce merveilleux spectacle pour la plus grande gloire de Dieu ! » Le P. Julien Nacaura était né à Ama-

cousa, et il avait quarante-deux ans de Compagnie.

*
* *

NAGATA, PAUL, hôte et compagnon des missionnaires, mis à mort pour la foi, à Chimabara, le 31 mai 1630, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. (Voir V. Chibioyé, Thomas.)

*
* *

NARAYA, JEAN, mort pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de cinquante et un ans.

Jean Naraya, de la province de Dewa, avait séjourné vingt ans aux Philippines, et s'y était fait chrétien. A son retour au Japon, il s'était fixé à Cotchinotsou. Sollicité de renier extérieurement, il répondit ces belles paroles : « Je ne puis ni intérieurement ni extérieurement commettre un pareil crime. Le Créateur du ciel veut et doit être adoré de cœur et de bouche ; la faute commise en une telle matière est comme irréparable. J'ai moi-même, en ma jeunesse, fait partie de la secte des Fotkéchous ; je connais à fond les religions du Japon, et je sais qu'aucune d'elles n'est le chemin du salut. O vous, qui croyez marcher dans le chemin de la vérité, vous errez parmi des ténèbres sans issue ; c'est pourquoi j'éprouve à votre égard une

compassion profonde, et je serais heureux de vous voir initié à la doctrine chrétienne et convaincu de l'absolue vérité de mes paroles. Je suis donc pleinement résolu, quand bien même on me couperait les mains et les pieds, qu'on me taillerait en mille pièces, qu'on me ferait bouillir à feu lent dans une chaudière, de ne jamais renier la foi et la religion de mon Sauveur Jésus-Christ; et ne croyez jamais que les chrétiens cesseront d'exister au Japon : bien au contraire, plus vous en immolerez et plus ils se multiplieront. » Son tourment fut doublement cruel. Le président ayant remarqué que les doigts des mains et des pieds, déjà coupés dans une première torture, l'avaient été à des longueurs inégales, les fit tous recouper à la racine. Il expira lorsqu'on venait de lui énerver les jarrets, sa tête fut tranchée, et son corps mis en pièces. (Voir V. Matthieu Chinyémon.)

*
* *

NAYÉMON, SIMON, frère du V. Jean Youchin Miananga, crucifié la tête en bas, pour l'amour de Jésus-Christ, à Nacatsou, en Bougen, le 1^{er} mars 1618.

*
* *

NICHIFORI, THOMAS, Frère de la Compagnie de Jésus, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le

22 juillet 1633. Il était de la province d'Iyo et élève du Séminaire de la Compagnie. Catéchiste et prédicateur, il était plein de science et de zèle. Exilé à Macao, il revint bientôt. Il fut pris à Chimonoscki, et admis comme Frère dans la prison.

*
* *

NICHIGHENCA, GASPARD, décapité pour la foi, à Yamanda, le 14 novembre 1609, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Dans l'île Ikitsouki, dépendant de Firando, se trouvait, en 1609, une chrétienté formée d'anciens vassaux de Jérôme Cotendano et de Balthazard Ichiboundono, ce dernier seigneur de haut rang, et proche parent du prince. Ces seigneurs avaient été exilés pour la foi. Gaspard Nichighenca, ancien lieutenant de Jérôme Cotendano pour le gouvernement de l'île entière, résidait à Yamanda : Gaspard et sa femme étaient d'une admirable vertu. Leur fils aîné Jean Nichimataitchi suivait leur exemple. Lors de l'exil de Jérôme, Gaspard fut privé de son gouvernement, que l'on répartit entre deux capitaines ; Inouyé Oumanodgio reçut Yamanda, et Condotchisan, son père, fut chargé de Tachinofama : tous deux reçurent la mission de sévir contre les chrétiens. Condotchisan était l'époux d'une fille de Gaspard, appelée Marie, et

chrétienne excellente ; il la laissait libre d'accomplir ses devoirs. Mais le père de Condotchisan la persécutait cruellement et finit dans sa colère par dénoncer le propre père de sa belle-fille. Le prince Foïn envoya deux bonzes, l'un de Coïa, et l'autre d'Yamabouchi, pour intimider aux gouverneurs des ordres très rigoureux et l'injonction de sévir spécialement contre Gaspard. Ils ordonnèrent au nom du prince à Oumanodgio, gouverneur d'Yamanda, de mettre à mort Gaspard et sa femme et son fils aîné, en qualité de chrétiens. Les habitants de la contrée furent convoqués chez Oumanodgio, Gaspard, averti déjà de son sort, était aussi convoqué. Il voulut s'armer des armes spirituelles, et ceignit le Cordon de Saint-François, puis s'agenouillant devant une sainte image, il pria avec ferveur, et se rendit au prétoire. Deux soldats s'étant présentés pour le lier, Gaspard hésita d'abord à subir cette injure, en raison de sa naissance ; mais, entendant dire que c'était à titre de chrétien, il offrit ses mains, et fut déposé comme prisonnier dans un autre appartement. On envoya des gens armés pour saisir la femme et le fils. Le fils se livra comme le père : mais son jeune frère de neuf ans saisit un poignard et blessa l'un des satellites ; on se contenta de le désarmer. Jean Nichimataitchi et sa mère Ursule, liés également, furent laissés à la maison sous

bonne garde. Chacun, de son côté, se préparait à la mort, tandis qu'Oumanodgio faisait tout auprès des bonzes pour obtenir la grâce ; mais ce fut vainement. Gaspard demanda la faveur de mourir en croix, mais il ne l'obtint point, ce genre de supplice étant inusité dans l'île.

Le samedi, 14 novembre, vers l'aurore, Gaspard fut conduit au lieu du supplice, et il reçut la mort de la main d'Oumanodgio, qui voulait ainsi l'honorer. A la même heure, on alla prendre la femme et le fils, et sous le prétexte de voir le mari et le père, on les emmena : dans la route on les massacra traîtreusement.

Gaspard et Ursule étaient âgés de cinquante-quatre ans, et Jean, leur fils, de vingt-cinq ans. Les chrétiens eurent la faculté d'inhumer les corps dans le cimetière et de réciter les prières de l'Eglise. Marie était inconsolable de n'avoir point partagé le sort de ses parents, et de même Isabelle, femme de Jean. Mais la persécution s'arrêta.

*
* *

NICHIMATAITCHI, JEAN, fils du V. Gaspard Nichighenca, massacré pour la foi, dans l'île Ikit-souki, le 14 novembre 1609, à l'âge de vingt cinq ans.

*
* *

NICOLAS DE SAINT-AUGUSTIN, Frère de l'Ordre

des Augustins, Japonais, décapité en haine de la foi, à Nisna, en Moscovie, lorsqu'il revenait au Japon, avec le P. Nicolas Melo; il avait été envoyé à Rome avec ce même Père, en 1597.

*
* *

NICOLAS, BALALLAIS, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de seize ans.

*
* *

NICOLAS, né en Chine, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de onze ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

NIFIOYÉ, MICHEL, armurier, brûlé vif pour la foi, dans le Tsoungarou, en Dewa, vers le mois d'août 1616. (Voir V. Choan, Mathias.)

*
* *

NINOMIYA, PIERRE, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

NIYÉMON, THOMAS NANGANO, décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de trente et un ans. Il était d'Amacousa.

Il eut les jambes comprimées, la bouche et les lèvres fendues; comme il continuait à répéter le nom de Jésus, il fut décapité, et son corps fut mis en pièces. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

NIYÉMON, ANDRÉ, mort pour la foi, dans un étang glacé, à Chendaï, le 22 février 1624. (Voir B. Jacques de Carvalho.)

*
* *

NIYÉMON, JOACHIM COUDGIRAWOCA, brûlé vif pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

NIZAYÉMON, LÉON TCHICOUGEN, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

NIZO, PIERRE, fils du V. Antoine Youzayémon, brûlé vif pour la foi, en Omoura, le 12 septembre 1628.

*
* *

NIZO, THOMAS, d'Ikiriki, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Ikiriki, près Nangasaki. le 28 septembre 1630.

*
* *

NOCHIMA, ANDRÉ YABOU, hôte du B. Camille Costanzo, décapité pour la foi, probablement à Ikinochima, le 22 juillet 1622, à l'âge de soixante-dix ans. Il était de Soto.

*
* *

NODÉRA, JEAN (ou IFFIOYÉ), hôte du prêtre François Mourayama, Confrère du Saint-Rosaire, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 25 novembre 1618.

*
* *

NOGUEIRA, MANUEL, Portugais, né à Lisbonne, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

NOUYÉMON, PAUL NOUMATA, brûlé vif pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (Voir V. Ournémé.)

*
* *

OGAWO, JOACHIM, de Yamato, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiou-sacou, Jean.)

*
* *

OÏVA, MONIQUE, décapitée pour la foi, en Dewa, le 14 février 1624, à l'âge de vingt-sept ans.

Monique Oïva, l'une des servantes de la seconde épouse répudiée par Satakedono, le principal seigneur du Dewa, fut sollicitée par son frère d'épouser un païen, et s'y refusa fermement ; son frère l'obligea pendant un an de servir à la cuisine et d'y vaquer aux œuvres les plus viles. Pressée de nouveau par ses parents, elle coupa sa chevelure, en signe de renoncement au monde. Ses parents furieux la menèrent hors de la maison, et, lui montrant une natte étendue à terre, lui dirent : « Tu renonceras à ta religion, ou tu vas mourir. » Elle s'agenouilla, et l'un des parents lui trancha la tête. C'était le 14 février. Elle était âgée de vingt-sept ans. Son corps enterré profondément par les païens, fut, après plusieurs mois, recouvert miraculeusement par les chrétiens. Une inondation avait couvert la plaine. Quand les eaux se retirèrent, les bonzes découvrirent dans leur temple, au pied de l'idole Satacoudgi, le cercueil de la martyre. Ce fut l'occasion de divers prodiges, et les chrétiens finirent par posséder le précieux trésor.

*
* *

OMI, FRANÇOIS OUSOUINO, décapité pour la foi,
à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

OSACOU, VINCENT, fils du V. François Jirobioyé, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

OUMANOYO, MICHEL, laboureur, décapité pour la foi, à Ousouï, en Chembocou, le 18 septembre 1624.

*
* *

OUNÉMÉ, JEAN CATTÀ, brûlé vif pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

En 1624, Yochinobou Satake Outchiono Daïbouï, seigneur de la plus grande partie du Dewa, et qui faisait sa résidence à Coubota, ville principale du district d'Akita, voulut imiter les persécuteurs de Yédo, et prescrivit à Fanyémon Oumezou, son principal gouverneur, de procéder contre les chrétiens. Un édit rigoureux fut publié, et quarante-deux personnes, parmi lesquelles vingt et une étaient nobles, furent emprisonnées.

Jean Cattà Ounémé, d'illustre naissance, était si éloquent qu'il convainquit ses juges; et il les aurait convertis, si la foi n'était pas un don de la grâce, accepté par la volonté. Ce zélé serviteur de Dieu, père d'un fils de sept ans à peine, l'avait instruit admirablement, et

s'étudiait à le préparer au martyre. Un jour, il lui commanda de tenir en main un charbon ardent : l'enfant le conserva, se laissant brûler jusqu'à la chair vive, en attendant l'ordre de son père.

Tous les prisonniers animés d'un merveilleux zèle et austères comme des novices, dormaient peu et mangeaient moins encore ; ils ajoutaient à cette vie d'épreuves des jeûnes de surcroît, et, dit un auteur, « la discipline était, pour ainsi dire, collée à leurs épaules. » Tous, ambitieux uniquement de mourir pour Jésus-Christ, s'appliquaient avec une simplicité parfaite à obéir à leurs compagnons et à les servir. Ils n'étaient rivaux que dans la vertu. Les femmes nobles furent détenues chez elles ; on rassembla les autres dans une prison commune, et plus tard, en des maisons particulières sous la garde des habitants.

Lucie, femme de Jacques Cacouraï Dgiroyémone, emmenée par ses parents, criait qu'elle était chrétienne, et elle dit à son père : « Je suis chez vous par force, et je m'estimerai heureuse quand vous me reconduirez en prison. » Sabine, femme d'Alexis Omi Miyémon, menacée du bûcher, répondit : « Que le feu soit bien lent, afin que mon supplice en soit plus douloureux, et ma récompense plus grande. »

Monique, femme de Vincent Fanghiwara

Tchisoyémon, fut liée à une colonne, et laissée quatre jours sans aliments. Cette dame avait avec elle ses deux enfants de dix et de trois ans, lesquels étaient également privés de nourriture, et qui se jetaient au cou ou aux pieds de leur mère, demandant avec larmes où était leur père, et quand il apporterait quelque chose à manger. La noble femme, pénétrée de ces aiguillons mortels, sut néanmoins résister aux plaintes et aux douleurs de ces innocents; elle les vit languissants et inanimés à ses pieds, et elle fut invincible, offrant à Dieu ses angoisses de mère, et s'affermissant par la contemplation du divin Sauveur, mort crucifié pour le salut de tous. On la menaça d'égorger ses enfants en sa présence. Monique, élevant les yeux vers le ciel : « Frappez, s'écria-t-elle, et immolez-moi sur leurs corps. Vous nous aurez donné la véritable vie ! » On la mit au service de la cuisine, où elle fut occupée quatre mois. Puis on la réunit aux autres prisonnières.

Le 18 juillet, trente-deux poteaux s'élevèrent à trois lieues de Coubota. Les victimes toutes illustres par leur naissance, avaient revêtu leurs plus riches habits; elles étaient d'abord sans liens, et elles en réclamèrent, afin d'imiter le divin Maître. Les femmes ne furent point attachées, non plus que Thomas, âgé de moins de treize ans, et fils de Jean Cawaï Tchiyémoné;

cet enfant, qui précédait la bienheureuse phalange, commença les litanies; son père et les autres confesseurs lui répondirent. Pendant le chemin, Tèle, femme de Luc Tarobioyé, se frappait d'une discipline. De charitables chrétiens s'approchèrent des martyrs, pour essuyer la sueur de leurs visages et leur présenter à boire.

Quand le feu s'alluma, les confesseurs entonnèrent les paroles : *Miserere nostri, Domine, miserere nostri*. Ils furent brûlés à feu tellement lent que leurs cheveux même ne furent pas consumés.

On garda les corps pendant trois jours et trois nuits avant de les laisser enlever par les chrétiens. Ceux-ci leur donnèrent la sépulture, en mêlant à leurs larmes de ferventes actions de grâces et les sentiments d'une joie très sainte.

*
* *

OZARAZA, MICHEL, Prêtre de l'Ordre de Saint-Dominique, décapité pour la foi, au Mont-Sacré, près Nangasaki, le 29 septembre 1637, après avoir subi le tourment de l'eau, des aiguilles et de la fosse.

Il était né en Biscaye, et il demeura pendant plusieurs années au couvent de Saint-Thomas de Madrid. Il obtint la mission du Japon et fut

chargé de conduire une expédition de missionnaires. Aux Philippines, il fut chargé pendant quelque temps d'administrer les Indiens, et il apprit leur langue en même temps que la japonaise. Il arriva en Satsouma avec les Pères Courtet et Vincent de la Croix, le 13 septembre 1637. (Voir V. Courtet.)

*
* *

PACHÉCO, LOUIS PAEZ, Portugais, né à Cochin, dans l'Inde, ambassadeur portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de quarante-huit ans.

Le 15 avril 1638, la prise de Chimabara mettait fin à l'insurrection d'Arima. Cette insurrection et la mort de trente-cinq mille chrétiens et d'un nombre immense de païens, à leur occasion, firent cesser tout commerce avec les Portugais. La haine devint si profonde à l'égard de ce peuple et du nom chrétien, que, s'il arrivait qu'un Portugais mourût, les Japonais ne consentaient pas à ce qu'il fût enterré dans le pays, afin de ne pas mêler une poussière chrétienne à la terre japonaise.

Aussi, lorsque le 25 avril arriva l'ambassade annuelle de Macao, cette ambassade fut-elle durement éconduite, et le 4 août, le Tochôgounsama défendit aux Portugais de Macao tout commerce avec le Japon.

A la même époque, fut signifiée aux Hollandais et aux Chinois la défense itérative d'amener au Japon des prêtres catholiques, d'importer des ornements sacrés et des livres de religion, sous peine de mort et de confiscation.

Cependant, l'année suivante, le sénat de Macao voulut tenter un suprême effort pour rétablir les relations, et chargea des ambassadeurs d'aller exposer à la cour de Yédo que la cité portugaise n'avait pris aucune part au soulèvement d'Arima, comme les Hollandais en avaient fait courir le bruit, et que nul religieux venu de Macao n'avait pénétré dans l'empire depuis plusieurs années. On choisit les citoyens les plus éminents par leur caractère et par les charges qu'ils avaient remplies. C'étaient Louis Paëz Pachéco, Rodrigue Sanchez de Parédès, Gonzalès de Monteiro de Carvalho et Simon Vaz de Païva. Ces quatre personnages acceptèrent le périlleux mandat, et se disposèrent à l'accomplir par la réception des sacrements. Toutes les personnes désignées pour l'expédition, au nombre de soixante-douze, tant marins que serviteurs, imitèrent cet exemple. Des prières publiques furent célébrées par les Ordres religieux et par la ville entière, et le Saint-Sacrement fut exposé dans toutes les églises.

Les ambassadeurs quittèrent Macao le ven-

dredi 20 juin 1640. Après une traversée très pénible et les épreuves d'une tempête aux environs de Formose, ils arrivèrent le vendredi 6 juillet en vue de l'île des Martyrs, au devant de Nangasaki.

Les officiers du gouvernement vinrent prendre à bord une lettre des ambassadeurs adressée au gouverneur principal, Baba Sabourozayémon, et, après s'être assurés qu'il n'existait aucune marchandise, ils détachèrent le gouvernail, et conduisirent le navire dans le port intérieur, vis-à-vis de l'ancienne factorerie portugaise.

Le lendemain, l'artillerie fut enlevée, et le jour suivant, les ambassadeurs et tout leur monde furent conduits à terre, à l'exception de quelques Indiens, laissés pour la garde du navire. On les constitua tous prisonniers dans la loge portugaise, sous la surveillance de soldats omourais, pour attendre la décision impériale; car le gouverneur de Nangasaki s'était empressé d'adresser au Chôgoun un long mémorial rédigé par les ambassadeurs et son propre rapport.

Dans leur mémorial en forme de suppliche, les ambassadeurs exposaient les raisons de leur venue, et demandaient le rétablissement du commerce, alléguant des motifs nombreux dans l'intérêt de leur ville et dans celui de l'empereur lui-même.

Mais le Chôgoun avait juré de ne plus rien pardonner aux Européens, et récemment on l'avait entendu dire que la foi chrétienne était mélangée aux marchandises d'Europe, et naviguait avec elles pour venir infecter l'empire.

Le courrier mit seulement onze jours pour accomplir le voyage, qui d'ordinaire exigeait un mois : la réponse impériale revint avec une rapidité sans exemple. Dans la nuit du 1^{er} août, deux membres du conseil suprême, les princes Cangachouma Nimbou et Novaya Manchibayoyé arrivèrent à Nangasaki. Ils amenaient avec eux un nombre de bourreaux égal à celui des Européens. Le lendemain 2 août, jour consacré à Notre-Dame des Anges, les deux hauts commissaires citèrent devant eux les ambassadeurs, afin de les interroger, et de leur notifier la décision impériale.

L'audience fut tenue en très grand appareil : mille soldats occupaient les abords du tribunal, Les prisonniers étaient divisés en trois séries : deux des séries demeurèrent dans la première et la seconde salles ; la troisième composée des ambassadeurs et des Portugais, de race pure, fut seule introduite. Le gouverneur de la ville avait déjà pris séance, au-dessous de l'estrade réservée aux commissaires. Les ambassadeurs furent invités à s'asseoir sur le degré d'en bas, et les autres Portugais demeurèrent debout,

Les commissaires parurent, et l'audience fut ouverte. On demanda aux ambassadeurs comment ils avaient osé pénétrer dans l'empire, et violer l'édit impérial, porté sous peine de mort. Ils répondirent que l'édit concernait le commerce, et non pas les ambassades, et ils alléguèrent le droit naturel et le droit des nations.

Un interprète fut chargé de lire la sentence. Elle était ainsi conçue :

« Sentence de l'empereur contre les ambassadeurs et leurs compagnons :

« Les crimes commis par ces hommes, durant un grand nombre d'années, en promulguant la loi chrétienne, contrairement aux décrets de l'empereur, sont très nombreux et infiniment graves : l'année précédente, le même empereur a défendu sous les peines les plus sévères que nul ne fit voile de Macao vers le Japon, et il a décrété, pour le cas où, malgré cette loi, quelque navire enfreindrait la défense, que ce navire serait livré aux flammes, et tous les matelots et passagers sans exception seraient mis à mort. Tous les points ont été prévus, rédigés par articles et promulgués en due forme. Et néanmoins, en venant sur ce navire, ces hommes ont enfreint misérablement le décret et par là-même ont prévarié gravement. De plus, bien qu'ils affirment en paroles que désormais ils n'enverront plus aucun docteur de

la religion chrétienne, il est certain que les lettres de Macao n'en expriment point la promesse. Et attendu que l'empereur a défendu rigoureusement cette navigation, en raison exclusivement de la religion chrétienne, et que dans les missives de la cité portugaise la mention susdite n'est point faite, il est avéré que toute l'ambassade n'est qu'un pur mensonge. En conséquence, toutes les personnes venues sur ce navire, ont mérité le dernier supplice, et il ne doit même pas survivre un messenger de la catastrophe. Il est décrété que le bâtiment sera consumé par les flammes, et que les chefs de l'ambassade avec toute leur suite seront livrés à la mort, afin que la renommée de cet exemple parvienne jusqu'à Macao et dans la patrie d'Europe, et que tout l'univers apprenne à vénérer la majesté de l'empereur. Nous entendons néanmoins que les plus vils de l'équipage soient épargnés et renvoyés à Macao. Que si par hasard ou par un accident de mer, il aborde au Japon un de leurs navires, les Portugais sauront que n'importe en quel port ils seront descendus, tous jusqu'au dernier seront mis à mort. — Donné le troisième jour de la sixième lune de la dix-septième année Couan-Yei (23 juillet 1640). Les sept gouverneurs du domaine impérial : Cammono Cami, Vovoino Cami, Sanoukina Cami,

Izzouno Cami, Cangano Cami, Tzonchimano Cami. »

Après la lecture, il y eut un profond silence. Les ambassadeurs acceptaient l'arrêt de leur mort comme un bienfait divin ; la cause de la foi clairement exprimée donnait à leur supplice la dignité du martyr. Les commissaires firent un signe en croisant une main sur l'autre, et les satellites, saisissant les cordes qu'ils avaient tenues cachées, se jetèrent sur les ambassadeurs et sur leurs compagnons, leur lièrent les mains derrière le dos, et leur mirent la hart au cou.

Pendant qu'on les attachait, Pachéco demanda de quel droit on faisait violence à des ambassadeurs, personnes réputées sacrées chez toutes les nations ; et Parédès, appelant un des interprètes, le prit à témoin de ce qu'ils étaient prisonniers et condamnés à mort, en qualité de chrétiens, et non pour une autre cause. On les entraîna dans le vestibule, et l'on attacha de même les deux autres séries. Puis on conduisit ces dernières séries à la prison, et l'on fit rentrer les ambassadeurs et le capitaine. On ignora les détails de la nouvelle audience.

On fit aussi venir les huit matelots restés sur le navire. On interrogea d'abord Jean Delgado, l'écrivain, Canarin de naissance ; Dominique de Quadros, chirurgien, de race malabare ; et Jean, marinier, Macaïste. On voulut leur faire pro-

mettre d'aller à Macao, pour annoncer le châ-timent des ambassadeurs, à titre de chrétiens et de transgresseurs des lois impériales. Ils répondirent, sans empressement et sans crainte, qu'ils iraient, si on les envoyait, et qu'ils étaient également disposés à partager le supplice des ambassadeurs et des autres Portugais. Cette réponse excita l'admiration des Japonais eux-mêmes.

On demanda si d'autres que le pilote connaissaient la navigation, et étaient capables de ramener le navire à Macao. Plusieurs étaient capables, et gardèrent le silence. Les interprètes insistant, le capitaine Dominique Franco dit au matelot Manuel Fernandez : « Ne sais-tu pas consulter les cartes et prendre la hauteur du soleil? » Dominique répondit : « Je le sais », mais sans ajouter d'autre parole. L'interprète alla demander les ordres des juges, et revint avec les quatre noms de l'écrivain, du chirurgien, de Fernandez et du contremaitre chinois, auxquels on adjoignit neuf matelots, tirés au sort parmi les Chinois et les Indiens de l'équipage.

Vers le soir, on offrit des aliments à tous : nul n'en accepta. La nuit se passa dans la prière ; chacun pleurait ses péchés, et l'on implorait le pardon de ceux que l'on pouvait avoir offensés. Un des prisonniers parvint, avec ses dents,

à desserrer ses liens, et délia ses compagnons. Presque tous s'infligèrent avec leur propre corde une rigoureuse discipline. Tous, les ambassadeurs comme les soldats, s'étaient faits prédicateurs, et Parédès donnait l'exemple à tous, parlant avec tant d'onction et de zèle sur la foi de Jésus-Christ et sur l'excellence du martyr, qu'il en perdit la voix et qu'il resta muet jusqu'à l'heure suprême. Tous étaient si pénétrés et enflammés de l'Esprit divin, que les interprètes les invitèrent à modérer leur joie, afin de laisser reposer les prisonniers voisins.

Le 3 août, à cinq heures du matin, les officiers de justice vinrent à la prison avec de nombreux soldats ; ils donnèrent de nouveau lecture de la sentence, et séparèrent les treize qui devaient survivre et retourner à Macao. A ceux-ci, on attacha derrière les épaules des pavillons en blanc ; sur les pavillons des condamnés à mort était la sentence en gros caractères.

Les commissaires du Chôgoun offrirent la vie sauve à qui tomberait, selon l'expression japonaise, c'est-à-dire apostasierait. Tous refusèrent généreusement, et Simon de Païva se déclara guéri de ses longues infirmités par la joie d'être condamné pour Jésus-Christ. Benoît de Lima Cardoso, soldat, âgé de dix-neuf ans, à qui l'on demandait s'il voulait tomber, répondit : « Oui, mon corps doit tomber, après que

la tête en sera détachée, et que mon âme sera envolée vers le ciel. » Un Chinois, nommé François, dit qu'il serait heureux, s'il avait cinquante vies, de les sacrifier pour la foi.

Les interprètes insistèrent auprès de chacun, mais sans les émouvoir. Ils offrirent de l'argent aux serviteurs et aux esclaves; mais ni la convoitise, ni l'amour de la vie n'arrachèrent un signe de faiblesse à ces âmes véritablement chrétiennes. Une dernière interrogation publique et collective trouva de même les confesseurs invincibles. Les gardes admiraient cet héroïsme, et l'un des interprètes, un renégat, nommé Antoine Carvalho, versait d'abondantes larmes, et encourageait en portugais les bienheureux prisonniers, les conjurant de ne pas renier Jésus-Christ.

Vers sept heures, le cortège quitta la prison. Les commissaires précédaient, environnés de soldats. Un crieur venait à la suite, proclamant la sentence. Puis les nobles ambassadeurs, revêtus de leurs manteaux, mais ayant les mains liées derrière le dos; enfin les autres prisonniers, la tête découverte, et, par dévotion, ayant les pieds nus. Benoît de Lima Cardoso n'avait pour se couvrir qu'une chemise et un caleçon d'étoffe blanche, ayant fait l'aumône de ses autres habits. Chacun avait la hart au cou, et était mené par un satellite. Carvalho,

s'adressant à ceux qui devaient survivre, leur dit : « Je me nomme Gonzalès Monteiro, fils d'Antoine Monteiro de Carvalho, et de Marie Pinto, et je suis naturel de Méiamfrio, en Portugal; je vous prends tous à témoin que je meurs pour Jésus-Christ, et vous le publierez à Macao. » Les trois autres ambassadeurs les chargèrent d'un pareil message.

Aucun désordre, aucune injure, aucune irrévérence ne troublèrent le trajet, de la prison au lieu de la justice. On laissa même aux vaillants confesseurs la liberté d'adresser la parole au peuple et de glorifier Jésus-Christ. La voix de Manuel Alvarez, le maître du navire, se faisait entendre au-dessus du bruit populaire et du cliquetis des armes. Quelques-uns méditaient profondément; d'autres priaient, ou récitaient le chapelet.

A neuf heures, on atteignit le mont des Martyrs, sanctifié par tant d'holocaustes. Les confesseurs se prosternèrent, et baisèrent le sol, que leur sang allait arroser. On les disposa sur un demi-cercle, en trois rangs : au premier rang, les ambassadeurs et les Portugais; au second, le reste des victimes, et au troisième, à quelques pas d'intervalle, sur une éminence, les treize réservés. Un concours infini de peuple avait occupé la plage et les hauteurs; on eût dit que tout le Japon voulait contempler

ce solennel et immense holocauste. Alors Manuel Alvarez, qui prêchait au peuple, et qui encourageait ses compagnons, se montrant à cette heure suprême plus théologien que pilote, ayant aperçu dans la seconde ligne son serviteur Manuel, de race Balalla, jeune homme de seize ans, l'appela par son nom, et le fit placer devant lui : « Mon fils, lui dit-il, je désire à un tel degré votre salut éternel, que je veux vous voir expirer devant mes yeux et me précéder à la gloire. » Et il en fut ainsi qu'Alvarez avait désiré.

En peu d'instants, et presque à la fois, les épées des bourreaux eurent fait leur office, et, en abattant les têtes, séparé les âmes immortelles d'avec leurs corps terrestres. Un seul bourreau donna la mort aux quatre ambassadeurs, à Carvalho d'abord, puis à Païva, Parédès et Pachéco. Celui-ci, très puissant de corps et de forte encolure, ne fut décapité qu'au troisième coup.

Cette immolation glorieuse confondit les païens et remplit de consolation les Japonais fidèles. Soixante et un chrétiens, de dix-sept nations différentes, et de tous les âges, depuis les vieillards jusqu'à un jeune enfant de huit ans à peine, venaient d'être martyrisés pour Jésus-Christ. Il s'y trouvait des esclaves et des serviteurs, au nombre de vingt-neuf, et l'on vit

bien l'efficacité surhumaine de la grâce, dans la constance et le zèle qui les animaient tous, sans que la condition secondaire et l'obligation morale moins étroite, ou bien l'esprit pusillanime engendré par la servitude, eussent amolli leur courage, et les eussent inclinés à se rendre.

On plaça des gardes à côté des corps ; mais ces saintes reliques furent laissées intactes et sans mutilation. Un des soldats avait dérobé les souliers en cuir de Cordoue d'un des ambassadeurs : on les lui fit rechausser au cadavre.

Les survivants furent menés au rivage et assistèrent, par ordre des commissaires, à l'incendie du navire.

Le lendemain, on les fit comparaître, et on leur intima le message pour Macao : ils devaient annoncer aux Portugais le supplice de leurs ambassadeurs, et ajouter qu'attendu que le Chôgoun n'avait aucun besoin de l'or et de l'argent des Portugais, il avait ordonné la destruction par le feu de tous les présents et des autres richesses apportées sur le navire. On leur offrit le passage sur des bâtiments hollandais, qui avaient déjà levé l'ancre ; mais ils refusèrent d'être les obligés de ces infidèles. On leur promit de les envoyer par une autre voie. Ensuite on les ramena sur le lieu du supplice, et on leur fit reconnaître les têtes des victimes,

qui étaient fixées sur des tables, et rangées en trois lignes. La sentence était arborée au haut d'un mât. Les corps avaient été mis en terre dans une maison voisine, et l'on avait amoncelé des pierres sur la sépulture. A un second mât, près de la maison, pendait un tableau sur lequel étaient écrits le récit de l'ambassade et les motifs du supplice. Dans cette inscription était exprimée, par un ordre formel de l'empereur, cette menace insensée et sacrilège : « C'est ainsi qu'à l'avenir seront punis de mort tous ceux qui viendront du Portugal dans cet empire, qu'ils soient des ambassadeurs ou de simples matelots, et quand ce serait même par une erreur de route, ou par l'effet d'une tempête; oui, tous périront, fût-il le roi de Portugal, fût-il Chaca, le Dieu des Japonais, ou le Dieu lui-même des chrétiens. Oui, tous subiront la mort. »

Les treize matelots partirent le 31 août, sur une embarcation fragile; et après bien des dangers, ayant vu par sept fois leur gouvernail brisé, ils arrivèrent à Macao, le 20 septembre.

La ville tout entière accueillit leur message avec les sentiments les plus admirables, et rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, de ce qu'il avait, des ambassadeurs de la terre, fait des ambassadeurs vers le ciel. Les familles des martyrs occupèrent le premier rang dans les

fêtes. Au son des cloches et de l'artillerie, l'hymne de gloire éclata dans les airs, et alla porter aux pieds du Tout-Puissant les joies chrétiennes de ce peuple et ses adorations résignées et reconnaissantes.

L'administrateur de l'évêché, le Père Benoît du Christ, de l'Ordre de Saint-François, fit dresser une information authentique, et en transmit les procès-verbaux à Rome.

*
* *

PACHÉCO, JEAN, Portugais, né à Lisbonne, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

PAÏVA (SIMON VAZ DE), Portugais, né à Lisbonne, ambassadeur portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-cinq ans.

*
* *

PARÉDÈS (RODRIGUE SANCHEZ DE), né à Tomar, en Portugal, ambassadeur japonais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de cinquante-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

PASCAL, Javanais, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nan-

gasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-cinq ans. (Voir V. Pachécô, Louis.)

*
* *

PAUL, fils du P. Léon Takendomi Canyémon, brûlé vif pour la foi, à Arima, le 7 octobre 1613, à l'âge de vingt-sept ans. (Voir V. Canyémon, Léon.)

*
* *

PAUL, chrétien de noble naissance, décapité pour la foi, à Fouchimi, le 23 janvier 1615 après une année de captivité.

*
* *

PAUL, lépreux, hôte des Confesseurs de la foi, décapité pour Jésus-Christ, à Sourounga, le 24 novembre 1615.

*
* *

PAUL, fils du V. Simon Wonogora Zayémon, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 février 1618, à l'âge de douze ans.

*
* *

PAUL, fils du V. Mourayama, Antoine, décapité pour la foi, près de Méaco, en novembre 1619. Il était encore tout jeune.

*
*

PAUL DE SAINTE-CLAIRE, Frère de l'Ordre de Saint-François, brûlé vif pour la foi, près d'Omoura, le 12 septembre 1622.

*
* *

PAUL, fils du V. Damien Indégoutchi, décapité pour la foi, dans l'île Nacaye, en Firando, le 5 mars 1624, à l'âge de douze ans.

*
* *

PAUL, fils adoptif du V. Louis Yazayémon, décapité pour la foi, en Omoura, le 13 mai 1628.

*
* *

PAUL, décapité pour la foi, en compagnie du B. Jacques Fayachida, à Nangasaki, le 10 septembre 1628.

*
* *

PAUL, fils du V. Paul Sandgiouro, décapité pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629, à l'âge de cinq ans.

*
* *

PAUL, Tertiaire profès de Saint-François, brûlé vif pour la foi, à Yanagatta en Wôchou, le 10 janvier 1630.

*
* *

PAUL, Coréen, submergé vivant, pour la foi, dans les flots, près de Chiki, le 12 janvier 1630, à l'âge de soixante ans.

*
* *

PAUL, fils du V. Louis Gonyémon, décapité pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630, à l'âge de quatorze ans.

*
* *

PAUL, fils du V. Mickel Ikizayémon, décapité pour la foi, à Nicoumiganachi, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

PEREZ, PIERRE, Espagnol, né à Chantada, ville de la Galice, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de quarante-trois ans.

*
* *

PIERRE, fils du V. Jean Fattori Tingoro, décapité pour la foi, à Yachchiro, le 11 janvier 1609, à l'âge de six ans.

*
* *

PIERRE, Coréen, poignardé et décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de trente-trois ans.

Il avait été esclave parmi les gentils depuis l'âge de treize ans jusqu'à celui de quarante. On l'avait omis sur la liste des chrétiens à juger, en sa qualité d'indigent, et comme n'ayant pas de maison à lui, mais occupant seulement une boutique à titre de louage ; il réclama et parvint à se faire inscrire. Il fut maltraité, torturé pour avoir invoqué le nom de Jésus, et puis poignardé et décapité. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

PIERRE, mort de misère, pour la foi, dans la prison pestilentielle de Méaco, le 11 août 1619, à l'âge de deux ans.

*
* *

PIERRE, fils du V. Jean Fachimoto Tafioyé, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619, à l'âge de six ans.

*
* *

PIERRE, de Tamba, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchioussacou.)

*
* *

PIERRE, fils du V. Antoine Mourayama, décapité pour la foi, près de Méaco, en novembre 1619. Il était encore tout jeune.

*
**

PIERRE, fils du V. Barthélémi Chitchyémon, décapité pour la foi, le 11 septembre 1622, à l'âge de sept ans.

*
**

PIERRE, fils du V. Jean Tencamoto Zayémon, mis à mort pour la foi, dans l'île de Nacaye, en Firando, le 5 mars 1624, à l'âge de dix ans. (Voir V. Feibioyé, Lucas.)

*
**

PIERRE, fils probablement du V. Thomas Gonza, décapité pour la foi, à Omoura, le 29 juillet 1627, à l'âge de quatre ans.

*
**

PIERRE, d'Ikiriki, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, décapité pour la foi, à Ikiriki, près Nangasaki, le 28 septembre 1630.

*
**

PIERRE, beau-frère du V. Michel Soukézo, décapité pour la foi, à Cachiyama, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
**

PIERRE, Japonais, brûlé vif pour la foi, probablement à Nangasaki, le 27 mars 1633.

*
* *

PIERRE, Frère de la Compagnie de Jésus, Japonais, mort pour la foi, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 20 octobre 1633.

*
* *

PIREZ, MARIA, belle-mère du V. Joachim Miné Soukendayou, morte pour la foi, ayant été submergée dans la mer avec une pierre au cou, à Chimabara, le 21 février 1627, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On lui avait auparavant coupé les doigts des mains.

*
* *

PROTAIS, fils du V. Jean Vomori Kiyémon, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

QUÉSADA (GINÈS DE LA), Prêtre de l'Ordre de Saint-François, né à Mula, en Murcie, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, vers le 18 décembre 1632.

*
* *

RAKÉSOUKÉ, JÉRÔME, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

RAYMOND, fils du V. Pierre d'Ikiriki, décapité

pour la foi, à Ikiriki, près de Nangasaki, le 28 septembre 1630, à l'âge d'un an.

*
* *

REINE, fille du V. Jean Tchiousacou, brûlée vive pour la-foi, dans les bras de Madeleine, sa mère, à Méaco, le 7 octobre 1619, à l'âge de deux ans.

*
* *

REINE, épouse du V. Pierre Nacano Daigacou, brûlée vive et à feu lent pour la foi, à Coubota le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

REINE, lépreuse, morte de misère et de faim pour la foi, dans la prison de Yédo, vers le mois de février 1627.

*
* *

REINE, épouse du V. Ignace Kiyémon, brûlée vive pour la foi, à Chimabara, le 27 août 1633.

*
* *

RÉOGHEN, LÉON CANGA, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

RÉOMOUÏ, JOSEPH, Frère de la Compagnie de Jésus, né dans le Figen, auxiliaire des PP. Jésuites pendant plusieurs années, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, à

Nangasaki, le 16 août 1633. (Voir V. Borgès, Manuel.)

*
* *

RIFIOYÉ, LIN, du Tchoungocou, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

RIFIOYÉ, LÉON NANDA, décapité pour la foi, à Isafaï, le 25 juin 1621, à l'âge de quarante-deux ans.

Léon était né de parents nobles, à Cangowara, district de Sanga, dans la province de Figen. Dans sa jeunesse, il était en faveur auprès de Nabechima Chinano no Cami, seigneur de la province; mais il s'était démis de ses emplois en faveur d'un parent, pour aller à Nangasaki s'instruire dans la loi chrétienne. Il fut arrêté en vertu de l'édit qui prononçait la peine de mort contre qui voulait embrasser la foi. Sa femme et ses enfants furent chassés de sa maison, et tous ses biens furent confisqués. Il envoya saluer le traître qui l'avait dénoncé, le faisant inviter à se convertir. Il fut conduit en barque au lieu du supplice, afin d'éviter le concours du peuple. Son corps fut jeté à la mer, et sa tête fut exposée.

*
* *

RIFIOYÉ, JEAN, crucifié pour la foi, au Focco-
cou, le 5 août 1630.

*
* *

RIOCAN, THOMAS, né dans l'île d'Amacousa,
Frère de la Compagnie de Jésus, brûlé vif pour
la foi, à Cocoura, vers le 29 septembre 1633.

*
* *

RISOUKÉ, ANDRÉ, brûlé vif pour la foi, près de
Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de
Angelis.)

*
* *

RISOUKÉ, MICHEL, de Courocouche, en Omoura,
Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la
foi, à Courocouche, le 28 septembre 1630.

*
* *

RIYÉMON, BENOÎT, crucifié, la tête en bas, pour
la foi, à Wacamatsou, le 1^{er} mars 1618.

*
* *

RIZAÏ, Léon, décapité pour la foi, à Cocoura,
le 28 février 1618.

*
* *

ROCH, fils du V. Paul Tacafachi Fambioyé,
décapité pour la foi, à Chizacawa, en Wòchou,
le 31 janvier 1632, à l'âge de huit ans.

*
* *

ROCHA (SÉBASTIEN DE), né en Chine, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

ROCOUBIOYÉ, MATTHIEU, décapité pour la foi, à Nifoumatchi, le 8 février 1632.

*
* *

ROCOUYÉMON, LOUIS, massacré pour la foi, dans l'île d'Oyano, le 7 octobre 1624.

En 1624, dans l'île d'Oyano, faisant partie de l'archipel d'Amacousa, résidait le P. François Boldrino, qui visitait aussi le Fingo. Le seigneur de cette province n'inquiétait pas les chrétiens. Cependant, en son absence, un de ses officiers, Oumanoyo, gouverneur d'Yachchiro, fit quelques martyrs.

Louis Rocouyémon, tombé dans la persécution, s'était relevé. Le gouverneur le fit prendre avec Marie, sa femme, et Louis, son serviteur, âgé de dix-huit ans, et les fit conduire au supplice. Louis fut baptisé trois heures avant de mourir. C'était le 7 octobre. Marie et le serviteur furent décapités. Rocouyémon fut massacré par l'« Ikida mechi ». Les chrétiens d'Oyano purent recueillir leurs restes. Tous les trois

étaient nés à Cangami, près d'Yachchiro. Rocouyémon était marchand. Il reçut le baptême à l'époque où Augustin Tsoucamidono était le seigneur de la plus grande partie du pays, qu'il posséda tout entier à la mort de Catocacouyé-dono. Ce dernier avait persécuté les chrétiens, et Louis, encore mal affermi, était tombé honteusement, mais il s'était bientôt relevé.

*
* *

ROCOUZAYÉMON, JEAN OUMAÏ, né à Miya, ancien catéchiste des PP. Jésuites, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

ROCOUZAYÉMON, GRÉGOIRE, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Sazoco, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

ROCOUZAYÉMON, JACQUES YENDO, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 12 février 1632.

*
* *

ROMASAGHEI, JEAN, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Yédo, le 13 janvier 1632.

*
* *

ROSAY, ETIENNE, crucifié la tête en bas pour la foi, à Nacatsou, le 1^{er} mars 1618.

*
* *

RUBINO, ANTOINE, Prêtre de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, dans le supplice de la fosse, le 22 mars 1643, dans la ville de Nangasaki.

Il était né en 1578, à Turin, capitale de la Savoie, de parents vertueux et riches, Jean Rubino et Anne Rasa. Il voulut de bonne heure se consacrer à Dieu ; mais, son père s'étant opposé à ce dessein, il implora la Sainte Vierge, obtint enfin l'agrément de son père, et entra dans la Compagnie. Il achevait son cours de philosophie quand il partit d'Europe, en 1602, dans la grande expédition du P. Albert Laertio. Il devait travailler quarante ans dans les Indes. Il acheva ses quatre ans de théologie au collège de Saint-Paul de Goa, puis enseigna la théologie à Cochin, et dirigea pendant quelque temps le collège de cette ville et ceux de Saint-Thomas. Enfin il fut dix ans recteur à la Pêcherie. Son oraison était continuelle et sa ferveur extraordinaire. Il trempait souvent de ses larmes le saint corporal. Ayant reçu du Père général Vitelleschi l'ordre de passer dans la province du Japon, il se rendit à Macao où il y arriva le 9 juin 1638. Le P. Manuel Dias, Visiteur, initia le P. Rubino dans les affaires de la province. Le 21 octobre 1639, à la mort du

P. Dias, s'ouvrit la lettre close qui pourvoyait au remplacement de ce supérieur. Le P. Rubino, désigné dans la patente, reçut la charge de Visiteur avec larmes et par obéissance. Dès lors, il résolut de passer au Japon. Comme la voie de Manille était plus favorable, il partit de Macao en novembre 1640. Les vents contraires le rejetèrent en Cochinchine, où il demeura six mois. En avril 1641, il se rendit à Manille. Don Sébastien Hurtado, gouverneur général, lui promit son concours. En septembre 1641, le P. Rubino passa à Macao pour tout régler dans cette résidence. Il pourvut aussi à toutes les missions et fit part de son dessein au P. Gaspard de Amaral, vice-provincial du Japon, et aux consultants. Il revint à Manille vers la fin d'avril 1642. Il avait alors soixante-quatre ans, et était très affaibli par le travail, mais plein de force et d'ardeur spirituelles.

Il divisa en deux bandes ses compagnons destinés au Japon. La première était composée de lui-même et des PP. Marquez, Moralez, Capèce et Mecinski, avec trois séculiers. Cinq autres Pères devaient partir l'année suivante.

Les voyageurs se déguisèrent en Chinois. Le 11 août 1642, le navire où se trouvaient le P. Rubino et ses compagnons, vint échouer sur une petite île du détroit de Satsouma. Bientôt ils étaient découverts et conduits à Nangasaki

où ils arrivèrent le 21 août. Quelques jours après, ils étaient mis à la torture et éprouvés par le tourment de l'eau. Ils endurèrent ce même tourment pendant sept mois, de deux jours l'un, ayant un jour de repos et un jour de peine, c'est-à-dire cent cinq mois.

Condamné au supplice de la fosse, le P. Rubino y demeura suspendu, vivant pendant cinq jours, et il y mourut le 22 mars 1643. (Voir V. Capèce.)

*
* *

RUEDA (JEAN DE), Prêtre de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, Espagnol, originaire des montagnes de Burgos. Il prit l'habit dominicain à Saint-Paul de Valladolid. Etant parti de ce couvent en 1603, il arriva aux Philippines l'année suivante. Dans la même année, il passa au Japon. Il demeura caché, lors de la persécution de 1614.

On raconte à son sujet qu'un jour, dans la province de Figen, il vit sous l'arche d'un pont un corps humain à demi submergé dans un borbier, et abandonné pour être la proie des chiens, ou pour être entraîné par la marée montante; c'était une pauvre vieille infidèle. Le Père eut compassion de la triste créature, et plus encore de son âme qui allait bientôt abandonner le corps. Il la fit soigner, la convertit et

lui donna le baptême. Peu d'heures après être devenue chrétienne, la pauvre vieille, que les hommes jugeaient indigne de la vie, expira et alla jouir de Dieu.

Une autre fois, en Firando, le Père recueillit un mendiant aveugle, exposé nu, recouvert seulement d'une natte en lambeaux, dans la saison la plus rigoureuse, et consumé par la dysenterie. Les voisins l'avaient en une telle horreur, qu'on ne le laissait pas s'approcher des portes des maisons : on le poussait avec le pied d'une place à une autre, et l'on se disposait à le jeter à la mer. Le Père le fit recueillir, lava ses plaies avec du vin tiède, le catéchisa, le baptisa, et lui procura bientôt le salut de l'âme.

Dans la seule contrée d'Arima, il fit relever douze cents apostats. Etant allé à Manille pour solliciter le zèle de ses frères, le P. Jean de Rueda, appelé aussi Jean des Anges, contribua à l'envoi au Japon du B. Louis Florès et de plusieurs autres. Mais il aspirait lui-même au retour. Les supérieurs résolurent de l'envoyer seul, par la voie des Kiou-Kiou, et consacèrent mille piastres à cette expédition. Le Père passa en effet dans ces îles, et y fut accueilli par un indigène de rang élevé. Dénoncé au seigneur du pays par un bonze qu'il avait convaincu dans la dispute, et qui crut reconnaître un mis-

sionnaire, il fut exilé dans l'île d'Awagouni, où il demeura plusieurs mois. Dans l'île se trouvait un bois consacré aux idoles, où nul habitant n'osait pénétrer. Le P. de Rueda s'efforça plusieurs fois de détromper ces pauvres ignorants, et pénétra lui-même dans le bois sacré, sans voir éclater de funestes prodiges. Mais le seigneur de l'île, pour conjurer le courroux de ses dieux, condamna le Père à la mort. On le mit dans une barque, comme pour le conduire dans une autre île; et sur mer, on exécuta la sentence, en précipitant le religieux dans les flots. C'était dans le courant de l'année 1626.

Ce martyr fut longtemps ignoré. Mais le P. Thomas de Saint-Hyacinthe, religieux du même Ordre, envoyé à son tour par la voie des Kiou-Kiou, put connaître le bienheureux sort du P. de Rueda.

*
**

RUFINE, d'Owari, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
**

RUFINE, épouse du V. Simon Jiyémon, décapitée pour la foi, en Omoura, le 8 septembre 1628.

*
* *

RUFINE, épouse du V. Paul Sandgiouro, décapitée pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

RUFINE, épouse du V. Jean Ficoyémon, de la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Ikéchima, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

RUFINE, épouse du V. Michel Soukézo, de la Confrérie de la Courroie de Saint-Augustin, brûlée vive pour la foi, à Cachiyama, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

RUIZ, LAURENT, métis chinois, né aux Philippines, dans le bourg de Binondoc, décapité pour la foi, à Nangasaki le 29 septembre 1637, après avoir été suspendu pendant deux jours dans la fosse.

*
* *

SABINE, épouse du V. Alexis Omi Miyémon, brûlée vive et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

SABINE, fille du V. Jacques Cheikitchi, décapitée pour la foi, à Yonézawa, le 13 janvier 1629, à l'âge de douze mois.

*
* *

SABINE, épouse du V. Jean Ghényémon, morte pour la foi, dans un étang glacé, à Yédo, le 24 janvier 1630.

*
* *

SABIOYÉ, JEAN, Tertiaire de Saint-Dominique, décapité pour la foi, en Omoura, le 11 septembre 1628.

*
* *

SABOURO, DOMINIQUE MOUCAYMANGO, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

SABOUROBIOYÉ, JOACHIM, décapité pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Yémoné.)

*
* *

SABOUROYÉMON, LOUIS WOTSOU, préfet d'une Congrégation, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

SACHIMONOYA, X. JINCHIKI, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

SACOUBIOYÉ, THOMAS, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, vers le 7 décembre 1629, à l'âge de trente-deux ans.

Thomas, né à Méaco, s'était mis au service du lieutenant-gouverneur Feizo. Recherchant en mariage une jeune fille, nommée Catherine, il en eut cette réponse que, s'il devenait chrétien, elle l'accepterait pour époux. Il consentit à se faire instruire, reconnut la vérité de la religion chrétienne, obtint le saint baptême, et épousa l'objet de ses affections. Dénoncé comme chrétien, il fut mis en prison, lui et sa femme et y demeura plusieurs années. Cependant en 1628, Cawatchino réussit à les faire apostasier, mais ne les renvoya pas libres. Thomas se repentit alors amèrement et fit pénitence. Le gouverneur Ounémé prescrivit d'exécuter à son égard la sentence anciennement rendue, et de le brûler à titre de chrétien. Thomas accepta généreusement la sentence; il fut conduit le même jour au lieu des saints (on appelait ainsi la place où les chrétiens

étaient mis à mort), et expira dans les flammes, à l'âge de trente-deux ans.

Catherine, également pénitente, eut l'heureuse fortune d'être aussi condamnée. Elle fut mise à mort par l'épée, sous les yeux de son mari, déjà lié au poteau, mais qui vivait encore.

*
* *

SACOUJOURO, PIERRE, fils de Jean Vosaki Chin-zayémon, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

SACOUNOCHO, MANCIE, décapité pour la foi, à Chizacawa, en Wôchou, le 31 janvier 1632.

*
* *

SACOURAI, JEAN, de Boungo, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

SACOUYÉMON, COSME CHIBATA, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

SACOUYÉMON, PAUL OUTCHIBORI, précipité pour la foi dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Ougen, le 28 janvier 1627.

Au mois de janvier de l'année 1627, se trouvaient dans la prison de Chimabara trente-deux confesseurs de la persécution dernière. Il y avait encore Paul Outchibori, de Chimabara qui avait déjà souffert pour la foi dans les années précédentes. Au mois de novembre 1614, lorsque le gouverneur Safioyé s'était rendu à Arima, pour y sévir contre les chrétiens, Paul avait été incarcéré. Il était insatiable de souffrir. Un Père, qui le visita, le plaignit d'être exposé aux intempéries de l'air, quoique ce fût au fort de l'hiver; Paul lui dit : « Je ne sens pas le froid. » Et en effet, l'amour de Dieu réchauffait son âme et rendait son corps insensible. Safioyé ne voulut pas ordonner sa mort, par égard pour son frère, lequel était l'un des principaux personnages de Chimabara, et il le renvoya provisoirement comme prisonnier dans sa maison.

Plusieurs années après, le lendemain de la capture du P. Zola, son hôte ordinaire, Paul s'était présenté devant les juges, réclamant contre la capture de Jean Naisen, qui avait abrité le Père un seul jour, et revendiquant le glorieux privilège de partager la prison de ce dernier. Les magistrats firent rapport à la cour, et le 10 mai 1626, l'ordre vint d'incarcérer Paul, sa femme Agathe et toute sa famille. Jean, chez qui le Père avait été saisi, fut déclaré l'hôte, à qui seul incombait le châtement légal. Mais

Paul fut détenu comme chef des chrétiens. Il était digne d'être considéré comme tel. Dans les conférences, il commençait par les choses de la terre, et en un clin d'œil, il était dans le ciel, discourant avec une merveilleuse éloquence sur les trésors de l'âme, et consolant tous ses auditeurs. Mais ce qui montre bien quels étaient ses sentiments de haute piété, c'est la lettre suivante qu'il écrivait à son père spirituel :

« Sa divine Majesté m'a fait la grâce, après que j'eus quitté ce pays, d'être fait prisonnier pour l'honneur de Jésus-Christ. Mais, quoique j'aie fait connaître mes sentiments aux gouverneurs de Chimabara, l'affaire ne s'est pas conclue au gré de mes désirs. D'ici, j'ai été envoyé à Nangasaki, pour y terminer ma vie avec les autres chrétiens. Mais moi seul et ma femme sommes restés privés d'une consolation si grande. Un seul encouragement nous avait été donné, c'est qu'à leur départ les serviteurs de Dieu, qui depuis lors ont subi la mort, m'avaient promis d'intercéder en ma faveur auprès de sa Majesté divine. Je prie de même Votre Révérence, ô mon Père spirituel ! pour l'honneur de Dieu, de m'aider à obtenir une si grande grâce de la part de mon Seigneur. En effet, malgré que j'en sois indigne, me confiant en la miséricorde infinie, je la désire et je l'implore ; et, bien que je sois un très grand pécheur, et par

là même très indigne de mourir par le fer ou le feu, je le prie au moins de me faire demeurer assez longtemps dans cette prison, afin d'y laisser ma vie pour son amour, quand je devrais y demeurer cent ans. Mais, profondément convaincu que mes péchés me priveront d'un si grand bien, je charge de nouveau Votre Révérence de prier pour moi, et étant de la Confrérie de Saint-Ignace dans ce territoire, j'ai Votre Révérence pour pasteur, et je suis sa brebis. J'ai donc la confiance qu'Elle ne m'oubliera pas, et que j'obtiendrai l'objet de mes désirs. »

Le 20 février, on réunit à Paul sa femme Agathe et ses trois enfants, Balthazard, Antoine et Ignace.

Le 21 février au matin, Yerochizo Mourayama, l'un des gouverneurs, vint à la prison pour exécuter les ordres du seigneur. On laissa dans la prison Agathe, femme de Paul et Gracia, femme de Thomas Sochin. Tous les autres furent conduits auprès d'un fossé de la citadelle. Seize d'entre eux devaient avoir tous les doigts des mains coupés, et être ensuite précipités dans la mer avec une pierre au cou.

Les seize étaient Jacques Chitchibioyé et Marie, sa femme; Gomez Mori Yochibioyé et Isabelle, sa femme; Vincent Soughi Fatchirozayémon et Madeleine, sa femme; Agathe, femme de Thomas Chingoro; tous les sept de Moki; —

Paul Ghennai Soukéyémon, d'Ariye; — Marie Pirez et Isabelle, femme de Gaspard Sozan, ces deux de Cotchinotsou. — Gracia, femme de Thomas Sochin; Michel Ikizo et Jean Ifioyé, fils de Paul Kiouzo, ces trois de Foucaye; enfin Balthasard, Antoine et Ignace, âgé de cinq ans, tous trois enfants de Paul Outchibori, et naturels de Chimabara. — Tous, à l'exception de Gracia, qui fut laissée dans la prison, furent conduits au lieu du supplice avec des banderoles portant cette inscription : « Par le chemin des eaux, ces serviteurs du démon iront au feu de l'enfer. »

Marie Pirez, la vénérable vieille, que d'ordinaire on portait à bras, se sentit le courage et trouva la force de cheminer à pied.

Les quinze condamnés furent rangés d'un côté, et les vingt qui devaient survivre furent placés de l'autre.

Le premier appelé fut Antoine, second fils d'Outchibouri. Le président demanda au père quels doigts il fallait couper à son fils. « Ceux et en tel nombre que vous voudrez, » répondit le père. On trancha les trois doigts du milieu de chaque main. Balthasard qui venait après, félicita son frère, et souffrit avec un égal courage. Ignace, le plus jeune, à qui l'on coupa l'index de la main droite, se contenta de regarder sa main, et de sourire en voyant le sang

couler. L'index gauche étant aussi coupé, l'enfant donna encore un regard à cette autre main. Beaucoup de païens s'éloignèrent pénétrés d'horreur.

On mutila tous les confesseurs en leur abattant les doigts, tranchant un plus grand nombre aux uns et un moindre aux autres, sur un signe du gouverneur.

Enfin les quinze furent mis en deux barques, et les vingt autres, dépouillés nus, furent mis tous ensemble en une autre barque très grande.

On plongea les martyrs dans la mer à plusieurs reprises, les retirant pour leur faire prendre haleine, et les replongeant ensuite; et l'on finit par les submerger.

Paul Outchibori, du nombre des vingt, imitant le patriarche Abraham, offrit à Dieu ses fils : Antoine mourut le premier, Balthazard ensuite, Ignace le dernier, le jeune enfant fut suspendu pendant une heure au-dessus des flots, à la vue de son père.

Gracia, femme de Sochin, fut alors amenée de la prison. Elle eut les doigts coupés et fut précipitée dans la mer.

Après cette exécution, les vingt furent ramenés à la place où leurs habits avaient été laissés. Pendant leur absence, on avait cousu sur ces vêtements, à l'endroit des épaules, des morceaux de toile avec l'inscription suivante :

« Cette peine est infligée à ceux-ci pour n'avoir point abandonné la religion du Christ. Ils iront mendians, et l'on pourra leur faire l'aumône, mais nul ne pourra les recevoir dans sa maison, ou leur louer des chambres, sous les peines les plus rigoureuses, ne fût-ce que pour un temps infiniment court. S'ils viennent à mourir, on en doit donner avis sur-le-champ, avant d'enterrer leurs corps; et si quelqu'un ose les ensevelir, sans avoir donné avis, qu'il sache que son châtiment sera la mort. » Les vingt serviteurs de Dieu revêtirent leurs habits; puis ils reçurent l'empreinte. On leur coupa plusieurs doigts des mains, quatre, cinq ou six, et chaque doigt en trois segments. Paul Outchibori prononça de belles paroles : « Courage, mes frères, ces tourments sont légers : le fer ardent ne m'a pas causé plus de douleur que le moxa que nous appliquons pour guérir, et le coutelas qui m'a tranché six doigts ne m'a pas causé plus de mal que si l'on m'avait touché avec une feuille d'iris. »

Tous souffrirent aussi généreusement. Le dernier fut Jean Impey qui eut quatre doigts coupés.

Quelques renégats qui étaient présents, furent pénétrés de repentir, et, s'approchant des victimes, enveloppèrent avec du papier leurs doigts mutilés, pour étancher le sang.

Le seigneur Boungodono fit alors intimer aux confesseurs l'ordre d'aller où ils voudraient, mais sans sortir de la juridiction d'Arima.

Ils passèrent la première nuit à la porte d'une cabane, dans le faubourg de Chimabara. Les chrétiens accoururent, leur donnèrent des aliments, les couvrirent avec des nattes et leur allumèrent des feux; quelques-uns voulurent les recueillir dans leurs maisons, mais les confesseurs refusèrent cette offre, ne voulant être pour personne un sujet de persécution. Pendant cette nuit, Paul Outchibori et Jean Feizacoua tombèrent en faiblesse. Ils reprirent leurs sens au bout d'une heure. Les autres persévérèrent dans la patience et la prière. On connut alors que les apparitions célestes avaient consolé les deux confesseurs qui s'étaient évanouis.

Bientôt ils se divisèrent et allèrent chercher leur subsistance dans la campagne. Quatre d'entre eux, Paul Outchibori, Joachim Soukendayon, Marie, sa femme, et Gaspard Sozan demeurèrent au même lieu, se proposant de mener une vie plus parfaite, et de pratiquer une pénitence très austère. Paul prêchait le repentir aux chrétiens apostats, et leur faisait considérer l'étendue de la bonté divine.

Mais peu de jours après, les saints exilés reçurent l'ordre de revenir à Chimabara. Boungodono, sachant qu'ils fortifiaient les fidèles et

faisaient relever les faibles, avait résolu de les mettre à mort. Mais, par une invention vraiment diabolique, il les fit conduire à la Bouche d'Enfer, cratère d'eaux sulfureuses existant sur le Mont-Ougen, et qui était l'objet d'une horreur universelle.

Le 28 février, troisième jour de la première lune japonaise, on envoya seize confesseurs pour y être précipités; c'étaient Paul Outchibori Sacouyémon; Gaspard Kizayémon, et Marie, femme de Joachim Soukendayou; ces trois de Chimabara; — Gaspard Sosan, et Louis Chinzabouro, de Cotchinotsou; — Denis Saiki Tenca, et Louis Kizo, Damien Itchigata, Léon (ou Louis), Nacaymé Socan, Paul Kiouzo, son fils; Jean Kizaki, de Foucaye; — Jean Feisacou, d'Ariye; — Thomas Chingoro, frère de Jacques Chitchibioyé; Alexis Chofatchi, frère de Vincent Fatchirozayémon; Thomas Condo Fioyémon, de Moki; — Jean Araki Canchitchi, de Conga.

Les quatre autres furent laissés dans la forteresse; c'étaient Jean Indo Impey, de Foucaye, — Joachim Mine Soukendayou, de Cotchinotsou, — Barthelémi Baba Fanyémon, de Foucaye, — et Louis Soukéyémon, d'Ariye; — parce qu'étant des Choïas ou chefs de populations, ils avaient des comptes à rendre avant d'être envoyés à la mort.

Les seize firent de tendres adieux à ceux qui restaient. Eux-mêmes s'étaient bien préparés à la mort, par un jour et deux nuits de prières.

Les présidents de l'exécution étaient Miye-gawa Kifioyé et Ito Fanyémon.

Les confesseurs commencèrent la montée sur des chevaux, et, dans la partie la plus abrupte, on les porta dans des cangos ou chaises, jusqu'à la maison du gardien, chargé de montrer les cratères. Alors ils entonnèrent le *Laudate Dominum, omnes gentes*, et Paul adressa aux païens de touchantes paroles. Arrivé au bord du cratère, le même Paul récita le *Nunc Dimittis*.

Tous furent dépouillés, et on leur attacha la hart au cou, afin de pouvoir les plonger et les retirer à loisir. Le premier appelé fut Louis Chinzabouro. On lui ordonna de se jeter dans l'abîme : et celui-ci, plein de zèle, et en invoquant Jésus et Marie, se précipita. Mais Outchibori dit à ses compagnons que nul ne devait être l'auteur de sa mort ; et les autres refusèrent de se jeter eux-mêmes et attendirent qu'on les précipitât. Le dernier de tous fut Paul Outchibori, qui fut plongé et retiré plusieurs fois, et à la dernière, il prononça ces paroles : « Loué soit le Très Saint Sacrement ! »

Le 3 mars, Jean Impey expira à Foucaye.

*
* *

SACOUYOURO, SIMON, fils du V. Thomas Matsouyama, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

SACOUZAYÉMON, LÉONARD, hôte et compagnon des missionnaires, mis à mort pour la foi, à Chimabara, le 31 mai 1630. (Voir V. Chibioyé, Thomas.)

*
* *

SACOUZO, COSME, de Caratsou, marinier, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 2 octobre 1622, à l'âge de quarante ans. (Voir B. Yakichi.)

*
* *

SACOUZO, THOMAS, d'Omoura, marinier, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 2 octobre 1622, à l'âge de trente ans. (Voir B. Yakichi.)

*
* *

SACOUZO, GASPARD, de Miyé, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miyé, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

SADAYOU, SIMON COUANTO, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

SADENII, BONAVENTURE, mort pour la foi, dans un étang glacé, à Yédo, le 24 janvier 1630.

*
* *

SADOUYO, PIERRE, Novice de la Compagnie de Jésus, brûlé vif pour la foi, en Arima, probablement en l'année 1627.

*
* *

SAIBIOYÉ, SIMON, décapité pour la foi, à Yédo, le 10 avril 1615.

Au commencement d'avril 1615, le P. Jacques de Saint-François résidait à Yédo, chez Simon Saïbioyé, majordome de Catosamandono, et dans le palais même de ce seigneur.

Au carême, la ferveur des chrétiens fut admirable. Mais, en présence du concours extraordinaire, le Père, en bénissant les oliviers le jour des Rameaux, avertit ses fidèles de l'imminence du péril : il voulut néanmoins rester jusqu'au jeudi saint.

Sur ces entrefaites, il fut dénoncé à Catosama et fut pris le mardi saint 4 avril, avec Louis, Japonais lépreux, son compagnon ordinaire; et Simon Saïbioyé. Thomas, catéchiste, qui était absent, accourut à la prison et demanda la grâce d'être réuni à son maître; il l'obtint à forces d'instances.

Simon Saïbioyé voulut se confesser au Père. Celui-ci lui ayant demandé s'il sentait quelque péché dont il crût devoir s'accuser, Simon répondit : « Mon Père, depuis le dimanche des Rameaux, jour auquel je me suis confessé et ai communié, jusqu'au moment, présent, je n'ai, par la divine miséricorde, rien dont je puisse m'accuser, si ce n'est d'avoir, par mon défaut de prudence, occasionné la capture de Votre Révérence, et ceci va laisser les chrétiens orphelins et sans consolations. A l'égard de ma conscience, je n'ai point de scrupules. Mais je me reconnais un vermisseau misérable et inutile, et, en vérité, Dieu Notre-Seigneur me fait une grâce insigne s'il veut bien m'accepter pour victime, car je n'ai nullement mérité de mourir pour sa sainte foi et pour son amour. Et, toutefois, j'appréhende que la sentence qui sera rendue ne soit point exécutée, en raison de mes péchés sans nombre. » Il se jeta alors aux pieds du Père, en lui demandant pardon. Le Père lui répondit : « Plaise à Dieu, cher frère de mon âme, que nous mourions ensemble, au même lieu et à la même heure ! Et quand tu aurais commis quelque imprudence de nature à provoquer ma capture, si je meurs pour avoir prêché l'Évangile, je te devrai d'infinies actions de grâces. »

Simon fut décapité pour la foi le 10 août. Il

était de la province d'Iyo, dans le Chicocou. Dans son pays, il était l'hôte ordinaire des religieux de la Compagnie de Jésus.

*
* *

SAÏBIOYÉ, SIMÉON, fils du V. Valentin Nacamakï Mondo, décapité pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1622.

*
* *

SAITO, PAUL, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Japonais, né dans la province de Tamba, mort pour la foi dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 2 octobre 1633, à l'âge de cinquante-six ans. Il y avait été suspendu vivant pendant sept jours entiers. (Voir V. Fernandez, Benoît.)

*
* *

SAMPEI, X., neveu du V. Jean Mitchicava, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Yédo, le 13 janvier 1632, à l'âge de dix-sept ans.

*
* *

SAMPEI MICHEL, brûlé vif pour la foi, à Chimabara, le 27 août 1633.

*
* *

SANCHE, décapité pour la foi, à Fanghi, dans le Nangato, le 13 avril 1618.

*
* *

SANCHE, fils du V. Jacques Cheikitchi, décapité pour la foi, à Yonézawa, le 13 janvier 1629, à l'âge de quatorze ans.

*
* *

SANCHITCHI, SIMON KIOTA, Tertiaire de Saint-Dominique, décapité pour la foi, en Omoura, le 11 septembre 1628.

*
* *

SANCOURO, PAUL, fils du V. André Camon, brûlé vif pour la foi, à Chendaï, vers le 4 février 1624.

*
* *

SANDGIYOU, JEAN, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 juillet 1618.

*
* *

SANDGIYOU, PAUL, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 juillet 1618.

*
* *

SANDGIOURO, PAUL, décapité pour la foi, à Yonézawa le 12 janvier 1629. (Voir V. Yémoné.)

*
* *

SANGHICHI, ADRIEN SOUNGA, du village d'Ara-cawa, décapité pour la foi, à Arima, le 22 no-

vembre 1614, à l'âge de trente et un ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

SANJOURO, JOSEPH, fils de la V^e Marthe de Wacamatsou, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou le 8 février 1632, à l'âge de neuf ans.

*
*

SANJOURO, ROMAIN, décapité pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1632.

*
* *

SANSOUKÉ, JACQUES SASATCHI, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

SANTARO, PIERRE, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

SANZO, IGNACE CAVATCHI, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

SASSANDA, MICHEL, décapité pour la foi, à Tonchaï, près de Yédo, le 16 août 1613. (Voir B. Franco.)

*
* *

SAYAYÉMON, ANTOINE, mort pour la foi dans un étang glacé, à Chendaï, le 22 février 1624. (Voir B. Jacques de Carvalho.)

*
* *

SAYÉMON, MANCIE YOCHINO, décapité pour la foi, à Yonezawa, le 12 janvier 1629.

Mancie était noble de naissance ; il était chef de la Confrérie, et très habile dans l'enseignement des saints mystères ; cependant il avait faibli dans la confession de cette foi qu'il avait si éloquemment enseignée aux autres. Mais la divine miséricorde lui rendit le courage, et lui permit de devenir martyr ; condamné comme chrétien, il envoya ses armes au gouverneur et protesta qu'il voulait mourir pour Jésus-Christ. Julie, sa femme, qui n'avait point faibli, fut mise à mort avec lui.

*
* *

SAYÉMON, FRANÇOIS, mort pour la foi dans un étang glacé, à Yédo, le 24 janvier 1630.

*
* *

SAYÉMON, JEAN, mort pour la foi dans un étang glacé, à Yédo, le 24 janvier 1630, à l'âge de soixante ans.

*
* *

SAYOUN, THOMAS, décapité pour la foi, à Fingo, le 24 janvier 1630, à l'âge de cinquante ans. Il avait été baptisé à seize ans. Depuis lors, il avait été l'infatigable compagnon des missionnaires, et en particulier le catéchiste des PP. Jésuites. Il fut exilé et revint. Il fut décapité de la main du prince, à la vue de ses propres enfants : on leur abandonna son corps.

*
* *

SAZAYÉMON, PIERRE, brûlé vif pour la foi, près de Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

SAZOUKÉ, PIERRE, de Miye, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

SÉBASTIEN, BALALLAIS, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-trois ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

SENSOUKÉ, X., décapité pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1632.

*
* *

SÉRAPHINE, épouse du V. Sanche Chinzo, affiliée au Saint-Rosaire, brûlée vive pour la foi, avec l'enfant qu'elle allait mettre au monde, à Nangasaki, le 25 novembre 1618.

*
* *

SIDOTTI, Prêtre sicilien, mort pour la foi, au Japon, en 1709. Il était d'une naissance distinguée et l'un de ces hommes à qui rien ne coûte, et que rien ne rebute, quand il s'agit des intérêts de Dieu. Apprenant les vains efforts qu'avaient fait plusieurs missionnaires pour entrer dans le Japon, consoler et instruire les fidèles de cette Eglise désolée, il espéra d'être plus heureux et partit d'Italie, en 1702, pour cette œuvre apostolique. Il n'arriva à Pondichéry qu'en 1704, et au Japon qu'en 1709. On ne sait positivement ce qu'il y devint; mais l'opinion générale dans les Indes est qu'il fut reconnu d'abord et mis à mort, sans avoir recueilli d'autre fruit de son voyage et de son zèle, que sa propre sanctification.

*
* *

SIMON, fils du V. Paul Fioyémon, brûlé vif pour la foi, à Itchinomia, en Owari, en 1631.

*
* *

SINGANO, LOUIS, hôte des Pères Augustins,

décapité pour la foi, à Nangasaki, le 11 décembre 1632.

*
* *

SIROCOU, JÉRÔME, d'Aki, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

SISTO, THOMAS, maire du village de Nanochi, décapité pour la foi, à Cambachinoura, en Omoura, le 26 juin 1625.

*
* *

SOBIOYÉ, JACQUES SASAKI, hôte des PP. Jésuites, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

SOCA, LOUIS, mort pour la foi au Mont-Oungen, après avoir été aspergé pendant six heures d'eau sulfureuse, le 17 mai 1627, à l'âge de soixante-sept ans. Son corps fut ensuite précipité dans le cratère.

*
* *

SOCAN, LÉON NACAYMÉ, de Foucaye, précipité pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627. (Voir Sacouyémon, Paul.)

*
**

SOUCHIN, THOMAS, mort pour la foi, à Chimabara, le 11 février 1627, après avoir été torturé par le fer et le feu. (Voir Impey, Jean.)

*
**

SODGIOURO, LAURENT ICHÉ, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
**

SOGORO, COSME, brûlé vif pour la foi, à Itchinomia, en Owari, en 1631.

*
**

SOGORO, LÉON, brûlé vif pour la foi, à Itchinomia, en Owari, en 1631.

*
**

SOSAN, GASPARD, de Cotchinotsou, précipité pour la foi dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
**

SOSOUKÉ, JEAN NACAMOURA, d'Amacousa, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614. à l'âge de trente-sept ans. (Voir V. Acafochi.)

*
* *

SOTCHIYÉMON, PHILIPPE MIOURA, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

SOUCOUNAÏ, LÉON (ou SATCHOZAÏ), décapité pour la foi, près de Yédo, le 17 août 1613. (Voir B. Franco.)

*
* *

SOUCOUNANGA, NICOLAS KÉYAN, Frère de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi dans le supplice de la fosse, où il demeura depuis le jeudi à trois heures du soir jusqu'au dimanche suivant à neuf heures du matin, à Nangasaki, le 31 juillet 1633. C'est pour lui que fut inauguré ce cruel supplice.

Il était de la province d'Omi, et avait été élevé dans le séminaire de la Compagnie. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1588; il était grand prédicateur. Exilé en 1614, il revint bientôt. Il fut pris dans le Figen en 1632.

Un jour, ses gardes le trouvèrent délié et assis. Il leur dit que la Très Sainte Vierge était venue le consoler et lui avait présenté à boire. Les gardes trouvèrent à quelques pas une source d'eau vive et pure, sortie de terre miraculeusement. Ils demandèrent à Nicolas s'il ressentait de la douleur par l'effet des tortures.

Il répondit : « Je ne souffre point, si ce n'est de ne pouvoir convertir le Chôgoun et tout le Japon. Mais les autres douleurs ont disparu devant la Sainte Vierge, comme les nuages devant le soleil. »

Le Vénérable Frère mourut à soixante-quatre ans, ayant quarante-quatre ans de Compagnie.

*
* *

SOUKEJIRO, PAUL, fils du V. Pierre Cazzouké, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, décapité pour la foi, à Firochima, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

SOUKENDAYOU, JOACHIM MINÉ, mort pour la foi, écorché vif et brûlé par l'eau sulfureuse dont il était arrosé, au Mont-Oungen, le 17 mai 1627. Sa patience avait tellement excité la rage des bourreaux qu'ils lui déchirèrent les côtés avec des couteaux, et versèrent dans ses plaies de l'eau sulfureuse. Son corps fut précipité dans l'abîme. Joachim avait soixante ans.

*
* *

SOUKENOJO, JÉRÔME, décapité pour la foi, à Nifonmatchi, le 8 février 1632.

*
* *

SOUKÉYÉMON, LÉON FAYACHIDA, officier de la seigneurie d'Arima, brûlé vif pour la foi, à Arima le 7 octobre 1613. (Voir V. Canyémoné Léon.)

*
* *

SOUKÉYÉMON (ou FOUROUYÉ), PAUL GHENNAÏ, né à Ariye, précipité, pour la foi, avec une pierre au cou, dans les flots de la mer, à Chimabara, le 27 février 1627, à l'âge de soixante-dix ans. On lui avait auparavant coupé tous les doigts des mains. (Voir V. Impey.)

*
* *

SOUKÉYÉMON, LOUIS, mort pour la foi, tout brûlé et écorché vif par les eaux sulfureuses du Mont-Oungen, puis précipité dans le cratère, le 17 mai 1627.

Le 17 mai 1627, dix martyrs furent torturés à Oungen et finirent par être précipités dans l'abîme. Jean Chozabouro Matzoutaké, de Chimabara, tourmenté d'abord, puis exilé par Gobioyé Yamamoto, qui l'avait en sa garde, était demeuré secrètement à Foucaye. Apprenant qu'il était dénoncé, Jean se livra lui-même, pour ne pas être à quelque autre une occasion de souffrir. On saisit avec Jean sa femme dont le

nom est ignoré, Michel Yokichi Fioyémon, son fils, Marie, femme de Michel et leurs trois enfants, et Paul Kiza Kioufatchi, vieillard de soixante-quatorze ans. Le gouverneur Sancourodono fut chargé, le 16 mai, de les conduire à la mer et de les noyer. Michel Fioyémon, si courageux dans les persécutions précédentes, à dater de 1614, eut peur de la mort et promit d'apostasier : ses trois fils l'imitèrent. Paul Kioufatchi, en raison de son âge, fut provisoirement exempté de tortures. Cependant Marie, femme de Michel, désolée de ces chutes, fit paraître un merveilleux courage. Elle fut plongée sept fois, et on lui brisa la jambe entre deux solives. Jean Matzoutaké fut plongé sept fois, et on lui brisa pareillement la jambe. Ensuite on soumit les confesseurs à un tourment impur, et tel qu'il ne peut être exprimé. La femme de Jean se rendit alors.

On porta Jean dans la prison, et Marie dans la maison d'un païen, on espérait la réduire par la vue de ses enfants, mais cette femme était sanctifiée par la souffrance, et son détachement de la terre paraissait absolu : dès cette heure, elle ne voulut plus même allaiter sa petite fille.

L'ordre vint de conduire, le 17 mai, les confesseurs à Oungen. C'étaient Jean Chozabouro Matzoutaké, Marie, femme de Michel Fioyé-

mon; Paul Kioufatchi; Joachim Soukendayon; Barthelémi Fanyémon; Louis Soukéyémon; Paul Magoyémon; Louis Soca et Madeleine, sa femme, Paul Mofioyé, leur fils. Les condamnés passèrent la nuit en prières. Le matin, on s'achemina vers la montagne. En passant devant la maison du martyr Jean Naisen, Louis Soukéyémon s'inclina profondément, et s'écria : « Bienheureux champion de Jésus-Christ, priez pour nous ! car à la vingtième heure, avec l'aide de Dieu, nous vous reverrons dans le ciel. »

Marie et Jean, à qui l'on avait brisé la jambe, furent portés en chaises. Les autres venus à cheval jusqu'à Foucaye, gravirent à pied la montagne. En arrivant, les martyrs vénérèrent le lieu de leur supplice. Deux d'entre eux, Barthelémi et Joachim, selon la coutume japonaise, en des occasions solennelles, composèrent des distiques.

Paul Mofioyé fut appelé le premier : on le plongea trois fois, tandis qu'il invoquait Jésus et Marie; on le retira mourant, et on l'aspergea d'eau sulfureuse par tout le corps, jusqu'à ce qu'il rendit l'âme aux pieds de son père.

Marie, puis Madeleine, le suivirent; alors on bâillonna tous les confesseurs pour les réduire au silence. Marie fut plongée, puis inondée d'eau, et elle expira. Pour Madeleine, on

changea le supplice; on l'arrosa, se servant d'une écuelle armée d'un long manche : la tête seule était exceptée ; puis on l'inonda d'eau froide. On continua ainsi pour les autres. On obligeait les victimes d'être tantôt debout et tantôt assises.

Après six heures de supplice, les confesseurs étaient comme écorchés vifs, leurs forces naturelles étaient anéanties, et ils se laissaient tomber à terre. Mais bientôt ils se ranimaient par l'amour du martyr, et reprenaient leur situation première.

Tous expirèrent le 17 mai, et leurs corps furent chargés de pierres et submergés dans l'abîme. Les exécuteurs de la sentence avaient été Gompei Wocoui et Fatchibioyé Sacada.

*
* *

SOUKÉYÉMON, IENACE, de Tégouma, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Tégouma, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

SOUKÉYÉMON, PAUL NANGACHI, Frère du Tiers-Ordre de Saint-Augustin, décapité pour la foi, à Fonconofara, près de Nangasaki, le 28 octobre 1630.

Paul était du bourg de Cotchinotsou, en Arima, et fils de parents chrétiens. Il était

commerçant et marinier. Il abritait les missionnaires dans sa maison, et les conduisait aussi de place en place. Il avait été pris non loin de Firochima, et mis deux fois à la torture, afin qu'il dénonçât la résidence du P. François de Jésus. (V. B. Chozambouro.)

*
* *

SOUKEZAÏMON, THOMAS, brûlé vif pour la foi, à Tacaoca, métropole du Tsoungarou, le 27 décembre 1625.

En 1625, malgré les rigueurs de la persécution, il y eut, dans le Wôchou et le Dewa, deux cent dix-huit baptêmes. A Tacaoca, métropole du Tsoungarou, Thomas Soukezaïmon fut brûlé vif par ordre de Tsougodono, gouverneur de la ville. En allant à la mort, il aperçut un gentil, et se rappela lui devoir une somme très minime. Il le pria de lui faire remise. Cette présence d'esprit, en un pareil instant, édifia grandement tous les infidèles.

On entoura Thomas avec du bois et de la paille, en même temps qu'on le recouvrit lui-même de la tête aux pieds avec de la neige, afin de rendre son supplice plus long et plus douloureux. Il fut littéralement grillé, et périt étouffé par la fumée. Quand il allait expirer, les païens lui jetèrent encore de la neige en abondance, et retardèrent ainsi sa fin.

Il était né dans l'Yamato. Etant venu dans le Tsoungarou, il fut converti par les exilés chrétiens. Trois ans après, un des pages du prince fut mis en prison parmi les chrétiens que visitait Thomas. Le jeune païen se convertit et fut baptisé. Quand il allait au supplice, il appela Thomas et lui demanda le nom du Sauveur. « Invoquez Jésus, » lui répondit Thomas. Et le jeune homme fut mis à mort, ayant le nom divin sur les lèvres. Ce fut la cause de l'accusation portée contre Thomas et de son martyre. Son corps fut recueilli par les chrétiens.

*
* *

SOUKEZAKI, JEAN, décapité pour la foi, en Omoura, le 11 septembre 1627.

*
* *

SOUKÉZAYÉMON, LÉON (OU SOUKÉZACAMITCHI), brûlé vif pour la foi, en Omoura, le 12 septembre 1622.

Après le grand martyre qui eut lieu à Nangasaki, le 10 septembre 1622, un chrétien, Léon Soukézayémon, salinier de Nangaye, s'était glissé en rampant sur le terrain de l'exécution. Il avait saisi à poignées tout ce qu'il avait pu, et notamment le bras d'une des victimes. Les

gardes, se réveillant, s'emparèrent de lui. Le président de Nangasaki, sachant qu'il était d'Omoura, l'envoya au gouverneur de cette ville. Léon fut brûlé vif après le P. Apollinaire Franco et ses compagnons, avec les débris de leurs bûchers. On décapita sur la même place Marie, femme de Léon.

*
* *

SOUKÉZAYÉMON, DOMINIQUE, brûlé vif pour la foi, en Omoura, le 8 septembre 1627.

*
* *

SOUKÉZO, LÉON, décapité pour la foi, à Coucoura, le 25 juillet 1618.

*
* *

SOUKIMOTO, MARTIN, laboureur, décapité pour la foi, en Tchicoungo, fin octobre 1616.

*
* *

SOUIMIYA, SIMON, crucifié pour la foi, en Wôchou, le 31 juillet 1630.

*
* *

SOUTCHÉYÉMON, MATTHIEU ITCHIGO, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

SOUTCHÉYÉMON, JEAN SACOJI, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

SOUTCHI, PAUL MOCOÛNO, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

SOUYÉTAKI, SIMÉON, mort pour la foi, à Nangasaki, le 28 août 1629, après avoir été torturé et brûlé au Mont-Oungen par les eaux sulfureuses, à l'âge de dix-neuf ans.

Pierre et Marie, le père et la mère de Souyé-taki, étaient naturels de Firando; ils avaient suivi Jérôme Sayémon, leur seigneur, dans son exil à Nangasaki, puis dans les provinces de Bougen et de Tchicougen. Siméon naquit le jour de Noël à Facata. Quelques jours après, il fut présenté à l'église et baptisé par le P. Julien de Macoura, sous le nom de Siméon. Ses parents l'élevèrent dans les sentiments les plus pieux. A neuf ans, il fut malade à mourir. Sa mère se mit en prières et obtint sa guérison. Dieu le réservait pour une mort plus heureuse. Avant d'aller à Oungen, il avait été prisonnier pendant un an dans sa maison. Les biens de sa famille étant confisqués, lui et les siens ne vivaient que d'aumônes.

Quoi qu'il ne fût encore âgé que de dix-neuf ans, Siméon était d'une rare vertu, ne sachant de la religion que ce qu'il avait appris de ses parents, et n'ayant reçu d'autre sacrement que

le baptême, à cause des voyages plus rares et de l'exil des missionnaires. Avant d'être prisonnier, il allait toutes les nuits s'agenouiller sur une pierre, et, se tournant dans la direction de l'église, il faisait une longue oraison. Interrogé par le président de la rue s'il avait étudié : « En fait de science, dit-il, je ne sais que mourir. » Parole brève, dit un auteur, mais d'un sens sublime! — En passant devant sa demeure, il refusa l'habit que lui offrait son père, et n'accepta qu'une discipline, afin d'en faire usage au besoin. Le 9 août, il fut conduit avec dix-sept autres à Oungen. Son humilité profonde lui faisait demander pardon à tous et se recommander aux prières de tous; il refusa de donner son nom par écrit, en souvenir, à quelqu'un qui l'envisageait déjà comme un martyr, et il lui répondit : « Je suis trop indigne d'une grâce aussi éminente; mais j'ai l'espérance, grâce à vos prières, de devenir en effet martyr : que cela vous suffise! »

On arriva, le 10 au matin, à la base de la montagne. Un des confesseurs, vieillard infirme, ne pouvait gravir cette pente abrupte. Siméon l'assista charitablement jusqu'au sommet.

Siméon fut conduit aux eaux les plus délétères. On lui suspendit au cou une pierre énorme et que deux hommes n'auraient pu

soulever, et on lui posa sur la tête une autre pierre en lui disant que si elle tombait, ce serait le signe de son apostasie. Puis on lui versa les eaux corrosives sur le dos. Cette épreuve se prolongeant, il s'évanouit à plusieurs reprises, par l'excès de la douleur. Le président, craignant de le voir expirer, le fit mettre dans une cabane, étendu sur des herbes : non point par pitié, mais afin de renouveler bientôt la torture.

Le lendemain, on lui fit voir son frère, et on lui apprit qu'il avait cédé. Ce lui fut une douleur très amère : il engagea le malheureux à se repentir. Alors on le ramena près de la source, et l'on recommença la torture. L'angoisse fut telle que Siméon tomba par terre et se fracassa la bouche. On le reconduisit à la cabane. Dans la même journée, il fut ramené pour être tourmenté encore. Les bourreaux ne trouvaient plus de place où verser les eaux : tout le corps n'était qu'une plaie. On remit encore le confesseur dans la cabane ; car on pensait qu'il allait expirer. Pendant que Siméon était dans cette cabane ouverte aux intempéries de l'air, une tempête éclata ; le vent et la pluie durèrent toute la nuit. Siméon n'éprouva les effets ni du vent ni de la pluie.

Après quelques jours, les vers commencèrent à pulluler dans les ulcères du confesseur,

et il s'en exhalait une odeur insupportable. Ounémé, le féroce gouverneur de Nangasaki, convaincu désormais que Siméon allait mourir, et ne voulant pas faire un martyr, lui fit donner des soins et ordonna de le rendre à son père. Néanmoins ce gouverneur déclara qu'il reprendrait sa victime, si elle revenait à la vie. Siméon répondit que c'était son plus cher désir.

Il était demeuré seize jours sur la montagne. Le 26 août, il fut reporté chez son père, étant plus mort que vif. Dans le chemin et à la maison, il ne cessait de se recommander à notre Sauveur et à la très sainte Vierge avec les expressions de la foi la plus tendre. « Fils de Dieu, s'écriait-il, ayez pitié de moi ! Très sainte Marie, miséricorde ! Reine des anges, ayez compassion d'un pauvre pécheur ! » Il refusa d'abord de reposer sur son lit, qu'il estimait trop doux, et il ne l'accepta que par obéissance. Des visiteurs l'appelaient bienheureux d'avoir confessé Jésus-Christ dans les supplices ; il les renvoya, et fit fermer la porte, afin de ne plus entendre de louanges. Il passa ses dernières heures dans les mêmes aspirations d'amour : « Vos plaies, ô mon Sauveur, disait-il, sont si immenses, que les miennes en comparaison ne sont rien ! »

Un peu après minuit, le 28 août, Siméon

demanda qu'on lui lavât le visage. « Quelle partie? lui dirent ses parents; tout n'est qu'une plaie. — Où vous pourrez, reprit Siméon : ne voyez-vous pas que je vais au paradis? Donnez-moi le crucifix, afin que j'exhale mon dernier soupir sur ses plaies sacrées en les baisant avec amour. » — Et en invoquant Jésus et Marie, il rendit l'âme, laissant son père et tous ses parents inondés de consolation. Le père et toute la famille s'approchèrent de ce corps consumé par la souffrance, et se prosternèrent pour le vénérer, non comme celui d'un fils et d'un parent, mais comme celui d'un saint. Bientôt on leur enleva ces restes précieux. Le gouverneur les fit brûler, sur la pierre même où le confesseur allait faire ses prières, et fit jeter les cendres à la mer. En même temps, l'on fit signer aux gens de la rue que Siméon était mort de maladie; on voulait découronner le martyr.

*
* *

SOUYÉZO, MICHEL, de Cachiyama, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Cachiyama, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

SOUZA (ANTOINE DE), Prêtre de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi dans le supplice de

la fosse, à Nangasaki, le 26 octobre 1633, à l'âge de quarante-quatre ans.

Il naquit à Villa de Covilham, dans le diocèse de Guarda, en Portugal; il était de noble naissance et fils de Paul Fighereido de Almeida et de dona Inès de Souza. Il entra dans la Compagnie de Jésus à Coïmbre, en 1604, étant âgé de quinze ans. Il passa aux Indes en 1609, fit ses études à Macao, et prit les saints Ordres à Malacca. Il entra au Japon en 1616, sous un déguisement. En 1617, il fut soupçonné d'être un missionnaire et exilé à Macao, Pendant plusieurs années, il fut procureur de la province du Japon. Il finit par rentrer sous l'habit de marinier, et résida cinq ans sur une barque. Il fut arrêté le 8 septembre 1633, à Ozacca, avec le Père Dominicain Lucas du Saint-Esprit.

Les deux Pères récitèrent le *Te Deum*, et, dans la prison, se lavèrent réciproquement les pieds. Les Bounghios étaient dans l'admiration. Le 9 septembre, on les conduisit au prétoire, et on leur fit subir le tourment de l'eau. Le 24 septembre, ils étaient emprisonnés à Nangasaki. Condamné au supplice de la fosse, le Père Antoine de Souza y fut suspendu le 18 octobre et n'y mourut pour Jésus-Christ que le 26 du même mois.

*
* *

SOUZA (CORREA DE), PASCAL, Portugais, né à Portel, dans la province d'Alemtéjo, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 24 mars 1643, à l'âge de trente-trois ans. Il y était demeuré vivant pendant sept jours. Durant sa captivité qui fut de sept mois et demi, on lui fit subir cent cinq fois le tourment de l'eau. (Voir V. Capèce.)

*
* *

SOUZOUKÉ, JACQUES, décapité pour la foi, au Fococou, le 5 août 1630.

*
* *

SOYÉMON, IGNACE INDA, de Noucayama, décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonézawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Candidé.)

*
* *

SOYÉMON, JEAN TAKEYA, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

TACACHIMA COSME, né à Ikiota, en Figen, décapité pour la foi, en Omoura, le 9 octobre 1621, à l'âge de soixante-huit ans.

*
* *

TACOUCHIMA, JACQUES, Frère de la Compagnie de Jésus, brûlé vif pour la foi, à Chiki, vers le 29 septembre 1633. Il était de Firando et élève du séminaire. Son éloquence et sa science le rendaient victorieux des bonzes en toute occasion. Il employait souvent de petits livres de doctrine. Il avait été pris avec le Père Paul Saito, à Nochitchi.

*
* *

TAFIOYÉ, JEAN FACHIMOTO, d'une noble famille de Méaco, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

TAKÉYA, MARIE, mère du V. Léon Takéya Gonochichi, qui avait été l'hôte du Père Jérôme de Angelis, mise à mort pour la foi, à Yédo, le 4 décembre 1623.

Cette noble femme, insensible aux promesses de même qu'aux menaces, et à la honte apparente qui devait rejaillir sur sa famille, s'écria devant les juges : « Cette mort, si cruelle qu'elle puisse être, m'invite et m'attire. » Elle fut liée sur un cheval et conduite en avant de ceux que l'on conduisait à la mort.

*
* *

TAMBIOYÉ, MATHIAS FARA, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 12 février 1632.

*
* *

TANAYÉ, VINCENT, décapité pour la foi, à Tonchaï, près Yédo, le 16 août 1613.

*
* *

TANCHOU, ORGANTIN, brûlé vif pour la foi, à Founaï, le 1^{er} septembre 1624, à l'âge de soixante-seize ans.

A Founaï, Organtin Tanchou, vieillard de soixante-seize ans, ancien portier d'une résidence de la Compagnie, et qui avait traversé cinq persécutions sans être inquiété, fut dénoncé par le frère de Tatchinaca Tchicoungodono, gouverneur de la ville, et condamné, ainsi que sa femme, Lucie, sexagénaire, à mourir de faim. Après quatre jours de cette peine, exténués de souffrances, ils firent consulter le Père afin de savoir s'ils pouvaient accepter secrètement quelques aliments. Le Père leur fit dire que se nourrir était un devoir : et ils obéirent.

Le gouverneur parut les avoir oubliés ; mais, plus tard, le prince étant revenu de la cour, le 1^{er} septembre, ils furent conduits au supplice.

On les transféra de leur pays à Founaï, et on les mena vers le bord de la mer, où ils furent brûlés vifs. Leurs restes furent ensevelis par les chrétiens.

Organtin Tanchou était né de parents nobles sur le domaine de Canzouratchi, en Boungo; il était seigneur de ce domaine, et il en fut privé lors de la déchéance du prince François. Il s'était converti pendant sa prospérité. La confiscation l'avait réduit à la misère. Ses vertus et sa science le firent choisir par les Pères pour être le chef de la chrétienté. Dans la prison, il avait eu une vision des PP. Pierre-Paul Navarro et Vincent Antolhédi, qui l'invitaient à les rejoindre au Paradis.

*
* *

TAROBIOYÉ, GEORGE ACAFOCHI, décapité pour la foi, à Cotchinotsou, en Arima, le 23 novembre 1614, à l'âge de soixante-quatre ans.

Issu d'une noble famille de Caifou, en Fingo, George était d'une taille très élevée, et il portait un emplâtre sur un œil qu'il avait eu crevé à la guerre. Il était le deuxième ou troisième en noblesse dans sa province. Canzouyedono, devenu seigneur de l'Etat, fit martyriser ou exila d'autres chrétiens, mais il laissa George en paix pour ne pas se priver de ses services. Les régents qui gouvernaient pour le fils de

Canzouye l'exilèrent par crainte. Chimandono l'accueillit, et lui permit de demeurer chrétien. Mais le nouveau commandement donné aux seigneurs de ne point conserver d'officiers chrétiens fit que George dut s'exiler à Nangasaki. Il y fut condamné à avoir la tête tranchée, et Naikidono, l'un des principaux officiers de Souroungadono, commissaire impérial, voulut par honneur lui donner la mort. Il ramassa la tête, la fit rejoindre au corps et défendit d'essayer les cimenterres sur le cadavre. Il rendit ces dépouilles aux serviteurs de George, pour être enterrées dans le voisinage. C'était le 23 novembre 1614. Le noble officier avait alors soixante-quatre ans.

*
* *

TAROBIOYÉ, PAUL SACAÏ, Majordome de la Confrérie du Rosaire et hôte des Religieux, décapité pour la foi à Yanagawa, en Tchicoungo, le 13 avril 1618.

Au Tchicoungo, Paul Sacaï Tarobioyé, chrétien parfaitement instruit dans la foi et rempli de zèle, fut appelé à la cour de Yédo, pour se justifier d'avoir reçu chez lui Jean Acachicamon, l'un des généraux de l'armée de Findeyori. Ayant fait accueillir ses raisons, il revint à Yanagawa; mais à peine arrivé, il fut cité devant Ichizatchi Wacasadono, l'un des

gouverneurs de la province, qui lui enjoignit de renier la foi. Sur son refus, il fut emprisonné, et ses biens furent confisqués. Sa ration quotidienne consistait en un peu de riz insipide et un verre d'eau. Et quand on eut appris que, touchés par ses exemples, six de ses compagnons de captivité s'étaient fait instruire et avaient reçu le baptême, on lui retrancha le verre d'eau et la moitié du riz, « comme si, dit un auteur, « l'abstinence et le jeûne n'avaient pas toujours été l'aliment et le breuvage nourriciers de la vertu. » Les six néophytes, soumis à la même privation, l'acceptèrent avec joie, et élevèrent leurs armes vers l'espérance du martyre. Paul écrivit alors une lettre touchante à un Père de la Compagnie, se jugeant indigne de mourir pour Jésus-Christ et exprimant son ardent désir de confesser la foi du divin Maître. Il y avait deux ans qu'il vivait ainsi lorsqu'il fut décapité pour la foi.

*
* *

TAROBIOYÉ, SECOND SATO, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

TAROBIOYÉ, JACQUES YETCHIGEN, décapité pour la foi, à Coubota le 26 juillet 1624.

*
* *

TARODGI, LOUIS, mis à mort pour la foi, en Dewa, le 8 février 1624.

*
* *

TAROSACOU, SÉBASTIEN, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

TAROSOUKÉ, PAUL, Majordome du Rosaire, mis à mort pour la foi, à Sanga, dans le Figen, en octobre 1616.

*
* *

TAROSOUKÉ, BENOIT, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, le 29 octobre 1630, à l'âge de trente ans. Il était de Facata et avait ramené à Dieu son père apostat. S'étant exilé dans la montagne, il y vivait parmi les buissons, errant d'une mesure à l'autre, et repoussé partout. Il fabriquait des chaussures de paille; du produit, il achetait sa nourriture, et faisait encore l'aumône. Il avait changé de nom et pris celui de Simon. Il vécut ainsi un an et demi. Voici la lettre qu'il écrivit à sa mère :

« J'ai été chassé de mon asile, et j'ignore quand nous pourrons nous revoir; et je ne trouve personne qui veuille m'accueillir. Cependant je ne me trouble pas, si nous devons à la fin nous trouver dignes de nous rejoindre

en paradis, où nous ne serons jamais séparés. Je déclare que rien ne pouvait m'arriver de plus heureux, puisque j'ai l'occasion, n'étant pas digne et n'ayant pas la vertu d'endurer les cruels tourments du Mont-Oungen, d'expier en partie mes péchés par les épreuves de l'exil, étant exposé à la pluie et au vent, ainsi que le mérite un si grand pécheur, je vous prie, en attendant, ma mère bien-aimée, de m'obtenir par vos prières et par celles de nos parents la grâce de persévérer jusqu'à la mort. Je ne saurais nier que j'éprouve une vive douleur, en vous délaissant; mais quand il s'agit d'une affaire aussi grande que la constance dans la foi, moi-même, et vous, et tous, nous devons avoir patience, avec la ferme résolution de tout perdre, plutôt que d'abandonner la foi. »

*
* *

TAROU BIOYÉ, LUC COMAZZOU, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

TAROYÉMON, JOACHIM FAYACHI, de Térázawa, en Chembocou, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

TAROYÉMON, MATHIAS TÉRAZAWA, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

TARozAYÉMON, LIN, brûlé vif pour la foi, à Kibata, en Boungo, le 13 juillet 1614. (Voir V. Choubioyé, Michel.)

*
* *

TATEICHI, MANCIE, décapité pour la foi, en Omoura, le 10 septembre 1628.

*
* *

TAVAREZ, JOSEPH, né en Chine, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

TAYÉMON, LAURENT, crucifié pour la foi, au Foccocou, le 5 août 1630.

*

TAYÉMON, ANDRÉ NINDA, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

TAYÉMONÉ, MICHEL AMAZOU, décapité pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629. (Voir V. Yémoné Louis.)

*
* *

TAZAYÉMON, JOSEPH FIROCHÉ, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

TAZO, JOACHIM, crucifié pour la foi, au Focco-cou, le 5 août 1630.

*
* *

TCHICOUDGI, ANDRÉ, fils du V. Paul Acazawa Bounyémon, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

TCHICOUNGO, THOMAS, hôte du B. Antoine de Saint-François, Tertiaire de Saint-François, décapité pour la foi, à Mangasaki, le 8 septembre 1628.

*
* *

TCHIOUSACÔU, JEAN, brûlé vif pour la foi, à Méaco le 7 octobre 1619.

Le Coubo devait consommer la persécution de 1619 par des immolations terribles. Il ignorait encore au commencement d'octobre qu'il y eût dans la prison de Méaco de nombreux chrétiens contempteurs de ses décrets. Il l'apprit à Fouchimi, lorsqu'il se rendait à Yédo. Enivré de colère, il ordonna de les brûler tous,

sans délai et sans distinction d'âge ni de sexe. Le gouverneur Ingandono, qui s'était promis d'ouvrir la prison et de mettre les chrétiens en liberté, se vit obligé d'y faire revenir ceux-là mêmes que par indulgence, il avait laissés en dépôt dans leurs demeures.

Ces mesures sévères, et la vue des bois amoncelés et de vingt-sept croix érigées au lieu des exécutions, firent présager un éclatant martyre.

Le 7 octobre, cinquante-deux victimes furent liées sur des chariots, au nombre de onze; les hommes et les jeunes gens étaient dans le premier et le dernier, les femmes et les enfants portés à la mamelle ou portés dans les bras, occupaient tous les autres. Un crieur précédait le cortège, et proclamait l'édit de mort : « Le Chôgoun, empereur de tout le Japon, veut et commande que toutes ces personnes soient brûlées vives en qualité de chrétiennes. » Et les martyrs confirmaient la parole du crieur, en disant : « Cela est vrai, nous mourons pour Jésus : Vive Jésus ! »

A l'extrémité de Méaco se trouvait un faubourg très populeux, dans la direction de Fouchimi, et à peu de distance du Camongawa (torrent septentrional), qui baigne et partage Méaco, vis-à-vis du grand temple Daibout. Là se dressaient les croix, séparées de quatre ou

cinq brasses, et le bois, un peu éloigné, tout à l'entour ; les confesseurs y furent attachés deux à deux et se tournant le dos. Au centre étaient les mères avec leurs petits enfants.

Madeleine, femme de Jean Tchiousacou, martyr lui-même, avait dans ses bras sa fille Reine, enfant de deux ans ; Marie avait Monique, sa fille de quatre ans ; et Marthe, son fils Benoît de deux ans. Une autre Marie tenait son fils, Pierre, de quatre ans. Mencia prenait sur sa poitrine sa Lucie de trois ans, et Rufine, sa petite Marthe, de huit ans et aveugle. « Mais, dit un auteur, qui aurait vu avec des yeux sans larmes cette Tècle, mère de cinq enfants, et qui en avait trois auprès d'elle à la même croix ; car elle avait dans ses bras Lucie de quatre ans ; Thomas de douze ans, était suspendu à sa droite, et François de neuf, était lié à sa gauche. Ses deux autres enfants occupaient la croix voisine.

L'incendie s'alluma bientôt dans ces immenses pyramides ; un déluge de flammes envahit les martyrs, tandis que de toute leur âme ils invoquaient Jésus. Les tendres mères caressaient avec la main la tête et le visage des enfants, pour essuyer leurs larmes et apaiser leurs plaintes. Catherine, fille de Tècle, sur le point d'expirer, s'écria : « Mère, je n'y vois plus. » — « Invoque Jésus et Marie ! » lui

répondit sa généreuse mère. Cette femme séraphique tenait dans ses bras sa petite Lucie, et elle l'étreignit avec tant d'amour qu'on trouva plus tard l'enfant adhérente et comme incorporée de nouveau à sa mère. O sainte Symphorose et Félicité ! cette martyre fut, ainsi que vous, mère de six enfants, Michel, son fils aîné, privé de mourir, fut suppléé par le septième enfant vivant dans ses entrailles.

A la vue de cet holocauste, les chrétiens conçurent une si vive ardeur qu'ils ne craignaient plus ni brasiers ni supplices. Les gentils déclaraient n'avoir jamais vu de constance aussi héroïque.

Les reliques gardées pendant sept jours par les satellites, furent plus tard livrées aux chrétiens.

Une comète qui parut au ciel, parmi des éclairs et des feux surnaturels, signala, dit-on, ce martyre : et ces prodiges furent attestés par les infidèles aussi bien que par les chrétiens.

Jean Tchiousacou était noble de race ainsi que Madeleine, sa femme. Le père de Jean avait reçu le baptême par les mains du P. Viléla, et lui-même avait toujours été d'une dévotion exemplaire.

*
* *

TCHIOUSOUKÉ, d'Owari, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

TCHOUZABOURO, MATTHIEU, fils du V. Paul Acazawa Bounyémon, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

TCHITARO, THOMAS CAWAÏ, fils du V. Jean Cawaï Tchiyémon, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624, à l'âge de moins de treize ans. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

TCHIVIRO, MANCIE, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

TCHİYÉMON, JEAN CAWAÏ, hôte habituel des missionnaires, préfet d'une Congrégation, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

TCHIZAYÉMON, FRANÇOIS BINGÉ, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

TCHIZOYÉMON, VINCENT FANGHIWARA, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

TCHOAN, JEAN, fils du V. Antoine Mourayama, décapité pour la foi, près de Méaco, en novembre 1619.

*
* *

TCHOUNGO, MARIE, de Boungo, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

TCHOUZAYÉMON, MATHIAS, de Figen, mort pour la foi, de misère et de souffrances, dans la prison pestilentielle de Méaco, le 16 juillet 1619.

*
* *

TÈCLE, du Fingo, morte pour la foi, à Yachchiro, en 1617.

En 1617, la persécution sévit très violemment dans le Fingo, surtout à Yachchiro; un grand nombre de chrétiens furent exilés avec leurs familles. Quelques-uns apostasièrent. D'autres furent jetés en prison; les quatre qui résistèrent le plus fermement virent leurs femmes et leurs enfants incarcérés au nombre de neuf personnes. Dans le nombre se trouvait Tècle, accouchée depuis quinze jours, et qui fut traitée si inhumainement qu'elle en mourut.

*
* *

TÈCLE, épouse du V. Jean Fachimoto Tafioyé, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiousacou.)

*
* *

TÈCLE, épouse du V. Luc Comazzou Taroubioyé, brûlée vive et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624. (Voir V. Ounémé.)

*
* *

TÈCLE, épouse du V. Louis Yazayémon, décapitée, pour la foi, en Omoura, le 13 juillet 1628.

*
* *

TÈCLE, fille du V. Simon Tacafachi Chouzayémon, décapitée pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629, à l'âge de treize ans.

*
* *

TÈCLE, épouse du V. Vincent Couragané Itchibioyé, décapitée pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629, à l'âge de dix-sept ans.

*
* *

TÈCLE, servante de Marie, l'épouse du V. Jacques Sousouké, décapitée pour la foi, au Fococou, le 5 août 1630.

*
* *

TENCA, DENIS SAIKI, de Foucaye, précipité pour la foi, dans la bourbe sulfureuse et bouillonnante du Mont-Oungen, le 28 février 1627. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

TÉRAMATCHI, THOMAS, mis à mort pour la foi, à Cotchinotsou, le 23 novembre 1614, à l'âge de quarante-quatre ans. Il était d'Asaki, en Tchi-coungo ; il avait été pris très jeune à la guerre, et était devenu l'esclave d'un chrétien de Nangasaki. Il s'était racheté des fruits de son travail, s'était adonné au commerce et employait tous ses gains au rachat des captifs et à d'autres œuvres de miséricorde. En novembre 1613, il s'était fait ermite au sein d'une montagne, non loin de Nangasaki.

*
* *

THOMAS, fils du V. Michel Mizzouichi Ficoyémon, décapité pour la foi, à Yachchiro, le 11 janvier 1609, à l'âge de douze ans. (Voir V. Mizzouichi, Michel.)

THOMAS, lépreux, hôte des confesseurs de la foi, décapité pour Jésus-Christ, à Sourounga, le 24 novembre 1615.

*
* *

THOMAS, Japonais, ancien catéchiste du Père Jacques de Saint-François, excellent prédicateur, mis avec lui dans l'horrible prison de Yédo, en avril 1615, et mis à mort pour la foi, dans cette même ville, le 8 mars 1617. Condamné à être tranché en deux pour éprouver une épée, il fut obligé de s'étendre sur le côté, et on le divisa en deux parts. Son corps fut mis en pièces, mais ses reliques purent être recueillies.

*
* *

THOMAS, fils du V. Dominique Yamangouchi, d'Omoura, Confrère du Saint-Rosaire, massacré pour la foi, à Ouracami, près de Nangasaki, le 2 novembre 1617.

*
* *

THOMAS, fils du V. Jean Jifioyé Chimanda, décapité pour la foi, à Cocoura, le 28 février 1618, à l'âge de deux ans.

*
* *

THOMAS, fils du V. Jean Coubamata Zayémon, décapité pour la foi, à Nacatsou, le 28 février 1618.

*
* *

THOMAS, fils du V. Jean Fachimoto Tafioyé, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619, à l'âge de douze ans.

*
* *

THOMAS, d'Yourino-Chonaï, décapité pour la foi, à Mizzousawa, en Wôchou, le 6 novembre 1620.

*
* *

THOMAS, de Dewa, décapité pour la foi, à Mizzousawa, en Wôchou, le 6 novembre 1620.

*
* *

THOMAS, fils du V. Alexis Yenyémon, décapité pour la foi, à Ousoucca, en Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de dix ans.

*
* *

THOMAS, fils du V. Léon Chinyémon, né à Todgi, en Boungo, affreusement torturé et massacré pour la foi, à Ousouki, en Boungo, le 28 mai 1624, à l'âge de vingt-trois ans. (Voir V. Chinyémon, Louis.)

*
* *

THOMAS, lépreux, mort pour la foi, de misère et de souffrances, dans la prison de Yédo, vers février 1627.

*
* *

THOMAS, hôte du B. Antoine de Saint-Bonaventure, décapité pour la foi, en Omoura, le 8 septembre 1628.

*
* *

THOMAS DE SAINT-HYACINTHE, prêtre japonais de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 11 novembre 1634. Il y avait été suspendu vivant pendant sept jours, et on lui avait fait subir auparavant le tourment de l'eau et des tortures horribles et obscènes.

Il était né, à Firando, de parents chrétiens. Il fut longtemps dogique des Pères de la Compagnie de Jésus. Lors de la persécution de 1614, il alla à Manille avec le dessein d'étudier la théologie. Il demanda d'être admis dans l'Ordre de Saint-Dominique. Pour l'éprouver, les supérieurs le reçurent dans leur collège au titre de simple étudiant. Il s'y appliqua aux arts et à la théologie. On lui donna l'habit en même temps qu'au P. Jacques de Sainte-Marie qui devait être martyr en 1633. Sa douceur et sa modestie étaient exemplaires et contrastaient avec la fierté naturelle aux Japonais. Il devint profès le 16 août 1625, à l'âge de trente-cinq ans. Il continua d'étudier la théologie. Quand

il fut envoyé par les Riou-kiou, on put croire que Dieu l'avait permis, afin qu'il connût la sainte mort du P. de Rueda. Il devait travailler au Japon, jusqu'aux derniers mois de 1634. (Voir V. Jourdain de Saint-Etienne.)

*
* *

THOMAS DE SAINT-AUGUSTIN (ou Iyofioyé), Japonais, Prêtre de l'Ordre de Saint-Augustin, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 6 décembre 1637.

Ce Père né dans la cité de Vomari, était fils de Léon Coyémon et de Claire Vokiay, pauvres et fervents chrétiens, qui furent tous deux martyrs. Son nom japonais était Iyofioyé. Il fut élevé dans le séminaire de la Compagnie, à Arima, lequel fut une pépinière de martyrs. Il y fit de singuliers progrès et se rendit capable d'enseigner à son tour; les Européens eux-mêmes l'admiraient en l'entendant parler parfaitement la langue latine. A l'âge de vingt ans, il voulut passer aux Philippines, afin d'y embrasser l'état religieux; mais il ne put y aller qu'en 1622. Son inclination le porta vers l'Ordre de Saint-Augustin. Le P. Provincial, Alfonse de Mentieda, lui donna l'habit, le 26 novembre 1623. Après sa profession, il fut ordonné prêtre par l'évêque Pierre de Arce et demanda bientôt à passer au Japon. Il y arriva le 2 février 1630,

après avoir échappé miraculeusement au naufrage qu'il fit à l'île Marivelez.

En 1632, la persécution était si violente que le P. Thomas avait dû se cacher sous des haillons, et afin de pouvoir pénétrer partout, se faire recevoir parmi les palefreniers d'Ounemé, le féroce persécuteur. Il put ainsi visiter son vicaire provincial, le P. Gutierrez. Il employait au service de ce bien-aimé Père et de lui-même le modique salaire, environ un demi-réal d'Espagne, qu'il recevait par jour. Il rendit compte à son supérieur de l'état de sa mission, et en reçut de sages directions. Enfin, quand arriva l'heure du martyre, Gutierrez fit de tendres adieux à son fils spirituel, et lui laissa ses exemples et ses leçons en héritage.

Après le martyre du P. Gutierrez, le P. Thomas continua d'administrer la chrétienté de Nangasaki. Le tyran avait alors ordonné, sous peine de vie, de porter à son cou, au lieu des croix, des rosaires et des médailles, une image de l'idole adorée dans chaque quartier.

Le P. Thomas, vêtu en palefrenier, vaguait le jour à son office d'écurie, et, la nuit, parcourait la ville pour confesser, baptiser et enseigner la doctrine. Il visitait aussi les villages. Il continua ce ministère durant plusieurs années.

On savait sa présence, et l'on faisait toutes

les diligences, afin de le trouver. Il fut enfin obligé d'émigrer pour quelque temps au sein de la montagne. Il visita pendant cet exil les chrétiens d'Omoura et d'Arima.

Ounémé finit par savoir que le religieux se cachait sous l'habit de palefrenier. Il fit observer ses traits par un peintre païen qui avait feint de se convertir. Ce peintre parvint à retracer l'image du missionnaire, et on la répandit partout. Alors le Père quitta la ville et voyagea dans les provinces. Il convertit à Yédo plusieurs pages de l'empereur; ce prince les fit tous décapiter. Ces néophytes étaient Confrères de la Courroie ou du Manteau, et quelques-uns Frères.

On se vengea de ne pas trouver le Père en sévissant contre les chrétiens que l'on découvrait, et qui avaient profité de son ministère. Plus de cinq cents, d'après les relations les plus dignes de foi, furent martyrs dans cette occasion. Les satellites disaient que ce Père devait être sorcier, pour leur échapper ainsi de montagne en montagne et de retraite en retraite. Ce glorieux apostolat devait se prolonger encore.

Cependant, un jour que le Serviteur de Dieu voyageait par un chemin détourné, un espion qui l'aperçut soupçonna qu'il pourrait bien être quelque chrétien cherchant à échapper aux poursuites. Alors le Père se déclara et fut

conduit immédiatement devant les juges. Ceux-ci, ne pouvant rien obtenir de lui, le soumirent à d'affreuses tortures, au tourment de l'eau, de la cuve, des roseaux aigus. On l'accablait de coups, et il n'y avait pas de mauvais traitement qu'on ne lui fit subir. Enfin il fut condamné au supplice de la fosse où il expira le 6 décembre 1637. Il n'y demeura pas longtemps vivant, car son corps n'était plus qu'une plaie, et il avait épuisé toutes ses forces dans les supplices.

*
* *

THOMAS, Malabare, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de vingt-cinq ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

THOMAS, Coréen, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 21 mars 1643. Il y était demeuré vivant pendant quatre jours, et durant une captivité de sept mois et demi, il avait enduré cent cinq fois le tourment de l'eau. Il était né en Corée, et avait résidé au Cambodge, où il avait été employé dans l'église des chrétiens japonais. (Voir V. Capèce, Antoine.)

*
* *

TINGORO, JEAN FATTORI, né à Mouro, en Farima, décapité pour la foi, à Yachchiro, le 11 janvier 1609. (Voir V. Gofioyé, Simon et V. Mizzouichi, Michel.)

*
* *

TIROZIMONÉ, JOACHIM VANABBÉ, Jifiacou, mort en prison, pour la foi, après de longues souffrances, à Yachchiro, le 26 août 1606, à l'âge d'environ soixante ans. (Voir V. Gofioyé, Simon et V. Mizzouichi, Michel.)

*
* *

TOBIOYÉ, JOACHIM TERAZAWA, hôte des missionnaires, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

*
* *

TOCOUOUN, SIXTE, Japonais, Prêtre de la Compagnie de Jésus, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, le 9 octobre 1633, à l'âge de soixante-trois ans. Il était de la province d'Iyo et fut élevé au séminaire. Il fut admis dans la Compagnie en 1589. Exilé en 1614 à Macao, il y fut ordonné prêtre, et revint en 1616. Il fut pris au mois d'août 1633, dans sa contrée natale.

*
**

TOMIAGA, MANUEL, décapité pour la foi, en Omoura, le 10 septembre 1628.

*
**

TONOYÉMON, MATHIAS, mort pour la foi dans un étang glacé, à Chendaï, le 22 février 1624.

*
**

TOROSACOU, PIERRE, fils du V. Thomas Matsouyama, décapité pour la foi, au Boungo, le 6 mars 1618.

*
**

TORRELLA, JEAN, Prêtre de l'Ordre de Saint-François, né dans le royaume de Valence, brûlé vif pour la foi, à Nangasaki, vers le 15 décembre 1632. Il y avait trois mois à peine qu'il était arrivé au Japon avec le P. Ginès de la Quesada.

*
**

TOYÉMON, PAUL, décapité pour la foi, à Coura, le 25 juillet 1618.

*
**

TOYÉMON, LIN FACHICATA, décapité pour la foi, à Omoura, le 3 mai 1619.

Le vendredi 3 mai, jour de l'Invention de la

Sainte-Croix, fut martyr en Omoura, Lin Fachicata Toyémon, confrère du Rosaire et du Cordon de Saint-François. Il était l'un des gardes de la prison, et avait refusé le serment de ne rien laisser pénétrer jusqu'aux prisonniers. Il fut décapité dans sa demeure. Sa femme et ses enfants furent faits esclaves du prince, ainsi qu'il était d'usage pour les familles des suppliciés pour crimes et des martyrs.

*
* *

TOYÉMON, THOMAS, d'Owari, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiou-sacou.)

*
* *

TSOUCAMOTO, PAUL, marinier, décapité pour la foi, à Ikitsouki, le 26 juillet 1622, à l'âge de trente-cinq ans.

*
* *

TSOUCOITA, ALBERT, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

TSOUZOU, JACQUES, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619. (Voir V. Tchiou-sacou.)

*
* *

URSULE, épouse du V. Gaspard Nichighenca, massacrée pour la foi, dans l'île Ikitsouki, le 11 novembre 1609, à l'âge de cinquante-quatre ans. (Voir V. Nichighenca.)

*
* *

URSULE, belle-fille du V. Sacouraï, Jean de Boungo, brûlée vive pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

URSULE, née en Tchicoungo, épouse du V. Michel Yamanda Fiyémon, décapitée à Cotchi, en Firando, le 6 mars 1624, à l'âge de trente-quatre ans.

*
* *

URSULE, épouse du V. Jean Magosouké, submergée pour la foi, dans les eaux sulfureuses du Mont-Oungen, le 21 août 1628.

*
* *

URSULE, fille du V. Paul Matagoro, décapitée pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonézawa, le 12 janvier 1629, à l'âge de trois ans.

*
* *

URSULE, fille du V. Paul Yamamoto Ficondayou, décapitée pour la foi, à Ozacca, le 13 janvier 1632, à l'âge de quatre ans.

*
* *

URSULE, épouse du V. Thomas Cheibioyé, décapitée pour la foi, à Wacamatsou, le 12 février 1632.

*
* *

VAZ, PIERRE, Chinois, né à Macao, matelot, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de cinquante-sept ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
* *

VIEYRA, SÉBASTIEN, Prêtre de la Compagnie de Jésus, brûlé vif pour la foi, à Yédo, le 9 juin 1634, après avoir été suspendu vivant pendant trois jours dans la fosse, à l'âge de soixante-trois ans.

Ce Père naquit en 1571, à la Villa de Castro d'Ayre, dans la province de Beira, en Portugal. Ses parents étaient André Vieyra et Philippa Loppès. Il entra dans la Compagnie de Jésus, à Coïmbre, le 3 février 1591. Il passa aux Indes pour la première fois en 1602. Il se rendit bientôt à Macao, y fut fait maître des novices, puis

durant trois ans, procureur de la province. En 1614, il fut exilé à Manille et revint au Japon en 1618. L'année suivante, il parcourut tout l'empire en qualité de Visiteur de la Compagnie, et parvint à communiquer avec vingt-trois de ses confrères, n'en ayant omis que deux, très éloignés. En 1623, il fut envoyé à Macao. Ayant été choisi comme procureur par la Congrégation provinciale, il partit pour Rome où il arriva seulement en 1626 : il était chargé d'exposer à Sa Sainteté les besoins de l'Eglise japonaise.

Le premier jour qu'il eut audience du Souverain Pontife, il fit en présence de Sa Sainteté un discours plein de l'Esprit divin, et dépeignit avec des traits de flamme les faits glorieux de cette Eglise militante, si éloignée de l'Eglise de Rome, ses persécutions et ses martyres, et la vertu des ouvriers évangéliques au milieu de tant d'épreuves. — Le successeur de Pierre versa d'abondantes larmes, et le Sacré-Collège partagea l'émotion du Saint-Père.

Le Souverain Pontife renvoya le P. Vieyra dans sa mission, en lui adressant ces touchantes paroles : « Allez, et, si vous souffrez la mort, je vous promets de vous déclarer martyr de l'Eglise de Dieu. »

Le vénérable Père, dans son voyage de Rome à Lisbonne, excitait un feu divin dans tous les

collèges où il passait. Il fut suivi à Lisbonne par de nombreux ouvriers. Cette vaillante troupe, formée de différentes nations et accrue de religieux portugais, devait quitter Lisbonne en 1629. Le P. Vieyra ne fut de retour au Japon qu'en 1632. Mais avant d'arriver au terme de son voyage, que de tribulations n'eut-il pas à subir!

Nommé vice-provincial et administrateur de l'Evêché, il était passé de Macao à Manille, laissant dans la première ville quelques-uns de ses compagnons de voyage. Il demeurait sous des habits séculiers dans la maison d'un Portugais, et sortait seulement pour aller célébrer la sainte messe au collège.

On traita du voyage du Père avec des Chinois. Ces marchands avides, qui parcouraient les mers à l'insu de leurs mandarins, exerçaient leur trafic sans s'inquiéter de l'inimitié des deux peuples. L'intérêt, plus puissant sur les Chinois que sur toute autre race, faisait évanouir tout obstacle. Un capitaine s'engagea pour un prix énorme à introduire le Père dans le Japon. Un autre capitaine devait transporter deux Pères japonais, les PP. Mancio Conichi et Paul Saito; d'autres Chinois informés de ces conditions avantageuses, offrirent à l'envi leurs services, et ils auraient emmené tous les religieux qui se seraient présentés.

De leur côté, les autres Ordres apprirent le départ de ces Pères, et tous les religieux s'émuèrent, sollicitant de leurs supérieurs la faveur d'être envoyés. Les offres empressées des Chinois, la maladie même du gouverneur, D. Laurent d'Olazo qui ne pouvait exécuter l'ordre royal de ne point laisser passer de religieux, et qui devait mourir peu de temps après, l'appréhension de ne pouvoir aussi bien réussir sous un nouveau gouverneur, fit décider l'envoi de plusieurs religieux de chaque Ordre.

Le P. Vieyra, qui habitait à Manille la maison de Saint-Michel, située sur la rivière, à proximité des embarcations chinoises, n'était connu que du supérieur et des Béates japonaises, saintes exilées, réunies dans une humble demeure. Il refusa même d'aller visiter le gouverneur qui savait sa venue et qui l'avait fait appeler.

Avant de s'embarquer, il se vêtit en Chinois, acceptant ce déguisement pour l'amour du Seigneur, lequel, étant Dieu, s'est déguisé lui-même en notre humanité, pour l'amour de nos âmes, et, se confiant à la divine Providence, il se remit aux mains des Chinois. Au lieu de le recevoir dans la cabine, selon leurs promesses, les Chinois le renfermèrent dans la cale, sans lumière et sans air, et dans la senteur empestée du cuir de cerf. L'eau s'infiltrait abondam-

ment dans ce réduit. Le bon religieux offrit sa vie à Dieu pour le cas où il devrait mourir d'asphyxie. Il ne pouvait ni lire ni réciter ses heures.

Il passa ainsi les dix premiers jours, au milieu de grandes souffrances, mais consolé divinement par le désir de nouvelles épreuves, et surtout de celles du Japon. Il apprit alors qu'il y avait sur le navire deux Franciscains, les PP. Quesada et Torrella, et le P. Jourdain de Saint-Etienne, Dominicain, contrairement à la convention. Il s'y trouvait aussi quelques serviteurs d'Arimandono, qui avaient un intérêt considérable dans le fret. Devant l'île de Tabaco-Michel, le vent changea, et l'on fut obligé de s'arrêter. Le Père apprit alors que les passagers et l'équipage connaissaient la présence de ses confrères. Les mariniers voulaient retourner aux Philippines et y déposer les quatre missionnaires. On reprit donc la direction des Philippines, malgré les efforts des missionnaires. Alors le Père, se tournant vers le Japonais qui semblait le plus hostile, et l'appelant de son nom de chrétien et par celui de païen, lui dit qu'il le connaissait depuis bien des années, et qu'il l'avait confessé plusieurs fois. Le Japonais lui demanda son nom, et, avouant que tout était vrai, le salua respectueusement et s'adoucit singulièrement. Dieu per-

mit que l'on continuât le voyage, et, quoiqu'on voulût encore déposer les religieux à Formose, les choses allèrent autrement; car les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes.

Une tempête s'éleva; mais n'était-ce pas dans une tempête que Dieu avait fait aborder Jonas à la plage de Ninive? Et le prophète était bien plus en sûreté dans les entrailles d'un monstre marin que sur un puissant vaisseau. Le bâtiment courait dans le bruit des flots, emporté par les vents, les courants et les vagues immenses. « Pendant ce temps, dit le P. Vieyra lui-même, je réduisais en parcelles un « Agnus Dei », et je semais ces parcelles au devant des flots dans la direction de la terre. Cependant la perte était imminente; tous se confessèrent et se disposèrent à la mort, puisque telle était la volonté du Seigneur. Je me confessai moi-même; mais, au fond du cœur, je ne pouvais croire que ce fût l'instant suprême; néanmoins j'étais disposé à tout, et je m'abandonnais à la volonté divine. Le navire vint à toucher, et tous crurent que c'était fini : ce fut une clameur immense, et tous les Japonais s'écrièrent : « Père de la Compagnie, Père de la Compagnie, sauvez-nous ! Miséricorde ! » Les apostats se confessèrent, et aussi tous les autres, au milieu des larmes et de la douleur des péchés passés. Les

uns émettaient des vœux, d'autres prêtaient serment, s'ils échappaient au péril, de nous conduire au Japon; quelques-uns même s'engageaient à accompagner les missionnaires et à exposer leur vie pour eux. Il sembla que le Seigneur les attendait à ce passage et qu'il avait commandé aux vents d'agiter la mer et de soulever la tempête, afin de réduire ces âmes, et d'obliger nos conducteurs à nous rendre au Japon. » L'ouragan dura deux jours. Pendant ce temps, on dépassa Formose. Cependant les flots s'apaisèrent, le vent devint favorable, et l'on prit la direction du Japon.

On avait renfermé tous les Pères dans une chambre unique à la poupe. Tous vivaient d'un jeûne vigoureux. Le P. Vieyra ne prenait, dit-il, qu'un peu de riz et de « chiro », ou bouillon d'herbes, quelques oranges et quelques châtaignes. On découvrit la terre le 31 juillet, jour de saint Ignace, et trois jours après, on franchit une petite île, à l'extrémité de l'archipel de Firando, puis l'on côtoya les îles de Goto, non loin de la Corée.

Les Chinois et les Japonais s'étaient engagés par écrit à ne pas révéler les missionnaires. Cette convention fut mal observée, pour le malheur des uns et des autres. Cependant les Pères dirigeaient leurs intentions en vue d'acquérir de plus grands mérites, en se confor-

mant à la volonté divine, et ils souffraient leurs misères dans la patience. On s'arrêta dans un port des îles de Goto pour attendre une occasion favorable afin de se diriger vers Cotchinotsou, en Arima, patrie de la plupart des Japonais du navire. A cause des visites, on cacha les religieux; plusieurs s'évanouirent faute d'air, et eurent de la peine à revenir à eux. Le P. Vieyra avait été caché dans une pièce à eau; quand on l'en retira, il était presque mort.

Les quatre religieux songèrent à débarquer, et conclurent un accord avec un patron de Chimabara qui faisait le trafic des bois. On lui promit deux cent cinquante taëls, pour être conduit en un mois dans les terres du Cami. Sur le bateau même, le P. Vieyra fit relever plusieurs apostats. Le temps étant contraire, on fut obligé de débarquer avant l'époque, et, le 12 août, les pieux larrons furent mis à la côte. Le P. Vieyra baisa la terre en actions de grâces. Il se retira dans la maison d'un pauvre chrétien où il tomba gravement malade, mais il se remit après quelque temps.

Le P. Vieyra put alors visiter son vénérable supérieur, le P. de Couros, dans la misérable cabane où celui-ci s'était réfugié, et il en fut reçu avec amour. Il acheva de se guérir avec le « chiro » et avec la sainte conversation du

supérieur, qui fut le principal remède. Le P. de Couros l'envoya bientôt dans les faubourgs de Nangasaki pour traiter avec un Portugais de la fondation d'un collège.

Le Père s'était embarqué pour le Satsouma, puis avait changé de route et était demeuré dans les eaux d'Arima. Les habitants d'une île lui refusèrent l'hospitalité. Il prit le large et alla surgir aux environs d'Arima, bien près de la forteresse. D'autres amis s'excusèrent, et, comme l'on touchait à Noël, le Père leur rendit grâces, considérant que le Maître du monde, en se faisant homme, n'avait point trouvé place dans les maisons et les hôtelleries de Bethléem, pour naître, et pour abriter sa très sainte Mère, et qu'il était bien juste qu'un pauvre ver de terre n'obtint pas davantage. Un chrétien nommé Paul, touché de sa détresse, l'emmena dans la montagne. Le Père y célébra la fête de Noël au milieu de vingt chrétiens, et y demeura toute l'octave. Mais la persécution s'éleva dans la contrée, et il fallut quitter la maison de Paul.

Le 1^{er} janvier 1633, qui était jour de fête et de jubilé, le P. Vieyra célébrant la sainte messe, Paul vit le calice, qui était d'argent, devenu transparent comme le cristal et rempli d'un sang vermeil et tout lumineux. On reconnut dans ce prodige un signe de persécution.

Le Père s'éloigna pour ne point perdre ses hôtes et se mit en marche avec six Japonais fidèles, évitant miraculeusement tous les périls. Aucune précaution n'était à négliger, car on avait déjà saisi et crucifié les Chinois qui avaient révélé les missionnaires et les autres gens du navire, et le nom du P. Vieyra avait été prononcé.

Ce fut vers la fin de juillet 1633 que le P. Vieyra fut découvert dans une barque près d'Ozacca. On le transféra dans la prison de Nangasaki, et de là dans celle d'Omoura. Le Chôgoun fut rempli de joie par cette capture, et ordonna de transférer le prisonnier à Yédo. La nuit qui précéda le départ, le vénérable Père connut, par révélation, qu'il devait être transféré à la cour, et il se vêtit des habits que portaient naguère au Japon les membres de la Compagnie, c'est-à-dire des habits religieux du Portugal.

Cependant le Chôgoun n'exprima point le désir de voir le P. Vieyra, parce que, d'après les lois japonaises, la présence du souverain absolvait tout accusé. Le vénérable Père, dans sa prison d'Yédo, comme autrefois saint Paul, dans la prison mamertine, prêchait par l'exemple et par la parole, demeurant libre en esprit au milieu de ses fers, et comblé divinement de tant de grâces qu'il estimait les souffrances de

tous les hommes passés et futurs comme étant d'un prix inférieur à la moindre de ces grâces ; et toutes les souffrances, toutes les morts n'étaient rien, pour lui, devant ses obligations envers la majesté divine.

Deux membres du conseil suprême l'appelèrent à leur barre ; il y comparut en robe et en manteau, c'est-à-dire en Père de la Compagnie. Avant sa comparution, il était demeuré plusieurs heures dans le vestibule, et les officiers lui adressèrent alors la parole, lui donnant l'occasion d'annoncer la loi de Jésus-Christ et d'exposer ses divins mystères. Tous ces gentilshommes, atteints dans leur conscience par cette parole efficace, rendirent hommage à la vérité, et confessèrent que la seule crainte les empêchait de se convertir et de recevoir le baptême.

Les gouverneurs demandèrent au P. Vieyra les motifs de son entrée au Japon, contrairement aux décrets du Chôgoun, et s'il était venu dans un but de conquête ; enfin, quelle était la loi qu'il venait prêcher. Le Père satisfit à toutes ces demandes, et exposa les principales vérités de la religion et les raisons surhumaines de l'apostolat. Les gouverneurs écoutèrent ses réponses, et déclarèrent les vérités chrétiennes excellentes en elles-mêmes ; mais leur conclusion fut que le Chôgoun tenait les

chrétiens en horreur, à l'égard des voleurs, des incendiaires et des homicides.

Deux magistrats inférieurs déployèrent alors devant le confesseur tout l'appareil des supplices et firent torturer sous ses yeux un criminel vulgaire ; puis ils insistèrent pour le faire abjurer et lui faire dénoncer les autres chrétiens : « J'ai soixante-trois ans, répondit le Père, et dans ma longue existence, j'ai reçu du Seigneur du ciel et de la terre une infinité de biens ; tandis que, de la part du Chôgoun, qui n'est, ainsi que moi-même, qu'une créature sujette à la mort, je n'ai reçu que la captivité, des misères sans nombre et de cruels supplices. Vous pouvez, pour le fait de ma religion, m'infliger toutes les tortures et m'arracher la vie ; c'est de toute mon âme que je livre cette vie. Vous m'offririez vainement tous les trésors de l'empire, et vainement vous me feriez subir tous les tourments du monde. Et si vos Seigneuries veulent connaître à fond les raisons de ma croyance, je suis prêt à les exposer par écrit. »

Après avoir consulté l'empereur, on remit au Père du papier, de l'encre et des pinceaux ; et dans l'espace de quatorze heures, le vénérable missionnaire traça l'abrégé des divins mystères, dans la langue et en caractères du Japon, et les transcrivit en portugais. Le Chô-

goun à qui cet écrit fut porté, l'ouvrit devant toute sa cour. Dans sa lecture, il s'arrêtait par intervalles, entrant profondément dans le sens de l'œuvre, et s'en pénétrant; et quand il en vint à un passage relatif à l'immortalité de l'âme, il s'écria : « Ce bonze européen, qui exprime avec tant de sincérité la foi qu'il professe, est un homme véritablement saint; et si ses paroles sont la vérité, malheur à nous! »

Dieu frappait alors à la porte de cette âme; et si le Chôgoun se fût donné à lui, tout le Japon serait devenu chrétien.

Plusieurs seigneurs, qui entendirent parler leur maître, et qui n'avaient apostasié que par frayeur et par intérêt, s'applaudirent de la liberté future, et se promirent de revenir à la foi chrétienne.

L'empereur était dans ce trouble extrême, quand Oïndono, son oncle, et son conseiller le plus écouté, s'écria : « Doit-on donc s'arrêter à tous les délires d'un bonze étranger? La prédication d'une religion contraire aux divinités nationales n'est-elle pas en elle-même un crime irrémissible et digne de la mort? » Le triste souverain, sacrifiant à ce conseiller pervers les sentiments de sa conscience, ordonna de conduire au supplice le vénérable prêtre et plusieurs autres confesseurs. Mais le mission-

naire avait annoncé la parole évangélique en présence de tout le peuple, sur les places de la métropole, dans les prétoires et devant les princes, et sa voix avait pénétré jusqu'au souverain; son œuvre apostolique était accomplie, et le martyr allait la couronner.

L'heure si désirée ne se fit pas attendre. Le 6 juin 1634, le P. Vieyra, cinq Japonais, compagnons de ses courses, et que dans la prison il avait admis en qualité de novices; le P. Louis Gomez, Franciscain, et son serviteur japonais, nommé François, qu'il avait reçu comme Frère, furent conduits à la fosse. Les deux Pères étaient à cheval; à leurs épaules flottaient des banderoles avec la sentence. Les autres confesseurs cheminaient à pied. Le P. Gomez et tous les Frères expirèrent avant le P. Vieyra. Après trois jours, le 9 juin, le Père existait encore; il avait prédit qu'il ne mourrait point dans la fosse, mais consumé par les flammes; en effet, les satellites, impatients de le voir finir, amoncelèrent des fascines et y mirent le feu; le religieux romain termina dans cet holocauste quarante-cinq ans de vie apostolique, toute remplie de labeurs et d'épreuves, et alla recevoir sa juste récompense. Les cendres des martyrs furent semées dans la mer.

A la nouvelle du martyr du P. Vieyra, D. Manuel de Camara et Noronha, gouverneur de

Macao, firent célébrer de grandes réjouissances qui durèrent treize jours. La ville de Macao n'omit rien pour célébrer le triomphe d'un Confesseur qu'elle envisageait comme son protecteur dans le ciel.

*
* *

VIEYRA, ANDRÉ, Japonais, Frère de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, dans le nord du Japon, vers le mois de juillet 1643, après avoir eu les membres sciés.

*
* *

VINCENT, décapité pour la foi, à Yédo, le 10 mars 1617. Il était charpentier de profession, et disciple des FF. Franciscains. Deux ans auparavant, ayant apporté durant plusieurs jours des aliments au P. Jacques de Saint-François enfermé dans la prison d'Yédo, les gardes, craignant pour eux-mêmes, finirent par le dénoncer. Le juge décida que cet homme, si ami du Père, devait être réuni à lui et le suivre dans la geôle. Le charitable chrétien y devint aveugle. Après son martyre, son corps fut mis en pièces, mais ses reliques furent recueillies.

*
* *

VINCENT, Catéchiste, ancien officier de Civan-dono, prince de Boungo, brûlé vif pour la foi,

à Fanghi, dans le Nangato, le 11 avril 1618, à l'âge de soixante-dix ans.

*
* *

VINCENT, lépreux, mort pour la foi, de faim et de misère, dans la prison d'Yédo, vers le mois de février 1627.

*
* *

VINCENT DE LA CROIX (OU CHIWOZZOUCA), Japonais, Frère de l'Ordre de Saint-Dominique, décapité pour la foi, au Mont-Sacré, près de Nangasaki, le 29 septembre 1637, après avoir subi le tourment de l'eau et avoir été suspendu pendant deux jours dans la fosse. (Voir. V. Courtet.)

*
* *

WACASA, JOACHIM COUBOUYAZO, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624, à l'âge de dix ans.

*
* *

WOCOSOU, ANTOINE, fils du V. Jean Banzay Casouyémon, décapité pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

WOMOGHI, FRANÇOIS KISOUBE, hôte des Religieux, décapité pour la foi, à Conga, le 23 février 1627, à l'âge de quarante-huit ans.

*
* *

XAVIER, fils du V. Paul Yamamoto Ficondayou, décapité pour la foi, à Ozacca, le 13 janvier 1632, à l'âge de neuf ans.

*
* *

XAVIER, fils du V. Pierre Ninomiya, décapité pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632, à l'âge de neuf ans.

*
* *

YACHIKIRO, PIERRE, de Miye, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

YACHIRO, JACQUES, décapité pour la foi, près d'Yédo, le 17 août 1613.

*
* *

YACHITCHIRO, MICHEL COBAYACHI, directeur d'un hôpital, torturé et décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de trente-huit ans. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

YAFIOYÉ, JULES ANDO, brûlé vif et à feu lent pour la foi, à Coubota, le 18 juillet 1624.

*
* *

YAFIOYÉ, PIERRE, serviteur du V. Louis Amagason Yémoné, décapité pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

YAGOYÉMON, JÉRÔME, hôte du V. Dominique Erquicia, décapité pour la foi, en Omoura, le 16 décembre 1629. Il demeurait à trois lieues de Nangasaki.

*
* *

YAKICHI, DOMINIQUE ADACHI, fils du V. Thomas Ocoumara Domi, décapité pour la foi, à Arima, le 22 novembre 1614, à l'âge de vingt-deux ans.

*
* *

YAKICHI, THOMAS, de Miye, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, le 28 septembre 1630.

*
* *

YAKINOURA, JEAN (Yito ou Matsouzaki), marinier, décapité pour la foi, à l'île Ikitsouki, le 26 juillet 1622, à l'âge de vingt-cinq ans.

*
* *

YAMA, JEAN, Japonais, Frère de la Compagnie de Jésus, mort pour la foi, dans le supplice de la fosse, à Yédo, vers le 29 septembre 1633, à l'âge de soixante-trois ans.

Conduit une première fois au supplice, il demanda un pinceau et écrivit cette sentence en japonais : « Le Japon est enseveli dans d'épaisses ténèbres, et ses peuples aveuglés se précipitent vers leur ruine : c'est leur châtiment, pour avoir détourné les yeux du soleil de l'Évangile, qui les illuminait de ses rayons. » Le président lut cette sentence, et fit ramener Jean dans la prison. Il y convertit encore un grand nombre de personnes et des seigneurs même de la cour. Il avait quarante-sept ans de religion, quand il mourut.

*
* *

YAMAMOTO, DENIS, de Firochima, Frère de la Compagnie de Jésus, compagnon du V. P. Jean de Costa avec lequel il fut pris, brûlé vif pour la foi, à Cocoura, vers le 29 septembre 1633.

*
* *

YAMANDA, ANDRÉ, Tertiaire de Saint-Dominique, décapité pour la foi, en Omoura, le 11 septembre 1628.

*
* *

YAMANGOUCI, DOMINIQUE, d'une noble famille d'Omoura, confrère du Saint-Rosaire, massacré pour la foi, près d'Ouracami, le 2 novembre 1617.

*
* *

YAMASACHI, PAUL, décapité pour la foi, en Omoura, le 8 septembre 1628.

*
* *

YAMATCHI, PIERRE TANDA, décapité pour la foi, à Tokitsou, le 15 septembre 1622.

*
* *

YASABOURO, LOUIS, décapité pour la foi, à Coubota, le 4 août 1624.

! *
* *

YASOUÏ, JEAN, décapité pour la foi, à Foucafori, le 7 novembre 1628.

*
* *

YASOUKÉ, LÉON FINATO, de Firochima, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 2 novembre 1630, à l'âge de cinquante-neuf ans.

*
* *

YASOURO, THOMAS FIRAY, mis à mort pour la foi, à Cotchinotsou, le 23 novembre 1614, à l'âge de trente-deux ans. Il était venu dix ans auparavant à Nangasaki, et avait été converti par les PP. Jésuites. Il s'occupait d'instruire les jeunes gens. (Voir V. Chinyémon, Matthieu.)

*
* *

YATCHIDGI, MATHIAS NAYAÏ, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

YAYEMON, JOSEPH, fils du V. Joachim Aratchi Izzoumi, décapité pour la foi, à Coubota, le 26 juillet 1624.

*
* *

YAZAYÉMON, MATHIAS, brûlé vif pour la foi, près d'Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

YAZAYÉMON, LOUIS, décapité pour la foi, en Omoura, le 13 mai 1628.

*
* *

YAZO, MICHEL, décapité pour la foi, près d'Yédo, le 17 août 1613.

*
* *

YEIZABOURO, PAUL ANAZAWA, de Noucayama, fils aîné du V. Antoine Anazawa Fayémon, décapité pour la foi, à Wocousambara, près d'Yonézawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

YEIZO, JACQUES (ou Itchizo), décapité pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629.

*
* *

YÉMÓNÉ, LOUIS AMAGASOU, décapité pour la foi, à Yonézawa, le 12 janvier 1629.

Dans la province de Wosoumi, le prince Ouïesouki Caghecatzou, rendu puissant par l'héritage de son oncle Keichin, et par ses possessions personnelles dans le Wôchou, et devenu plus puissant encore par ses conquêtes, avait ménagé les chrétiens et négligé les ordres de la Tenca, pour ne pas nuire à son Etat et diminuer ses vassaux. Il répondait au Chôgoun : « Dans mes Etats, il n'existe aucun chrétien. »

Son fils et successeur Ouïesouki Danion, jeune homme plein d'orgueil et de superstition, écrivit d'Yédo à Chida Chouridono, son premier gouverneur, de faire une liste de tous les chrétiens et de les contraindre à abjurer. Ce gouverneur lui-même était modéré par nature,

et voulait tout pacifier. Mais le deuxième gouverneur Firoïzzoumo dénonça les chrétiens au prince.

Le 30 novembre, ce seigneur était de retour à Yonézawa, sa résidence principale et sa métropole. Dès l'abord, il manifesta ses mauvais desseins, proférant des paroles amères contre Amagasou Yémoné et ses deux fils, Tayémoné et Itchibioyé.

Chouridono s'attaqua d'abord au père, mais sans aucun succès, et Chidaïo Sabourodono, fils du gouverneur, n'obtint pas davantage. Michel Amagawa Tayémoné, le fils aîné, et Vincent Cousabané Itchibioyé, le second fils, se virent combattus également. Mizzoumé Chikibou les interrogea et fit son rapport au prince. Cependant Chouridono fit entendre à son seigneur de sages remontrances ; mais il ne fut point écouté.

Le 22 décembre 1628, le prince donna l'ordre écrit de faire mourir tous ceux qui suivraient la loi d'Yémoné. Le gouverneur Chouri lui dit : « Il y en a trois mille. — Non, » dit le prince. Le gouverneur, affligé de cette mesure, fit encore de nouveaux et d'inutiles efforts, et finit par rédiger un mémoire, où il exposait selon ses idées les commandements des chrétiens. Le prince attendit quelques jours pour faire connaître ses dernières volontés.

Cependant un chrétien, ayant entendu des paroles de mort proférées par le gouverneur Izzoumo, courut en informer Tayémoné. Ce dernier était malade et gardait le lit ; l'heureuse nouvelle ranima tout son être, et il s'écria qu'il était guéri. Se levant à l'heure même, il s'empressa d'avertir son père. Yémoné fit préparer deux nouveaux cercueils, en plus des trois autres destinés pour lui-même, pour l'aîné de ses fils et pour l'épouse de celui-ci.

Le 11 janvier 1629, deux Sabourais, envoyés par Chouridono, dénoncèrent à Yémoné et à ses fils leur condamnation et le jour de leur supplice, qui devait être le lendemain. Ils exprimèrent en même temps à Yémoné tous les regrets de leur maître. Yémoné leur répondit qu'il était reconnaissant envers Chouridono pour sa bienveillance, mais qu'aucune faveur n'était plus sensible à lui et à ses fils que le présent arrêt, et la mort pour Jésus-Christ.

Itchibioyé fit part de son bonheur à Tècle, sa jeune femme, âgée de dix-sept ans à peine, et déjà mère d'une petite fille. Tècle, baptisée depuis un an, montrait par sa ferveur qu'en un si bref intervalle elle avait parcouru toute la carrière. Dominica, femme de Tayémoné, ne pouvait assez exprimer sa reconnaissance envers Dieu, de ce qu'il l'avait tirée de Wacamatso pour devenir l'épouse de Tayémoné et

partager son martyre et sa récompense éternelle.

Dès le même soir, Yémoné et ses fils envoyèrent au gouverneur leurs épées et leurs poignards, s'excusant sur l'heure avancée de ne point envoyer les armes longues, c'est-à-dire les lances et les arquebuses, et promettant de les envoyer le lendemain matin.

Les serviteurs furent dignes de leurs maîtres. Yémoné, tandis que sa cause était agitée dans les conseils du prince, avait voulu licencier ses serviteurs, pour n'occasionner la ruine et la mort de personne. Tous avaient refusé de recevoir leur salaire et de s'éloigner, préférant demeurer fidèles à leurs maîtres et glorifier Dieu dans leur compagnie. D'après les instances de ses serviteurs, Yémoné crut devoir les déclarer chrétiens, et dit aux Sabourais : « Sachez que toutes les personnes attachées à mon service sont chrétiennes, et qu'elles désirent accompagner leur maître en ce bienheureux passage ; plusieurs fois je leur ai permis d'abandonner mon service, et nul n'y a consenti. » Les Sabourais répondirent : « Ceux de vos serviteurs qui voudront vous suivre pourront se présenter demain, et sans doute ils verront leurs vœux accomplis. » Ces paroles furent accueillies avec bonheur par ces bons chrétiens, serviteurs par la condition, mais seigneurs de leurs volontés.

et qui soupiraient après la liberté du Paradis.

En même temps vint se présenter aux Sabourais Timothée Wobasama Firobioyé, exilé d'Yédo, qui avait reçu l'hospitalité chez Yémoné, ainsi que son épouse appelée Lucie. Ces deux époux obtinrent d'être associés au sacrifice.

Yémoné remit à une personne sûre de petits présents destinés à ses plus chers amis, et alla prendre congé du plus intime de tous, Paul Nichifori Chikibou, président de la Confrérie, et qui, le jour suivant, obtint aussi la palme du martyre. Dans la maison de Paul, Yémoné parla très éloquemment sur l'excellence du martyre et sur les privilèges de la vocation sublime qui consiste à donner sa vie pour Jésus-Christ. Il discourut aussi de la vanité du monde, du jugement final et des biens éternels, et remplit d'admiration les païens qui l'entendirent, et qui tous voulurent l'écouter jusqu'à la fin. Rentré dans sa demeure, il y reçut la visite rendue par son ami et disposa les choses pour le lendemain, prévoyant tout en vue du bon ordre, de l'édification du peuple et de la gloire divine. Enfin, demeuré seul avec sa femme et ses serviteurs, il revêtit, ainsi qu'eux, des habits de fête, et tous consacrèrent le reste de la nuit à l'oraison et à la préparation de l'âme.

Pendant ce temps, d'autres confesseurs

étaient désignés pour la mort. Paul Nichifori Chikibou se voyait depuis longtemps sollicité par les magistrats. Il avait été déclaré l'ennemi du prince; son beau-père et toute sa famille l'avaient renié; mais il avait tout sacrifié avec joie, pour demeurer dans la charité de Jésus-Christ; il aurait voulu se proclamer chrétien à la face de l'univers. Il avait fêté dans sa maison, avec l'appareil le plus solennel, la sainte Nativité du Sauveur, et, depuis un ou deux jours, il avait baptisé quatre infidèles.

Un autre éminent serviteur de Dieu, Jean Banzay Casouyémon, avait remis au gouverneur un long mémoire, écrit de sa main, et dans lequel il se déclarait chrétien, et demandait d'être choisi comme victime et de satisfaire pour tous. Combattu sur tous les articles, il répondit : « S'il n'y avait après la mort un souverain Seigneur, juge et rémunérateur de nos actes, je serais insensé de ne point déférer à vos conseils; mais une éternité doit suivre cette existence et ses œuvres bonnes ou mauvaises; la récompense ou la peine seront décernées par le Créateur de l'univers : or, ce serait folie et crime que d'oublier ces vérités, afin de satisfaire à la simple volonté du prince et d'offenser le roi suprême pour obéir au seigneur terrestre, lequel est maître de tuer mon corps, mais ne peut rien absolument sur l'âme; tandis que le

Souverain éternel peut et veut punir, dans l'âme et dans le corps, tous les violateurs de sa loi sainte. »

Renvoyé chez lui, mais pressentant le sort qui l'attendait, Jean invita son gendre, Paul Soudgiouro dono, et Rufine, sa fille, à s'éloigner du pays, pour assurer leur foi religieuse et leur existence même. Paul était jeune par les années, mais vieillard par la raison, et il répondit : « Si j'étais éloigné d'ici, la nouvelle de vos épreuves me donnerait des ailes, afin d'accourir pour les partager avec vous, pour rendre gloire à mon Créateur et procurer le bien de mon âme.

Comment voudriez-vous que, me trouvant présent, je vous abandonne, et que je renonce à l'objet de tous mes vœux? Sans doute, ma jeunesse est, par elle-même, impuissante et chétive ; mais Dieu suppléera ce qui peut manquer. » Et Rufine reprit : « Dieu nous donnera sa force, ô mon père ! et je souscris à toutes les promesses de mon seigneur et mari. » De son côté, la femme de Jean, nommée Aure, conjura son mari de la laisser mourir avec lui, pour aller avec lui participer aux fêtes éternelles, et de permettre que leur fils, Antoine Wocosou, fût associé à leur bienheureux sort. L'adolescent confirma le vœu de sa mère.

Ils se disposèrent tous à la mort. Peu après,

l'officier du gouverneur, porteur du fatal message, se présenta devant eux. Ils lui rendirent grâces, et continuèrent leurs prières. Jean Casouyémon demanda la faveur de visiter Yémoné et ses fils, et l'on vit entre ces chrétiens une émulation singulière de respects et d'actes d'humilité.

Simon Tacafachi Chouzayémon, l'un des gentilshommes du prince, et qui faisait partie de la garde intérieure, fut mis à la garde extérieure, privé de sa rente, et bientôt après condamné à mort comme persévérant dans la foi.

Les Kenchas ou commissaires qui devaient assister au supplice et en rendre témoignage, n'avaient pas cru devoir emprisonner aucun des confesseurs; et quand le prince, endurci dans sa résolution sanguinaire, ordonna l'exécution, les Kenchas vinrent à la demeure de chacun des condamnés, pour les emmener directement au supplice. Tous ne furent pas mis à mort à la fois, mais successivement et à différents jours.

Les Kenchas vinrent en premier lieu à la maison de Yémoné, le principal et le chef de tous. Ils y arrivèrent deux heures avant le jour. Les serviteurs de Dieu étaient liés par avance et paisibles comme des agneaux, attendant l'heure désirée, et pénétrés de joie, en se voyant avec la livrée de cordes et de nœuds,

qui était celle du Sauveur. Yémoné seul était sans liens, afin d'aller au-devant des Kenchas et de les accueillir au seuil de sa maison. Mais il voulut ensuite être lié lui-même. Tous les confesseurs s'agenouillèrent devant une image de la très sainte Vierge, et se recommandèrent à la divine Mère. Cette image fut arborée au sommet d'une lance, et portée par un jeune enfant âgé de douze ans, page du fils de Yémoné; cet enfant avait voulu demeurer et mourir avec son maître. Un autre enfant tenait un cierge allumé. Tous cheminèrent alors, et formèrent une sainte procession. Ils étaient au nombre de dix-sept. Parmi eux était un vieillard de quatre-vingts ans, Jean Gorobioyé, hôte d'Yémoné. Tous avaient le chapelet au cou, excepté les femmes, qui, n'étant pas liées, le tenaient à la main. L'aube du jour éclairait ce départ; sur le passage, les infidèles mêmes admiraient et encourageaient les confesseurs. Arrivés à la maison de Chikibou, Yémoné lui fit dire que lui-même se dirigeait vers le but et qu'il l'y attendrait avec joie. Dans la maison de Chikibou, se trouvait l'un de ses amis, riche laboureur du lieu de Wada, baptisé depuis trois mois, et qui était venu pour s'associer, s'il était possible, au sort de son ami. Dans son impatience du martyr, il courut se mettre dans les rangs, estimant qu'une heure de retard

était un millier d'années, et Dieu permit qu'il fût trouvé digne et admis dans le nombre. Sur le lieu du supplice, les victimes s'agenouillèrent devant la sainte image, et baisant la médaille du très saint Sacrement, ils répétèrent trois fois : « Loué soit le très saint Sacrement. » Puis ils furent disposés sur quatre lignes. Les femmes les premières eurent la tête tranchée, et ensuite les hommes : Yémoné fut le dernier de tous. Après le supplice de quinze, les présidents firent lever cinq des condamnés, qui demeureraient encore à genoux, et parmi lesquels étaient les deux enfants qui précédaient le cortège. Ceux-ci se plainquirent amèrement d'avoir été condamnés et de ne pas subir la peine ; mais ils furent contraints de retourner à leurs demeures. Les victimes de la première série furent Louis Amagasou Yémoné ; Michel Amagasou Tayémoné ; Dominica, sa femme, et Justa, sa fille ; celle-ci dans l'âge d'innocence ; Vincent Couragané Itchibioyé, Tècle, sa femme, et Lucie, sa fille, dans l'âge d'innocence ; Marie Ito, servante de Dominica ; Marine Chobo, Pierre Yafioyé et Mathias Ficosouké, serviteurs d'Yémoné ; Timothée Vobasava Firobioyé et Lucie, sa femme ; Jean Gorobioyé ; Joachim Sabourobioyé. Les têtes furent recueillies immédiatement par les chrétiens. Les corps des sept premiers furent mis dans des cercueils

préparés d'avance, et les autres placés à part, et bientôt ensevelis avec respect.

Bientôt parut une seconde troupe : c'étaient Jean Banzay Casouyémon et sa famille au nombre de sept personnes, qui subirent le même supplice. Leurs noms étaient : Jean Banzay Casouyémon et Aure, sa femme ; Antoine Wocosou, son fils ; Paul Sandgiouro, son gendre ; et Rufine, femme de Paul et fille de Banzay, enfin deux innocents de cinq ans et d'un an, Paul et Marthe, enfants de ces derniers.

Vinrent ensuite Simon Tacafachi Chouzayémon, qui prêcha durant tout le chemin, et Tècle, sa fille, de treize ans, retenue d'abord à la maison par les gentils, lesquels espéraient la faire renier, et qui s'échappa de leurs mains et de leurs conseils, pour aller rejoindre son père, et sacrifier, à ses côtés, la vie qu'elle en avait reçue, à l'Auteur souverain de cette vie.

Les gentils eux-mêmes témoignèrent un grand respect à tous ces martyrs ; et les bourreaux s'abstinrent d'éprouver leurs épées en taillant les corps en pièces. Les têtes de ces neuf serviteurs de Dieu furent recueillies et placées avec les autres, et plus tard ensevelies avec les corps dans des fosses creusées à proximité.

En quatrième ordre fut amené Paul Nichifori Chikibou. La veille, il avait fait remettre au

gouverneur son épée et ses autres armes. Le gouverneur, touché d'une action si noble, l'en fit remercier, et lui fit dire qu'il s'honorerait au plus haut degré s'il mourait le lendemain avec un pareil courage ; qu'en effet, sa sentence était prononcée, et que lui, le gouverneur n'avait point voulu la lui notifier plus tôt, de peur de lui causer quelque trouble et de l'ennui. Paul lui fit exprimer sa reconnaissance.

Après minuit, un officier se présenta devant Paul, avec un présent de vin et de sacana, et lui dit qu'ayant le mandat de lui donner la mort, il lui présentait un gage de ses respectueux regrets. Paul lui rendit grâce et lui fit lui-même offrir des rafraîchissements en le faisant servir par sa famille. Puis il voulut prendre quelque repos, et dormit plusieurs heures dans le plus grand calme. Le matin, il fut réveillé par le messenger d'Yémoné, et s'apprêta pour le supplice. Il se fit arranger les cheveux, et revêtit ses plus beaux habits. Les officiers vinrent lui annoncer que son heure était venue, mais qu'ils avaient l'ordre d'épargner Madeleine, sa femme, pour qui son propre père avait intercédé et obtenu grâce. En vain Madeleine voulait mourir, s'écriant : « O mon père ! vous me ravissez plus que vous ne m'avez donné, lorsque vous m'avez engendrée ; votre pitié cruelle me laisse la vie terrestre et me ravit le

ciel. » En vain Paul demanda qu'elle fût associée à sa couronne. Madeleine elle-même voulait suivre son mari; mais elle fut retenue par des parents, ainsi qu'une jeune servante, ambitieuse aussi de la mort des saints.

Paul ravissait les regards par la dignité de son maintien; jeune et de grande taille, habillé magnifiquement, il montrait dans toutes ses allures la noblesse de son origine. Il semblait rayonner d'une joie surnaturelle, et l'on eût dit que le ciel avait pris plaisir à rassembler en lui toutes les perfections de l'âme et du corps. Deux serviteurs le précédaient, l'un avec l'image de la très sainte Vierge, arborée sur une lance, l'autre avec un cierge béni à la main. Deux autres suivaient, l'un avec le cercueil, où d'un côté se trouvait écrit : « Nichifori Chikibou » et de l'autre « Paul »; sur le milieu du cercueil était peinte une grande croix; l'autre serviteur s'était chargé du coffre des habits. Paul, par humilité, ne voulut pas subir la mort à l'endroit qu'avait sanctifié le supplice de tant de victimes, et choisit une place à peu de distance.

Il vénéra les têtes des précédents martyrs, priant avec ferveur pendant quelques instants; se relevant ensuite, il évita de fouler aux pieds le sang, dont la neige et la glace étaient parsemées tout à l'entour, et dit à la foule : « Oh!

combien peu l'on respecte le sang des serviteurs de Dieu! » et, se plaçant à l'écart, il tendit la tête à l'épée. Cette tête vénérable fut réunie aux autres et le corps du martyr enseveli honorablement.

En cinquième ordre, furent amenés Louis, Inyémoné et Anne, sa femme. (Voir leur notice.)

En sixième lieu, moururent Mancie Yochino Sayémoné et Julie, sa femme. (Voir leur notice.)

Ainsi vingt-neuf chrétiens furent immolés à Yonézawa. Tous étaient vassaux du seigneur; les autres chrétiens du territoire ne furent point inquiétés.

*
* *

YENTARO, PIERRE, hôte des Pères de la Compagnie de Jésus, crucifié, pour la foi, la tête en bas, à Nacatsou, le 1^{er} mars 1618.

*
* *

YENYÉMON, ALEXIS, né dans l'île Ikitsouki, décapité pour la foi, à Ousoucca, en Firando, le 3 mars 1624, à l'âge de quarante-sept ans.

*
* *

YENZAÏMON, PIERRE, crucifié pour la foi, à Yédo, le 29 décembre 1623.

*
* *

YETCHIYÉMONÉ, ANTOINE CANAYA (ou SOUZAYÉMONÉ), décapité pour la foi, à Nangasaki, le 7 décembre 1629, à l'âge de soixante-dix ans.

Antoine, né à Facata, en Tchicougen, fut baptisé à l'âge de trente ans dans l'église des PP. Jésuites et vint habiter Nangasaki avec sa famille. Quelques années après, la lecture du livre de *l'Imitation de Jésus-Christ* l'enflamma tellement qu'il se donna tout entier à l'oraison, jeûnant fréquemment et multipliant les cilices, les disciplines et les œuvres de charité. Il se mettait souvent au seuil de sa porte pour appeler les pauvres, afin de les nourrir. En 1614, pendant la persécution, il se fit l'hôte des religieux.

*
* *

YIFIOYÉ, JEAN, de Térázawa, en Chembocou, mort de misère en prison, pour la foi, à Coubota, le 13 juillet 1624.

*
* *

YOCHIBIOYÉ, GOMEZ MORI, de Cotchinotsou, précipité dans la mer avec une pierre au cou, pour la confession de Jésus-Christ, à Chimabara, le 21 février 1627, à l'âge de cinquante-six ans. On lui avait coupé auparavant tous les doigts des mains. (Voir V. Sacouyémon, Paul.)

*
* *

YOCHITCHIBO, GASPARD, brûlé vif pour la foi, à Chimabara, le 27 août 1633.

*
* *

YOCHIYÉMON, LÉON OGASARAWA, brûlé vif pour la foi, à Wacamatsou, le 8 février 1632.

*
* *

YOFIOYÉ, GRÉGOIRÉ, page d'un seigneur, décapité pour la foi, près d'Yédo, le 7 septembre 1613.

*
* *

YOFIOYÉ, PAÛL, page d'un seigneur, décapité pour la foi, près d'Yédo, le 7 septembre 1613.

*
* *

YOFIOYÉ, JEAN, crucifié pour la foi, la tête en bas, à Nacatsou, le 1^{er} mars 1618.

*
* *

YOFIOYÉ, DOMINIQUE, d'Ikiriki, Confrère de la Courroie de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Ikiriki, près de Nangasaki, le 28 septembre 1630.

*
* *

YOFIOYÉ, SIMON, de Miye, brûlé vif pour la foi, à Miye, en Omoura, après avoir eu la tête fra-

cassée à coups de bâton, le 28 septembre 1630. Il était Tertiaire de Saint-Augustin.

*
* *

YOFIOYÉ, JEAN, Frère de l'Ordre de Saint-Dominique, mort pour Jésus-Christ, dans le supplice de la fosse, à Nangasaki, vers le 18 août 1633. Il y avait été suspendu le 15.

*
* *

YOGORO, JUSTIN, d'Amangoutchi, brûlé vif pour la foi, à Fanghi, en Nangato, en 1606.

*
* *

YOICHI, DOMINIQUE NANGANO, décapité pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de vingt-sept ans.

*
* *

YOSACOU, THOMAS, brûlé vif pour la foi, près d'Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

YOSAZAYÉMON, THOMAS, décapité pour la foi, en Omoura, le 10 septembre 1628.

*
* *

YOSOUCO, MICHEL, de Foucaye, mis à mort pour la foi, à Arie, le 20 septembre 1630, après

avoir eu le cou scié, en plusieurs jours, avec une scie de bambou. (Voir V. Chouzayémon, Maurice.)

*
* *

YOSOUKÉ, PAUL (ou ICHIZOUKÉ), décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 juillet 1618.

*
* *

YOTCHI, PAUL, de Foucaye, mis à mort pour la foi, à Ariyé, en Arima, le 20 septembre 1630. Il eut le cou scié en trois jours avec la scie de bambou.

*
* *

YOUKI, JACQUES, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Japonais de la province d'Awa, entré dans la Compagnie en 1594, demeuré caché dans la persécution de 1614, mort pour Jésus-Christ dans le supplice de la fosse, à Omoura, le 25 février 1636, à l'âge de soixante ans.

Il avait été saisi dans les forêts, non loin d'Omoura. Le magistrat lui ayant demandé qui l'avait abrité et nourri, le Père lui répondit : « Depuis vingt ans, j'erre dans les campagnes et dans les bois, afin de ne compromettre personne, et j'ai subsisté d'herbes et de fruits sauvages. » Il supporta durant trois jours le tourment de la fosse.

*
* *

YOUYÉMON, MATHIAS, décapité pour la foi, en Omoura, le 19 septembre 1627.

*
* *

YOUZAYÉMON, ANTOINE, Tertiaire de Saint-Dominique, brûlé vif pour la foi, en Omoura, le 12 septembre 1628.

*
* *

YOYÉMON, THOMAS, de Tamba, brûlé vif pour la foi, à Méaco, le 7 octobre 1619.

*
* *

YOYÉMON, PIERRE, né à Firochima, en Omoura, Frère de l'Ordre de Saint-Augustin, mis à mort pour la foi, à Omoura, le 28 septembre 1630, à l'âge de cinquante-cinq ans.

*
* *

YOZAYÉMON, LÉON, décapité pour la foi, à Chendaï, le 18 décembre 1624.

*
* *

YSAÏ, X., brûlé vif pour la foi, près d'Yédo, le 4 décembre 1623. (Voir B. Jérôme de Angelis.)

*
* *

YTCHIZAYÉMON, PIERRE FACHIMOTO, mort pour la foi, à Cotchinotsou, le 22 novembre 1614, à l'âge de cinquante-deux ans.

Il avait été chargé de l'hôpital, et s'était fait de plus le catéchiste de vingt-quatre néophytes, dont plusieurs furent martyrs. Il alla à la torture, appuyé sur un bâton, et dit à une personne qui l'encourageait : « Mes pieds sont chancelants, mais j'espère en Dieu que je ne chancellerai pas dans ma foi, et aujourd'hui même mon infirmité va cesser. » Il fut suspendu, eut les doigts coupés, reçut l'empreinte de la croix, et eut les jarrets énervés. On l'emporta au moyen d'un bâton passé sous ses bras. Il expira la nuit suivante.

*
**

ZAMBA, ANTOINE, né dans l'île de Solor, serviteur à bord d'un navire portugais, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 3 août 1640, à l'âge de trente ans. (Voir V. Pachéco, Louis.)

*
**

ZAYÉMON, JEAN COUBAMATA, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 février 1618.

*
**

ZAYÉMON, SIMON WONOGORA, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 février 1618.

*
**

ZAYÉMON, PIERRE SOUKÉ, décapité pour la foi, à Cocoura, le 28 février 1618.]

*
* *

ZAYÉMON, JEAN TENCAMOTO, hôte, et Catéchiste du B. Camille Costanzo, décapité pour la foi, à Nécayénochima, ile dépendant de Firando, le 27 mai 1622, à l'âge de trente et un ans.

*
* *

ZAYÉMON, MICHEL, hôte des PP. Melchion de Saint-Augustin et Martin de Saint-Nicolas, Augustins déchaussés, décapité pour la foi, à Nangasaki, le 11 décembre 1632.

*
* *

ZÉNYÉMON, THOMAS COUCHIFACHI, décapité pour la foi, à Cocoura, le 25 février 1618.

*
* *

ZIWIZAY, JACQUES GOUDGI, décapité pour la foi, à Nacatsou, le 28 février 1618.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LES VÉNÉRABLES (1)

	Pages.
V. Acafochi	4
V. Adami	7
V ^o Agathe, M ^o à Méaco	7
V ^o Agathe, Ép. du V. Arasouki	7
V ^o Agathe, Ép. du V. Chingoro, Thomas	8
V ^o Agnès, Belle-mère du V. Womoghi	8
V ^o Agnès, Ép. du V. Rocoubioyé	8
V. Akita.	8
V. Albert du Saint-Esprit	9
V. Albert, M ^r à Nangasaki	9
V. Alexis	9
V. Alvaro	10
V. Ambroise	10
V. André, M ^r à Nangasaki	10
V. André, Fils du V. Chinyémon, Léon	10

(1) Avis. — Pour distinguer les Vénérables qui ne nous sont connus que sous un seul et même nom, celui de leur baptême, nous avons joint à ce nom de baptême, soit celui de leur famille, soit celui du lieu de leur martyre, soit encore quelque autre qualificatif particulier. C'est ainsi, par exemple, que nous avons dit : Pierre, Fils du V. Tingoro; Pierre, M^r (Martyr) à Méaco; Pierre, natif du Tamba; Pierre, Frère de la Compagnie de Jésus, etc. Et encore : Marie, ép. (épouse) du V. Dotaï; Marie, M^o (Martyre) à Yédo; Marie, sœur du V. Arasouki, etc.

V. André, M ^r à Yédo	11
V. André, M ^r en Omoura	11
V ^o Anne, Ép. du V. Choan, Mathias	11
V ^o Anne, Ép. du V. Chimanda	11
V ^o Anne, Mère du V. Yoyémon, Thomas	11
V ^o Anne, M ^o à Mizzousawa	11
V ^o Anne, Ép. du V. Anzaï	12
V ^o Anne, Mère du V. Ghengoro	12
V ^o Anne, M ^o à Yédo	12
V ^o Anne, Ép. du V. Inyémon, Louis	12
V ^o Anne, Ép. du V. Mino	12
V ^o Anne, Mère du V. Mitchicava	13
V ^o Anne, Ép. du V. Kiyémon, Jean	13
V ^o Anne, Ép. du V. Mondo	13
V ^o Anne, M ^o à Wacamatsou	13
V. Antoine, M ^r à Méaco	13
V. Antoine, Fils du V. Tchoan	13
V. Antoine, M ^r à Yédo	13
V. Antoine, Fils du V. Sacouyémon, Paul	14
V. Antoine, Fils de la B ^e Françoise	14
V. Antoine, M ^r à Nangasaki	14
V. Antoine, Balallais	14
V. Antoine, Cafre	14
V. Antoine, Chinois	15
V. Anzaï	15
V. Apollinaire	15
V. Aracawa	18
V. Arasouki	21
V. Aranja	22
V. Ariyémon	22
V. Arizo	23
V. Arroyo	23
V ^o Atchatcha, Sabine	23
V ^o Aure	23
V. Balthasard, Cousin du V. Faito	23
V. Balthasard, Fils du V. Sacouyémon, Paul	24
V. Barreto, Louis	25

V. Barreto, Manuel	25
V° Béatrice, Ép. du V. Indégoutchi	25
V° Béatrice, M ^e en Omoura	26
V° Béatrice, Ép. du V. Courobioyé, Deminique	26
V° Béatrice, Ép. du V. Sabioyé	26
V. Benoît, M ^r en Boungo	26
V. Benoît, M ^r à Méaco	27
V. Benzayémon	27
V. Boldrino,	27
V. Bonaventure	28
V. Borgès	28
V. Boto.	29
V. Boufioyé	30
V. Bougendono	30
V. Bounchoubo	37
V. Bounoyémon	38
V. Bounyémon	38
V. Bouyémon	38
V. Cabé.	38
V. Cacosouké	38
V. Cacounay	40
V. Cacouzayémon, Jacques.	40
V. Cacouzayémon, Laurent	40
V. Cadgichi	40
V. Cafioyé	41
V. Cafoucou	41
V. Camon	41
V. Canchitchi.	41
V. Canda, Thomas	41
V. Canda, Luc	41
V° Candida	42
V. Candide	42
V. Caniy	45
V. Canyémon	45
V. Canzayémon	52
V. Canzo	52
V. Canzouïé	52

V. Capèce	53
V. Cardoso	63
V. Carneiro	64
V. Carrion, François	64
V. Carrion, Jean	64
V. Carvalho (Georges de)	64
V. Carvalho (Gonzalès de)	64
V. Casouyémon	65
V. Cassola	65
V. Casouï	65
V° Catherine, M° à Nangasaki	67
V° Catherine, Ép. du V. Tafioyé	67
V° Catherine, Ép. du V. Yakinoura	67
V° Catherine, Ép. du V. Jofioyé	68
V° Catherine, Ép. du V. Jozayémon, Simon	68
V° Catherine, Ép. du V. Cazayémon	68
V° Catherine, M° en Omoura	68
V° Catherine, Tertiaire de Saint-Dominique	68
V° Catherine, Ép. du V. Sacoubioyé	68
V° Catherine, M° au Fococou	69
V° Catherine, M° à Ikiriki	69
V° Catherine, Ép. du V. Irobioyé	69
V° Catherine, Ép. du V. Magosouké, Antoine	69
V. Cawacami	69
V. Cayémon, Léon	70
V. Cayémon, Mitchicava	71
V. Cazariya	71
V. Cazayémon	71
V. Cazzouké	71
V° Cécile	71
V. Chakitchi	72
V. Cheibioyé	72
V. Cheicouro	72
V. Cheikitchi	72
V. Cheisouké	72
V. Cheiza	72
V. Cheizayémon, Damien	73
V. Cheizayémon, Simon	73

V. Cheizo	74
V. Chékiyémon	74
V. Chensouké	74
V. Chenzaï	74
V. Chéza, Couchifachi	75
V. Chéza, Jacques	75
V. Chian	75
V. Chiara	75
V. Chibioyé	75
V. Chicatchi	83
V. Chiki	83
V. Chikibou	84
V. Chikimi	84
V. Chikisouké	84
V. Chimanda	84
V. Chimayama	84
V. Chimbioyé	84
V. Chimosou	85
V. Chinchiro, Thomas	85
V. Chinchiro, Gabriel	85
V. Chincuro	86
V. Chindé	86
V. Chindgiro	87
V. Chindo	87
V. Chinga	88
V. Chingoro, Mathias	88
V. Chingoro, Thomas	88
V. Chingoro, Michel	88
V. Chinkichi	89
V. Chinsouké	89
V. Chintaro	89
V. Chinyémon, Matthieu	91
V. Chinyémon, Léon	95
V. Chinyémon, Michel	96
V. Chinyémon, Paul	96
V. Chinzabouro	96
V. Chinzayémon	96
V. Chinzo, Sanche	96

V. Chinzo, Paul	97
V. Chiouyémon	97
V. Chirobioyé, Lin	97
V. Chirobioyé, Paul	100
V. Chisabouro	100
V. Chitchibioyé, Laurent	100
V. Chitchibioyé, Jacques	100
V. Chitchirobioyé	100
V. Chitchiroyémon, Michel	102
V. Chitchiroyémon, Pierre	102
V. Chitchirozayémon	102
V. Chitchiyémon, Léon	102
V. Chitchiyémon, Ignace	103
V. Chitchiyémon, Matthieu	103
V. Chitchiyémon, Julien	103
V. Chitchiyémon, André	103
V. Chitchiza	103
V. Chitchizayémon, Mance	106
V. Chitchizayémon, M ^r à Wocousambara	106
V. Chiyémon, Dominique	106
V. Chiyémon, Pierre	106
V. Chiyémon, Thomas	107
V. Chiyémon, Sixte	107
V. Chizayémon	107
V. Choan, Mathias	108
V. Choan, Léon	110
V. Chobioyé, Cosme	110
V. Chobioyé, Fils du V. Sayémon, Jean	110
V ^o Chobo, Marine	110
V. Chochiro	111
V. Chocouron	111
V. Chofatchi, Alexis	113
V. Chofatchi, Gaspard	113
V. Choiano	114
V. Choïchi	114
V. Chojo	114
V. Chokitichi	114
V. Chokitichiro	114

V. Chosouké	115
V. Chou	115
V. Choubioyé.	115
V. Chouccan	118
V. Chounzabo	118
V. Chouzayémon, Simon	119
V. Chouzayémon, Mancie	119
V. Choyémon, Ignace	121
V. Choyémon, Pierre	121
V. Choyémon, Alexis	121
V. Choyémon, Sébastien	122
V. Chozayémon, Thomas	122
V. Chozayémon, Jean	122
V° Claire, Ép. du V. Firanda	122
V° Claire, Fille du V. Fiyémon, Mièlèl	122
V° Claire, M ^e à Yanagatta	123
V° Claire, Ép. du V. Sayémon, François	123
V° Claire, M ^e au Fococou	123
V° Claire, Ép. du V. Risouké, Michel	123
V° Claire, Ép. du V. Fambioyé	123
V° Claire, Ép. du V. Tambioyé	123
V. Coiemon	124
V. Coitchi, Mathias	124
V. Coitchi, Jacques	128
V. Coitchi, Louis	129
V. Coitchitchi.	129
V. Cokitchi	129
V. Comou	129
V. Coniki	129
V. Constantin.	129
V. Conzouké	130
V. Correa, Edouard	130
V. Correa, Augustin.	130
V. Cosaca	130
V. Cosme, M ^r à Méaco	130
V. Cosme, M ^r à Itchinomia	131
V. Costa (Jean de)	131
V. Cotenda	132

V. Couacha	132
V. Coufloyé, Lucas	132
V. Coufloyé, Jean	132
V. Coufloyé, Dominique	133
V. Coufloyé, Pierre	133
V. Coufloyé, M ^r à Nangata	133
V. Coufloyé, Jacques	133
V. Coundo	133
V. Courafloyé	134
V. Couranojo	135
V. Couranoyo	135
V. Courobioyé, André	135
V. Courobioyé, Mancie	136
V. Courobioyé, Laurent	136
V. Courobioyé, Dominique	136
V. Courobioyé, Léon	136
V. Courosabouro	136
V. Couroyémon, Joachim	136
V. Couroyémon, Jean	137
V. Couroyémon, Pierre	137
V. Courtet	137
V. Cousouriya	147
V. Couyémon, Benoît	147
V. Couyémon, Callixte	147
V. Couyémon, Antoine	148
V. Couzayémon	148
V. Couzo	148
V. Coyananghi	148
V. Cozacou	148
V ^o Crescencia	149
V. Cunha (Dominique de)	149
V. Daïcou	149
V. Daïgacou, Pierre	149
V. Daïgacou, Joachim	149
V. Damien	149
V. Danyémon	151
V. Denis	151

V. Denyémon	152
V. Denzo, Jean	152
V. Denzo, Léonard	152
V. Denzo, Alexis	154
V. Dgiasodadgio	154
V. Dgiasoyémon.	155
V. Dginchiro	156
V. Dochincha	156
V. Dojou	156
V. Domi	157
V° Dominica	157
V. Dominique, Fils du V. Matayémon, Mathias	157
V. Dominique, Père du V. Sisto	157
V. Dominique, Fils du V. Magozayémon	158
V. Dominique, Fils du V. Rocouzayémon, Michel	158
V. Dominique, Hôte des PP. Augustins.	158
V. Dominique. M ^r à Nangasaki	158
V. Dominique, Catéchiste	158
V. Dominique, Catéchiste des PP. Jésuites	158
V. Dominique, Hôte du V. Nichifori.	159
V. Dominique, Bengalais	159
V. Dominique, Chinois	159
V. Dominique, Malais	159
V. Dosai	159
V. Dotaï	160
V. Doy	160
V° Elisabeth, Ép. du V. Nodéra	160
V° Elisabeth, Ép. du V. Jimbioyé	160
V° Elisabeth, M ^e à Coubota	160
V. Erquicia (Dominique de)	160
V. Esquivel (Hyacinthe de)	161
V. Fachiro.	163
V. Faito.	163
V. Fakiro	166
V. Fambioyé	166
V. Fansouki	167

V. Fanyémon, Adrien	167
V. Fanyémon, Barthélémi	168
V. Fanzabouro	168
V. Fanzaï	168
V. Faramondo.	169
V. Fatchicouan	169
V. Fatchirodono	169
V. Fatchiroyémon	171
V. Fatchirozayémon	171
V. Fatchizo, André	171
V. Fatchizo, Thomas	172
V. Fayachi.	172
V. Fayé.	172
V. Fayémondono.	172
V. Fayémoné	172
V. Feibioyé, Thomas	173
V. Feibioyé, Lucas	173
V. Feizacou, Jean	177
V. Feizacou, Michel	177
V. Fernandez, Benoît	177
V. Fernandez, Dominique	180
V. Fernandez, Jacques	181
V. Féyémon	181
V. Fialho	181
V. Ficodayou	181
V. Ficonsabouro	181
V. Ficosouké	182
V. Ficoyémon, Simon	182
V. Ficoyémon, Joachim,	182
V. Ficoyémon, Jean	182
V. Ficozayémon, Simon	182
V. Ficozayémon, Jacques	183
V. Ficozo	183
V. Finyémon	183
V. Fiongo	183
V. Fioyémon, Jean	183
V. Fioyémon, Thomas	189
V. Fioyémon Paul	189
V. Fiozo	189

V. Firanda	189.
V. Firobioyé	189
V. Fiyé	190
V. Fiyémon, Michel	190
V. Fiyémon, Simon	190
V. Fizazoumi	190
V. Fochiro	190
V. Fonzabouro	191
V. Foucayé	191
V. Fouchi	191
V. Foucounda	191
V. Foy	192
V. Franco, Damien	192
V. Franco, Dominique	192
V. Franco, Manuel	192
V. François, M ^r en Arima	192
V. François, M ^r à Sourounga	193
V. François, Fils du V. Magoyémon, Antoine	193
V. François, Fils du V. Tafioyé	194
V. François, M ^r à Méaco	195
V. François, Fils du V. François, M ^r à Méaco	195
V. François, M ^r à Conga	195
V. François, Fils du B. Martin Gomez	195
V. François, M ^r à Obama	195
V. François, Fils du V. Cheibioyé	196
V. François, Fils du V. Rocouzayémon, Jacques	197
V. François, M ^r à Nangasaki	197
V. François, Frère de Saint-Augustin	197
V. François, Prêtre de Saint-Dominique	197
V. François, Frère de Saint-Dominique	197
V. François, Frère de Saint-François	198
V. François, Chinois	198
V. François, Cafre	198
V. Furnaletti	198
V. Gabriel	198
V. Gallego	199
V. Gaspard	199

V. Ghenchiro	199
V. Ghengoro	199
V. Ghényemon	199
V. Ghenzayémon	200
V. Ghesouké	200
V. Ghioïtchi	200
V. Giannoné	201
V. Girobioyé	203
V. Gofloyé, Simon	203
V. Gofloyé, Jean	225
V. Gofloyé, M ^r à Miye	225
V. Gomez	225
V. Gomoyo.	226
V. Gonchiro	226
V. Gonochichi.	226
V. Gonyémon, Romain	227
V. Gonyémon, Léon	227
V. Gonyémon, Louis	227
V. Gonza	227
V. Gonzalez, Joseph	227
V. Gonzalez, Antoine	227
V. Gonzalez, Bengalais	228
V. Gonzalez, Malabare	229
V. Gonzayémon, André	229
V. Gonzayémon, Jean	229
V. Gorobioyé, Jean, M ^r à Yangami	229
V. Gorobioyé, Jean, M ^r à Yonezawa	229
V. Gorofacou	229
V. Gorosouké	230
V. Goroyémon, Aman	230
V. Goroyémon, Léon.	230
V. Gorozayémon, Jean Minami	230
V. Gorozayémon, Dominique	231
V. Gorozayémon, Jean	232
V. Gounzabouro	232
V. Goyémon	232
V. Gozayémon.	232
V. Gozéymon	232

V° Gracia, Ép. du V. Chinchiro, Gabriel	232
V° Gracia, Ép. du V. Sochin	233
V° Gracia, Ép. du V. Yofioyé, Simon.	233
V. Gracia (François de).	233
V. Guerra	235
V° Hélène, Ép. du V. François, M ^r à Conga.	235
V° Hélène, Ép. du V. Womoghi	235
V° Hélène, M ^e à Omoura	236
V. Hilaire	236
V. Ican	236
V. Ichégan.	236
V. Ichida	236
V. Ichizo	237
V. Icozayémon	237
V. Ifioyé, Simon	237
V. Ifioyé, Jean	237
V. Ifioyé, Michel	238
V. Ignace, Fils du V. Sacouyémon, Paul	238
V. Ignace, M ^r à Fanawasa	238
V. Ignace, Fils du V. Coufioyé, Jacques.	238
V. Ignace, Fils du V. Ficondayou.	238
V. Ikizayémon.	239
V. Ikizo	239
V. Impey	239
V. Indégoutchi	244
V° Inès, Ép. du V. Gofioyé, Simon	245
V° Inès, M ^e à Conga	245
V° Inès, Fille du V. Iyzayémon	245
V° Inès, Ép. du V. Josazéyémon	245
V. Inosouké, François	245
V. Inosouké, Ignace	245
V. Inyémon, Louis	246
V. Inyémon, Michel.	246
V. Irobioyé.	247
V° Isabelle, Mère du V. Indégoutchi	247
V° Isabelle, Fille du V. Indégoutchi	247

V° Isabelle, Ép. du V. Sosan	247
V° Isabelle, Ép. du V. Yochibioyé	248
V° Isabelle, Ép. du V. Jean, Cambo	248
V° Isabelle, Ép. du V. Cosaca	248
V° Isabelle, Fille du V. Cheisouké	248
V° Isabelle, Fille du V. Chitchizayémon	248
V° Isabelle, Ép. du V. Ikizayémon	249
V° Isabelle, Ép. du V. Chinzayémon.	249
V° Isabelle, Ép. du V. Matsouyama	249
V. Itacoura.	249
V. Itchibioyé, Paul	250
V. Itchibioyé, Vincent	250
V. Itchigata	250
V. Itchinoyé	251
V. Itchirobioyé	251
V. Itchiyémon, Jacques.	251
V. Itchiyémon, André	252
V. Itchiyémon, Gaspard.	252
V. Ito, Michel.	252
V. Ito, Jean	252
V. Ito, Marie	252
V. Iwami	252
V. Iwananga	253
V. Iybouzayémon.	253
V. Iyozayémon, Thomas	253
V. Iyozayémon, Mancie.	253
V. Iyozayémon, Michel	253
V. Iyzayémon	253
V. Izzoumi.	254
V. Izzoumo	254
V. Jacques, Fils du V. Chocouron	254
V. Jacques, Fils du V. Soukéyémon, Léon.	254
V. Jacques, Fils du V. Balthazard, M ^r au Boungo.	254
V. Jacques, Fils du V. Mourayama	255
V. Jacques, M ^r à Yédo	255
V. Jacques de Sainte-Marie	255
V. Jacques-des-Saints	256

V. Jean, Fils du V. Nodéra	256
V. Jean, Frère de Saint-Dominique	257
V. Jean, Tertiaire de Saint-François	257
V. Jean, Fils du V. Indégoutchi	257
V. Jean, Fils du V. Fiyémon, Michel	257
V. Jean, Fils du V. Chinyémon, Léon	257
V. Jean, M ^r à Yédo	258
V. Jean, Fils du B. Michel Kizayémon	258
V. Jean, Fils du B. Louis Madzouwo	258
V. Jean, Frère du V. Youyémon	258
V. Jean, Cambo des PP. Jésuites	258
V. Jean, M ^r en Omoura	258
V. Jean, M ^r à Nangasaki	259
V. Jean, de Saint-Thomas	259
V. Jean, M ^r au Mont-Oungen	259
V. Jean, Fils du V. Magosouké, Antoine	259
V. Jean, Fils du V. Yofioyé, Simon	259
V. Jean, Fils du V. Coufioyé, Jacques	259
V. Jean, M ^r à Chiki	260
V. Jean, Hôte des PP. Augustins	260
V. Jean, Compagnon du V. Jean, Coréen	260
V. Jean, Coréen	260
V. Jean, Frère de Saint-Augustin	260
V. Jean, Serviteur du V. Franco, Dominique	260
V. Jean, Malabare	261
V. Jean, Nayre du Malabar	261
V. Jean, Patanais	261
V ^o Jeanne, Mère du V. Gofioyé, Simon	261
V ^o Jeanne, Ép. du V. Mondo, Adrien	262
V ^o Jeanne, M ^o en Omoura	262
V ^o Jeanne, Ép. du V. Chimbioyé	262
V ^o Jeanne, M ^o à Nangasaki	262
V ^o Jeanne, Ép. du V. Chindgiro	262
V. Jembioyé	262
V. Jempo	263
V. Jényémon, Louis	263
V. Jényémon, Thomas	263
V. Jérôme, M ^r à Yédo	263

V. Jérôme, Louis	264
V. Jérôme, Bengalais	265
V. Jéroymon	265
V. Jifioyé, Mathias	265
V. Jifioyé, Léon	265
V. Jimbioyé	265
V. Jinchiro	266
V. Jingo	266
V. Jinojo	266
V. Jinyémon	266
V. Jinzambouro	266
V. Jirobioyé, Jean	267
V. Jirobioyé, François	269
V. Jiroyémon, Jean	269
V. Jiroyémon, Jacques	270
V. Jirozayémon, Grégoire	27
V. Jirozayémon, Gaspard	270
V. Jiyémon, Louis	270
V. Jiyémon, Julien	270
V. Jiyémon, Simon	271
V. Jiyémon, Thomas	271
V. Jiyémon, Lin	271
V. Joachim, M ^r à Nocen	271
V. Joachim, M ^r à Mizzousawa	272
V. Joachim, M ^r à Coubota	273
V. Joachim, M ^r à Mogami	273
V. Joachim, M ^r à Yanagatta	274
V. Jofioyé	274
V. Josazyémon	274
V. Joseph	274
V. Josobioyé	274
V. Jougouo	275
V. Jourdain de Saint-Etienne	275
V. Jouyémon	280
V. Jozayémon	280
V. Jules	280
V ^o Julie, Ép. du V. Sayémon, Mancie	280
V. Julien, Fils du V. Nacamoura, Juste	280

V. Julien, Fils du V. Gonyémon, Louis	281
V ^o Justa, Mère du V. Arasouki	281
V ^o Justa, Fille du V. Tayémon, Michel	281
V. Juste	281
V. Kendo	281
V. Kibioyé	282
V. Kidéra	282
V. Kifey.	282
V. Kiïro.	282
V. Kimoura, Paul	282
V. Kimoura, Michel	283
V. Kinosouké	283
V. Kinsouké	283
V. Kinzaïmon	283
V. Kinzayémon	283
V. Kiouca	283
V. Kiouchitchi.	284
V. Kioudayou	284
V. Kioufatchi, Pierre	284
V. Kioufatchi, Paul	284
V. Kiouwan	284
V. Kiouzayémon	286
V. Kiouzo	286
V. Kirocou.	286
V. Kisacou.	286
V. Kitano	287
V. Kitaro	287
V. Kitchiro.	287
V. Kitchiyémon	287
V. Kitchizayémon.	287
V. Kivi	287
V. Kiyémon. M ^r à Yédo.	288
V. Kiyémon, Pierre	288
V. Kiyémon, Thomas	288
V. Kiyémon, Jean	288
V. Kiyémon, M ^r à Wacamatsou	289
V. Kiyémon, Ignace	289

V. Kizabouro	289
V. Kizaki	289
V. Kizayémon, Léon.	289
V. Kizayémon, Joachim.	292
V. Kizayémon, Marc	293
V. Kizayémon, François	293
V. Kizayémon, Jean	293
V. Kizayémon, Mathias	293
V. Kizayémon, Michel	293
V. Kizayémon, Gaspard	293
V. Kizo	294
V. Kizouké.	294
V. Lazare	294
V. Leitao	294
V. Léon, M ^r à Nangasaki	294
V. Léon, Fils du V. Coufloyé, Jacques	295
V. Lin	295
V. Louis, Fils du V. Gorozayémon, Jean	295
V. Louis, M ^r à Yédo.	295
V. Louis, M ^r à Firando	296
V. Louis, M ^r à Tokitsou.	296
V. Louis, M ^r à Chendaï.	296
V. Louis, M ^r à Oyano	296
V. Louis, M ^r à Nangasaki	296
V. Louis, Fils du V. Magosouké, Antoine	297
V. Louis, Fils du V. Nacamoura, Barthelémi	297
V. Louis, Frère de la Compagnie de Jésus.	297
V ^o Louise	297
V. Luc	297
V. Lucas, M ^r à Sourounga	298
V. Lucas du Saint-Esprit	298
V ^o Lucie, M ^o à Ozaccã	302
V ^o Lucie, M ^o à Méaco	303
V ^o Lucie, Ép. du V. Sirocou	303
V ^o Lucie, Fille du V. Tafloyé	303
V ^o Lucie. Ép. du V. Toyémon, Thomas	303
V ^o Lucie, Ép. du V. Tanchou	303

V° Lucie, Ép. du V. Cheisouké	304
V° Lucie, Fille du V. Itchibioyé, Vincent	304
V° Lucie, Fille du V. Firobioyé	304
V° Lucie, Ép. du V. Soyémoné	304
V° Lucie, Ép. du V. Joachim, M ^r à Mogami	304
V° Lucie, Ép. du V. Cheiza.	305
V° Lucie, M ^e à Ariye.	305
V° Lucie, Ép. du V. Sabouro	305
V. Macama.	305
V. Machimoura	307
V. Macouza.	307
V° Madeleine, Ép. du V. Gorozayémon, Jean	308
V° Madeleine, Fille du V. Soukényémon, Léon	308
V° Madeleine, M ^e à Nangasaki	308
V° Madeleine, M ^e à Fatchidgio.	308
V° Madeleine, M ^e à Méaco	309
V° Madeleine, Ép. du V. Tchiousacou	309
V° Madeleine, Fille du V. Indégoutchi	309
V° Madeleine, Fille du V. Fiyémon, Michel.	309
V° Madeleine, Ép. du V. Sansouké	309
V° Madeleine, Ép. du V. Couzayémon	310
V° Madeleine, Ép. du V. Rocouzayémon, Jean.	310
V° Madeleine, M ^e à Morioca	310
V° Madeleine, M ^e à Yédo	310
V° Madeleine, Ép. du V. Fatchiroyayémon.	311
V° Madeleine, Ép. du V. Denzo, Léonard	311
V° Madeleine, Ép. du V. Soca	312
V° Madeleine, Ép. du V. Gonza	312
V° Madeleine, Ép. du V. Sanchitchi	312
V° Madeleine, Ép. du V. Chitchizayémon, M ^r à Wocou- sambara	313
V° Madeleine, Ép. du V. Kiyémon, Jean	313
V° Madeleine, Ép. du V. Iysayémon	313
V° Madeleine, Ép. du V. Sayémon, Jean	313
V° Madeleine, Ép. du V. Pierre, M ^r à Ikiriki	313
V° Madeleine, Ép. du V. Yachikiro	314
V° Madeleine, Ép. du V. Yofioyé, Dominique	314

V° Madeleine, Ép. du V. Ficodayou	314
V° Madeleine, M ^e à Wacamatsou	314
V. Mafioyé	314
V. Magosouké, M ^r au Mont-Oungen	315
V. Magosouké, M ^r à Conga	315
V. Magosouké, Jean	315
V. Magosouké, Antoine	315
V. Magoyémon, Martin	315
V. Magoyémon, Antoine	316
V. Magoyémon, Paul	316
V. Magoyémon, Michel	317
V. Magoyémon, Jean	317
V. Magoyémon, Gonzalès	317
V. Magoza	317
V. Magozayémon	317
V. Mancie, Fils du V. Cheikitchi	318
V. Mancie, M ^r à Nangasaki	318
V. Mangobioyé, Paul	318
V. Mangobioyé, Matthieu	318
V. Mangochitcho	318
V. Mangodgiouro	319
V. Mangoso	319
V. Mangosouké	319
V. Mangozacou	319
V. Mangozayémon, Paul	319
V. Mangozayémon, Hilaire	320
V. Mankitchi	320
V. Mantelès	320
V. Manuel, M ^r à Nangasaki	321
V. Manuel, Fils du B. Madzouwo	321
V. Manuel, Chinois	321
V. Manuel, Bengalais	321
V. Manuel, Serviteur du V. Pachéco, Louis	322
V. Marc	322
V° Marguerite	322
V° Marianne	322
V° Marie, M ^e à Firando	322
V° Marie, Ép. du V. Dotaï	324

V ^o Marie, Fille du V. André, M ^r à Nangasaki	324
V ^o Marie, M ^o à Nangasaki	324
V ^o Marie, M ^o à Méaco	324
V ^o Marie, Native du Tamba	324
V ^o Marie, Ép. du V. Chinchiro, Thomas.	325
V ^o Marie, Aïeule de la V ^o Monique, M ^o à Méaco	325
V ^o Marie, Ép. du V. Rifioyé, Léon	325
V ^o Marie, Sœur du V. Arasouki	325
V ^o Marie, Ép. du V. Soukézayémon, Léon	325
V ^o Marie, Ép. du V. Matayémon, Mathias	325
V ^o Marie, Mère du V. Matayémon, Mathias.	325
V ^o Marie, Ép. du V. Cafioyé	326
V ^o Marie, Fille aînée du V. Chinchiro, Gabriel.	326
V ^o Marie, Fille cadette du V. Chinchiro, Gabriel	326
V ^o Marie, Aïeule du V. Chinchiro, Gabriel.	327
V ^o Marie, Ép. du V. Lin.	327
V ^o Marie, M ^o à Cotchidomari	327
V ^o Marie, Ép. du V. Feibioyé, Lucas.	327
V ^o Marie, Ép. du V. Zayémon, Jean	328
V ^o Marie, Ép. du V. Itchibioyé, Paul.	328
V ^o Marie, Ép. du V. Ounémé	328
V ^o Marie, Ép. du V. Taroyémon, Joachim	328
V ^o Marie, Ép. du V. Inamiyémon.	328
V ^o Marie, Ép. du V. Rocouyémon.	328
V ^o Marie, Ép. du V. Rocouzo	329
V ^o Marie, M ^o à Yédo	329
V ^o Marie, Ép. du V. Chitchibioyé, Jacques	329
V ^o Marie, Ép. du V. Soukendayou	329
V ^o Marie, Ép. du V. Fioyémon, Michel	330
V ^o Marie, Ép. du V. Chitchizayémon, Mancié	330
V ^o Marie, Mère du V. André, M ^r à Omoura	330
V ^o Marie, Fille aînée du V. Gonzayémon, André	330
V ^o Marie, Fille cadette du V. Gonzayémon, André	330
V ^o Marie, M ^o en Omoura	331
V ^o Marie, Ép. du V. Chitchiyémon, André	331
V ^o Marie, Ép. du V. Cheikitchi	331
V ^o Marie, M ^o à Chimabara	331
V ^o Marie, Ép. du V. Souzouké	331

V° Marie, Ép. du V. Cazzouké.	331
V° Marie, Ép. du V. Ficozayémon, Jacques.	332
V° Marie, Ép. du V. Magozayémon	332
V° Marie, Fille du V. Pierre, M ^r à Ikiriki	332
V° Marie, Mère du V. Coufloyé, Jacques.	332
V° Marie, Ép. du V. Ficondayou	332
V° Marie, Ép. du V. Mitchicava	333
V° Marie, Ép. du V. Comou	333
V° Marie, Ép. du V. Chimayama	333
V° Marie, Ép. du V. Ninomya	333
V° Marie, Ép. du V. Sobioyé	333
V° Marie, Ép. du V. Tazayémon	333
V° Marie, Ép. du V. Rocouzayémon, Jacques	334
V° Marie, M ^o à Wacamatsou	334
V° Marie, Japonaise	334
V° Marie, Ép. du V. Yochitchiro	334
V° Marie-Madeleine	334
V. Marim	339
V° Marine, Ép. du V. Coufloyé, Dominique.	339
V° Marine, Ép. du V. Ifioyé, Michel	339
V° Marine, M ^o à Nangasaki	339
V. Marquez, François	339
V. Marquez, Pierre	342
V° Marthe, M ^o en Goto	342
V° Marthe, M ^o en Arima.	342
V° Marthe, Ép. du V. Soukényémon, Léon	342
V° Marthe, Ép. du V. Bizaï.	343
V° Marthe, M ^o à Nangasaki.	343
V° Marthe, M ^o à Méaco	343
V° Marthe, Fille de la V° Rufne	343
V° Marthe, Ép. du V. Tchiousouké	343
V° Marthe, Mère du V. Jafioyé, Jules.	343
V° Marthe, M ^o en Firando	344
V° Marthe, M ^o en Omoura	344
V° Marthe, Ép. du V. Goyémon	344
V° Marthe, Fille du V. Sandgiouro	344
V° Marthe, Mère du V. Magoyémon, Jean	344
V° Marthe (une 1 ^{re}), M ^o au Foccou.	344

V° Marthe (une 2°), M° au Fococou.	345
V° Marthe (une 3°), M° au Fococou.	345
V° Marthe, Ép. du V. Chikisouké.	345
V° Marthe, Mère du V. Sanjouro	345
V. Martin, M ^r à Wacamatsou	345
V. Martin de Saint-Nicolas	345
V. Martinez	347
V. Mastrilli	348
V. Matagoro	367
V. Matakitchi	368
V. Matangoro	368
V. Matazayémon, Thomas	368
V. Matazayémon, Mathias	368
V. Matazayémon, Jean	369
V. Matazayémon, François	369
V. Matchinda	369
V. Mathias, M ^r à Sourounga	369
V. Mathias, M ^r à Morioca	369
V. Mathias, M ^r à Nangasaki.	369
V. Matsoubioyé	370
V. Matsouwo	370
V. Matsouyama	370
V. Matsouyo	370
V. Mattaitchi	370
V. Matthieu, M ^r à Arima	371
V. Matthieu, Frère de la Compagnie de Jésus.	371
V. Matthieu, M ^r à Naugasaki	371
V. Matsoutaké.	371
V° Maxence	371
V° Maxime, M° au Fococou	372
V° Maxime, Ép. du V. Jiyémon, Lin.	372
V. Mécinski	372
V. Mégasaki	376
V. Melchior de Saint-Augustin	376
V° Mencia	377
V. Mendoza.	377
V. Miananga	377
V. Michel, Coréen.	378

V. Michel, Fils du V. Chofatchi	378
V. Michel, M ^r à Méaco	378
V. Michel, M ^r à Nangasaki	379
V. Michel, Fils du V. Matoyémon, Mathias	379
V. Michel, Fils du V. Sacouzo, Cosme	379
V. Michel, Fils de la V ^e Cécile	379
V. Michel, M ^r à Yédo	379
V. Michel, M ^r en Omoura	379
V. Michel, Fils du V. Yazayémon, Louis	380
V. Michel, M ^r à Conga	380
V. Michel, M ^r au Fococou	380
V. Michel, Fils du V. Gonyémon, Louis	380
V. Michel, Fils du V. Rocouzayémon, Grégoire	380
V. Michel, Fils du V. Coufioyé, Jacques	381
V. Michel de Saint-Joseph	381
V. Milhao	381
V. Mimbocou.	381
V. Minagava	382
V. Miné.	383
V. Mino.	384
V. Mitchicava	386
V. Miyémon, Jean	386
V. Miyémon, Alexis	387
V. Miyémon, Jacques	387
V. Mizzouichi	388
V. Mofioyé.	405
V. Mondo, Adrien	405
V. Mondo, Valentin	405
V. Mongen.	405
V ^e Monique, M ^e à Méaco	405
V ^e Monique, Native du Yamachiro	406
V ^e Monique, Native du Yamato	406
V ^e Monique, Ép. du V. Ficoyémon, Simon	406
V ^e Monique, Ép. du V. Tchizoyémon, Vincent	406
V ^e Monique, ÉP. du V. Youyémon, Mathias	406
V ^e Monique, Ép. du V. Chobioyé, M ^r à Yédo.	407
V. Montéiro	407
V. Moraès	407

V. Moralez (Jacques de)	407
V. Mosouké	408
V. Mottari	408
V. Mouam	409
V. Moufioyé	409
V. Mourayama	409
V. Moyémon	409
V. Moyoza	409
V. Mozayémon	409
V. Nacamoura, Juste	410
V. Nacamoura, Gaspard	410
V. Nacamoura, Barthélémi	410
V. Nacanichi	410
V. Nacaura	411
V. Nagata	413
V. Naraya	413
V. Nayémon	414
V. Nichifori	414
V. Nichighenca	415
V. Nichimataitchi	417
V. Nicolas de Saint-Augustin	417
V. Nicolas, Balallais	418
V. Nicolas, Chinois	418
V. Nifloyé	418
V. Ninomiya	418
V. Niyémon, Thomas	418
V. Niyémon, André	419
V. Niyémon, Joachim	419
V. Nizayémon	419
V. Nizo, Pierre	419
V. Nizo, Thomas	419
V. Nochima	420
V. Nodéra	420
V. Nogueira	420
V. Nouyémon	420
V. Ogawo	420

V ^o Oïva	420
V. Omi	421
V. Osacou	422
V. Oumanoyo	422
V. Ounémé	422
V. Ozaraza	423
V. Pachéco, Louis	426
V. Pachéco, Jean	440
V. Païva	440
V. Parédès (Rodrigue de)	440
V. Pascal	440
V. Paul, Fils du V. Canyémon.	441
V. Paul, M ^r à Fouchimi	441
V. Paul, M ^r à Sourounga	441
V. Paul, Fils du V. Zayémon, Simon	441
V. Paul, Fils du V. Mourayama	441
V. Paul de Sainte-Claire	442
V. Paul, Fils du V. Indégoutchi	442
V. Paul, M ^r en Omoura	442
V. Paul, M ^r à Nangasaki	442
V. Paul, Fils du V. Sandgiouro	442
V. Paul, M ^r à Yanagatta	442
V. Paul, Coréen	443
V. Paul, Fils du V. Gonyémon, Louis	443
V. Paul, Fils du V. Ikizayémon	443
V. Pérez	443
V. Pierre, Fils du V. Tingoro	443
V. Pierre, Coréen	443
V. Pierre, M ^r à Méaco.	444
V. Pierre, Fils du V. Tafloyé	444
V. Pierre, Natif du Tamba	444
V. Pierre, Fils du V. Mourayama	444
V. Pierre, Fils du V. Chitchiyémon, Barthelémi	445
V. Pierre, Fils du V. Zayémon, Jean	445
V. Pierre, M ^r à Omoura	445
V. Pierre, M ^r à Ikiriki	445
V. Pierre, M ^r à Cachiyama.	445

V. Pierre, M ^r à Nangasaki	445
V. Pierre, Frère de la Compagnie de Jésus	446
V ^o Pirez, Maria	446
V. Protais, Fils du V. Kiyémon, Jean	446
V. Quésada (Ginès de la).	446
V. Rakésouké	446
V. Raymond	446
V ^o Reine; Fille du V. Tchiousacou	447
V ^o Reine, Ép. du V. Daïgacou, Pierre	447
V ^o Reine, M ^o à Yédo	447
V ^o Reine, Ép. du V. Kiyémon, Ignace	447
V. Réoghen	447
V. Réomouï	447
V. Rifioyé, Lin	448
V. Rifioyé, Léon.	448
V. Rifioyé, Jean.	449
V. Riocan	449
V. Risouké, André.	449
V. Risouké, Michel.	449
V. Riyémon	449
V. Rizaï.	449
V. Roch	449
V. Rocha (Sébastien de).	450
V. Rocoubioyé	450
V. Rocouyémon.	450
V. Rocouzayémon, Jean	451
V. Rocouzayémon, Grégoire	451
V. Rocouzayémon, Jacques	451
V. Romasaghei	451
V. Rosay	451
V. Rubino	452
V. Rueda (Jean de).	452
V ^o Rufine, M ^o à Méaco	456
V ^o Rufine, Ép. du V. Jiyémon, Simon	456
V ^o Rufine, Ép. du V. Sandgiouro.	457
V ^o Rufine, Ép. du V. Ficoyémon, Jean.	457

V° Rufine, Ép. du V. Soukézo, Michel	457
V. Ruiz.	457
V° Sabine, Ép. du V. Miyémon, Alexis.	457
V° Sabine, Fille du V. Cheikitchi.	458
V° Sabine, Ép. du V. Ghényémon	458
V. Sabioyé.	458
V. Sabouro	458
V. Sabourobioyé.	458
V. Sabouroyémon	458
V. Sachimonoya.	459
V. Sacoubioyé	459
V. Sacoujouro	460
V. Sacounocho	460
V. Sacouraï	460
V. Sacouyémon, Cosme	460
V. Sacouyémon, Paul.	460
V. Sacouyouro	470
V. Sacouzayémon	470
V. Sacouzo, Cosme.	470
V. Sacouzo, Thomas	470
V. Sacouzo, Gaspard	470
V. Sadayou	470
V. Sadenü.	471
V. Sadouyo	471
V. Saibioyé, Simon.	471
V. Saibioyé, Siméon	473
V. Saito	473
V. Sampeï, M ^r à Yédo	473
V. Sampeï, Michel	473
V. Sanche, M ^r à Fanghi	473
V. Sanche, Fils du V. Cheikitchi.	474
V. Sanchitchi	474
Sancouro	474
V. Sandgiou, Jean	474
V. Sandgiou, Paul	474
V. Sandgiouro	474
V. Sanghichi.	474

V. Sanjouro, Joseph	475
V. Sanjouro, Romain	475
V. Sansouké	475
V. Santaro.	475
V. Sanzo	475
V. Sassanda	475
V. Sayazémon	476
V. Sayémon, Mencie	476
V. Sayémon, François	476
V. Sayémon, Jean	476
V. Sayoun.	477
V. Sazayémon	477
V. Sazouké	477
V. Sébastien	477
V. Sensouké	477
V° Séraphine	478
V. Sidotti	478
V. Simon	478
V. Singano	478
V. Sirocou.	479
V. Sisto.	479
V. Sobioyé.	479
V. Soca.	479
V. Socan	479
V. Sochin	480
V. Sodgiouro	480
V. Sogoro, Cosme	480
V. Sogoro, Léon.	480
V. Sosan	480
V. Sosouké	480
V. Sotchiyémon.	480
V. Soucounaï.	481
V. Soucounanga.	481
V. Soukéjïro	482
V. Soukendayou.	482
V. Soukenojo.	482
V. Soukéyémon, Léon	483
V. Soukéyémon, Paul Ghennaï	483

V. Soukényémon, Louis	483
V. Soukényémon, Ignace	486
V. Soukényémon, Paul Nangachi	486
V. Soukézaïmon.	487
V. Soukézaki.	488
V. Soukézayémon, Léon	488
V. Soukézayémon, Dominique.	489
V. Soukézo, Léon	489
V. Soukimoto.	489
V. Soumiya	489
V. Soutchéyémon, Matthieu	489
V. Soutchéyémon, Jean	489
V. Soutchi.	490
V. Souyétaki	490
V. Souyézo	494
V. Souza (Antoine de).	494
V. Souza (Correa de)	496
V. Souzouké	496
V. Soyémon, Ignace	496
V. Soyémon, Jean	496
V. Tacachima	496
V. Tacouchima	497
V. Tafloyé	497
V ^o Takéya, Marie	497
V. Tambioyé	498
V. Tanayé	498
V. Tanchou	498
V. Tarobioyé, George	499
V. Tarobioyé, Paul.	500
V. Tarobioyé, Second	501
V. Tarobioyé, Jacques	501
V. Tarodgi.	502
V. Tarosacou.	502
V. Tarosouké, Paul	502
V. Tarosouké, Benoît	502
V. Taroubioyé	503
V. Taroyémon, Joachim	503

V. Taroyémon, Mathias	503
V. Tarozayémon.	504
V. Tatéichi	504
V. Tavarez	504
V. Tayémon, Laurent.	504
V. Tayémon, André	504
V. Tayémoné.	504
V. Tazayémon	505
V. Tazo.	505
V. Tchicoudgi	505
V. Tchicoungo	505
V. Tchiousacou	505
V. Tchiousouké	508
V. Tchiousabouro	509
V. Tchitaro	509
V. Tchiviro	509
V. Tchiyémon	509
V. Tchizayémon.	509
V. Tchizoyémon.	509
V. Tchoan.	510
V. Tchoungo.	510
V. Tchouzayémon	510
V° Tècle, M ^e à Yachchiro	510
V° Tècle, Ép. du V. Tafioyé.	511
V° Tècle, Ép. du V. Taroubioyé	511
V° Tècle, Ép. du V. Yazayémon, Louis.	511
V° Tècle, Fille du V. Chouzayémon, Simon	511
V° Tècle, Ép. du V. Itchibioyé, Vincent	511
V° Tècle, M ^e au Fococou	511
V. Tenca	512
V. Téramatchi	512
V. Thomas, Fils du V. Mizzouichi	512
V. Thomas, M ^e à Sourounga	512
V. Thomas, Catéchiste	513
V. Thomas, Fils du V. Yamangouchi.	513
V. Thomas, Fils du V. Chimanda.	513
V. Thomas, Fils du V. Zayémon, Jean	513
V. Thomas, Fils du V. Tafioyé	514

V. Thomas, M ^r à Mizzousawa	514
V. Thomas, Natif de Déwa	514
V. Thomas, Fils du V. Yényémon	514
V. Thomas, Fils du V. Chinyémon, Léon.	514
V. Thomas, M ^r à Yédo	514
V. Thomas, M ^r en Omoura.	515
V. Thomas de Saint-Hyacinthe	515
V. Thomas de Saint-Augustin	516
V. Thomas, Malabare.	519
V. Thomas, Coréen	519
V. Tingoro	520
V. Tirozimoné	520
V. Tobioyé	520
V. Tocououn.	520
V. Tomiaga	521
V. Tonoyémon	521
V. Torosacou	521
V. Torrella	521
V. Toyémon, Paul.	521
V. Toyémon, Lin	521
V. Toyémon, Thomas	522
V. Tsoucamoto	522
V. Tsoucata	522
V. Tsouzou	522
V ^o Ursule, Ép. du V. Nichighenca	523
V ^o Ursule, Belle-Fille du V. Sacourai	523
V ^o Ursule, Ép. du V. Fiyémon, Michel	523
V ^o Ursule, M ^e au Mont-Oungen	523
V ^o Ursule, Fille du V. Matagoro	523
V ^o Ursule, Fille du V. Ficodayou	524
V ^o Ursule, Ép. du V. Cheibioyé	524
V. Vaz.	524
V. Vieyra, Sébastien	524
V. Vieyra, André	538
V. Vincent, Serviteur des PP. Franciscains.	538
V. Vincent, M ^r à Fanghi.	538

V. Vincent, M ^r à Yédo	539
V. Vincent de la Croix	539
V. Wacasa	539
V. Wocosou	539
V. Womoghi.	539
V. Xavier, Fils du V. Ficondayou	540
V. Xavier, Fils du V. Ninomiya	540
V. Yachikiro.	540
V. Yachiro	540
V. Yachitchiro	540
V. Yafloyé, Jules	540
V. Yafloyé, Pierre	541
V. Yagoyémon	541
V. Yakichi, Dominique	541
V. Yakichi, Thomas	541
V. Yakimoura	541
V. Yama	542
V. Yamamoto	542
V. Yamanda	542
V. Yamangouchi	543
V. Yamasachi	543
V. Yamatchi	543
V. Yasabouro	543
V. Yasouï	543
V. Yasouké	543
V. Yasouro	544
V. Yatchidgi	544
V. Yayémon	544
V. Yazayémon, Mathias	544
V. Yazayémon, Louis.	544
V. Yazo.	544
V. Yeizabouro	545
V. Yeizo	545
V. Yémoné	545
V. Yentaro	558

V. Yényémon.	558
V. Yenzaïmon	558
V. Yetchiyémoné	559
V. Yifioyé	559
V. Yochibioyé	559
V. Yochitchiro	560
V. Yochiyémon.	560
V. Yofioyé, Grégoire	560
V. Yofioyé, Paul	560
V. Yofioyé, Jean	560
V. Yofioyé, Dominique	560
V. Yofioyé, Simon.	560
V. Yofioyé, Frère de Saint-Dominique.	561
V. Yogoro.	561
V. Yoïchi	561
V. Yosacou	561
V. Yosazayémon	561
V. Yosouca	561
V. Yosouké	562
V. Yotchi	562
V. Youki	562
V. Youyémon	563
V. Youzayémon.	563
V. Yoyémon, Thomas.	563
V. Yoyémon, Pierre	563
V. Yozayémon	563
V. Ysaï.	563
V. Ytchizayémon	563
V. Zamba	564
V. Zayémon, Jean	564
V. Zayémon, Simon	564
V. Zayémon, Pierre.	564
V. Zayémon, Jean Tencamoto.	565
V. Zayémon, Michel	565
V. Zényémon.	565
V. Zi wizay.	565

SUPPLÉMENT

ROCOUZO, SIXTE, mort de froid pour Jésus-Christ, dans les montagnes de Déwa, en 1624.

*
* *

SOUKÉZO, MICHEL, Tertiaire de Saint-Augustin, brûlé vif pour la foi, à Cachiyama, en Omoura, le 28 septembre 1630.



ERRATA

- Page 197. Dans les Notices des VV. François, Frère de l'Ordre de Saint-Augustin; François, Prêtre de l'Ordre des Frères-Prêcheurs; François, Frère de l'Ordre de Saint-Dominique, *ajouter*, après les mots : supplice de la Fosse, à Nangasaki.
- Page 259. Au lieu de Confioyé, Jacques *lire* Coufioyé, Jacques.
- Page 321. Au lieu de Manuel, fils du V. André Toan *lire* fils d'André Toan.
- Page 323. Au lieu de Soukazéyémon *lire* Soukézayémon.
- Page 329. Au lieu de Souyendayou *lire* Soukedayou.
- Page 331. Au lieu de Souzouki *lire* Souzouké; au lieu de Cazzouki *lire* Cazzouké.
- Page 334. Au lieu de Yokitchiro *lire* Yochitchiro.
- Page 344. Au lieu de Sousouké *lire* Souzouké.
- Page 378. Au lieu de Couchifachi *lire* Chofatchi.
- Page 441. Au lieu de Paul, fils du P. Léon Canyémon *lire* fils du V. Léon Canyémon.
- Page 476. Au lieu de Sazayémon *lire* Sayazémon.
- Page 509. Au lieu de Tchouzabouro *lire* Tchiouzabouro.
- Page 522. Au lieu de Tsoucoita *lire* Tsoucata.
- Page 538. Au lieu de FF. Franciscains *lire* PP. Franciscains.

ANCIENNE MAISON CHARLES DOUNIOL

P. TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Paris. — 29, rue de Tournon, 29. — Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE

Robinet de Plas, officier de la marine française, par l'abbé PROFILLET, ancien aumônier de la flotte et de l'armée, 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

Un volume qui vient encore bien à son heure. Nous venons de le parcourir après avoir été témoin dans le Congrès tenu par des jeunes pour s'occuper des œuvres de la Jeunesse catholique, de ce que peut chez nos jeunes la volonté pour le bien.

La vie de Robinet de Plas vient confirmer bien des choses que nous avons entendu énumérer. Nous ne saurions trop recommander la lecture de cette vie si bien écrite, si bien dépeinte par M. l'abbé Profillet. Tous y trouveront, les jeunes gens surtout, de nobles pensées, des exemples plus nobles encore, plus reconfortants, plus consolateurs en face des faiblesses, des défaillances sur lesquelles on ne peut aujourd'hui que gémir.

Le brillant officier de marine nous apparaît un non moins bon, un non moins véritable ami des malheureux. Son historien nous cite des traits vraiment admirables et nous devons l'en remercier, remercier la maison Téqui qui, depuis quelque temps, nous donne de ces publications vraiment sociales.

Avec quel intérêt on suit les diverses transformations qui se produisent dans l'âme du jeune homme appelé à devenir brillant officier d'abord.

puis digne et saint religieux. Dans ce double état de vie, Robinet de Plas est un exemple, un modèle. Que sa vie soit connue, c'est notre vœu le plus sincère; elle sera, je le répète, une consolation, un encouragement.

Livre plein d'intérêt, il reste une œuvre sociale, une œuvre patriotique, puisqu'il est appelé à former de nouveaux Robinet de Plas pour la société et pour le pays.

Le Curé d'Ars, Vie de M. J.-B. M. Vianney, publié sous les yeux et avec l'approbation de Mgr l'évêque de Belley, par l'abbé Alfred MONNIN, missionnaire, 6^e édition. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

Est-il nécessaire de louer une biographie qui a atteint sa sixième édition? Elle forme l'abrégé d'une autre Vie plus complète qui est arrivée à sa quatorzième. C'est dire le puissant intérêt qui s'attache à tout ce qui touche le saint Curé d'Ars. Le temps, loin de diminuer la valeur de cet ouvrage, l'accroît à mesure que s'approche le terme des enquêtes officielles pour la Béatification du Vénérable Vianney.

D'ailleurs, quelque palpable démonstration du surnaturel, que la vie de cet homme de Dieu! D'abord jugé incapable d'atteindre au sacerdoce, il émerveille le monde par la fécondité de ses œuvres, le don d'attirer les foules, de les évangéliser, de les convertir. Victime privilégiée du démon, il pousse les vertus jusqu'au degré d'héroïsme qui fait les miracles et s'appelle déjà la sainteté dans le langage humain. Qui saura dire combien les prières, les œuvres du Vénérable ont influé sur la première moitié de ce siècle?

Cette prodigieuse action d'un saint prêtre sur une époque incroyante et corrompue, est racontée

par M. Monnin avec la simplicité, la dignité, l'entente des choses de Dieu, qui attestent la valeur du témoin et la piété de l'écrivain.

Puisse cette vie faire connaître de plus en plus le touchant pèlerinage qui se continue à Ars, provoquer une admiration croissante pour le Vénérable Vianney, avec une confiance illimitée dans sa puissance surnaturelle, et hâter le jour qui donnera au sacerdoce français un patron de plus, digne émule de saint Vincent de Paul.

L. RAMBURE.

Théophile de Corte, par M. l'abbé ABEAU, 1 vol. in-8° illustré. Prix : 5 fr.

Tel est le nom du Serviteur de Dieu dont les fêtes solennelles de béatification ont été célébrées, à Rome, le 19 janvier dernier.

Né à Corte, en Corse, le 30 octobre 1676, il montra dès son enfance de grandes dispositions pour la piété et la vertu. A peine âgé de dix-sept ans, il fut reçu chez les Frères Mineurs de l'Observance. Après son noviciat, il fut envoyé à Rome et résida quelque temps au couvent de l'*Ara Cœli*; il se rendit ensuite à Naples où il fut ordonné prêtre.

L'Ordre de Saint-François lui est redevable de la fondation de plusieurs couvents en Corse, en Toscane et dans la province romaine; dans d'autres, il rétablit l'observance régulière et fit d'heureuses réformes.

Ce qui le distingua surtout, ce fut le grand apostolat de la prédication et du ministère des âmes où il opéra de véritables prodiges. Rentré dans le couvent, après les grandes fatigues de cet apostolat, il fut admirable par sa piété, par sa vie pénitente, par ses mortifications, donnant le plus bel exemple de vie religieuse à ses confrères. Le Bienheureux est mort au couvent de Fucecchio,

martyr de son zèle et de sa charité, car s'étant rendu en hâte auprès d'un malade qui implorait son assistance, il fut surpris par la pluie et un froid excessif qui lui causèrent une pleurésie dont il mourut le 19 mai 1740.

Après comme avant son trépas, des grâces exceptionnelles et des miracles bien constatés ont révélé en lui un haut degré de sainteté.

Sa vie admirable vient d'être écrite avec un rare talent et un vif amour par M. l'abbé Abeau, supérieur du petit séminaire d'Aix. C'est un magnifique volume in-8° d'environ 440 pages. Illustré de vingt-cinq gravures, il s'ouvre par un remarquable portrait du Bienheureux. L'ouvrage se termine par quelques pièces justificatives et par des notices sur divers personnages corses morts en odeur de sainteté. Un tel livre sera bien accueilli dans le monde catholique, surtout dans les rangs des disciples de saint François.

Saint Albert de Messine, de l'Ordre des Carmes, par M^{me} la comtesse D. DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY, 1 beau volume in-12, orné de gravures. Prix : 2 fr. 50.

La vie du grand Thaumaturge était jusqu'ici peu connue en France. Dans beaucoup de maisons religieuses, même de l'Ordre du Carmel, on honoraient son nom, on savait que sainte Thérèse avait pour lui une dévotion particulière; mais on ignorait les particularités de son existence. Or, cette vie féconde en précieux enseignements, remplie par un nombre incroyable de miracles éclatants, est racontée ici avec intérêt par M^{me} la comtesse D. de Beaurepaire de Louvagny, d'après les témoignages des Bollandistes, du Ménologe et des annales du Carmel. C'est un ouvrage à lire et à propager.

DATE DUE

JUN 15 1996

JUN 15 1997

JUN 15 1998

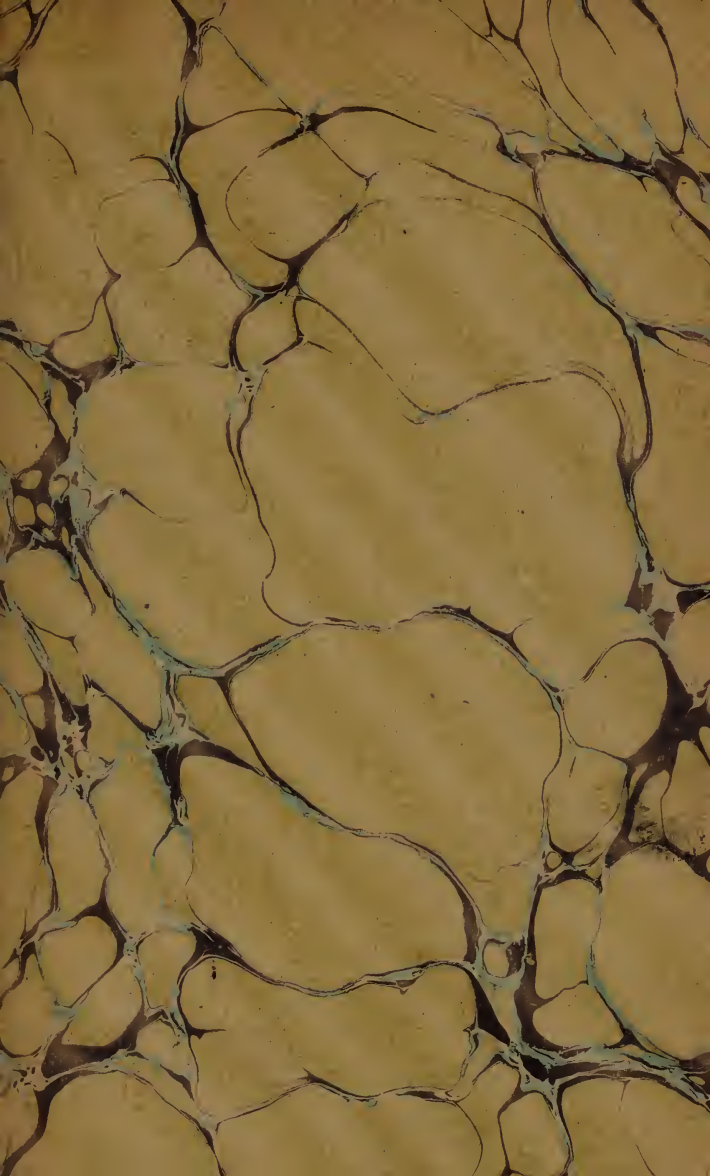
JUN 15 1999

JUN 30 2000

JUN 30 2001

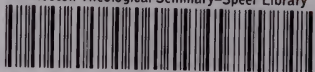
Printed
in USA

HIGHSMITH #45230



BX1669 .P96 v.2
Le martyrologe de l'Eglise du Japon,

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00041 5796